

Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Cette œuvre est hébergée sur « *Notes du mont Royal* » dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES

Americana

LES
GRANDS ÉCRIVAINS
DE LA FRANCE

NOUVELLES ÉDITIONS

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION

DE M. AD. REGNIER

Membre de l'Institut



OEUVRES
DE MALHERBE

TOME II

Epreuve non destinée au commerce
et réservée à M. ARMAND TEMPLIER,
associé de la Librairie HACHETTE ET C^o

Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

OEUVRES
DE MALHERBE

RECUEILLIES ET ANNOTÉES

PAR M. L. LALANNE

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

NOUVELLE ÉDITION

REVUE SUR LES AUTOGRAPHES, LES COPIES LES PLUS AUTHENTIQUES
ET LES PLUS ANCIENNES IMPRESSIONS

ET AUGMENTÉE

de notices, de variantes, de notes, d'un lexique des mots
et locutions remarquables, d'un portrait, d'un fac-simile, etc.

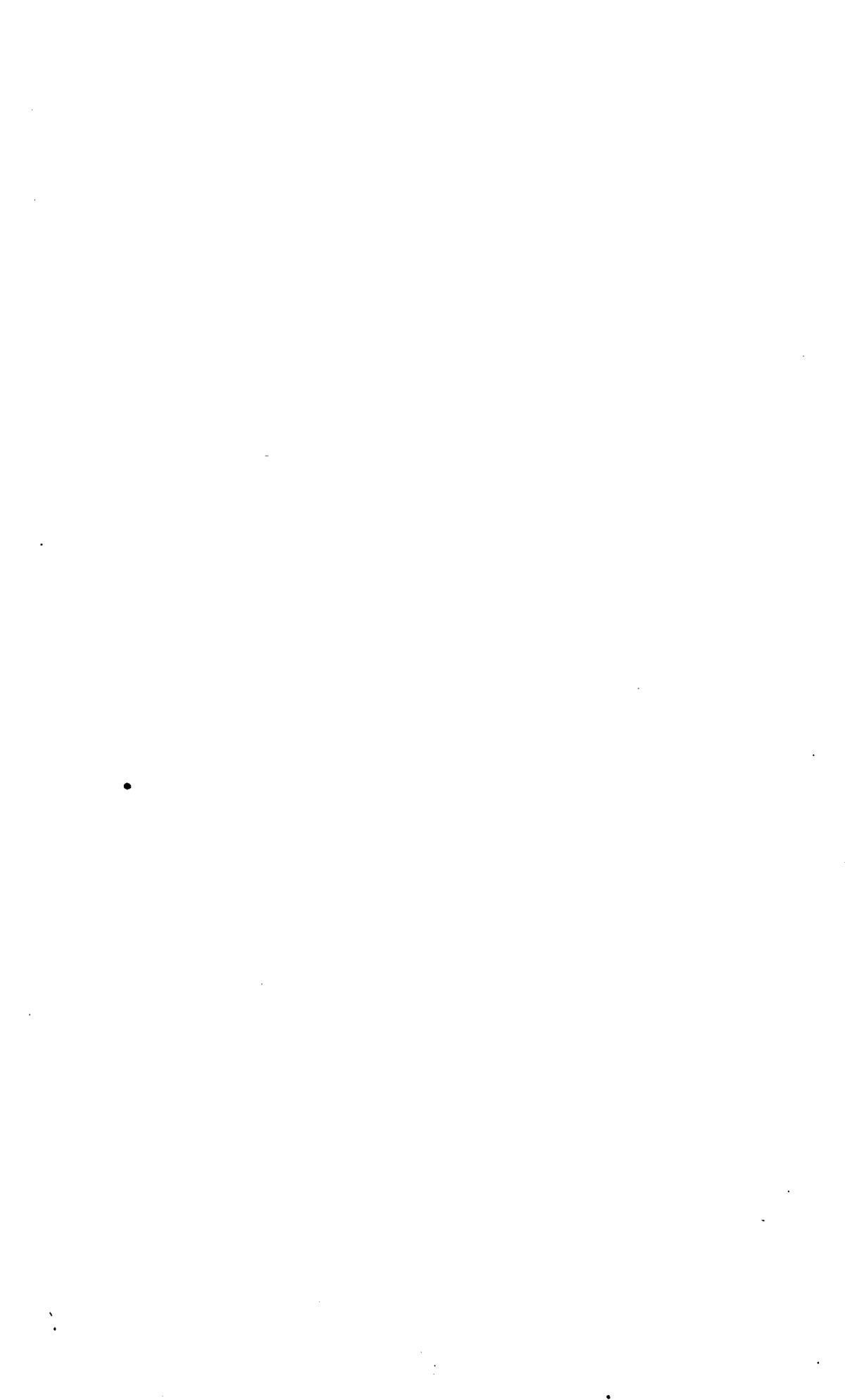
TOME DEUXIÈME

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET C^{ie}

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N^o 77

—
1862



OEUVRES
DE MALHERBE.

TRADUCTION
DU
TRAITÉ DES BIENFAITS
DE SÈNÈQUE.

La traduction du *Traité des bienfaits*, par Malherbe, parut pour la première fois dans l'édition des œuvres du poëte donnée en 1630, et figura depuis dans toutes celles qui sont la reproduction de cette édition. Elle fut en outre imprimée séparément à Paris en 1639 in-8, et en 1650 in-12. On trouve dans ces deux dernières éditions la traduction des onze premiers chapitres du livre II, qui manquent dans l'édition de 1630 et que nous donnerons à l'appendice. Enfin Pierre du Ryer l'adopta, en la complétant ainsi que les *Épîtres*, dans la traduction qu'il publia des œuvres du philosophe latin (voyez la *Notice bibliographique*), sous ce titre : *Les OEuvres de Sénèque de la traduction de messire François de Malherbe, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, continuées par Pierre du Ryer, de l'Académie française*, à Paris, chez Ant. de Sommaville, M.DC.LIX, 2 vol. in-f^o.

LIVRE PREMIER.

I. Il arrive ordinairement que, pour ne prendre pas garde à nos actions, et les remettre plutôt à la fortune que de les conduire par discours, nous faisons une infinité de

fautes. Mais à mon avis, celle de toutes qui nous porte plus de préjudice, c'est que nous ne savons ni faire un plaisir ni le recevoir. Car une chose mal donnée ne sauroit être bien due ; et ne venons plus à temps de nous plaindre quand nous voyons qu'on ne nous la rend point, parce qu'à l'heure même que nous la donnons, nous la perdons. Et ne faut point s'étonner que de tant de vices qui règnent au monde, le plus fréquent soit l'ingratitude, parce qu'il y en a beaucoup d'occasions. La première, que nous faisons plaisir sans élection. C'est un cas étrange que s'il est question de prêter de l'argent, nous ne sommes pas contents de nous informer du fonds de celui qui emprunte, mais fouillons jusque dans sa cuisine et dans sa garde-robe, pour savoir s'il y a quelque meuble qui vaille de nous répondre de notre prêt. Si nous voulons semer, nous prenons garde que ce soit en terre capable de quelque rapport ; et s'il est question de faire quelque plaisir, nous y allons à yeux clos, et jetons plutôt que nous ne donnons. Et certainement je ne sais où il y a le plus de honte, à désavouer un plaisir quand nous l'avons reçu ou à le redemander quand nous l'avons fait. Car la nature de ce prêt est telle, qu'il n'en faut retirer que ce qui nous en est rendu volontairement. Mais aussi de le méconnoître, il y a de la vilénie extrême, quand ce ne seroit que cette considération, que sans nous incommoder autrement, la volonté seule suffit à nous acquitter. Celui qui doit de bon cœur est quitte. Mais comme il y a de la faute en ceux qui ne veulent pas même avouer qu'on leur ait fait plaisir, il y en a aussi de la nôtre. Nous en trouvons beaucoup d'ingrats, et en faisons encore davantage, parce que tantôt nous reprochons un plaisir avec impatience, tantôt nous en exigeons le paiement de mauvaise grâce, tantôt nous nous repentons de l'avoir fait, tantôt nous murmurons pour peu qu'il y ait de retardement à nous le

rendre. Et de cette façon, nous lui faisons perdre toute sa grâce, non-seulement après l'avoir fait, mais bien souvent à l'heure même que nous le faisons. Car lequel est-ce de nous qui, s'il a baillé quelque chose, ne se l'est fait demander beaucoup de fois et avec beaucoup de submission? Qui sentant venir quelqu'un pour le requérir ne s'est ridé le front, n'a tourné la vue d'autre côté, n'a feint d'avoir des affaires, ou mis en avant des discours qui n'avoient point de fin, sans autre sujet que pour ôter l'occasion de faire la demande, et cependant laisser passer la nécessité? Qui, s'il a été pris de court, n'a ou demandé terme, c'est-à-dire refusé timidement, ou promis avec tant de peine et de si mauvaise façon, qu'il a semblé qu'il eût de la peine à parler? C'est une maxime, qu'on ne doit jamais de bon cœur ce qu'on n'a pas reçu, mais fait sortir à force de presser. Comme seroit-il possible que je susse gré d'un plaisir qu'on m'auroit jeté d'une façon arrogante, comme par dépit, et pour se délivrer de mon importunité? Qui lasse une personne à le remettre d'un jour à l'autre, et le gêne à le faire attendre, il se trompe s'il en espère ni revanche ni ressentiment. Le plaisir est dû comme il est fait; et pour ce, il ne faut pas faire le nonchalant quand on donne quelque chose. Qui reçoit de cette façon n'est obligé qu'à soi-même. Aussi ne faut-il pas être long, pource qu'étant le bienfait de cette nature qu'on y regarde principalement l'affection, il est à présumer que qui a été longtemps à le faire, a été longtemps sans le vouloir. Surtout il se faut bien garder d'offenser en faisant plaisir; car puisque c'est chose naturelle que nous sommes bien plus vivement touchés du mal que du bien, et que passant légèrement par-dessus un plaisir que nous avons reçu, nous nous attachons aux injures et en gardons la mémoire avec obstination, que doit espérer celui qui outrage en obligeant? On le re-

connoît assez, de lui pardonner le plaisir qu'il a fait. Au demeurant il ne faut point que le grand nombre des ingrats nous ôte la volonté de bienfaire. Car premièrement, comme il a déjà été dit, nous sommes cause qu'il en est davantage. Secondement nous avons l'exemple des Dieux, qui pour l'impiété d'un nombre infini de sacrilèges et de gens qui les méprisent, ne laissent pas de continuer d'aimer les hommes, et de leur verser du bien avec le même soin et la même profusion qu'ils ont accoutumé. Leur inclination est de bien faire, ils la suivent; et faisant généralement du bien à tout le monde, ils sont contents d'y comprendre ceux mêmes qui disent mal de leur libéralité. Imitons-les autant que l'humanité le peut faire. Si nous faisons du plaisir, donnons-le, ne le prêtons point. Il n'y a point de mal de ne rien rendre à celui qui en baillant s'est proposé de recevoir. Mais je ne m'en suis pas bien trouvé. Ce n'est pas en cela seulement que les choses ne nous succèdent pas comme nous le desirons. Nous sommes bien souvent trompés de nos femmes et de nos enfants, et pour cela ne laissons pas de nous marier et d'engendrer; et sommes si opiniâtres contre les expériences, que pour être battus nous ne nous dégoûtons point de la guerre, et quoique nous ayons fait naufrage, nos habits ne sont pas encore secs que nous pensons déjà de nous rembarquer. Combien nous seroit-ce plus de mérite de nous roidir en la volonté de faire plaisir, et nous représenter que ne donnant point parce qu'on ne nous a point rendu, nous faisons connoître que nous avons donné pour recevoir, et de cette façon colorons la malice des ingrats, qui semblent alors avoir dispense de ne rien rendre, quand ils peuvent dire qu'on leur a donné sujet de ne rendre point! Combien est-il d'hommes indignes de voir la lumière! et cependant le soleil ne laisse pas de se lever. Combien en est-il qui se plai-

gnent d'être nés ! et néanmoins la nature est toujours après à produire de nouveaux hommes, et fait être ceux qui quelque jour aimeroient mieux n'avoir été. Une âme est vraiment généreuse, qui fait bien pour l'amour du bien même, sans penser ailleurs, et qui pour avoir trouvé beaucoup de méchants ne laisse pas de chercher un homme de bien. Si la revanche étoit indubitable, quelle gloire y auroit-il de faire plaisir ? Le mérite des bienfaits est de ne s'en proposer point de récompense, et dès qu'on les a semés faire compte que le fruit en est recueilli. Tant s'en faut que cela nous doive frustrer, et nous retirer d'une action la plus belle du monde, que si je pensois ne rencontrer jamais une revanche, j'aimerois mieux y renoncer, que de me priver du contentement de faire plaisir. Qui ne donne point coupe chemin à l'ingratitude. Dirai-je ce qui m'en semble ? Qui ne rend point un plaisir pêche davantage ; qui n'en fait point pêche le premier.

II. Quand les bienfaits sont jetés en commun,
Il s'en perd bien devant qu'il s'en gagne un.

Au premier vers, il y a deux choses blâmables ; car il ne faut ni communiquer les bienfaits sans élection, ni les jeter sans mesure. Ce ne sont plus bienfaits, et ne les peut-on plus ainsi nommer quand le jugement en est séparé. Le second vers est admirable, qui veut que le gain d'un bienfait heureusement employé soit la consolation d'un grand nombre qui auront été perdus. Mais voyez, je vous prie, si nous dirions point encore mieux, et si nous ferions point plus pour la réputation de celui qui donne, de lui conseiller que quand jamais un de ses bienfaits ne lui devroit réussir, il ne laisse pas d'exercer l'inclination qu'il a de faire bien. Cela aussi est faux : *Il s'en perd bien*. Il ne s'en perd point, parce que celui qui les perd

en avoit fait compte. Il n'y a qu'un point en matière de bienfaits. Donnant, si on s'en revanche, vous avez autant gagné; si on ne s'en revanche point, vous n'avez rien perdu : vous aviez donné pour donner. Il ne s'en voit point qui fassent papier de ce qu'ils donnent, ni qui, comme rigoureux créanciers, en demandent les paiements à point nommé. Un homme d'honneur n'y pense jamais, sinon quand en le lui rendant on l'en fait ressouvenir. S'il en fait autrement, c'est argent prêté que le plaisir qu'il a fait. Qui met les bienfaits en dépense, et en dresse des parties, fait l'acte d'un usurier. De quelque façon que notre libéralité nous succède, ne nous lassons point de la continuer. Si les bienfaits doivent être perdus, il vaut mieux qu'ils le soient chez les ingrats que chez nous; et peut-être qu'un jour, ou la honte, ou l'occasion, ou l'exemple leur donneront un meilleur avis. Ne nous ennuyons point de donner, faisons ce qui dépend de nous, et montrons que nous sommes gens de bien. Aidons l'un de nos moyens, répondons pour l'autre, assistons l'autre de notre faveur, donnons du conseil à l'autre, et faisons des remontrances à l'autre, qui le gardent de se précipiter en quelque malheur.

III. Les bêtes mêmes qui n'ont point de raison ont sentiment du bien qu'on leur fait. Il n'en est point de si sauvage qu'avec le travail on n'apprivoise, ni de si cruelle que par la même voie on ne rende capable d'amitié. Les maîtres des lions leur mettent la main entre les dents sans en être offensés. Les éléphants par le bon traitement se laissent aller jusques à la servitude. Tant les choses mêmes qui ne savent que c'est d'obligation, ne sont pas inexpugnables à la continuation de les obliger. Qui n'a reconnu le premier plaisir reconnoîtra le second. Si ni l'un ni l'autre n'ont réussi, le troisième fera quelque chose, et ramentevra ceux mêmes qui étoient oubliés. Celui vraiment

les a perdus, qui les a estimés perdus incontinent après les avoir donnés. Mais celui qui presse, qui recharge et ne se lasse point, quand il auroit affaire¹ à une âme de bois ou de pierre, il faut qu'il lui donne du sentiment. Il n'est point d'homme si effronté à qui tant de bienfaits ne fassent baisser les yeux. Qu'il vous trouve en quelque part qu'il vous fuie; assiégez-le d'obligations. C'est un sujet que je me propose de traiter bien particulièrement; mais devant que passer plus outre, vous me donnerez congé, s'il vous plaît, de dire ici quelque chose, qui toutefois n'y vient pas fort à propos: pourquoi on dit qu'il y a trois Grâces; pourquoi on les a estimées sœurs²; pourquoi elles se tiennent par les mains; pourquoi on les peint riantes, jeunes, en robes transparentes et sans ceinture. Les uns veulent que cette description signifie que l'une donne, l'autre prend, et la troisième rend. Les autres, qu'elle nous représente trois sortes de bienfaits, donnés, rendus, et pris et rendus tout ensemble. Prenez celle qu'il vous plaira de ces opinions; ce n'est point chose qu'il importe de savoir. Que veut dire qu'elles dansent en rond, et en la main l'une de l'autre? C'est que le bienfait doit aller aux mains de celui qui le reçoit, et revenir à celui qui l'a donné, et que cet ordre qui a de la grâce tant qu'il garde sa liaison et sa vicissitude, n'en a plus sitôt qu'il est interrompu. On les fait riantes, pource que tel est ordinairement le visage de ceux qui font plaisir et de ceux qui le reçoivent; jeunes, pource qu'il ne faut jamais laisser envieillir la mémoire d'un bienfait; pucelles, pour la sincérité incorruptible et sacrée qui y doit être; sans ceinture, parce qu'il n'y faut rien de serré ni de contraint; et les robes à jour, parce que la gloire des bienfaits est

1. Dans cette locution, Malherbe écrit à faire en deux mots.

2. Dans l'édition de 1630, sans accord: « On les a estimé sœurs; dans celle de 1631: « on les estime sœurs. »

qu'ils soient regardés. Je veux bien qu'il y en ait de si passionnés pour le parti des Grecs, que toutes ces imaginations leur semblent nécessaires; mais je ne pense pas qu'il s'en trouve un qui cherche quelque substance aux noms qu'Hésiode leur a donnés, ni qui pense qu'il y ait rien de considérable en ce qu'il a nommé l'aînée *Æglé*¹, la seconde *Euphrosyne*, et la dernière *Thalie*. Chacun en fasse l'interprétation comme il lui plaira, et tâche d'en rendre quelque raison; de moi, je suis content de croire simplement que ce sont noms qu'il leur a donnés pour son plaisir. Aussi Homère, sans s'arrêter à cette nomination, en a appelé une *Pasithée*, et lui a donné mari, afin que vous ne pensiez pas que ce soient religieuses. Il se trouvera quelque autre poëte qui leur baillera des ceintures et des robes fourrées. Aussi ne faut-il pas penser que ce que *Mercur*e est peint en leur compagnie, ce soit pour signifier que la grâce d'un bienfait doit venir du langage qui l'accompagne, mais pource que ç'a été le caprice du peintre de les représenter de cette façon. *Chrysippus* même, qui par ses subtilités fait profession de trouver ce qui est en toutes choses, qui n'a des paroles que pour se faire entendre, a pris tant de goût en ces niaiseries, qu'il en a rempli son livre, et sans parler, que fort peu, de la manière de donner, prendre et rendre un bienfait, a plutôt mêlé son discours à ces fables que ces fables à son discours. Car outre ce qu'*Hécaton* en a tiré, il dit qu'il y a trois *Grâces*, filles de *Jupiter* et d'*Eurynomé*, plus jeunes que les *Heures*, mais bien plus jolies, et que pour cela on les a baillées à *Vénus* pour lui tenir compagnie. Il trouve aussi le nom de la mère mystérieux, et tient qu'elle a été appelée *Eurynomé*, parce que la libéralité

1. Nous suivons le texte de 1630; mais la transcription du nom n'est point exacte. Hésiode nomme l'aînée des Grâces *Ἄγλατη*.

ne peut venir que de l'abondance; comme si c'étoit la coutume de nommer les filles premier que ⁴ les mères, ou que les poètes aient donné des noms qui pussent rendre la signification véritable par ce qui puis après en arriveroit. Comme quelquefois un nomenclateur, si sa mémoire lui manque, a recours à l'impudence, et nomme comme il lui vient en la bouche ceux de qui il a oublié le nom; aussi les poètes ne se pensent pas obligés à la vérité; mais selon qu'ils sont contraints par la mesure du vers, ou flattés par la beauté de quelque parole, donnent à chacun le nom qui leur vient le plus à propos, et ne sont point blâmés d'avoir enrichi la matière de quelque chose de leur invention. L'un ne donne point la loi à l'autre. Autant qu'il y a d'écrivains, autant chaque chose peut avoir de noms, si bon leur semble. Et qu'il ne soit ainsi, Thalie plus souvent que nulle autre est mise au nombre des Grâces par Hésiode, et Homère la fait passer pour une Muse.

IV. Mais de peur de tomber en la faute que je condamne, il vaut mieux que je laisse tout ce discours, qui est tellement hors de la chose qu'il n'en approche pas seulement. Mais au moins souvenez-vous de me défendre si quelqu'un trouve mauvais que j'aie mis Chrysippus sur les rangs. Je ne veux pas nier qu'il ne soit un grand personnage, mais toujours c'est un Grec, de qui les pointes trop déliées se rebouchent le plus souvent, et sont si foibles, que même quand elles semblent faire quelque force, elles ne font autre chose qu'égratigner bien le cuir en sa superficie, et ne passent point plus avant. Je ne sais pas à quoi cela peut servir. Il est question de traiter des bienfaits, et de régler une chose qui plus que nulle autre sert de liaison à la société des hommes. Il faut prescrire des lois à la vie, afin d'un côté que voulant être libéraux nous

I. *Premier que*, avant.

ne devenions faciles mal à propos, et que de l'autre par l'observation que nous y apporterons nous ne nous restreignons, mais gardions en cette action vertueuse un tempérament qui ne soit ni défectueux ni superflu. Il faut tout de même instruire ceux qui reçoivent, de le faire de bon cœur, rendre de même, et se proposer une contention généreuse de n'égaliser pas seulement, mais s'il est possible vaincre en affection ceux qui les ont obligés en effet; car en matière de revanche, qui ne passe n'atteint point. Il faut enseigner les uns à ne rien mettre en ligne de compte, les autres à penser devoir plus qu'ils ne doivent. Les belles raisons que Chrysippus amène pour nous mettre en cet honorable duel, c'est qu'il faut craindre que pource que les Grâces sont filles de Jupiter l'ingratitude ne soit un sacrilège, et qu'on ne fasse outrage à de si belles filles, ne reconnoissant pas dignement un plaisir qu'on a reçu. Mais, je vous prie, au lieu de toutes ces baies¹, dites-nous quelque chose qui nous rende capables de donner et de prendre, et qui mette les obligeants et les obligés en une louable dispute, les uns d'oublier tout à l'heure, et les autres de se souvenir éternellement. Toute cette manière de fables est du gibier des poètes, qui n'ont autre but que de dire quelque chose de bonne grâce. Mais si vous voulez guérir les âmes, retenir la foi au commerce des hommes, et graver dans les cœurs la mémoire des bienfaits, tenez-nous un autre langage, et vous efforcez d'autre façon; sinon que peut-être il vous soit avis qu'avec ces contes de vieille il vous soit possible de remédier à la plus pernicieuse chose qui soit au monde : *La carte blanche² des bienfaits.*

1. *Baies.* « *Baye*, tromperie qu'on fait à quelqu'un pour se divertir, » dit l'Académie dans son dictionnaire de 1694; dans celui de 1835, elle ajoute que le mot est familier et qu'il vieillit.

2. Cette expression, par laquelle Malherbe traduit *novæ tabulæ*

V. Mais comme je passerai par-dessus ce qui ne sert de rien, aussi veux-je bien particulièrement traiter ce qui me semblera nécessaire, et vider ce point le premier : que c'est que nous devons quand on nous a fait plaisir. L'un dit qu'il doit de l'argent, un autre un consulat, l'autre une prélature, l'autre un gouvernement. Et toutefois ce ne sont pas bienfaits, ce n'en sont que les marques. Un bienfait ne se manie point, il n'est visible qu'aux yeux de l'esprit. Il y a bien de la différence entre la matière du bienfait et le bienfait. Ce qui nous vient de la libéralité de nos amis, or, argent et toute autre chose, ne sont pas proprement bienfaits. Le vrai bienfait est la volonté seule de celui qui donne. Le vulgaire ne prend garde qu'à ce qu'il voit, qu'il touche et qu'il possède ; de ce qui est le plus cher et le plus estimable, il n'en fait point de compte. Toutes ces vanités que nous voyons, que nous manions et recherchons si passionnément, sont autant de sujets où la fortune exerce sa tyrannie. Un malheur nous les ôte, une injure nous les fait perdre. Un bienfait survit à la chose donnée ; car à parler comme il faut, cela se peut dire vraiment bienfait, qui est fait en sorte que rien ne le puisse ruiner. J'ai retiré mon ami de la main des corsaires ; si après cela il tombe ès mains d'un autre ennemi qui le mette en prison, l'usage de mon bienfait est perdu pour lui, mais mon bienfait demeure. J'en ai sauvé du naufrage ou du feu, qui depuis sont morts ou de maladie ou de quelque autre inconvénient. Ce que j'ai fait pour eux ne laisse pas d'être, encore qu'ils ne soient plus. Ainsi toutes ces choses qui faussement usurpent le nom de bienfait, ne sont pas bienfaits proprement, mais ministères par lesquels ceux qui

(abolition des dettes, nouveau compte entre le créancier et le débiteur), équivaut ici à *oubli*.

aiment donnent de l'exercice et du témoignage à leur bonne volonté. Ce n'est pas en ceci seulement que cette considération a lieu ; il est assez d'autres occasions où l'apparence de la chose et la chose ne sont pas ensemble. Un général d'armée a donné à un soldat une couronne murale ou civique. Qu'y a-t-il de beau en cette couronne ? Qu'y a-t-il de beau en une prétexte, en des trousseaux de verges, en un tribunal, ni en un chariot ? Ces choses-là sont bien marques d'honneur, mais elles ne sont pas l'honneur même. Ainsi en un bienfait, ce qu'il y a de visible n'est que l'apparence et la marque du bienfait.

VI. Qu'appellez-vous donc bienfait ? Une action de bienveillance, faisant réjouir et se réjouissant réciproquement, qui de son inclination et de son mouvement propre se dispose à faire ce qu'elle fait. Ainsi l'importance n'est pas à donner ou peu ou beaucoup, mais à donner de bon cœur ; parce que le bienfait ne se considère pas en la chose faite ou donnée, mais en l'affection de celui qui la donne ou qui la fait. Et que cela soit, on le reconnoît en ce que toujours le bienfait est bon, et la chose faite ou donnée est indifférente. C'est l'affection qui relève les choses basses, qui fait luire les obscures, qui déshonore ce qu'on estime, et donne du prix à ce qui n'en a point. Les choses que les hommes desirent sont d'une nature neutre ; l'esprit de celui qui les possède en est le directeur et leur donne la forme qu'il lui plaft. Ce n'est donc pas en ce qui se compte et qui nous passe par les mains, que consiste le bienfait. La piété ne consiste pas en la graisse des victimes, mais en la dévotion des sacrifiants. Et certainement on se tromperoit de penser qu'un homme de bien, pour n'offrir qu'un peu de farine en une écuelle de terre, eût moins de religion qu'un méchant de qui les Dieux auroient tous les jours une hécatombe sur leur autel.

VII. Si les bienfaits étoient en la chose et non pas en la volonté, l'estimation s'en feroit par la valeur de la chose qu'on auroit donnée : ce qui est faux. Car si un ami m'a fait un petit présent avec beaucoup d'affection, s'il m'a donné peu, mais librement, et pour secourir ma nécessité a fermé les yeux à la sienne, et y a apporté, non de la volonté, mais du désir, s'il m'a baillé comme s'il eût pris, s'il m'a fait plaisir sans en penser jamais rien avoir, s'il a fait cas de la revanche que j'en ai prise, comme s'il n'eût jamais rien fait pour moi, et non-seulement n'a point laissé passer l'occasion de s'employer à mon affaire, mais l'a recherchée avec soin, et prévenue avec diligence, je suis ingrat à la vérité, si je ne m'estime plus son redevable que d'un roi qui auroit vidé les coffres de son épargne pour m'enrichir. Au contraire les choses extorquées par importunité, ou lâchées par nonchalance, quand ce seroient des sceptres et des diadèmes, donnent toujours quelque dégoût à ceux qui les reçoivent. Une main libérale recommande plus un présent, qu'une main pleine. Le présent qu'il m'a fait est petit, mais il ne le pouvoit pas faire plus grand. Ou bien, ce qu'il m'a donné vaut beaucoup, mais il a délibéré s'il me le devoit donner ou non, il m'a fait languir à l'attendre, il a fait un soupir en me le baillant, il me l'a baillé superbement, il en a fait sa montre par les carrefours, et n'a rien oublié pour me le faire trouver mal-agréable. C'est une gratification qu'il a voulu faire, non à moi, mais à sa vanité.

VIII. Socrate avoit un grand nombre de jeunes gens qui le venoient voir, et qui tous, selon ce qu'ils pouvoient, lui faisoient quelque présent. Eschine, qui en étoit aussi, mais qui par faute de moyens ne pouvoit faire comme les autres, lui dit : « Je ne reconnois que je suis pauvre qu'en cette incommodité, que je n'ai rien à vous offrir qui soit

digne de vous. C'est pourquoi l'élection m'étant défendue, je vous donne une seule chose que j'ai, qui est moi-même. Je vous prie de me faire cet honneur d'accepter mon présent tel qu'il est, et vous représenter que si mes compagnons vous en ont fait de plus grands, ils vous ont toutefois donné bien moins que ce qui leur est demeuré. » La réponse de Socrate fut qu'il ne devoit point douter qu'il ne fît cas de son présent, sinon que d'aventure lui-même il en eût mauvaise opinion ; et quoi qu'il en fût, que si jusques à cette heure il ne s'étoit pas estimé ce qu'il devoit, il espéroit le rendre tel, qu'il auroit occasion de se priser davantage à l'avenir. Alcibiade avoit du bien autant que du courage, et tous les autres écoliers étoient enfants des premières maisons de la ville, et cependant Eschine sut si bien faire que son présent fut trouvé plus riche que tout ce qu'ils avoient su donner.

IX. Voyez, je vous prie, la dextérité d'un bel esprit, que la misère ne peut tellement abattre que, dénué de toutes choses, il ne trouve de quoi fournir à sa libéralité. Il m'est avis que je l'ois qui tient ce langage à la fortune : « Eh bien, tu m'as fait pauvre, mais qu'as-tu gagné ? Je n'aurai pas moins de quoi faire un présent digne de l'homme à qui je le veux donner. Puisque ce ne peut être du tien, ce sera du mien. » Ne pensez pas que pource qu'il se bailloit soi-même en paiement de son apprentissage, il fît peu de compte de soi ; mais cette invention lui sembla bien à propos de se donner à son maître, afin de convier son maître à se donner à lui. Il faut regarder qui donne, et non ce que l'on donne. C'est le trait d'un corrompu, quand il est recherché de quelque chose qu'il n'y a point d'apparence d'accorder, de faire bonne mine, et tâcher de gratifier en paroles ceux qu'il ne peut contenter en effet. Mais encore aimerois-je mieux avoir af-

faire à lui qu'à une manière de présomptueux qui avec un langage superbe et une mine pesante rabrouent si dédaigneusement les personnes, qu'ils ne semblent faire montre de leur fortune que pour acquérir des ennemis. Aussi nous les adorons bien en apparence, mais nous les détestons en notre âme, et haïssons en leurs actions ce que nous imiterions si nous étions en leur place. Il y en a qui se servent des femmes de leurs voisins, non pas secrètement avec quelque honte, mais scandaleusement à la vue de tout le monde, et ne trouvent point mauvais qu'on leur rende la pareille. Si quelque mari ne permet point à sa femme de se promener tout du long du jour emmi¹ les rues, et à la portière d'un carrosse s'exposer aux yeux et aux desirs de toute une ville, tout le sexe le décrira pour un malhabile homme, qui ne sait que c'est d'honneur et de qui la conversation ne peut apporter que du mal. Si quelqu'un n'a point de maîtresse, et n'entreprend la recherche de quelque femme d'importance, ce sera un homme sans courage, un étalon de chambrières, et qui ne mérite pas de manger un friand morceau. De là vient que l'adultère est aujourd'hui la plus honnête et la plus approuvée façon qu'on ait de se marier. Une femme ne semble pas bonne, si on ne l'a dérobée. Après avoir bien amassé, on épand; après avoir épandu, on ramasse avec la même avarice qu'auparavant. Il n'y a plus ni foi ni conscience. Si quelqu'un est pauvre, on le méprise, on appréhende de l'être, et comme s'il n'y avoit point d'autre mal au monde, on ne pense à rien qu'à s'en garantir. Jamais une injure n'est pardonnée, les forts gourmandent les foibles, et ne penseroient pas leur faire connoître leur puissance, s'ils ne leur faisoient sentir leur oppression; car de ruiner les provinces,

1. *Emmi*, au milieu de.

et mettre la justice à l'enchère, c'est chose qu'on ne trouve point étrange, pource que par le droit des gens on peut vendre ce qu'on a acheté.

X. L'abondance du sujet m'a fait continuer ce discours plus que je ne devois. Finissons-le donc, et pour ne faire point déshonneur à notre siècle, concluons que la plainte que nous faisons à cette heure, que tout est en désordre, qu'il n'est point de prud'homie, que tout s'en va perdu, nos pères l'ont faite devant nous, et nos enfants la feront encore après que nous ne serons plus. Le monde est et sera toujours d'une façon. S'il y a du dérèglement une fois plus que l'autre, c'est chose qui va et vient comme le flux et le reflux de la mer. Tantôt l'impudicité gagnera le dessus, et mettra les adultères en réputation. Tantôt la superfluité des festins aura son tour, et la friandise des cuisines, qui est la plus honteuse ruine que puisse avoir une bonne maison. Tantôt la dépense des habits sera débordée, et la déformité des esprits se fera connoître par le soin qu'on aura de l'embellissement du corps. Tantôt de la liberté mal dispensée naîtront les insolences et les outrages, d'où peu à peu les humeurs, tant en général qu'en particulier, s'achemineront à la cruauté, et enfin s'écloront des guerres civiles, où toutes choses seront violées, et ne sera rien de si saint qu'on ne prenne la hardiesse de profaner. Il viendra peut-être un temps où l'ivrognerie aura du crédit : ce sera vertu que de bien boire. Les vices ne sont pas toujours en une place, ils sont mobiles, et se font guerre perpétuelle pour s'entre-chasser. Pour ce qui nous touche, nous pouvons dire de nous une chose qui sera toujours véritable, que nous ne valons rien, que jamais nous n'avons rien valu, et, ce que je suis bien marri de dire, que nous ne vaudrons jamais rien. Le monde ne sera jamais sans homicides, sans tyrans, sans larrons, sans adultères, sans voleurs, sans sacrilèges, et

sans traîtres. J'y ajouterois sans ingrats, si ce n'étoit qu'il n'est point de méchanceté que l'ingratitude ne produise, et que bien à peine un mauvais acte se peut résoudre, que cet abominable vice n'y ait quelque part. Fuyons-le comme le plus grand crime qui se puisse commettre¹; supportons-le comme la plus petite injure que nous puissions recevoir. Le pis qui nous en puisse arriver, c'est que nous perdrons le plaisir que nous avons fait. Ce qui est de meilleur nous en demeure; nous l'avons fait. Il faut prendre garde d'obliger plutôt que nul autre ceux que nous pensons qui en auront du ressentiment; aussi est-il de certains plaisirs que nous ne devons pas laisser de faire, encore que ceux qui en ont besoin nous soient suspects d'ingratitude, et que même ils nous l'aient déjà fait reconnoître en quelque autre occasion. Comme si un père qui a ses fils en danger les peut recouvrer par mon moyen, et que pour m'y employer je n'en reçoive point d'incommodité, je serai bien aise d'y faire ce qui me sera possible. Si je puis sauver la vie à un qui le mérite, je le ferai aux dépens de la mienne, et ne ferai point de difficulté de courre ma part de sa fortune. Si un maraud est entre les mains des voleurs, et qu'en criant je leur puisse faire lâcher prise, je ne serai point marri d'ouvrir la bouche pour le salut d'un homme.

XI. Nous avons à cette heure à discourir des plaisirs que nous devons faire, et de quelle façon il y faut procéder. Il y a trois sortes de choses qu'on peut donner. Les nécessaires sont les premières, les profitables les secondes, et les dernières celles qui ne sont que pour le plaisir. Mais surtout, quoi que nous donnions, il faut prendre garde que ce soient choses qui ne s'évanouissent pas

1. Ce membre de phrase, qui manque dans l'édition de 1630, se trouve dans l'édition de 1631 et dans les suivantes.

légèrement. Il est raisonnable de donner le premier rang aux nécessaires. La vie va devant toutes choses. La conservation nous en est plus chère que l'ornement. En une chose de quoi nous avons moyen de nous passer, nous pouvons faire les dégoutés, et dire : « Je n'en ai que faire, je me contente de ce que j'en ai. » Et cependant nous n'avons pas tant d'envie de la rendre que de la jeter. Des choses nécessaires, j'en fais encore de trois sortes. Les unes sont celles sans qui nous ne pouvons vivre : comme être délivré des mains d'un ennemi, de la colère d'un tyran, d'un arrêt de mort, et d'autres inconvénients qui ordinairement tiennent la vie assiégée de toutes parts. Tant plus grande notre affliction¹ aura été, tant plus serons-nous redevables à celui qui nous en aura démêlés. Car à toute heure la forme effroyable du mal échappé nous repasse par la mémoire, et n'est rien de si doux en la délivrance, que de se ramentevoir l'appréhension qu'on a eue de n'être jamais délivré. Toutefois ne nous persuadons pas que si dès aujourd'hui nous pouvons sauver un homme, nous le devons laisser languir jusques à demain, pour en faire peser davantage l'obligation qu'il nous en aura. Après les choses de cette nature, il y en a d'autres sans qui nous pouvons bien vivre, mais nous ne le devons pas faire, parce que sans elles nous aurions meilleur marché de ne vivre point : comme la liberté, l'honneur, et la santé de l'esprit. A celles-ci succèdent les dernières du nombre des nécessaires, qui sont celles sans qui nous ne prendrions point de plaisir de vivre : comme sont les choses que la conjonction, le sang, la continuation, ou la longue conversation nous font aimer, les femmes, les enfants, les lieux de notre naissance, et autres objets à qui

1. L'édition de 1630 porte *mon* affliction, erreur corrigée dans l'édition de 1631, où on lit : « Tant plus notre affliction aura été grande. »

notre esprit se colle et s'attache avec tant de passion, qu'on a quelquefois moins de regret de mourir que d'en être séparé. Quant aux choses profitables, qui tiennent le second rang après les nécessaires, la diversité en est grande, et le nombre infini. L'argent est de ce rang-là (toutefois jusqu'à la suffisance seulement, et au deçà de la superfluité), les honneurs, les avancements de ceux qui ne sont point contents de leur fortune. Car la première utilité, c'est d'être utile à soi-même. Il ne reste plus à parler que des choses que l'abondance fait naître, et qui servent plus aux délices qu'à la nécessité ni au profit. Quand nous voulons donner quelque chose de cette qualité, voyons de le faire en sorte que l'opportunité la rende agréable. Que ce soit chose non vulgaire, mais ou qui ait toujours été rare, ou qui le soit de notre temps, ou qui, si d'elle-même elle n'est pas bien précieuse, soit présentée en une saison ou en un lieu si à son avantage, que le jugement de celui qui l'envoie lui fasse avoir de la réputation et du crédit. Pensons ce qui sera le mieux reçu, ce qui plus souvent se représentera devant les yeux, afin que celui à qui nous donnons pense être aussi souvent avec nous comme il sera avec notre présent. Surtout gardons-nous de donner des choses inutiles, comme un épieu à une femme ou à un bonhomme de quatre-vingts ans, à un paysan des livres, ou à un homme d'étude des toiles et des filets. Mais d'autre part aussi, prenons garde que tandis que nous voulons donner des choses agréables, nous n'en donnions qui semblent reprocher quelque défaut, comme à un ivrogne du vin, ou à un homme mal disposé des médicaments. Toute chose qui porte quelque marque de l'imperfection de celui qui la reçoit, lui est plutôt injure que présent.

XII. Si nous avons l'élection de donner ce que bon nous semblera, prenons garde de donner des choses de la plus longue durée que nous les pourrions choisir. Car il

n'est guère d'hommes si nés à la reconnoissance¹, qu'ils ne perdent la mémoire d'un présent aussitôt qu'ils en ont perdu la vue; comme au contraire, pour ingrat que soit un homme, c'est force que l'objet excite sa mémoire, et qu'en dépit de lui, quand il voit le présent, il se ressouvienne de l'auteur. Il y a encore un autre point qui nous doit convier à donner des choses durables. C'est que depuis que nous avons donné une chose à quelqu'un, il ne lui en faut jamais plus parler. Ainsi l'avertissement que nous n'osons faire, le présent le fera. Je donnerai plutôt de l'argent en œuvre qu'en monnoie, et des statues plutôt que des habits ou quelque autre chose qui soit usée au premier jour. On cesse de savoir gré, quand on cesse de posséder. Il y en a peu qui fassent autrement. La souvenance prend fin ordinairement comme l'usage. C'est pourquoi je veux, si je puis, que mon présent ne soit point de chose qui se consume facilement. Je veux qu'il demeure, qu'il s'attache, et qu'il vive avec mon ami. Je crois qu'il n'y a homme de si peu de jugement, qu'il le faille avertir de n'envoyer ni des gladiateurs, ni des animaux pour combattre, après que le spectacle aura été représenté, non plus que de l'étamine en janvier, et de la fourrure en juillet. Une chose plaît en une occasion, qui en une autre seroit désagréable. Il faut considérer le temps, le lieu, et les personnes à qui nous avons affaire. Un sens commun sans science est capable de cette observation. Combien prend un homme plus de plaisir quand on lui donne ce qu'il n'a point, que ce qu'il a en abondance; ce qu'il cherche il y a longtemps, que ce que la plus chétive boutique de la ville lui peut fournir! Quoi que l'on donne, et à qui que l'on donne, rien n'est contemptible quand il est rare et recherché. Un présent même de pommes com-

1. Ayant tant de penchant à la reconnoissance.

munes, et qu'au bout de quelques jours on ne voudroit pas seulement regarder, peut avoir de la grâce quand il ne s'en trouve point encore, et qu'elles sont venues longtemps avant leur saison. Il y a de l'honneur aussi à donner une chose que celui à qui nous la donnons ne pouvoit avoir d'autre que de nous, ou que nous n'avons jamais donnée à d'autre qu'à lui.

XIII. Alexandre de Macédoine étant de retour de sa conquête du Levant, les Corinthiens envoyèrent vers lui, pour lui témoigner la joie qu'ils avoient du succès de son voyage, et lui dire qu'ils le faisoient bourgeois de leur ville. Lui qui ne pensoit pas être moins que Dieu (tant les prospérités l'avoient aveuglé!) s'étant mis à rire comme par moquerie du présent qu'on lui faisoit, un des ambassadeurs lui dit : « C'est chose que nous n'avons jamais donnée qu'à vous et à Hercule. » A cette heure-là, ne prenant pas garde qui donnoit la bourgeoisie, mais qui étoient ceux à qui on la donnoit, il la reçut fort volontiers, festia¹ les ambassadeurs, et leur fit toutes les démonstrations de bonne volonté dont il se put aviser. Cet homme qui n'avoit autre passion que la gloire, combien qu'il n'en connût ni la nature ni les bornes, marchant sur les pas d'Hercule et de Bacchus, et se proposant de faire encore plus de chemin qu'ils n'avoient fait, ôta les yeux de dessus les Corinthiens pour les tourner sur le compagnon qu'ils lui bailloient, et se voyant mis du pair avec Hercule, se persuada qu'à ce coup il étoit à l'effet de la vaine et présomptueuse imagination qu'il avoit toujours eue d'aller au ciel. Je voudrois bien qu'on me dît quelle comparaison il pouvoit y avoir d'un jeune éventé, de qui toute la vertu n'étoit autre chose qu'une assistance extraordinaire que la fortune faisoit à ses témérités, et de celui

1. Dans l'édition de 1650, on lit : *festina*, au lieu de *festia*.

qui ne cherchoit autre fruit de ses victoires que le repos du monde, et l'avoit couru d'un bout à l'autre, non pour en desirer le conquêt¹, mais pour en procurer la délivrance. Que pouvoit avoir de semblable l'ennemi juré des méchants, le protecteur des gens de bien, et le pacificateur de la mer et de la terre, avec un misérable nourri dès son enfance aux voleries, pilleur de peuples, autant ruineux à ses amis qu'à ses ennemis, et qui ne pouvoit trouver de titre plus convenable à son humeur, que d'être la terreur de l'univers, ne se souvenant pas que si les bêtes furieuses sont formidables pour leur force, celles qui n'ont du tout point de courage ne le sont pas moins pour leur poison ?

XIV. Mais retournons à notre propos. Un plaisir qu'on fait à tout le monde n'oblige personne. Je ne sais point de gré à un qui tient hôtellerie de m'avoir logé. Aussi ne fais-je à un qui donnant à manger à toute une ville, m'a mis en un rang d'où il n'a excepté personne. Qu'est-ce qu'il a fait pour moi, sinon cela même qu'il a fait pour un badin, pour un bêtête, et pour un que peut-être il n'avoit jamais vu ? Il n'a point eu bonne opinion de moi, mais il a voulu contenter sa vanité. Voulez-vous rendre une chose agréable ? Rendez-la rare. Qui est-ce qui voudroit qu'on lui mît en compte ce qu'il a recueilli d'une chose qu'on jetoit sur toute une multitude indifféremment ? Je ne veux pas que ceci soit pris pour une bride que je baille à la libéralité. Je trouve bon qu'elle aille si avant qu'il lui plaira ; mais je ne veux pas qu'elle aille en désordre. Il y a moyen de faire en sorte que donnant à beaucoup, il n'y en aura pas un qui ne se fasse croire que nous l'avons gratifié d'autre façon que le commun. Il faut que chacun ait quelque marque particulière, qui lui fasse penser qu'on a fait plus de cas de lui que de

1. VAR. (édit. de 1631) : La conquête.

nul autre. Un tel a eu autant que moi, mais je l'ai eu sans l'avoir recherché. Il a eu autant que moi, mais je l'ai eu tout incontinent, et il a été longtemps à le gagner. On peut bien donner à plusieurs une même chose, que ce ne sera pas avec mêmes paroles, ni avec démonstration d'une même volonté. Il a eu autant que moi, mais il a prié pour l'avoir, et j'ai été prié pour le prendre. Il a eu autant que moi, mais on savoit bien qu'il avoit de quoi rendre. Il est vieil et n'a point d'enfants, il s'en revanchera quand il fera son testament. J'ai plus eu que lui, encore qu'il ait eu autant que moi, parce qu'on me l'a donné sans espérance de le retirer. Comme une courtisane se divise si judicieusement à ses poursuivants, qu'il n'y en a pas un qui ne pense être celui qu'elle aime le mieux, ainsi faut-il que celui qui veut que ses bienfaits soient aimables, se conduise à les distribuer si dextrement, que tous ceux qui les reçoivent étant obligés l'un comme l'autre, chacun néanmoins se fait croire qu'on a fait quelque chose pour lui plus que pour son compagnon. Quant à moi, je laisse les coudées franches aux bienfaits. Tant plus ils seront grands, et tant plus il y en aura, tant plus grande sera la louange de celui qui les fera. Tout ce que je veux, c'est qu'on y apporte du jugement. Il n'est point d'homme si sensible, et si ouvert à toute sorte de traits, que ce qu'on lui donne fortuitement le touche au cœur. C'est pourquoi si quelqu'un pense que ce langage tende à ramener la libéralité dans ses limites, et lui resserrer ses bornes, il ne goûte pas bien ce que je dis; car y a-t-il vertu que je révère ni que je prêche davantage; et qui a plus de sujet de le faire que moi qui me propose de donner des règles à la société humaine et procurer en ce que je puis son établissement?

XV. Qu'on ne fasse donc autre interprétation de tout mon discours, sinon que pource que les meilleures actions

de l'âme, de quelque bonne volonté qu'elles partent, ont une certaine mesure hors laquelle il est impossible qu'elles acquièrent le titre de vertu, je n'approuve ni l'intempérance ni le désordre en la libéralité. Il y a bien du plaisir¹ à recevoir un bienfait, voire de lui tendre les mains, quand une élection judicieuse le présente à ceux qui en sont dignes, non pas quand une occasion fortuite, ou une passion indiscrete de celui qui donne nous le fait tomber entre les mains. Quelle apparence y a-t-il de nommer bienfait une chose de laquelle on a honte de confesser l'auteur? L'obligation est alors vraiment agréable, et descend au fond de l'âme pour y demeurer éternellement, quand nous nous ramentevons plus volontiers le mérite de celui qui nous oblige, que la valeur du plaisir qui nous est fait. Crispus Passiénus disoit ordinairement qu'il y avoit de certaines gens de qui il estimoit plus le jugement que le bienfait, et d'autres aussi de qui il aimoit mieux le bienfait que le jugement; et en donnoit cet exemple: « J'aime mieux, disoit-il, le jugement d'Auguste que le bienfait de Claudius. » Pour moi, je ne saurois faire cas du bienfait d'un homme de qui je mépriserois le jugement. Mais quoi? falloit-il donc refuser ce que donnoit Claudius? Non; mais il falloit prendre de lui comme de la fortune, que l'on s'assure d'avoir pour ennemie au premier jour. Comment donc séparons-nous des choses si conjointes? Ce qui est de meilleur en un bienfait, c'est d'être donné avec jugement. S'il y manque, il n'y a plus de bienfait. Autrement une grand'somme d'argent donnée mal à propos n'est pas plus bienfait que si elle étoit mise en trésor. Or il y a beaucoup de choses qu'il faut recevoir, et toutefois ne penser pas en être obligé.

1. VAR. (édit. de 1631) : Contentement.

LIVRE DEUXIÈME.

(Les onze premiers chapitres de ce livre n'ont pas été traduits.)

.
XII. Caius César donna la vie à Pompeius Pennus (si c'est la donner que de ne l'ôter point), et comme il l'en remercioit, il lui bailla son pied gauche à baiser. Ceux qui l'excusent, disent que ce ne fut point par outrecuidance, mais pour envie qu'il avoit qu'on vît sa pantoufle qui étoit d'or en broderie de perles; et disent davantage, que peut-être il eut égard à la qualité consulaire de ce bon homme, de lui bailler de l'or et des perles à baiser, parce qu'il reconnoissoit qu'en tout le reste de son corps, il n'avoit rien de si net, ni de si digne d'être baisé. Ce misérable, né pour la ruine entière des mœurs romaines, et pour l'établissement de la servitude persique, n'eût pas été satisfait de voir en la présence d'une grande et honorable compagnie un vieil sénateur, remarquable pour une infinité de belles charges qu'il avoit eues, prosterné devant lui comme un vaincu devant un victorieux, s'il n'eût encore trouvé quelque chose au-dessous des genoux pour y faire descendre la liberté. Il n'eût pas pensé avoir bien foulé aux pieds la République, s'il ne lui eût fait cet outrage du pied gauche, et si après avoir tellement désestimé la vie d'un sénateur que d'en faire le jugement capital en pantoufles, il ne lui eût encore donné du pied par les dents, pour rendre l'injure accomplie au gré de son insolence et de sa fureur.

XIII. O vanité, compagne d'une grande fortune ! ô maladie, qui ruines les esprits les plus sains ! Puisque ton contentement est de changer les bienfaits en injures, ton goût d'aimer ce qui n'a point de mesure, et ton industrie de ne faire jamais rien de bonne grâce, combien penses-tu que tu fais de plaisir à ceux à qui tu n'en fais point ! Plus tu te hausses, plus tu demeures basse, et montres que tu connois mal la condition de ce qui te fait enorgueillir. Tu ne donnes rien que tu ne gâtes. Je voudrois savoir d'où te vient ce jugement pervers, de te vouloir faire voir en masque plutôt qu'en ton visage naturel. Un plaisir m'est agréable, quand il m'est fait agréablement ; quand celui qui me le fait, s'il est plus grand que moi, ne me met pas pourtant le pied sur la gorge, mais se raccourcit à ma mesure, ôte la pompe à sa courtoisie, et n'a pas seulement égard à me secourir en ma nécessité, mais y ajoute encore le respect de considérer de quelle façon je veux être secouru. Il n'y a qu'un moyen de ramener ces audacieux à leur devoir : c'est de leur faire connoître que pour tout le bruit qu'ils font, ni eux ni leurs bienfaits n'en sont pas estimés davantage. Par leur présomption ils font rire le monde, et sont cause qu'on veut mal à ce qui seroit aimable s'il étoit manié d'autre façon.

XIV. Il est des choses de cette nature, que qui les bailleroit à ceux qui les demandent, elles seroient occasion de leur ruine. Quand cela s'offre, qui refuse oblige, et non qui donne. Ne nous arrêtons pas à ce que nos amis veulent, regardons ce qui leur est bon. Les passions bien souvent éblouissent la partie raisonnable de l'âme, et nous donnent de mauvaises intentions. Mais quand cette première saillie est passée, et que le refroidissement nous a rendus capables de conseil, nous détestons indubitablement ceux qui nous ont détruits pour

nous avoir gratifiés. Comme nous refusons de l'eau à un malade, un couteau à un désespéré, et à un amoureux tout ce que le dérèglement de son affection lui fait désirer à son préjudice, ainsi de quelque véhémence que nos amis nous prient, quelques submissions qu'ils nous fassent, et quelque pitié même que nous en ayons, nous ne devons jamais nous laisser aller à faire pour eux chose qui leur puisse apporter du déplaisir. La fin du bienfait est plus considérable que le commencement. Ce n'est rien que ce qu'on donne plaise à l'heure qu'on le reçoit, s'il ne plaît encore après l'avoir reçu. Il y en a qui disent : « Je sais bien que ce qu'il me demande lui fera mal, mais qu'y ferai-je ? Il me prie, je ne le saurois éconduire. C'est à lui d'y penser. S'il ne s'en trouve bien, qu'il s'en prenne à soi-même, et non pas à moi. » Vous vous trompez ; c'est à vous qu'il s'en prendra. Sa raison sera, que vous lui aurez aidé à se perdre. Sauroit-il avoir un plus juste sujet de vous haïr ? C'est une bonté bien cruelle, que de se lâcher aux prières de ceux qui veulent que nous les assistions à se ruiner. L'acte est glorieux et magnanime de sauver la vie à un homme, encore que peut-être le désespoir où il est l'empêche d'y consentir ; mais de donner une chose qu'on sait bien qui sera la confusion de celui qui la demande, qu'est-ce autre chose qu'une malveillance, qui n'ayant pas assez de courage pour se produire par la force, est bien aise de pouvoir nuire sous la couverture d'un plaisir ? Donnons des choses que la continuation de l'usage rende d'un jour à l'autre plus agréables, et par qui celui qui les aura reçues ne puisse jamais avoir d'ennui. Je ne baillerai point d'argent à mon ami que je sais qui me le demande pour débaucher une femme, parce que je participerois à son crime. Je l'en divertirai si je puis ; sinon, je ne favoriserai point un méchant acte. Si la

colère l'emporte au delà du devoir, si l'ambition lui persuade des entreprises mal assurées, je ne lui donnerai point de sujet de pouvoir dire : « Un tel m'a perdu pour m'avoir trop aimé. »

XV. Ce sont bien souvent mêmes choses que les plaisirs des amis et les vœux des ennemis. L'envie des uns nous desire du mal ; l'indulgence inconsidérée des autres nous le procure. Mais, je vous prie, quelle honte est-ce que par faute de nous savoir conduire il n'y a point de différence entre faire du bien et vouloir du mal ? Et cependant c'est chose que nous voyons arriver ordinairement. Ne faisons jamais rien pour personne aux dépens de notre honneur. La première loi d'amitié, c'est l'égalité des amis. Quand on pourvoit à l'un, il ne faut pas abandonner l'autre. J'assisterai mon ami nécessaire ; mais ce sera sans me laisser tomber moi-même en nécessité. S'il est en peine, je tâcherai de l'en tirer ; mais je me garderai de m'y mettre, sinon que l'affaire ou l'homme fussent de quelque mérite extraordinaire, qui valût de me résoudre à courre fortune. Je ne donnerai jamais ce que j'aurois honte de demander. Je priserai les choses ce qu'elles valent. Si le plaisir est petit, je ne le magnifierai point comme grand ; s'il est grand, je ne le mépriserai point comme petit. Les bienfaits, s'ils sont mis en ligne de compte, n'ont point de grâce ; s'ils sont montrés, ils sont reprochés. C'est une belle et nécessaire considération de mesurer ses moyens, pour faire justement ce qu'on peut, et rien davantage ; mais aussi ne faut-il pas avoir moins d'égard qui sont ceux à qui nous donnons. Tout ne convient pas à toutes personnes. Il est des choses si petites, qu'un homme qui a quelque marque ne les sauroit ni donner ni prendre sans se faire tort. Comparons donc les bienfaits et les personnes, de peur qu'il n'y ait rien

de défectueux ou superflu, et que nous ne donnions quelque chose que l'on dédaigne et que du tout on ne veuille pas recevoir.

XVI. Ce grand Alexandre, de qui la vaine gloire avoit porté l'esprit au delà de toutes imaginations ordinaires, fit un jour présent d'une ville à quelqu'un, qui de peur de l'envie la refusa, comme chose disproportionnée à sa petitesse. « Je ne m'informe pas, dit Alexandre, de ce que tu peux accepter selon ta fortune; je regarde à ce que je dois donner selon la mienne. » Cette parole, à ne la prendre que par dessus, semble généreuse et vraiment royale; et toutefois il ne pouvoit dire chose qui fût si mal à propos. Rien ne sied bien de soi-même; l'observation seule des circonstances fait l'approbation de nos actions. Pauvre créature, enflée au-dessus de ta condition! comment est-il possible qu'à toi le donner soit honnête, et à lui déshonnête le recevoir? Les personnes et les qualités sont considérables. La vertu n'approche point d'une extrémité plus que de l'autre. L'excès est aussi bien vice que le défaut. Si la fortune t'a fait capable de donner des villes, encore que tu pouvois acquérir plus de gloire à ne les prendre point, qu'à les prendre pour en faire jonchée comme tu fais, ce n'est pas à dire qu'il n'y ait quelque homme au monde si petit, qu'honnêtement tu ne lui puisses mettre¹ une ville entière en la manche.

XVII. Un cynique demanda un talent à Antigonus; il lui répondit que c'étoit plus qu'un cynique ne devoit demander. Et là-dessus le cynique lui demandant un denier, il lui répliqua que c'étoit moins qu'un roi ne devoit donner. Cette défaite fut bien aussi vilaine que

1. Dans l'édition de 1630 : « Tu ne le puisses mettre, » ce qui est évidemment une faute.

subtile. Il trouva moyen de ne donner ni l'un ni l'autre. Au denier, il regarda la magnificence d'un roi; au talent, la profession d'un cynique, au lieu qu'il pouvoit donner le denier comme à un cynique, et le talent comme roi. Je veux bien qu'il soit des choses si grandes qu'honnêtement un cynique ne les puisse accepter; mais il n'en est point de si petites, que la bonté d'un roi ne puisse donner honnêtement. Toutefois, si vous me demandez ce qui m'en semble, je trouve qu'Antigonus fit bien. Ce sont choses incompatibles de demander de l'argent et de le mépriser. Vous avez déclaré la guerre aux biens du monde, vous en faites profession : que ne jouez-vous le personnage que vous avez pris? Si vous voulez avoir le plaisir d'être riche, pourquoi affectez-vous la gloire d'être pauvre? Regardons ce que nous sommes, aussi bien que ce que sont ceux à qui nous voulons donner. Chrysippus traitant cette matière s'est servi de la similitude du jeu de paume, que je ne trouve pas mal à propos. Il n'y a point de doute que si la pelote tombe, ce ne soit par la faute ou de celui qui la jette ou de celui qui la reçoit, et qu'elle ne demeure haute tant que d'une part et d'autre elle sera jetée et reçue comme il faut. Un bon joueur la jette d'une façon à un grand homme, et d'une autre à un petit. Il en est ainsi des bienfaits. S'ils ne sont accommodés autant à celui qui les prend qu'à celui qui les donne, il est impossible qu'ils soient ni bien pris ni bien donnés. Si nous avons affaire à un qui joue bien, nous serons plus hardis à frapper la pelote, parce que de quelque façon qu'elle aille de son côté, nous ne doutons point qu'il ne la sache bien renvoyer, là où si nous jouons avec un qui soit encore écolier, nous relâcherons quelque chose de notre science, et frapperons si bellement, que nous lui porterons la pelote jusque dans la main. Les bienfaits doivent avoir

la même considération. Il est des hommes qu'il faut instruire, et se contenter quand avec quelque effort, ou par quelque trait de hardiesse, ils font démonstration de leur volonté. Nous sommes bien souvent cause nous-mêmes qu'il est des ingrats, et leur aidons à l'être par une fausse opinion que nous avons qu'il n'est point de grands bienfaits que ceux qui sont hors de revanche; comme ceux qui jouent malicieusement ne pensent pas un bon coup, s'ils ne le couchent en sorte qu'on ne le puisse relever, et de cette façon se privent du plaisir que le jeu donne quand l'un et l'autre apporte du consentement à le faire durer. Quelquefois nous sommes de si mauvaise nature, et avons tant de peur de démordre ce peu que nous pensons avoir d'avantage sur un ami, que nous aimons mieux perdre le bien que nous lui avons fait, que de lui donner sujet de se penser décharger de l'obligation qu'il nous a. Mais combien ferions-nous plus honnêtement de lui donner moyen de s'acquitter, interpréter toutes choses en bonne part, prendre un remerciement pour une revanche, et montrer à le faire demeurer quitte la même affection que nous avons eue à l'obliger! Un usurier est aussi fâcheux s'il est long et difficile à recevoir son intérêt, comme quand il est rigoureux à l'exiger. Il y a du mal à refuser une reconnoissance, autant qu'à la demander. Le meilleur est de donner sans se faire prier, et ne redemander jamais ce qu'on a donné. Si on nous le rend, s'en réjouir comme d'une chose qu'on avoit du tout oubliée, et le prendre, non pour une dette qu'on nous paye, mais pour un plaisir qu'on nous fait.

XVIII. Mais il est temps de passer à l'autre partie de mon discours, et de traiter de quelle façon il faut recevoir. L'arrogance y est évitable comme à donner. En tout office qui touche deux personnes, les obligations sont réciproques. Le père doit au fils, le fils au père; le mari à la

femme, la femme au mari. Ils sont obligés de part et d'autre autant à faire qu'à recevoir. Hécaton en trouve la règle difficile ; aussi est-elle. L'honnêteté est un point où il n'est pas bien aisé de donner ; qui en approche fait beaucoup. Car il n'est pas question de faire, mais de bienfaire ; ce qui ne peut être si la raison ne préside à nos actions depuis le commencement jusques à la fin. Il n'y a rien de si petit, ni de si grand où il ne la faille appeler. Si nous donnons, il faut que ce soit par son conseil. Le premier avis que nous en aurons, ce sera de ne prendre pas de tout le monde indifféremment. De qui donc ? De ceux à qui nous voudrions donner. Il faut un goût aussi délicat à choisir à qui devoir, comme à qui prêter ; car quand il n'y auroit point un nombre infini d'incommodités qu'il y a, nous sommes assez gênés de devoir à un à qui il nous déplaît d'être obligés ; comme au contraire c'est un contentement extrême, que notre créancier ait des qualités capables de se faire aimer, quand même il nous auroit offensés. Il n'y a point de creve-cœur plus grand à un homme d'honneur, que s'il faut qu'il aime ce qu'il ne prend point plaisir d'aimer. Je ne parle pas de ceux qui sont si sages, que s'il se présente quelque chose qu'il faille ou faire ou souffrir, ils y disposent aussitôt leur consentement, qui tiennent leurs volontés en leur puissance, et prennent d'eux-mêmes une loi qu'ils ne violent point ; mais de ceux-là seulement qui sont au chemin de cette perfection, et qui desirent de vivre en gens d'honneur ; mais leurs passions leur donnent de la peine, et n'obéissent qu'en tant que la force les fait plier. Il ne faut pas donc, quand j'ai besoin d'un plaisir, m'adresser au premier venu. Je le dois élire, comme j'élirais un à qui je voudrais emprunter de l'argent, et encore avec plus de soin ; car à cettui-ci, je suis quitte quand je lui ai rendu ce qu'il m'a prêté ; mais à l'autre, il faut que je lui rende davantage, et qu'après cela je me répute en-

core son obligé. Je recommence à lui devoir quand je l'ai payé¹. C'est pourquoy comme il faut du choix et de la diligence quand il est question de faire des amis, aussi ne faut-il pas entrer indifféremment au commerce des bienfaits avec toute sorte de personnes, puisque c'est de là principalement que procède l'amitié. Vous me direz que nous ne sommes pas toujours libres de ne recevoir pas, et que quelquefois il faut prendre en dépit que nous en ayons. Un tyran outrageux, et qui pour peu de chose se met en colère, m'offre quelque chose. Si je la refuse, je l'offense. Ne la prendrai-je point? Tenez un roi pour voleur et pour corsaire, quand il fait ce qu'un voleur et un corsaire fait. Que dois-je faire? Il ne me semble pas digne que je lui sois obligé. Quand je vous parle de choisir, c'est pourvu que la crainte et la violence ne vous en empêche; car alors il n'y a plus d'élection. Quand il est en vous de vouloir ou ne vouloir pas, avisez-y. Si la fortune vous ôte cette liberté, vous ne prenez pas, vous obéissez. Vous ne sauriez être obligé pour avoir pris ce que vous n'avez pu refuser. Voulez-vous savoir si je veux? faites qu'il me soit libre de ne vouloir pas. Oui, mais il vous a donné la vie. Ce n'est pas là qu'est l'importance. Il est question si j'ai voulu prendre ce qu'il m'a voulu donner. Vous m'avez sauvé la vie, je le veux; ce n'est pas à dire que je la vous doive. Les poisons ont quelquefois été remèdes, mais pourtant on ne les compte pas entre les médicaments salutaires. Il est assez de choses qui profitent, et toutefois n'obligent pas.

XIX. Il est arrivé qu'un qui étoit allé pour tuer un tyran, lui a percé une apostume, où les barbiers n'avoient osé mettre la main. Pour cela le tyran ne lui doit pas sa

1. Cette phrase, donnée par les éditions de 1631 et de 1635, manque dans l'édition de 1630.

guérison. Celui de qui le dessein est de me nuire, peut bien faire chose qui me profite, mais il ne me sauroit obliger. La fortune fait le plaisir, l'homme l'injure. De notre temps un lion en l'amphithéâtre ayant reconnu que l'un des exposés avoit été son gouverneur, le défendit des autres bêtes qui le vouloient offenser. Lui fit-il plaisir? Non, parce qu'il n'en eut pas l'intention. Le fait du lion et de celui qui vouloit tuer le tyran sont semblables. L'un et l'autre ont donné la vie, et ni l'un ni l'autre n'a fait plaisir. La gloire de donner ne peut être où est la nécessité de recevoir. Je ne dois point ce qu'on m'a fait devoir par force. Vous voulez que je vous doive? laissez en ma liberté le prendre et le refuser.

XX. On dispute ordinairement si Marcus Brutus, ayant dessein en son âme de faire mourir César, fit bien de recevoir la vie de lui. La résolution qu'il prit en ce fait a de la matière pour un autre discours. Mais si dirai-je en passant, que soit qu'il eût en horreur le nom de roi, qui est une domination, quand elle est juste, préférable à toute autre sorte de gouvernement, soit qu'il espérât que la liberté se pût remettre en une ville où le prix étoit si grand de commander et de servir, soit qu'il pensât qu'après une introduction de nouvelles mœurs les choses pussent retourner à leur premier établissement, et les lois reprendre leur autorité parmi tant de milliers d'hommes qu'il avoit vus combattre, non pour n'avoir point de maître, mais pour en élire un; encore qu'en assez d'autres occasions il se soit montré grand personnage, si est-ce qu'en cette-ci je ne trouve pas qu'il y ait moyen de le défendre, sinon d'autre faute, pour le moins de n'avoir pas bien pratiqué ce que l'école des stoïques lui pouvoit avoir appris. Et quand ces considérations ne seroient point, avoit-il oublié le cours du monde, et la condition particulière de la ville où il étoit? Ne devoit-il pas juger que pour un qu'il

auroit fait mourir, il s'en trouveroit une douzaine d'autres qui auroient la même volonté, vu qu'après tant d'exemples de rois tués ou de glaive ou de foudre, Tarquin n'avoit pas laissé de faire ce qu'il avoit fait? Il fit bien toutefois de prendre la vie de lui, et pour cela ne fut pas obligé de le tenir pour père, puisque par injustes moyens il avoit acquis le droit de la lui donner. Celui qui m'a pu tuer et ne l'a pas fait ne m'a ni sauvé la vie ni obligé. Tout ce que j'en puis dire, c'est qu'il m'a laissé aller.

XXI. Mais voici bien une question plus difficile à résoudre. Je suis prisonnier. Un homme impudique et vicieux contre nature offre de payer ma rançon. Que ferai-je? M'obligerai-je à un méchant? Si je m'y oblige, que ferai-je pour m'en acquitter? Serai-je ou si sale que de vivre avec un homme qui n'a rien de pur, ou si ingrat que de ne vivre pas avec un homme par qui je vis? Je vous dirai ce qui m'en semble. Puisqu'il est question de ma vie, je prendrai de l'argent de lui, quelque méchant et sale qu'il soit; mais je le prendrai comme prêt, et non comme bienfait. Au partir de là je le lui rendrai, et s'il tombe en peine d'où je le puisse tirer, je ferai pour lui ce qu'il a fait pour moi; mais de contracter rien de plus particulier avec lui, je ne le ferai pas. L'amitié ne peut être qu'entre personnes semblables. Si je lui sais gré, ce ne sera pas de m'avoir sauvé la vie, mais de m'avoir prêté de l'argent, qu'il faut que je fasse compte de lui rendre. Il s'en offre un à me faire plaisir, qui mérite bien que je lui sois obligé, mais il ne le peut faire qu'il ne se fasse déplaisir. Je ne prendrai rien de lui, quand ce ne seroit que pour cette volonté seule qu'il a de me faire du bien à son préjudice. Je suis accusé, il me veut défendre; mais s'il le fait, le roi lui en youdra du mal. Je suis son ennemi, si, puisqu'il veut courre fortune pour moi, je ne prends la voie

la plus aisée, qui est de la courre sans lui. Hécaton allègue à ce propos, mais hors de propos, ce me semble, l'exemple d'Arcésilaüs, qui refusa de l'argent que lui offroit un fils de famille, de peur que son père, qui étoit un homme avare, n'en fût offensé. Que peut-on louer en cette action ? Est-ce qu'il n'a pas voulu prendre une chose dérobée ? ou bien qu'il a mieux aimé ne prendre point, que d'être en peine de rendre ? Quelle abstinence y a-t-il à ne prendre point le bien d'autrui ? Si nous voulons un exemple qui ait du mérite, prenons celui de Grécinus Julius, grand personnage certainement, et que Caius César fit mourir sans autre sujet, que pource qu'en l'établissement de sa tyrannie une prud'homie comme la sienne lui étoit suspecte. Un jour qu'il faisoit la dépense de quelques jeux, et qu'à ce faire il étoit secouru par la contribution de ses amis, il ne voulut pas prendre une bonne somme de deniers que Fabius Persicus lui envoyoit. Et comme quelques-uns, qui regardoient plus au présent qu'à l'homme, lui remontrassent qu'il avoit eu tort de l'avoir refusé : « Pensez-vous, leur dit-il, que je voulusse devoir quelque chose à un homme, à qui je ferois difficulté de dire grand merci s'il avoit bu à moi ? » Rébilus, qui ne valoit guère mieux, encore qu'il eût été consul, lui en envoya davantage, et le pressa fort de le recevoir. « Excusez-m'en, s'il vous plaît, dit-il ; je n'ai pas pris ce que Persicus m'avoit envoyé. » Que direz-vous de cette considération ? Pouvoit-elle être, ni plus scrupuleuse, ni plus exacte, quand il eût été question, non de recevoir des présents, mais d'élire des sénateurs ?

XXII. Après que nous aurons résolu de prendre, apportons à cette action une contenance si gaie, et faisons voir des marques si visibles de notre contentement, que celui qui nous donne s'en aperçoive, et que dès l'heure même il commence de recevoir quelque fruit d'avoir donné. Il y

a toujours de quoi se réjouir quand nous voyons notre ami joyeux ; mais certainement le sujet en est plus juste que nul autre quand il est joyeux par notre moyen. Montrons-lui que ce nous est plaisir d'en avoir reçu de lui. Ne resserrons point notre affection ; faisons-la paroître, non en sa présence seulement, mais en toutes compagnies où nous nous trouverons. Qui a reçu de bonne grâce un bienfait, il en a payé l'intérêt de la première année.

XXIII. Il y en a qui sont bien contents de prendre, mais ils veulent que ce soit secrètement. Ne doutez point que telles gens n'aient mauvaise intention. Il y a autant de gloire à celui qui reçoit un bienfait de le publier, comme à celui qui le donne de n'en faire connoître que ce que celui qui l'a pris veut qu'on en sache. Il y en a d'autres qui ne remercient jamais qu'à la dérobée, en quelque coin et à l'oreille, en sorte que personne n'en puisse rien apercevoir. Ce n'est pas être honteux ; c'est une manière de désavouer ce qu'ils doivent. Il y a de l'ingratitude à remercier sans témoins. Il en est qui ne veulent employer courtiers, notaires, ni témoins en leurs affaires, et même ne veulent pas faire de cédules. Ceux qui s'efforcent de celer un plaisir qu'on leur a fait, en font tout de même. Ils voudroient bien, s'ils pouvoient, imputer à leur mérite ce qu'ils doivent à l'assistance de leur ami. Si quelqu'un les a gratifiés en chose qui touche leur vie ou leur honneur, ils ne le voient plus si souvent que de coutume, et montrent leur ingratitude, pensant cacher leur obligation.

XXIV. Les autres disent plus de mal de ceux qui leur ont fait plus de bien. Il en est qu'il vaut mieux offenser qu'obliger. Ils cherchent en la haine un témoignage de ne devoir rien. Or il n'y a chose qui se doive conserver avec plus de soin que la mémoire d'un bienfait. Il se

la faut ramentevoir d'une heure à l'autre, parce que si on ne s'en souvient, il est impossible qu'on s'en acquitte; et quand on s'en souvient, on a déjà commencé de s'en acquitter. Aussi faut-il bien se garder, quand on nous donne quelque chose, de faire les délicats en la prenant; car si nous ne faisons bon visage en une occasion où la nouveauté donne de la grâce à des bienfaits qui n'en ont du tout point, que faut-il qu'on espère de nous quand le temps nous aura fait envieillir le premier contentement d'avoir reçu? Un autre fera le froid et le dédaigneux en prenant, comme s'il disoit : « Ce n'est pas chose qui me fasse besoin, mais puisque vous avez si grande envie que je l'aie, je vous laisse faire. » Un autre y procédera si nonchalamment, que celui qui lui fait plaisir doutera qu'il ne s'en soit pas aperçu. Un autre en disant deux ou trois mauvais mots avec peine, et comme s'il lui fâchoit de remuer les lèvres, fera mieux connoître son ingratitude que s'il n'avoit du tout point parlé. Il faut proportionner les remerciements au bienfait, et quelquefois parce qu'il n'y a personne qui ne prenne plaisir de voir que les effets de sa libéralité s'étendent bien loin, si ces paroles y peuvent trouver place, il n'y aura point de mal de les y ajouter : « Vous avez fait plaisir à plus de gens que vous ne pensez; vous ne savez pas combien vous m'avez obligé; je ferai, si je puis, que vous le saurez; vous en croyez moins qu'il n'y en a. » Qui se charge de cette façon, fait de bonne heure paroître la volonté qu'il a de se décharger. La revanche m'en est impossible, mais au moins en confesserai-je la dette, et en publierai le ressentiment autant de fois que l'occasion s'en présentera.

XXV. Rien ne mit si bien Furnius auprès d'Auguste, que ce qu'après qu'à son intercession il eut pardonné à son père qui avoit tenu le parti d'Antoine, en le remerciant il lui dit : « Sire, voici la seule injure que je puis dire

avoir reçue de vous, que pour la grandeur du bien que vous me faites, il faille que je vive et meure avec regret de ne m'en pouvoir jamais acquitter. » Quelle plus claire marque peut donner un homme de sa disposition à la reconnaissance, que de ne se pouvoir contenter en façon quelconque, et renoncer à toute espérance de pouvoir jamais satisfaire au plaisir qu'il a reçu? C'est avec ce langage et autres qui le ressemblent, qu'il faut témoigner son affection, rompre les nuages que la fortune lui oppose, et lui faire trouver passage pour éclairer. Quand nous ne parlerions point, pourvu que dans l'âme nous ayons la volonté que nous devons avoir, la conscience nous paroîtra sur le visage. Qui se doit ressentir d'un bienfait, se prépare à le reconnoître dès l'heure même qu'il le reçoit. Chrysippus en fait comparaison aux coureurs qui sont à l'entrée d'une barrière, qui n'attendent sinon qu'on leur fasse signe de partir. Il a besoin d'aller vite, et faire tout ce qu'il pourra, s'il veut atteindre celui qui est parti le premier.

XXVI. Il faut à cette heure voir ce qui fait les hommes ingrats. Il y en a trois occasions principales : l'opinion que nous avons de nous-mêmes, si bonne, que nous ne faisons cas que de nous et de ce qui nous touche; la convoitise d'être plus que ce que nous sommes; et l'envie que nous portons à ceux que nous pensons avoir, avec moins de mérite, autant ou davantage de bien que nous n'ayons. Commençons par la première. Nous sommes tous juges favorables en notre cause, et ne la décidons jamais qu'à notre profit. De là vient que quoi que l'on fasse pour nous, nous le prenons comme en déduction de plus grande somme qui nous est due, et ne croyons pas qu'on nous puisse estimer ce que nous valons. Il m'a donné cela; mais combien l'ai-je attendu? De combien de travaux ai-je acheté le peu qu'il m'a fait de bien? Qui

pouvois-je servir que ma condition n'eût été meilleure ? Et quand je n'eusse voulu être qu'à moi-même, ma fortune pouvoit-elle être pire à ne bouger de ma maison ? Ce n'est pas ce que je m'étois promis. Il m'a mis au rang du commun. Il n'a pas pensé que je méritasse beaucoup, puisqu'il m'a donné si peu. Il m'eût bien fait plus d'honneur de ne se souvenir du tout point de moi.

XXVII. Cnéus Lentulus, augure, de qui la richesse est mise entre les exemples, s'étoit vu dix millions d'or. Je parle bien ; car il n'en avoit eu que la vue ; ses affranchis qui le ruinèrent en avoient eu la jouissance. Ce pauvre homme, qui avoit l'âme foible et l'esprit incapable d'aucune conception, étoit avare et mesquin s'il en fut jamais ; et toutefois on en tiroit plutôt de l'argent que des paroles, tant il étoit pauvre de langage. Tout ce qu'il avoit de fortune, il le devoit à Auguste ; car au commencement qu'il vint à lui, c'est chose assez connue qu'il n'y apporta qu'une pauvreté bien empêchée à conserver la qualité de noblesse. Comme depuis il fut devenu le plus riche et le plus apparent de la ville, il se plaignoit qu'Auguste lui avoit fait quitter ses études, et disoit que tout ce qu'il avoit eu de lui n'étoit rien au prix de ce qu'il lui avoit fait perdre pour ne lui avoir pas laissé continuer sa profession d'orateur. Et tant s'en faut que cela fût, que tout au contraire il n'avoit point de plus grande obligation à Auguste, encore qu'il lui en eût une infinité, que de l'avoir tiré d'un métier où il ne connoissoit rien, et où il ne faisoit que donner à rire à tout le monde. Après cette bonne opinion de nous-mêmes, la convoitise est la seconde cause de l'ingratitude. Il n'est point de contentement pour une espérance qui n'a point de mesure. Quoi qu'elle ait, elle a trop peu. L'avarice est comme la flamme, qui s'élance d'autant plus haut qu'elle part d'un plus grand embrasement. En une richesse commune, les mouvements

peuvent avoir quelques bornes ; mais en une fortune extraordinaire, il n'est rien d'assez fort pour l'arrêter. L'ambition n'a pas les imaginations modérées ; elle se trouve toujours au deçà de son mérite, quand même elle est au delà des honneurs que la honte lui avoit défendu de souhaiter. Le tribun se plaint qu'on ne l'a fait préteur, le préteur qu'on ne l'a fait consul, et le consul, s'il ne l'est plus d'une fois, ne pense pas qu'on lui ait fait l'honneur qui lui appartient. Il nous manque toujours quelque chose de notre compte. Quelque chemin que nous ayons fait, nous voulons passer plus outre ; et faute que nous ne nous représentons pas d'où nous sommes partis, mais où nous voudrions bien être, nous n'appréhendons jamais notre félicité. L'envie est la troisième cause qui fait les hommes ingrats ; maladie certainement plus véhémement et plus fâcheuse que nulle autre, et de qui les comparaisons sont les plus cruelles gênes qui nous puissent tourmenter l'esprit. Il a fait cela pour moi, mais il a plus fait pour un autre. Tous ceux qui en ont eu autant, n'ont pas tant languï que moi. Jamais l'envieux ne défend la cause de personne ; il est toujours pour soi contre tout le monde.

XXVIII. Combien seroit-ce une simplicité plus louable, de priser un bienfait plus qu'il ne vaut, et reconnoître qu'il n'est pas possible qu'un autre nous estime ce que nous-mêmes nous-estimons ! Je devois bien recevoir plus que je n'ai reçu, mais il ne me pouvoit donner plus que ce qu'il m'a donné. Il en avoit beaucoup à gratifier. Ce qu'il en a fait n'est qu'un commencement. Si je le reçois de bonne grâce, cette démonstration de ma volonté lui donnera sujet de continuer la sienne. Il m'a donné peu ; c'est pour me donner plus souvent. Il a plus fait pour un tel que pour moi ; mais il a plus fait pour moi que pour beaucoup d'autres. J'ai plus de mérite que celui qu'il m'a préféré, et lui ai fait plus de service ; mais il a trouvé quel-

que chose en lui plus à son goût. Et puis que je fasse tant de plaintes que je voudrai, ne me rendrai-je pas plutôt indigne de ce qu'il m'a donné, que digne qu'il m'en donne davantage? Ceux qui ont eu plus que moi, sont gens dépourvus d'honneur et de qualité. Qu'importe? Est-ce chose bien ordinaire que la fortune ait du jugement? De quoi nous fâchons-nous tous les jours, que de la prospérité de ceux qui ne valent rien, et qu'à toute heure la grêle laisse les champs de tout ce qu'il y a de mauvais garçons en une contrée, pour s'en venir fondre sur le blé d'un homme de bien? Aux amitiés, comme en toute autre chose, il faut prendre ce qui tombe en notre part. Il n'y a bienfait si grand où la malice ne trouve à redire; ni si petit qui ne soit passable, pourvu qu'on le veuille bien interpréter. Prenez les choses de mauvais biais, vous ne manquerez jamais de sujets de murmurer.

XXIX. Voyez, je vous prie, comme la plupart du monde, voire même de ceux qui font profession de sagesse, n'estiment pas comme ils doivent les biens que les Dieux nous ont faits, et en parlent indiscretement. Ils se plaignent que les éléphants sont plus grands, les cerfs plus vites, les oiseaux plus légers; que les baleines ont la peau plus solide, les daims plus belle, les ours plus épaisse, et les lièvres plus délicate; que les chiens ont le sentiment du nez plus aigu, les aigles la vue meilleure, les corbeaux la vie plus longue; et qu'une infinité d'animaux ont encore cet avantage par-dessus l'homme, qu'ils savent nager sans avoir appris. Et combien qu'il y ait beaucoup de choses, qui selon l'ordre de nature ne se peuvent trouver ensemble, comme l'extrême vitesse et l'extrême force, il leur semble que nous devons avoir été composés de qualités incompatibles, et qu'on nous a fait tort en ce que notre santé n'est pas inexpugnable à toutes sortes de débauches et que nous ne pouvons pas deviner

ce qui nous est à venir. Que se peut-il ajouter à cette impudence, sinon qu'ouvertement ils se plaignent que les Dieux sont au-dessus de l'homme, et qu'ils ne l'ont pas fait aller du pair avec eux ? Combien seroit-ce mieux fait de se retourner à la contemplation de tant et de si grands biens qu'ils nous ont faits, et les remercier de ce qu'il leur a plu que sous eux nous soyons maîtres de tout ce qu'ils ont mis sur la terre ! Est-il possible qu'il se soit trouvé des hommes si mal avisés de faire comparaison de nous à des animaux, qui n'auroient du tout point été créés, s'ils n'avoient été jugés nécessaires pour nous servir ! Il n'y a point de doute qu'on ne nous a pu donner ce qu'on ne nous a point donné. Et pour ce, quiconque tu sois qui juges si mal à propos de la condition des hommes, considère combien tu as d'avantage sur le reste des animaux, combien tu en assujettis de plus forts que toi, combien tu en atteins de plus vites, et enfin qu'il n'y a rien de mortel que tu ne sois capable de faire mourir. Regarde combien tu as de vertus et de sciences. Mais par-dessus tout admire cet esprit vraiment admirable, qui se trouve au bout du monde plus tôt qu'il n'a fait dessein de partir pour y aller, et de qui la promptitude plus diligente beaucoup que celle des astres, fait dès aujourd'hui les courses qu'ils feront plusieurs siècles après que tu seras dans le tombeau. Jette les yeux sur tant de fruits, tant de richesses, et tant de toutes sortes de biens ; ne laisse rien que tu ne voies. Et pource que de tout ce qui est au monde, tu ne trouveras rien que tout ensemble tu aimasses mieux être que ce que tu es, choisis de chaque sujet quelque particularité que tu voudrois bien avoir. Cela fait, ou tu n'es pas juge équitable, ou tu trouveras que vraiment la nature t'a fait pour être ses délices, et que tout le reste du monde n'a pas tant de marques de son indulgence comme toi seul. Cela est vrai ; les Dieux nous ont aimés,

et nous aiment. Ils se sont réservé la première place et nous ont donné la seconde, qui est l'honneur le plus grand qu'il nous est possible de recevoir. Nous en avons eu de grands biens, et n'avons pas été capables d'en avoir davantage.

XXX. J'ai voulu faire ce discours, pource que parlant des petits bienfaits j'ai pensé que ce n'étoit point sortir de la matière de faire quelque mention des grands, et aussi pource que de cette ingratitude si notable, comme d'une première source, dérivent indubitablement celles de qui nous voyons si souvent pratiquer les exemples parmi nous. A qui saurons-nous gré, si nous n'en savons point aux Dieux ? Quelle obligation nous semblera grande, si nous ne faisons point de cas de celles que nous leur avons ? A qui voudrons-nous devoir l'âme et la vie, si nous n'avouons pas de la tenir de ceux à qui nous la demandons tous les jours ? Quiconque donc prêche contre l'ingratitude, il parle autant pour les Dieux que pour les hommes : sinon que peut-être pour ce que leur condition les a exemptés de toute nécessité et les a mis hors de tout desir, il semble qu'il soit impossible de s'acquitter en leur endroit. Qui a cette opinion s'abuse. Il ne faut point que l'impuissance ou la pauvreté servent de prétexte à l'ingratitude. Toutes ces paroles sont vaines. Que ferai-je ? Où prendrai-je de quoi les reconnoître ? Serai-je si mal avisé que d'offrir quelque chose à ceux de qui le patrimoine est tout l'univers ? Je m'en vais vous montrer qu'il n'est rien de si peu de frais, si vous craignez de dépendre, ni de si peu de peine, si vous fuyez de travailler. Au même temps que vous recevez, vous êtes quittes si vous voulez ; pource qu'un plaisir est payé quand il est reçu de bonne grâce.

XXXI. Ce paradoxe est prêché dans l'école des stoïques pour une maxime indubitable ; et de moi, je n'y trouve

pas seulement de l'apparence, mais aussi de la vérité ; car puisque tout consiste en la volonté, chacun d'une part et d'autre a fait ce qu'il a voulu ; et par la même raison que la piété, la foi, la justice, et généralement toute autre vertu a sa perfection en soi-même, sans rechercher aucune opération extérieure, c'est chose possible que par la seule affection un homme acquitte le plaisir qu'il a reçu. Il n'y a point de doute que celui qui fait quelque chose, n'ait le fruit de sa peine quand il arrive à ce qu'il s'est proposé. Que se propose celui qui fait un plaisir, sinon du bien pour autrui, et du contentement pour soi ? Si cette intention lui est réussie, et si me faisant paroître son affection il a reconnu la mienne, il a ce qu'il a demandé ; car il n'a pas fait compte que je lui dusse bailler quelque autre chose en récompense : autrement il auroit pensé faire une échange, et non pas un plaisir. Celui qui voyage est content quand il est arrivé où il vouloit aller, et celui qui tire, quand il a frappé le but où il visoit. Celui qui fait un plaisir veut qu'on le reçoive de bon cœur. Si cela lui succède, que doit-il desirer davantage ? Mais il attendoit quelque commodité. Ce n'est donc pas faire plaisir que ce qu'il faisoit, vu que la qualité propre et naturelle de cette action est de ne penser jamais à la récompense. Ce que j'ai pris, si je l'ai pris de la même affection qu'on me l'a donné, je l'ai rendu ; autrement ce seroit gâter une chose très-agréable par une très-fâcheuse condition. Pour n'être ingrat on me renvoie à la fortune. Peut-être n'en tirerai-je point de secours. N'importe : je suis quitte, puisque j'ai volonté de m'acquitter. Et quoi donc ? ne ferai-je rien ? Ne chercherai-je point quelque occasion de pouvoir servir mon bienfacteur, et de lui rendre, si je puis, un muid pour le boisseau que j'en ai reçu ? Si ferai. Mais si c'est la règle des bienfaits qu'on ne les puisse reconnoître qu'en vidant la

bourse, j'aurai bien meilleur marché de ne rien prendre, que de devoir sous une si dure obligation.

XXXII. Celui, dit-il, à qui on a fait un plaisir, quelque affection qu'il ait témoignée en le recevant, n'a pas fait tout ce qu'il faut qu'il fasse. Il en reste encore une partie, qui est de le rendre. Comme en jouant c'est bien quelque chose d'aller bien à la pelote et la recevoir comme il faut, mais si ne peut-on pas dire qu'un homme ait bien joué pour l'avoir bien reçue, s'il ne l'a renvoyée de bonne grâce. Cette comparaison est mal à propos. Pourquoi ? Pource que le bien jouer à la paume ne consiste pas en l'esprit, mais au mouvement et en la disposition du corps ; et pour ce, quand les yeux doivent juger d'une chose, il ne faut point qu'il y demeure de pli. Cependant je ne dirai pas qu'un homme ne soit bon joueur, qui ayant bien reçu la pelote et fait ce qu'il devoit faire pour la renvoyer, en a été empêché par quelque inconvénient. Mais combien, dit-il, qu'il ne manque rien en ce qui touche la science, puisqu'il en a fait une bonne partie et est capable de faire celle qu'il n'a point faite, si est-ce que le jeu demeure toujours défectueux, n'ayant point eu cette vicissitude d'envoyer et de renvoyer, où consiste sa perfection. Je ne veux pas répliquer davantage. Accordons que cela soit, et qu'il y ait quelque défaut au jeu, et non pas au joueur. Il en est de même en ce de quoi nous disputons. Il peut bien y avoir du manquement en la chose donnée, parce qu'on lui doit une pareille ; mais pour le regard de l'affection, il n'y en a point. Celui qui en donnant a trouvé une volonté semblable à la sienne, en ce qui est de son pouvoir il a fait ce qu'il s'étoit proposé.

XXXIII. Il m'a fait plaisir ; je l'ai pris de la façon qu'il vouloit que je le prisse ; il a ce qu'il demande. La seule chose qu'il a désirée de moi, je la fais, je lui en sais gré. Si après cela je lui suis bon à quelque chose, je suis prêt

à le servir, non pour fournir le payement d'une dette à demi payée, mais comme un accessoire après avoir acquitté le principal. Phidias fait une statue. Ce n'est pas tout un que le fruit de l'art et le fruit de la besogne. Le fruit de l'art est d'avoir fait ce qu'il a voulu faire; le fruit de la besogne est de l'avoir fait avec fruit. Son ouvrage est fait, bien qu'il ne soit pas encore vendu¹. Il a trois payements de sa besogne. Le premier est la satisfaction de lui-même, qu'il a touché dès qu'il a eu donné le dernier coup de ciseau; le second, de la réputation; et le troisième, du profit qu'il aura d'en gratifier quelqu'un, ou de la vendre, ou d'en tirer quelque'autre commodité. Ainsi d'un bienfait, le premier fruit c'est celui de la conscience, qui est perçu quand le plaisir est arrivé où nous avons envie de le porter; le second est de la réputation; et le troisième des choses que nous pouvons faire les uns pour les autres. C'est pourquoi quand j'ai reçu de bon cœur un plaisir, je puis dire que la reconnoissance en est faite. Ce qui reste à faire, c'est la récompense. Le bienfait a été payé en le recevant; ce qui est hors du bienfait est dû.

XXXIV. Quoi donc? celui se peut-il être acquitté qui n'a rien fait? Il a beaucoup fait : il a baillé cœur pour cœur, comme l'amitié commande, également. Et puis il y a différence de payer un plaisir ou rendre de l'argent prêté. N'attendez pas que je vous fasse un payement visible. La chose est du commerce des esprits. Ceci d'abord est paradoxé; mais si vous avez patience de m'écouter, et que vous considérez qu'il est plus de choses que de paroles, vous changerez d'opinion. Il y a une infinité de choses que par faute de noms propres il faut nommer de noms empruntés. Nous disons le pied d'un homme, d'un

1. Cette phrase, donnée par les éditions de 1631 et de 1635, manque dans l'édition de 1630.

lit, d'un voile, d'un vers; nous disons un chien de terre, un chien de mer, et donnons encore le même nom à un astre, pource que nous n'avons pas de noms assez pour en donner à toutes choses, mais en empruntons quand nous en avons besoin. La valeur est une vertu qui généreusement se hasarde où le péril est juste, ou bien une adresse de repousser les dangers, s'en défendre et les rechercher. Toutefois nous appelons vaillant un gladiateur, et baillons le même nom à un maraud de valet qui sans jugement se précipite à la mort. L'épargne est une science de ne rien dépendre mal à propos, ou une industrie de ménager son bien; et cependant nous disons d'un homme qui épargne beaucoup, que c'est une âme basse et resserrée; non qu'il n'y ait de la différence entre le défaut et la médiocrité, mais la faute de paroles a fait qu'à l'un et l'autre nous donnons le nom d'épargnant, et appelons vaillant celui qui sans jugement se précipite en toute sorte de périls, aussi bien que celui qui sait judicieusement ne faire point de cas des choses fortuites. Cette même pauvreté de langage nous fait indifféremment appeler bienfait l'action de faire du bien, et la chose qui est donnée en cette action, comme de l'argent, une maison, une robe. L'un et l'autre ont un même nom de bienfait, mais la signification en est bien différente.

XXXV. Prenez donc garde à ce que je vous dis, et je m'assure que vous m'accorderez qu'il est véritable. Ce bienfait qui est l'action de faire du bien, est reconnu quand nous le recevons avec l'affection qu'il faut. Cet autre qui consiste en la chose donnée, nous ne l'avons pas encore rendu, nous en avons la volonté. Le cœur a payé le cœur; la chose reste à payer, il lui en faut bailler une semblable. Et pour ce, quand nous disons qu'un bien reçu de bon cœur est reconnu, nous ne l'exemptons pas pourtant de rendre quelque chose de semblable à ce qu'il

a reçu. Nous disons beaucoup de choses éloignées de la coutume, qui puis après y reviennent par un autre chemin. Nous disons que le sage ne peut recevoir d'injure, et cependant si quelqu'un lui donne un coup de poing, il sera mis en amende comme outrageux. Nous disons qu'un fol n'a rien, et toutefois celui qui aura dérobé quelque chose à un fol sera condamné comme larron. Nous appelons beaucoup de gens fols à qui nous ne baillons pas de l'ellébore; et au contraire ce sont bien souvent ceux qui opinent de nos biens et de nos vies et qui en ont la jurisdiction. Aussi nous disons que qui a pris un bienfait de bonne affection, l'a reconnu, et toutefois nous ne lui baillons pas sa quittance. Il faut qu'il rende, et qu'il reconnoisse encore après qu'il a rendu. Nous ne voulons pas donner sujet de désavouer un plaisir, mais encourager ceux qui le reçoivent, afin que le faix ne les étonne et qu'ils ne craignent d'être accablés de sa pesanteur. On m'a donné du bien, on m'a gardé l'honneur, on m'a mis à mon aise, on m'a rendu la vie, et ce qui est encore plus que la vie, on m'a remis en liberté. Comme pourrai-je satisfaire à de si grandes obligations? Quand viendra le jour que je pourrai faire paroître mon affection à celui à qui je suis tant redevable? Ne vous fâchez point : le jour que vous cherchez est venu : c'est celui même où il vous fait paroître la sienne. Recevez son bienfait, embrassez-le et vous réjouissez, non de le prendre, mais de ce que vous le rendez pour le devoir encore après. Vous ne serez point en danger que par quelque accident la fortune vous fasse perdre ce que vous destinez à l'acquit de votre dette. Je ne vous proposerai rien qui ne soit facile. Ayez bon courage. Il n'y a labeur à supporter, ni longue servitude à craindre. Le terme ne sauroit être plus court; payez comptant¹

1. Dans les éditions de 1630 et de 1631 : « Payez content. »

de ce que vous avez. Si vous ne reconnoissez un bienfait tout aussitôt que vous le recevez, vous ne le reconnoîtrez jamais. Que ferez-vous donc ? Il ne faudra point prendre les armes, et possible peut-être que si. Il ne faudra se mettre sur la mer; peut-être que si fera, et qui plus est, qu'il se faudra embarquer avec un vent contraire. Voulez-vous rendre un bienfait ? Soyez gracieux en le prenant, vous l'avez rendu, non pour en penser être quitte, mais pour ne vous étonner point d'être obligé.

LIVRE TROISIÈME.

I. Il n'y a personne qui n'avoue que c'est une vilaine chose que l'ingratitude. Les ingrats mêmes se plaignent des ingrats. Néanmoins tout le monde fait ce que tout le monde blâme, et les choses vont tellement au rebours de bien, que non-seulement nous n'avons point de plus grands ennemis que ceux que nous pensons avoir obligés; mais, qui pis est, s'il falloit rechercher le sujet de leur haine, on n'en trouveroit point d'autre que cela même que nous avons fait pour acquérir leur amitié. Je ne dis pas qu'en quelques-uns le mauvais naturel n'en soit cause; mais, en la plupart, c'est que le temps nous offusque la mémoire de nuages, qui d'un jour à l'autre s'épaississent, et peu à peu nous font couler dans les âmes, sinon un oubli, pour le moins un dégoût des choses que nous avons adorées en leur nouveauté. Il me souvient bien qu'autrefois nous en avons eu quelque dispute ensemble¹, et que prenant la protection de telle manière de gens, vous accusiez leur mémoire pour excuser leur volonté, comme si la cause d'un crime en devoit être la défense, et qu'il fût possible de n'être point coupable d'ingratitude, en faisant ce qui ne peut être fait que par un ingrat. Il est beaucoup de sortes de larrons, il en est beaucoup de menteurs, aussi est-il d'ingrats; mais chacun a sa considération particu-

1. Sénèque adresse son *Traité des Bienfaits* à *Æbutius Liberalis*, dont le nom se lit au commencement de chaque livre, et ailleurs encore, dans le texte latin, mais n'a été traduit par Malherbe que dans le chapitre XLII du livre VI et dans le chapitre 1 du livre VII.

lière, qui le fait différer des autres. Ingrat est celui qui désavoue un plaisir qu'il a reçu, ingrat qui le dissimule, ingrat qui ne le rend point; mais qui l'oublie est indubitablement le plus ingrat de tous les ingrats. Les autres, s'ils ne payent point, pour le moins ils savent bien qu'ils doivent; si leur conscience n'est bonne, les caractères du plaisir qu'on leur a fait ne laissent pas d'y être gravés, et se peut faire qu'un jour la honte les avertira de leur devoir, et que par quelque saillie vertueuse, qui naîtra sans y penser en leur âme (comme il n'en est point de si mauvaise que pour un temps il ne s'y puisse faire quelque bon mouvement), ou par une occasion dont la facilité leur fera prendre courage, ils se rendront capables de revanche, et par quelque effet témoigneront qu'ils ont volonté de s'acquitter. Mais il n'y a pas d'apparence que jamais ceux-là se ressentent d'un plaisir, qui ne se souviennent du tout point de l'avoir reçu. Où trouvez-vous donc plus de crime : en une reconnoissance suspendue, ou en une mémoire ensevelie? Ceux qui craignent la lumière ont les yeux malades, ceux qui ne la voient du tout point sont aveugles. Qui n'aime point ceux qui l'ont mis au monde a de l'impunité; qui les méconnoît est hors du sens. N'est-ce pas le plus grand trait d'ingratitude que vous sauriez faire, qu'au lieu que vous devez mettre un bien que l'on vous a fait à l'entrée de votre âme, pour avoir sujet d'y penser à toutes heures, vous le serrez si mal, et le jetez si hors de votre vue, qu'après avoir été longtemps sans savoir où il est, vous venez enfin à ne savoir plus qu'il soit chez vous? Qui oublie une dette montre bien qu'il ne s'est guère soucié de la payer.

II. Il y a un autre point. C'est que la revanche d'un plaisir est une chose où il faut du courage, du temps, des moyens et de l'assistance de la fortune, là où la mémoire seule, sans que nous mettions la main à la bourse, est suf-

fisante à nous acquitter. Qui peut faire une chose sans peine, sans dépense et sans crainte d'un mauvais succès, s'il ne la fait, il n'y a point de prétexte qui le puisse garantir. On ne sauroit mieux faire connoître le peu de volonté que l'on a de se ressentir de quelque obligation, que de s'en détourner les yeux, et ne la vouloir pas seulement regarder. Comme les choses que l'on manie ordinairement ne sont point en danger de se couvrir ni de rouille ni de poussière, mais bien celles que nous tenons en quelque coin hors des lieux de notre conversation, ainsi jamais la mémoire ne laisse échapper ce qu'avec des imaginations continuelles nous sommes diligents à lui représenter. Si elle perd quelque chose, c'est pour n'avoir pas été souvent curieuse de la regarder.

III. Après cette cause d'ingratitude, il y en a d'autres; desquelles la première et la principale est que nos convoitises, qui plus souvent s'occupent à souhaiter qu'à jouir, nous font jeter les yeux, non sur ce que nous avons, mais sur ce que nous désirons avoir, et non à ce qui est, mais à ce que nous voudrions qui fût. Nous n'estimons jamais ce qui est chez nous; d'où vient que le desir des choses nouvelles nous dégoûtant de celles que nous avons de longue main, il nous dégoûte par conséquent de celui qui nous les a fait avoir. Autant de temps qu'une chose nous est agréable, autant nous aimons celui qui nous l'a donnée; nous l'honorons, et publions partout que tout ce que nous avons de bien, nous l'avons de sa libéralité. Mais aussitôt que quelque autre chose nous a semblé belle, et que nous avons commencé d'y prétendre, c'est la coutume des hommes de ne se contenter jamais. Il ne se parle plus de cette obligation qui nous souloit être si précieuse, et que nous jurions de conserver éternellement. Nous ne prenons plus garde à ce qui nous a mis au-dessus des autres, mais à ce que nous voyons luire en la main de ceux

qui sont au-dessus de nous. Il est impossible que l'envie et la reconnoissance puissent compatir ensemble. L'une tient du hargneux et du mélancolique ; l'autre ne s'accompagne ordinairement que d'une belle humeur. Et puis la plupart des hommes ne se veut presque pas imaginer qu'il soit autre temps que celui qui passe à l'heure même. Il y en a peu qui regardent derrière eux. De là vient que comme nous sommes hors d'enfance, nous ne nous soucions plus, ni de nos précepteurs, ni de ce qu'ils ont fait pour nous. Nous en faisons de même de ceux qui nous ont servis en notre jeunesse, parce que nous ne prenons jamais la peine de nous la ramentevoir. Tout ce qui a été, nous le tenons, non pour passé, mais pour perdu. Et voilà comme notre mémoire se fait caduque, pource que nous lui dénions les sujets qui la dussent exercer, et ne nous attachons qu'à la seule considération de l'avenir.

IV. Il faut apporter ici le témoignage d'Épicure, qui se plaint ordinairement que nous sommes ingrats envers les choses passées, et qu'après qu'un bien que nous avons possédé n'est plus en notre puissance, au lieu de le mettre au rang de nos plus fermes et plus assurés contentements, comme chose qu'il ne nous est plus possible de perdre, nous en fuyons la mémoire, et sommes troublés aussitôt qu'il se présente quelque sujet qui nous convie à nous en ressouvenir. Le bien présent n'est pas encore solide, pource qu'il peut toujours recevoir quelque traverse. Le futur a de l'incertitude. Le passé seul est hors de la jurisdiction de la fortune, et s'en peut faire état, comme de chose qui malgré tout ce qui sauroit arriver infailliblement sera nôtre tant que nous vivrons. Comme seroit-il donc possible que nous pussions nous arrêter au ressentiment des plaisirs qu'on nous a faits, puisque nous négligeons ainsi notre vie, et ne faisons que sauter par-dessus. La considération des choses présentes, et la mémoire des passées,

nous rend capables de reconnoissance. Qui donne beaucoup à l'espérance ne réserve guère à la mémoire.

V. Comme il est de certaines choses que depuis que nous les avons une fois sues nous les savons toute notre vie, et en est d'autres aussi qui s'oublent aussitôt qu'on discontinue d'y étudier, comme la géométrie, l'astrologie, et telles autres sciences, où pour leur subtilité la mémoire ne trouve pas bien de quoi s'attacher; aussi y a-t-il des bienfaits si grands et si bien marqués, que la mémoire ne s'en peut perdre, et en est d'autres aussi, qui sont moindres, mais en plus grand nombre, et faits à diverses fois, qui pource qu'ils ne sont pas maniés à toute heure, et qu'on ne se soucie pas d'en faire la revue comme l'on devroit, s'écoulent facilement. Oyez un peu les harangues de ceux qui demandent quelque plaisir. Il n'y en a pas un qui ne jure que la mort même ne lui en ôtera pas la mémoire; l'éternité est trop courte pour limiter la servitude qu'ils promettent; la perte de la vie est trop peu de chose pour être le témoignage de leur affection; et sont bien marris qu'il ne se trouve encore des submissions plus cérémonieuses et plus basses, pour s'engager avec plus d'humilité. A deux jours de là, ils commencent à tenir un autre langage; ces premières paroles leur puent, comme indignes d'un homme d'honneur; ils révoquent leurs promesses, et enfin par degrés arrivent à cette extrémité d'ingratitude qu'ils ne se souviennent du tout point qu'on leur ait fait aucun plaisir. Car celui qui oublie est tellement coupable d'ingratitude, que pour être innocent il suffit de n'oublier point.

VI. Il y en a qui demandent pourquoi une action si mal voulue de tout le monde ne reçoit point de punition, et s'il seroit point bon que cette loi, qui est ordinairement traitée aux écoles, et que chacun approuve, par laquelle il est permis de poursuivre les ingrats par les rigueurs de

la justice, fût mise entre les ordonnances politiques. Pourquoi non? puisque les villes mêmes s'entrefont des reproches, et se demandent en un siècle la revanche d'un plaisir fait en un autre. Nos prédécesseurs, de qui les déportements ont été si braves, n'ont jamais redemandé le leur qu'à leurs ennemis; et en matière de bienfaits, comme ils étoient libéraux à les donner, ils étoient magnanimes à les prendre¹. Il n'y a jamais eu nation que celle des Mèdes, qui ait donné action contre les ingrats : qui est un grand argument que ce n'est point chose qui se doive faire, puisqu'ayant tous les peuples de la terre par un jugement universel consenti à la recherche de l'homicide, empoisonnement, parricide, sacrilège, et autres crimes qui sont punis partout, encore que selon les lois ils le soient diversement, cettui-ci toutefois, qui est plus ordinaire que nul autre, ne reçoit punition en lieu du monde, bien que généralement il soit condamné partout. Ce n'est pas que nous lui donnions arrêt d'absolution; mais pource qu'on a considéré que l'estimation d'une chose incertaine seroit malaisée, nous nous sommes contentés que la haine en fût le supplice, et qu'il demeurât au nombre des choses que nous laissons à la justice des Dieux pour les punir.

VII. Pour moi, je trouve beaucoup de raison de n'en faire point de loi. Premièrement, si vous permettez la demande d'un bienfait, comme d'une somme due, ou d'un louage de maison, vous ôtez ce qu'il y a de plus beau et plus spécieux au bienfaire, qui est de donner, sans se soucier de perdre, et remettre la chose que l'on donne entièrement à la volonté de celui qui la reçoit. S'il en faut aller devant le juge, ce n'est plus un

1. *Prendre*, qui se lit dans toutes les éditions, est certainement une faute pour *perdre*. Le texte latin est *perdebant*.

bienfait, c'est argent prêté. Davantage, la reconnaissance étant faite avec nécessité ne le sera plus avec gloire, et n'y aura non plus de louange à rendre un bienfait, qu'à rendre un dépôt, ou payer une dette sans faire plaider le créancier. Et de cette façon nous gâtons les deux plus belles actions qui soient en la vie humaine, faire plaisir et le reconnoître; car en quoi seroit estimable celui qui fait plaisir, s'il ne le fait qu'en intention de le prêter; ni celui qui rend, s'il rend pource que c'est force qu'il le fasse, et non pource qu'il en a la volonté? La gratitude n'a point de gloire, si l'ingratitude a du péril. Ajoutez à cette considération, qu'il y auroit trop peu de cours et de juridictions au monde pour les différends qui naîtroient de cette loi; car alors qui seroit le bienfaiteur si magnifique, qui ne plaîdât pour avoir sa récompense, ni le rendeur si volontaire, qui devant que de rendre ne donnât la peine de plaider? Nous sommes toujours passionnés à louer ce qui nous touche, et ne saurions faire plaisir de si peu de conséquence qui ne fût infini, si l'estimation dépendoit de notre jugement. Davantage, tout ce qui peut tomber en dispute est compris dans quelques bornes, et n'est pas permis au juge d'en faire la décision à son plaisir. C'est pourquoi l'événement d'une bonne cause est toujours plus sûr entre les mains d'un juge qui est obligé aux formalités et règles portées par les ordonnances, suivant lesquelles il faut qu'il se contienne, que d'un arbitre, qui n'étant retenu d'aucune considération, ni pressé de scrupule quelconque, est libre de suivre ce que bon lui semble, et sans se lier à l'observation ni des lois ni de la justice, conforme son jugement au sentiment qu'il a de compassion et d'humanité; et certainement en l'action d'ingratitude, le juge n'eût point eu de limites, mais se fût trouvé en campagne ouverte pour faire tout ce que sa passion lui

auroit conseillé ; car tout le monde n'est pas bien d'accord que c'est que bienfait, et pour le regard de sa valeur, toute l'importance seroit en l'interprétation qu'il plairoit au juge de lui donner. Il n'y a point de loi qui nous apprenne que c'est qu'ingratitude ; car assez souvent celui qui a rendu le plaisir qu'on lui a fait est ingrat, et celui qui ne l'a point rendu ne l'est pas. Et puis il se présente quelquefois des matières qu'un juge ignorant peut terminer. Quand la question est si la chose a été faite ou non, les témoins font le jugement de la cause. Quand on est en dispute de ce qui est raisonnable, on procède par la conjecture des volontés. Mais pour le regard des choses que la seule sagesse est capable de connoître, il faut aller ailleurs qu'aux sièges d'une juridiction ordinaire chercher un juge pour la décider.

VIII. Ainsi donc la chose a bien été trouvée d'assez d'importance pour être disputée devant un juge, mais on n'a pas pensé qu'il fût de juge qui eût de la suffisance et du mérite assez pour en ordonner. Et certainement vous ne vous en émerveillerez point, si vous épeluchez particulièrement les difficultés où fût tombé celui qui eût eu la commission de faire le procès à un criminel de cette qualité. Quelqu'un a donné beaucoup, mais il est riche ; il ne se sent point de si peu de chose. Un autre en a donné autant, mais c'est plus que ne vaut tout son bien ; c'est même somme, mais ce n'est pas même bienfait. Ajoutez-y encore ces considérations. Il a payé pour lui, et s'il ne l'eût fait, ses créanciers l'eussent fait mourir en prison. Oui, mais ce qu'il a payé pour lui, il l'a pris en son buffet. L'autre en a donné autant, mais il a fallu qu'il ait fouillé en la bourse de ses amis, qu'il les ait priés, et se soit obligé à eux comme d'un plaisir singulier qu'ils lui ont fait. Ne trouvez-vous point de différence entre celui qui fait un plaisir bien à son aise, et sans qu'il lui

coûte rien, et un autre qui s'engage pour remédier à l'incommodité de son ami? Il est bien des choses que le temps peut faire grandes, mais non pas jusqu'au dernier degré. C'est un bienfait que le don d'un héritage si ample et si fertile, que le blé en soit à meilleur marché; c'est un bienfait qu'un pain en temps de famine; c'est un bienfait que donner des provinces traversées de rivières navigables; c'est un bienfait de montrer une fontaine à un homme si altéré que bien à peine il peut respirer. Qui sera le juge qui pourra faire ces comparaisons d'un bienfait à l'autre, et en examiner la proportion? Il n'est pas malaisé de dire son avis, quand il n'est question que de la chose simplement; mais quand il en faut juger la conséquence et le mérite, c'est où est la difficulté. Encore que les choses données soient semblables, elles peuvent être données d'une grâce si contraire, que le poids en sera bien différent. Cettui-ci m'a fait plaisir; mais ce n'a pas été de bon cœur, mais il n'a pas vécu depuis avec moi comme il avoit accoutumé. Il s'est fait longtemps prier avant que d'en rien faire. J'eusse mieux aimé que de bonne heure il m'eût dit qu'il n'en feroit rien. Comme voulez-vous qu'un juge se débrouille de toutes ces considérations, vu qu'il ne faut qu'une parole, qu'une irrésolution ou une mauvaise mine, pour ruiner la grâce d'un bienfait?

IX. Mais que direz-vous qu'il y a des choses qui pource qu'elles sont fort désirées sont appelées bienfaits, et d'autres qui ne le semblent pas être, pource qu'elles n'ont pas cette marque ordinaire, ni tant d'apparence que les autres, combien qu'elles soient plus grandes en effet. Vous appelez bienfait d'avoir donné à quelqu'un droit de bourgeoisie en une ville d'importance, de lui avoir fait avoir un anoblissement, ou s'il étoit en peine pour quelque crime, l'en avoir tiré. Mais de lui avoir donné un bon

conseil, lui avoir rompu un mauvais dessein, lui avoir ôté le poignard qu'il s'alloit mettre dans le sein, l'avoir consolé en quelque extrême douleur, et comme il vouloit se précipiter après ceux qu'il regrettoit, lui avoir rendu le desir de vivre, l'avoir assisté malade, lui avoir fait garder le régime nécessaire à sa guérison, lui avoir donné du vin en ses défaillances, et lui être allé querir le médecin en un point où s'il ne fût venu c'étoit fait de sa vie, qui sera-ce qui en fera l'estimation ? qui sera-ce qui ordonnera qu'ils soient récompensés de semblables bienfaits ? Il vous a donné une maison, mais moi, je vous ai averti de sortir de la vôtre, et qu'elle vous alloit tomber sur les épaules. Il vous a donné tout un héritage, mais moi je vous ai baillé un ais qui vous a gardé d'être noyé. Il s'est battu et a été blessé pour votre querelle, et moi je vous ai sauvé la vie pour n'avoir point parlé. Il y a beaucoup de façons de faire plaisir, et beaucoup de le reconnoître. C'est pourquoi ce sont disparités qu'il n'est pas bien aisé d'apparier.

X. Davantage, il n'y a point de préfixion de jour à la reconnoissance d'un bienfait, comme au **payement de l'argent prêté** ; c'est pourquoi celui qui ne l'a point encore reconnu est toujours dans le terme de le pouvoir faire. Autrement dites-moi dans combien de temps l'on déclare un homme ingrat. En tous les bienfaits d'importance, la preuve ne peut avoir de lieu, car il n'y a bien souvent que deux qui en sachent rien ; sinon que nous voulions introduire une coutume de ne faire plus de plaisir sans y appeler des témoins. Et après tout cela, quelle peine ordonnerons-nous aux ingrats ? Leur en donnerons-nous à tous une semblable, bien qu'il se trouvera tant de dissimilitude aux plaisirs qu'ils auront reçus ? ou bien la ferons-nous différente, selon que le plaisir se trouvera plus grand ou plus petit ? Or sus, nous les condamnerons en une amende pécuniaire. Et que direz-vous de ceux qui sont obligés

de la vie, et de plus encore que de la vie? Quelle peine leur baillerez-vous? Moindre que le bienfait? Elle sera injuste. Ou aussi grande, et par conséquent capitale? Quelle inhumanité seroit-ce de vouloir qu'il n'y ait point de différence entre la fin d'une tragédie et d'un bienfait!

XI. Quelqu'un dira que les lois ont donné des privilèges aux pères et aux mères contre l'ingratitude de leurs enfants, et que si on a eu quelque considération extraordinaire en leur endroit, il est des bienfaits de telle importance qu'il ne seroit pas moins raisonnable d'en avoir. Ma réponse est, que pource qu'il étoit expédient qu'on fit des enfants, on a voulu que la condition de ceux qui en engendreroient fût sacrée, et les inciter par l'espérance de quelques avantages à une besogne exposée à toute sorte d'inconvénients. On ne leur pouvoit pas dire comme à ceux qui donnent : « Prenez garde à qui vous donnerez ; faites-en l'élection en vous-mêmes. Si vous y avez été trompé une fois, trouvez-en quelqu'un où vous ne le soyez point. » En matière des enfants, ceux qui les font n'y ont que leur souhait ; leur jugement n'y contribue rien. C'est pourquoi pour les assurer en cette incertitude, il les a fallu gratifier de quelque chose. Il y a encore un autre point qui fait pour eux : c'est qu'après qu'ils ont fait du bien, ils recommencent, et ne sont jamais lassés d'en faire. Aussi il ne faut point craindre qu'ils mentent quand ils allèguent leurs bienfaits. Aux autres, il faut informer, non-seulement s'ils ont point été déjà payés, mais même s'il est vrai qu'ils aient fait plaisir ; de ceux-ci les obligations demeurent pour toutes confessées. Et pource que les jeunes gens sont en un âge qui a besoin de conduite, ils leur ont été baillés comme magistrats domestiques, pour les retenir qu'ils ne fassent rien de mal à propos. Et puis l'obligation des pères envers leurs enfants étant partout une même chose, il a été aisé d'en faire l'estimation

une fois pour toutes; au lieu que pour la diversité et dissimilitude des autres, les lois n'y ont pu donner de règlement, et ont jugé plus expédient de ne toucher à rien, que de tout gâter en les égalant.

XII. Il y a des bienfaits qui coûtent beaucoup à ceux qui les donnent, et d'autres qui ne leur coûtent rien, mais qui ne laissent pas d'être bien grands pour ceux qui les reçoivent. Quelquefois on donne à ses amis, et quelquefois à des gens qu'on ne connoît du tout point. Donnez à deux personnes autant à l'un qu'à l'autre; s'il y en a un de ces deux que vous n'avez jamais connu auparavant, encore qu'il n'ait non plus reçu que l'autre, c'est lui qui vous est le plus obligé. Le plaisir se peut faire à un homme en beaucoup de sortes : tantôt en le secourant en sa nécessité, tantôt en l'avancant en quelque charge, et tantôt en le consolant quand il lui survient occasion de s'affliger. Il est des hommes que rien ne sauroit obliger davantage, que de les assister à supporter une douleur. Il en est qui estimeront plus qu'on ait fait quelque chose pour leur honneur que pour leur repos, et d'autres au contraire qui sauront plus de gré d'avoir été mis hors de quelque péril, que d'avoir été employés en quelque charge que ce soit. Tous ces bienfaits seroient ou plus grands ou plus petits, selon que le goût du juge auroit de l'inclination à prendre plutôt l'un que l'autre, si c'étoit à lui d'en faire l'élection. Si j'emprunte quelque chose, je la demande à qui bon me semble, et choisis moi-même mon créancier; mais un bienfait, je le reçois bien souvent d'un que je voudrois qui ne me donnât rien, et quelquefois même je suis obligé sans en rien savoir. Que ferez-vous? Direz-vous que cettui-là qu'on a chargé d'un bienfait sans qu'il en sût rien, et que s'il l'eût su il eût refusé, soit ingrat, et que celui qui en quelque façon qu'il reçoive ne s'acquitte point, ne le soit pas?

XIII. Quelqu'un m'avoit fait plaisir, mais depuis il m'a fait une indignité. Jugerez-vous, ou que par le bien qu'il m'a fait il m'ait obligé à la patience de tout le mal qu'il me voudra faire, ou que l'injure ait rayé le bien qu'il m'a fait, en sorte que j'en demeure par ce moyen aussi quitte que si je l'avois reconnu? D'autre part, comme jugerez-vous qui pèsera le plus, de l'offense qu'il aura soufferte, ou du plaisir qu'il aura reçu? Je n'aurois jamais fait si je voulois particulariser toutes les difficultés qui se présenteroient en cette matière. Vous me direz que ne faisant point faire de raison des bienfaits qui ne sont point reconnus, et n'ordonnant point de châtement à ceux qui les désavouent, vous serez cause qu'une autre fois on ne sera pas si prompt à faire plaisir. Mais dites au contraire qu'on ne sera pas si prompt à le prendre, quand on pensera qu'en le prenant on courra fortune d'avoir des procès, et de se trouver en peine de justifier son innocence : ce qui fera même que nous ne donnerons plus si volontiers; car il n'y a personne qui prenne plaisir de donner à ceux qui ne veulent point prendre. Mais celui qui est déjà disposé à bienfaire, ou par la bonté de son inclination, ou par l'opinion qu'il a que c'est une chose louable, le fera encore de meilleure volonté, quand il saura que ceux qu'il oblige ne seront tenus à s'en ressentir qu'autant qu'il leur plaira. La gloire d'un bienfait ne peut être grande, quand on a si bien pourvu à son assurance qu'il n'est pas possible qu'il en arrive aucune incommodité.

XIV. Vous pourrez encore dire que certainement il se fera moins de plaisirs, mais que ceux qu'on fera seront plus véritables; et qu'aussi bien il n'y a point de mal de régler cette confusion qui y est; comme de fait l'intention de ceux qui n'en ont point fait de loi a été de nous faire donner avec plus de considération, et avec plus de considération élire ceux que nous voudrions gratifier. Le

moyen de n'avoir jamais de procès pour un bienfait, ni la peine même de le demander, c'est de regarder plus d'une fois à qui on le doit faire. Vous vous trompez si vous pensez que le juge vous en fasse raison. Il n'y a point de loi pour vous restituer en votre entier. Prenez garde seulement à la prud'homie de celui qui reçoit. De cette façon les bienfaits gardent leur autorité, et ne laissent pas d'avoir de la splendeur. Vous les gâterez si vous en faites un séminaire de procès. La parole du monde la plus équitable, et qui se conforme le plus au droit commun, c'est : « Rends ce que tu dois. » Mais de parler de rendre en matière de bienfaits, il n'y a rien de si vilain. Que vous rendra celui qui vous doit sa vie, son honneur, son repos, et sa santé ? Ce sont toutes choses trop grandes pour être rendues. Qu'il rende, direz-vous, quelque chose qui les vaille. C'est ce que je disois, que nous ferons perdre la réputation d'une chose si magnifique et si brave, si nous la traitons comme une marchandise. Les esprits n'ont point besoin qu'on les induise à l'avarice, aux plaintes, et aux disputes; c'est chose où ils sont assez disposés d'eux-mêmes. Apportons plutôt tout ce qui nous sera possible pour leur en ôter le sujet, et les en retirer.

XV. Plût à Dieu qu'il y eût moyen de persuader à ceux qui prêtent leur argent, de ne le redemander point, et de n'en prendre que de ceux qui en voudroient rendre ! Plût à Dieu qu'il n'y eût point de stipulation qui obligeât celui qui achète à celui qui vend ! Plût à Dieu qu'il ne fallût ni sceaux ni signes¹ pour l'assurance de ces pactions², et que la conscience et la foi en fussent les seules dépositaires ! Mais pource qu'on a reconnu que ce qui eût été très-bon n'eût pas été sûr, on a mieux aimé suivre ce qui est nécessaire, et contraindre la foi des hommes, que de se remettre à

1. *Signe*, seing, signature. — 2. *Paction*, pacte.

leur discrétion. On appelle des témoins de part et d'autre. L'un par l'entremise de courtiers se fait bailler pleige et contre-pleige. L'autre plus défiant encore veut avoir des gages entre ses mains. O sale et vilaine confession de la malice publique! On croit plus à nos cachets qu'à nos consciences. A quoi faire sont appelés ces personnes de qualité? A quelle fin apposent-ils leurs cachets? N'est-ce pas afin que celui qui reçoit l'argent ne le puisse désavouer? Ne tenez-vous pas ceux que vous appelez ainsi pour gens de bien, et pour garants incorruptibles de la vérité? Il n'y a point de doute. Et toutefois, avec cette bonne opinion que vous avez d'eux, si tout à l'heure même ils vous prioient de leur prêter quelque chose, vous feriez les mêmes cérémonies avec eux qu'avec les autres, ou ils n'auroient point de votre argent. Puisqu'ainsi est, ne vaudroit-il pas mieux de se laisser tromper à quelques-uns, que de se défier de tous en général? Rien ne manque plus à l'avarice, sinon qu'on ne fasse plus de plaisir sans répondant. C'est une action magnifique et généreuse que de profiter. Qui fait plaisir, imite les Dieux; qui le redemande, les usuriers. Pourquoi faisons-nous ce tort à ceux qui donnent, sous couleur de les vouloir garder de perdre et de pourvoir à leur indemnité, de les mettre au rang de la plus basse et contemptible canaille qui soit en une ville?

XVI. Vous dites que s'il ne se fait point de recherche contre les ingrats, c'est le moyen d'en faire croître le nombre. Tout au contraire, il en sera moindre, parce qu'on sera plus diligent à s'informer du mérite des hommes devant que de leur faire plaisir. Et puis il n'est pas bon que tout le monde reconnoisse combien est grande la multitude des ingrats. Le nombre des pécheurs ôte la honte du péché. On ne se pique point d'une reproche qu'on peut faire à tout le monde. Y a-t-il aujourd'hui une femme seule à qui le divorce fasse honte,

depuis qu'on a vu celles des premières maisons ne compter plus les années par les consuls, mais par leurs maris, et ne se marier que pour faire divorce, ni faire divorce que pour se marier? Autant de temps que le divorce a été rare, autant il a été en honneur¹. Mais pource qu'il ne se passe presque audience où il ne se publie quelque divorce, à force d'en ouïr parler elles ont appris à le faire. Comme auroit-on honte à cette heure de l'adultère, puisqu'on est venu à ce point qu'une femme ne prend un mari que pour inviter un ami à la rechercher? S'il en est quelqu'une chaste, sans la voir, et sans s'en informer davantage, on peut dire qu'elle est laide. Il n'y a si chétive ni si souillon qui se contente d'un couple de piqueurs. Elle en a pour toutes les heures, et n'y en a pas assez au jour pour en bailler à chacun la sienne. Si elle a failli à une assignation, ç'a été pour se trouver à l'autre. Celle qui ne sait point que le mariage n'est autre chose que ne se donner du plaisir qu'avec un homme, on la tient pour une sotte, et pour une femme du vieux temps. Comme donc la honte de ces crimes s'est évanouie depuis que tant de gens ont commencé d'y avoir part, aussi les ingrats croîtront de nombre, et deviendront plus audacieux, s'ils reconnoissent une fois combien ils sont.

XVII. Et quoi donc, l'ingratitude ne sera point punie? Et moi je vous demande, l'impiété, la mauvaise foi, l'avarice, l'insolence, la cruauté, ne le seront-elles point? Appelez-vous impuni celui qu'on ne voit qu'avec horreur? Estimez-vous qu'il y ait supplice plus rigoureux que la haine du monde? Il est puni, en ce qu'il n'ose ni prendre ni donner, qu'il est montré au doigt de tout le monde, ou pour le moins il le pense être, et privé de savoir que c'est que la chose la meilleure et la plus douce qu'il est possible

1. Il faut sans doute lire : « en horreur ; » le latin est *timebatur*.

de goûter. Si vous jugez misérables ceux qui ont perdu l'usage des yeux ou des oreilles par quelque inconvénient, comme appellerez-vous celui à qui le goût des bienfaits ne donne point de sentiment ? Il craint la justice des Dieux, à qui il sait bien que les ingrats ne se peuvent cacher ; il a sa conscience qui le gêne, et enfin il est assez puni, comme je disois, en ce qu'il ne jouit point de ce que nous avons au monde de plus agréable, et qui donne le plus de contentement, là où celui qui est bien aise qu'on l'ait obligé sent une égale et perpétuelle joie, estimant l'affection de celui qui lui donne plus que le prix de la chose qu'il reçoit. L'ingrat ne se réjouit d'un bienfait qu'au moment qu'on l'oblige ; incontinent après ce lui est une gêne. Celui qui se propose de le reconnoître, le possède toujours avec le même plaisir qu'il l'a reçu. Au demeurant, faites comparaison de leur vie, vous en trouverez l'un chagrin et mélancolique, comme sont ordinairement renieurs de dettes et trompeurs, et qui ne tiendra compte ni de ceux qui l'ont mis au monde, ni de ceux de qui il a mangé le pain, ni de ceux qui l'ont enseigné. L'autre sera toujours en belle humeur, attendant l'occasion de se ressentir, et se réjouissant même d'y avoir la volonté si disposée. Il cherchera les moyens, non de faire évanouir son obligation, mais de rendre, s'il peut, la revanche plus grande et plus notable que le bienfait, et n'aura pas seulement cette affection à l'endroit de son père et de sa mère, ou d'un ami, mais du plus pauvre et du plus chétif homme du monde qui lui aura fait quelque plaisir. Et quand ce seroit son valet même, il ne considérera point la qualité du bienfacteur, mais le mérite du bienfait.

XVIII. Il y en a toutefois, du nombre desquels est Hécaton, qui demandent si un maître peut être obligé par son valet, et veulent qu'on fasse distinction de bienfaits, de devoirs et de services. Ils appellent bienfait ce

qui vient d'une personne étrangère, c'est-à-dire d'un qui pour ne faire point de plaisir ne peut être blâmé ; devoir, ce qui touche les enfants, la femme, et généralement tous ceux que le parentage ou l'alliance oblige à nous assister ; service, ce que fait un valet, de qui la condition est telle, que quoi qu'il fasse pour son maître, il ne se peut vanter de l'avoir obligé. Quoi qu'ils disent en ce dernier point, c'est ignorer le droit des hommes, que de dire qu'un maître ne puisse recevoir plaisir de son valet. Ce n'est point à la qualité qu'il faut prendre garde, c'est au cœur. La vertu ne ferme la porte à personne. Elle ouvre à tout le monde, reçoit tout le monde, et invite tout le monde, les libres, les affranchis, les esclaves, les rois et les bannis. Elle ne cherche ni les grandes maisons, ni les grands revenus. Elle prend les hommes en chemise. Quelle assurance y auroit-il contre¹ les choses fortuites, et qui pourroit espérer une belle âme, si de la fortune dépendoit la grandeur ou la petitesse de la vertu ? Si le valet ne peut faire plaisir à son maître, il s'ensuit que le sujet n'en peut faire à son roi ni le soldat à son capitaine. Qu'importe à celui qui est au-dessous d'un autre la qualité de celui qui est au-dessus de lui ? car si vous me dites que ce que fait un serviteur ne se peut appeler plaisir, parce qu'il faut qu'il le fasse ou qu'il se résolve à la mort, il en sera de même pour le regard du sujet et du soldat, pource que le roi et le capitaine ont la même puissance que le maître, encore que le nom en soit différent. Or un roi peut être obligé par son sujet et un capitaine par son soldat. Un maître le peut donc être par son valet. Un valet peut être juste, peut être vaillant, peut être magnanime ; il peut donc aussi faire plaisir ; car ce dernier est une action vertueuse

1. On lit *entre* dans l'édition de 1630 et dans les suivantes ; mais il faut nécessairement lire *contre* : il y a *adversus* dans Sénèque.

aussi bien que les autres. Et est si véritable que les serviteurs peuvent obliger leurs maîtres, que bien souvent les maîtres ont été le bienfait même de leurs serviteurs. Il n'y a point de doute qu'il n'y a personne qu'un serviteur ne puisse obliger; et si cela est, pourquoi ne pourra-t-il obliger son maître aussi bien qu'un autre?

XIX. Pource, disent-ils, qu'encore qu'il prête de l'argent à son maître, il ne peut néanmoins être son créancier; autrement il ne seroit jour qu'il ne l'obligeât. Il l'accompagne en ses voyages, il le sert en ses maladies, et le décharge de la sollicitude de ses affaires. Mais tout cela, qui s'appelleroit bienfait venant de la part d'un autre, n'est que service parce qu'il est fait par un serviteur; car bienfait, à parler proprement, est ce que fait celui qui peut ne le faire point. Or un serviteur ne peut rien refuser; s'il fait quelque chose, il obéit, et rien plus. Aussi ne se peut-il donner de gloire d'avoir fait ce qu'il n'a pas été en sa puissance de ne faire point. Quand je vous accorderai toutes ces raisons, je suis encore assuré de gagner ma cause, et vous ferai avouer qu'il est beaucoup de choses où le serviteur est en sa liberté. Cependant, dites-moi, si je vous montre un serviteur qui, l'épée en la main pour venger la vie de son maître, s'est fait blesser en toutes les parties de son corps, et prêt à rendre la dernière goutte de son sang, s'est opiniâtré tellement au combat, qu'il a voulu mourir plutôt que ne lui donner le loisir de se sauver, direz-vous qu'il n'a point fait de plaisir à son maître, pource qu'il est son serviteur? Si je vous en montre un à qui par promesses, menaces, ni tortures, on ne puisse faire déceler les secrets de son maître, mais au lieu de déposer quelque chose à son préjudice, a fait tout ce qu'il a pu pour le faire trouver innocent, et en cette résolution a sacrifié son âme à la fidélité, direz-vous qu'il n'a point obligé son maître,

pource qu'il est son serviteur? Prenez garde au contraire que l'obligation n'en soit d'autant plus grande, que les exemples de vertu sont rares aux personnes de cette condition; et d'autant plus agréable qu'ordinairement les hommes n'aimant guère ceux qui ont quelque autorité sur eux, et murmurant contre la nécessité d'obéir, toutefois il s'est trouvé quelque occasion où l'amour du maître a vaincu la haine générale de la servitude; de sorte que tant s'en faut que ce ne soit pas bienfait, parce qu'il est fait par un serviteur, que le mérite en semble augmenté par cette considération, que la servitude même ne l'a pu divertir de faire bien.

XX. On se trompe de croire que la servitude s'étende en toutes les parties de l'homme : la meilleure en est exempte. Les maîtres ont la puissance sur les corps; l'âme est à soi, et si bien à soi, que la prison même où elle est close n'est pas capable de la garder de suivre ses mouvements, faire des choses merveilleuses, et par une élévation non limitée s'aller rendre en la troupe des intelligences qui sont au ciel. Ce que la fortune a mis entre les mains du maître, c'est le corps. C'est le corps qui est vendu, c'est le corps qui est acheté. Cette partie intérieure n'est point susceptible de servitude; tout ce qui en part est libre. Et puis il est des choses qu'il ne nous est pas permis de commander, et en quoi les serviteurs ne sont pas tenus de nous obéir. Si nous leur commandons quelque chose au préjudice du bien public, ils ne le feront pas; ils ne prêteront pas leurs mains à un méchant acte.

XXI. Il y a des choses que les lois n'ont ni commandées ni défendues : c'est là que le serviteur a moyen d'obliger son maître. Quand un serviteur fait ce qu'ordinairement on exige des serviteurs, il fait service. Quand il fait plus qu'un serviteur n'est tenu de faire, il fait plaisir. Ce qui est fait d'une volonté d'ami n'est plus service.

Un maître est tenu de nourrir et d'habiller son serviteur. Quand il le fait, il ne l'oblige point; mais s'il le caresse, s'il le traite favorablement, et le fait instruire aux bonnes lettres, comme s'il étoit de quelque honnête maison, il l'oblige. Il en est de même du serviteur à l'endroit du maître. Tout ce qu'un serviteur fait outre ce que sa condition veut qu'il fasse, et qu'il ne fait point parce qu'il lui est commandé, mais parce qu'il le veut faire, c'est bienfait; pourvu toutefois que ce soit chose de telle importance, que partant d'un autre que de lui on la pût ainsi appeler.

XXII. Chrysippus dit que le serviteur est un mercenaire à vie. Comme le mercenaire fait plaisir quand il fait quelque chose plus que sa tâche, aussi quand le serviteur, pour témoigner son affection envers son maître, ne s'est point tenu dans les bornes de sa fortune, mais a fait quelque chose que même un fils auroit eu de l'honneur d'entreprendre, et est passé au delà de ce qu'on devoit espérer de lui, le maître a trouvé un bienfait sans sortir de sa maison. Est-il raisonnable que s'ils font moins qu'ils ne doivent, il nous soit permis de nous courroucer, et que s'ils font plus qu'ils ne doivent et qu'ils n'ont de coutume, nous soyons si injustes de ne leur en savoir point de gré? Voulez-vous savoir quand ce n'est point bienfait? Quand on peut dire : « Et quoi, s'il n'eût voulu? » Mais quand il fait une chose qu'il pouvoit ne vouloir point, indubitablement il est louable de l'avoir voulu. Ce sont choses contraires que le plaisir et l'injure. Le serviteur peut faire plaisir à son maître, si son maître lui peut faire injure. Or il y a un juge établi pour ouïr les plaintes des serviteurs contre les maîtres, et leur faire raison quand ils se plaignent ou que leurs maîtres les battent trop cruellement, ou les pressent de quelque vilénie, ou ne leur fournissent pas, comme ils doivent, les choses néces-

saires pour leur entretien. Quoi donc, un serviteur oblige son maître ! Puisque cela vous déplaît, prenez-le d'autre façon, et dites qu'un homme oblige un homme. Enfin, il a fait ce qui étoit en lui ; il a fait plaisir à son maître. Il est en vous de ne recevoir point de plaisir d'un serviteur ; mais qui est l'homme qui peut dire sa grandeur si absolue et si bien établie que la fortune, si bon lui semble, ne le puisse réduire à ce point, d'avoir besoin du plus petit de tous ceux qu'elle a mis au-dessous de lui ? Je m'en vais vous réciter des exemples de plusieurs sortes de bienfaits. Il y en aura de dissemblables, et d'autres qui seront directement contraires l'un à l'autre. L'un a fait vivre son maître, l'autre l'a fait mourir, l'autre l'a sauvé comme il étoit sur le point d'être perdu, et l'autre encore, si cela vous semble peu de chose, s'est perdu lui-même pour le sauver. Un autre a prêté la main à son maître qui vouloit mourir, et un autre l'a trompé pour l'en empêcher.

XXIII. Claudius Quadrigarius, au dix-huitième de ses Annales, raconte qu'Adrumetum¹ en Afrique étant assiégé par les Romains, et ceux de dedans réduits à la dernière extrémité, deux esclaves échappés de la ville se jetèrent dans le camp des assiégeants, et firent un acte mémorable. A quelques jours de là comme la ville fut prise, et que les victorieux se dispersoient par les maisons pour les saccager, ces esclaves, qui savoient les rues, ayant pris le plus court chemin, s'en allèrent droit en la maison de leur maîtresse, d'où l'ayant tirée, ils la firent marcher devant eux, et disant franchement à ceux qui s'en informoient que c'étoit leur maîtresse, la femme la plus cruelle qu'il étoit possible, et qu'ils la menoient hors la ville pour

1. Dans les manuscrits de Sénèque on lit *Grumentum*, que Muret propose de remplacer par *Adrumetum*. Les mots : « en Afrique » ne sont point dans le texte latin.

l'assommer, ils la firent de cette façon sortir hors de la porte, où ils la gardèrent jusques à ce que les désordres fussent cessés. Comme le soldat lassé de piller se fut remis dans la discipline ordinaire, ils la ramenèrent chez elle, et se remirent eux-mêmes en sa puissance comme auparavant. Elle les affranchit à l'heure même, et ne se fâcha point de devoir la vie à ceux sur qui elle avoit eu puissance de la vie et de la mort. Aussi lui étoit-ce plutôt sujet de se réjouir, pource qu'ayant été sauvée d'autre façon, elle eût joui du fruit d'une clémence vulgaire, et qui n'eût rien eu de rare pour la signaler, n'étant pas chose miraculeuse qu'en pareille occasion il échappe quelqu'un à la fureur des ennemis. Mais l'ayant été par une voie si notable, son nom fut publié par tout le monde, et est ordinairement allégué pour exemple dans Rome et dans Adrumentum. En la confusion de cette ville prise, où chacun ne pensoit qu'à se sauver, elle fut fuie de tous sinon de ses fugitifs. Ils repassèrent du parti victorieux vers une captive, déguisés en meurtriers, pour faire connoître le dessein qu'ils avoient eu quand ils s'en étoient fuis la première fois. Et ce qui est le plus grand en ce bienfait, pour garder leur maîtresse d'être tuée, ils ne se soucièrent point qu'on pensât qu'ils eussent volonté de la tuer. Croyez-moi, ce n'est point le trait d'une âme servile d'avoir acheté la gloire d'un acte louable par la réputation de vouloir faire une méchanceté. On menoit C. Vettius, préteur des Marse, prisonnier au général de l'armée des Romains. Son serviteur tira l'épée du soldat qui le traînoit, et en tua son maître. Cela fait : « Il est temps, dit-il, de penser à moi ; j'ai mis mon maître en liberté ; » et en disant cela se passa la même épée au travers du corps. Dites-m'en un qui plus magnifiquement ait sauvé la vie à son maître.

XXIV. César assiégeant Corfinium, Domitius qui étoit

dedans, commanda à un qui étoit son serviteur et son médecin tout ensemble de lui donner de la poison. Voyant qu'il marchandoit à le faire : « Qu'attends-tu, dit-il, comme si je ne pouvois mourir que par ton moyen ? Je te demande la mort l'épée à la main. » Alors il lui promit de lui en bailler, et au lieu de poison, lui fit prendre un médicament soporatif, qui ne lui pouvoit faire mal. Comme Domitius fut endormi, il s'en vint trouver son fils, et lui dit : « Donnez-moi des gardes, jusques à ce que par l'événement vous connoissiez si j'ai baillé de la poison à votre père. » Domitius ne mourut pas. La ville étant prise, César lui sauva la vie ; mais son serviteur la lui avoit sauvée le premier.

XXV. En la guerre civile un valet cacha son maître, de qui la vie étoit à la taille¹, prit ses habits et ses bagues, et en cet équipage vint au devant de ceux qui le cherchoient, et leur dit qu'il ne leur demandoit point de grâce, et qu'ils fissent ce qui leur étoit commandé ; et leur présenta le col. De quelle âme pensez-vous que sortit cette volonté de mourir pour son maître, en un temps où c'étoit une rare prud'homie de ne lui procurer point la mort ; avoir de la pitié parmi tant de meurtres, de la foi parmi tant de trahisons, et quand on proposoit des récompenses à la perfidie, desirer la mort pour salaire de sa fidélité ?

XXVI. Nous avons des exemples de notre siècle que je ne veux pas oublier. Sous l'empereur Tibère il ne se parloit que d'accuser. Cette rage si fréquente et quasi publique fit plus de ruine à la ville en temps de paix que tout ce qui s'étoit passé de fureurs et de violences durant la guerre. Si quelqu'un après boire avoit laissé aller une parole un peu libre, si un autre en se riant avoit dit quel-

1. Étoit mise à prix. Voyez le *Lexique*.

que chose de naïf, tout étoit mis aux tablettes. Toutes paroles et toutes actions avoient du péril. Les occasions d'épandre du sang, pour peu qu'elles eussent d'apparence, n'étoient jamais rejetées. Il ne falloit point demander que deviendroient ceux qui étoient déferés; on les traitoit tous d'une même sorte. Paulus, qui avoit été préteur, soupoit un jour en un festin, et portoit une bague où le portrait de Tibère étoit gravé sur une pierre fort relevée. Vous vous moqueriez de moi si je m'amusois à vous chercher des paroles cérémonieuses pour vous dire qu'il prit le pot de chambre pour faire de l'eau. Son serviteur qui vit que Maro, l'un des espions ordinaires d'alors, s'en étoit pris garde, se doutant bien que ce n'étoit pas avec bonne intention, sans en rien dire à son maître qui étoit ivre, lui tira tout bellement la bague du doigt. Et comme Maro prenoit les conviés à témoin de l'injure faite à l'image de Tibère, et déjà minutoit sa dénonciation, le serviteur montra qu'il avoit la bague en la main. Disons la vérité : étoit-il pas aussi peu digne de servir, comme Maro de manger en compagnie?

XXVII. Sous Auguste les paroles n'étoient pas encore capitales; mais elles donnoient déjà de la peine. Rufus le sénateur en soupant avoit souhaité que jamais Auguste ne pût revenir d'un voyage qu'il alloit faire, et avoit dit davantage, que tout ce qu'il y avoit de veaux et de taureaux faisoit le même souhait. Ces paroles furent notées. Le lendemain sitôt qu'il fut jour, son homme qui l'avoit servi durant le souper lui récite ce que le vin lui avoit fait dire, lui conseille d'aller au-devant du rapport qui en seroit fait à l'Empereur, et s'accuser soi-même. Il suit cet avis, et comme César sortoit pour s'en aller à la ville, se présente à lui, et lui dit que le soir précédent, n'étant pas en son bon sens, il avoit tenu quelques langages mal à propos, lesquels il desiroit qu'ils retombassent sur lui

et sur ses enfants, le prie de lui pardonner et le remettre en sa bonne grâce. César lui ayant répondu qu'il le vouloit bien : « Personne, dit-il, ne le croira si vous ne me donnez quelque chose, » et lui demanda une somme de laquelle un qui eût été le mieux du monde avec lui se fût contenté. Auguste la lui accorda, et lui dit : « Je ne me courroucerai jamais que je puisse avec vous pour mon occasion. » Ce fut certainement un trait magnanime de pardonner, et de vouloir que celui qui sentoit sa clémence éprouvât sa libéralité ; mais quelque gloire qu'en rapporte Auguste, il faut que le serviteur en ait la première part. Vous attendez que je vous die qu'il fut affranchi. Aussi fut-il ; mais non pas sans payer. Auguste en bailla l'argent.

XXVIII. Il n'y a pas d'apparence, après le récit de tant d'exemples, de douter qu'un maître ne puisse quelquefois être obligé par son serviteur. Et seroit-il raisonnable que la personne fit plutôt du déshonneur à l'action, que l'action de l'honneur à la personne ? Tout ce qu'il y a d'hommes au monde n'a qu'un commencement et qu'une origine. Le plus noble est celui qui a l'âme la plus droite et la disposition meilleure aux choses louables. Toutes ces effigies avec leurs festons rangées aux portiques d'une basse-cour, et toutes ces armoiries avec leurs timbres sur la porte de nos maisons, nous font plus connoître qu'elles ne nous ennoblissent. Le monde est notre père commun à tous ; par quelques degrés que nous descendions, sans lustre ou avec lustre, nous ne venons d'autre que de lui. Ne vous laissez pas abuser à ces compteurs de généalogies. Comme ils se trouvent au bout de leurs aïeux, et qu'ils sont arrivés à ceux qu'ils ne peuvent nommer qu'avec honte, sans passer plus outre ils mettent un dieu de la partie, et lui font aimer une femme, d'où, si vous les voulez croire, le commencement de leur race est premièrement sorti. Ne méprisez point un homme

pour avoir des parents que la fortune n'a pas beaucoup favorisés. Soit qu'entre nos pères il y en ait des affranchis, soit qu'il y en ait des esclaves, soit qu'il y en ait d'étrangers, n'en ayons pas moins de courage. Passons par-dessus tout ce que nous verrons qui n'aura point d'éclat ; au bout de la course nous trouverons la parfaite noblesse qui nous attend. Pourquoi sommes-nous si hors de la connoissance de nous-mêmes, de ne vouloir pas recevoir un plaisir d'un serviteur, et nous souvenir plutôt de sa condition que de regarder à son mérite ? Comme avons-nous l'impudence d'appeler quelqu'un serviteur, et être nous-mêmes valets de nos vilenies, de notre gourmandise, d'une putain, et quelquefois de plusieurs tout à la fois ? Osons-nous bien appeler quelqu'un serviteur, et faire la vie que nous faisons ? Où nous va porter ce carrosse si magnifique ? où nous accompagne tout cet attirail de pages et de laquais si richement habillés ? N'est-ce pas à la porte de quelque huissier, ou au jardin de quelqu'un qui n'a pas seulement l'honneur d'être couché sur l'état de son maître ? Nous ne voulons pas avouer que notre serviteur nous puisse obliger, et cependant nous réputons à beaucoup de faveur si celui d'un autre a seulement fait signe de nous voir quand nous l'avons salué. D'où nous vient cette discorde à l'âme ? Chez nous, nous sommes impérieux et insupportables ; dehors, il n'est rien de si souple et de si doux. Nous devenons aussi contemptibles comme nous faisons les contempteurs en la maison. Aussi n'y a-t-il gens au monde à qui plus tôt le courage s'abaisse, qu'à ceux à qui il s'élève sans occasion, ni de qui les injures soient plus outrageuses, que de ceux qui ont appris à les faire en les recevant.

XXIX. Il a fallu que j'aie fait ce discours, pour rabattre l'insolence de quelques-uns qui s'attachent à la fortune, et maintenir le droit de bienfait aux serviteurs, pour en

faire puis après de même en la cause des enfants ; car il y en a qui demandent s'il est possible que quelquefois les pères et les mères puissent recevoir de leurs enfants plus de bien qu'ils ne leur en ont fait. Nous demeurons d'accord qu'il est assez de fils qui ont plus de bien et plus de crédit que leurs pères , et demeurons d'accord aussi qu'il en est qui sont plus gens de bien ; et par conséquent qu'ayant la fortune plus grande et la volonté meilleure, il n'est pas impossible qu'ils ne leur rendent mieux qu'ils n'en ont reçu. Ils disent là-dessus, que quoi que le fils donne au père, il ne lui rend jamais ce qu'il lui doit ; parce que s'il donne, c'est du père même qu'il tient le moyen qu'il a de donner, et que jamais celui ne peut être vaincu par un bienfait, qui est auteur du bienfait par lequel il semble être vaincu. Pour réponse, il faut premièrement considérer qu'il est des choses qui prennent leur commencement d'ailleurs, et toutefois avec le temps deviennent plus grandes que celles qui leur ont donné commencement. Et pourtant s'il a fallu qu'une chose ait commencé d'être devant que de venir à la grandeur où elle est, ce n'est pas à dire qu'elle ne soit plus grande que celle par qui elle a commencé. Il n'y a rien qui n'aille bien au delà de son commencement. Les semences qui sont causes de toutes choses, sont à la fin les moindres parties de ce qui est venu d'elles. Regardons le Rhin, l'Euphrate et une infinité d'autres fleuves renommés au monde : que seroient-ils si nous en faisons l'estime aux lieux où ils commencent à courir ? Tout ce qui les fait craindre, tout ce qui leur donne réputation, ils ne l'ont que pour avoir fait du chemin. Otez les racines, il ne sera plus de forêts, les montagnes n'auront plus de robes. Considérons ces grands arbres, ou en la hauteur et grosseur de leur tronc, ou en l'étendue de leurs branches : combien trouverons-nous que la racine avec ses petits

filaments est peu de chose, si nous en faisons la comparaison avec eux ? Les temples et les murailles des villes ont des fondements, et toutefois ce qui les soutient ne paroît point. Il en est de même des autres choses. Tous commencements sont suivis d'une grandeur qui les ensevelit. Je n'étois capable de rien faire, si le bien que m'ont fait mon père et ma mère n'eût précédé. Mais il ne s'ensuit pas que tout ce que depuis j'ai acquis soit moindre que la chose sans quoi je ne pouvois rien acquérir. Il n'y a point de doute que, sans le lait de ma nourrice, tout ce que j'ai fait seroit à faire, et que ma réputation ne seroit pas telle qu'elle est ; mais pour cela direz-vous que toutes mes actions les plus belles et les plus louables ne valent pas ce que ma nourrice a fait pour moi ? Or il est certain que le bien que m'a fait ma nourrice ne m'étoit pas moins nécessaire que celui que m'a fait mon père, puisque sans l'un aussi bien que sans l'autre il m'étoit impossible de passer plus avant.

XXX. Que si tout ce que je puis je le dois à mon commencement, ce n'est ni à mon père ni à mon grand-père à qui je suis obligé, parce qu'il se trouvera toujours quelque origine de l'origine, qui nous enfilera de sorte les uns aux autres que jamais il ne s'y trouvera de fin. Or il n'y auroit point de raison de dire que je fusse plus obligé à des gens que je n'ai jamais connus, et que la longueur du temps a mis au delà de toute mémoire, qu'à mon père ; ce qui seroit toutefois, si mon père devoit à ses prédécesseurs l'obligation que je lui ai de m'avoir engendré. Vous dites que tout ce que j'ai fait pour mon père, pour grand et signalé qu'il soit, ne peut valoir ce qu'il a fait pour moi, pource que, s'il ne m'eût mis au monde, je n'y serois point. Par cette même raison, si devant que je fusse engendré quelqu'un a guéri mon père qui s'en alloit mourir, je ne pourrai faire chose qui soit digne du plaisir

que j'en ai reçu ; car s'il n'eût guéri mon père, mon père ne m'eût pas engendré. Mais regardons s'il y aura point plus d'apparence de dire que ce que j'ai pu faire, et que j'ai fait, n'est venu d'ailleurs que de ma force et de ma volonté. Voyons quelle est cette obligation que j'ai à mon père, d'être au monde. Nous trouverons que c'est je ne sais quoi d'incertain, et plutôt rien que quelque chose ; une matière aussi susceptible de mal que de bien, et que certainement il faut avouer être le premier pas qu'il faut faire, de quelque côté qu'on veuille aller, mais qui n'est pas pourtant plus grand que le reste, encore qu'il soit le premier. J'ai sauvé la vie à mon père, je l'ai mis aux principales charges, je l'ai fait le premier homme de la ville, et ne me suis pas contenté qu'il fût connu par la gloire que ma réputation lui apportoit, mais je l'ai fait employer en des occasions les plus importantes qui se soient offertes, et lui ai donné moyen de s'en acquitter avec honneur. Je l'ai comblé de grandeurs et de richesses, et ne lui ai rien laissé à souhaiter de tout ce qui est la matière des vœux ordinaires. Je l'ai mis au-dessus de tous les autres, et suis demeuré sous lui. Peut-être qu'encore vous me direz que je n'ai rien fait en cela qui ne vienne de ce premier bien qu'il m'a fait ; et je vous répondrai que cela seroit véritable, si pour faire tant de choses je n'eusse eu besoin que de naître. Mais si vivre est la moindre partie de ce qui est requis pour bien vivre, et si je ne tiens de mon père qu'une chose que les animaux sauvages et les plus petites bêtes, voire celles qui sont les plus ordes et les plus vilaines, ont aussi bien que moi, pourquoi me voudroit-il faire accroire que pource qu'il m'a fait être, je lui suis obligé de ce que je suis bien ? Prenons le cas que je lui aie rendu vie pour vie ; encore en cela même il a plus de moi que moi de lui, pource qu'il savoit bien que je lui donnois la vie, et je le savois bien aussi ; pource

que je ne lui ai donné la vie, ni pour passer mon temps, ni en le passant; et enfin pource que le mourir n'étant pas si fâcheux que l'appréhension de la mort, aussi nous estimons plus le bien de demeurer au monde quand nous y sommes, que d'y venir quand nous n'y sommes point.

XXXI. J'ai donné la vie à mon père pour s'en servir tout aussitôt; quand il me la donna je n'étois pas assuré de l'avoir. Il avoit peur de la mort quand je lui ai donné la vie; il me fit vivre afin que je pusse mourir. Je lui ai donné une vie parfaite, et accompagnée de toutes ses qualités; il m'a engendré dénué de connoissance et de jugement, et plutôt fardeau du ventre de ma mère qu'autre chose. Voulez-vous que je vous fasse voir que ce n'est pas si grand'chose de donner la vie de cette façon? Si mon père m'eût exposé quand je vins au monde, il m'eût fait injure de m'avoir engendré : qui est une raison qui montre bien combien l'acte de génération que fait l'homme et la femme est peu de chose pour ceux qui en sortent, si ce commencement de bienfait n'est accompagné des autres bons offices qui le doivent suivre. Ce n'est rien de vivre, le tout est de bien vivre. Oui, mais je vis. Il est vrai; mais je pouvois vivre mal. Ainsi tout ce que j'ai de mon père, c'est ce que je vis. Si pour m'avoir donné une vie sans conseil, sans force, et dénuée de toutes choses, il me pense avoir fait un si grand présent, qu'il se souvienne qu'il me reproche une chose que les vers et les mouches ont aussi bien que moi. Et puis quand je n'alléguerois autre chose, sinon que j'ai étudié aux bonnes lettres pour me rendre capable de la vertu, si je suis homme de bien, je rends à mon père en son bienfait même plus que je n'ai reçu de lui; car en me donnant à moi, il me donna lourd et grossier, et je lui ai donné un fils qu'il a de l'honneur et du plaisir d'avoir engendré.

XXXII. Mon père m'a nourri. Si je le nourris, je lui

rends plus que ce que j'ai de lui ; car il n'a pas seulement le plaisir d'être nourri, mais d'être nourri par son fils, et la nourriture que je lui fais ne lui donne pas tant de contentement, comme le témoignage qu'en cette action il a de ma bonne volonté. Il ne m'a nourri que le corps. Que si quelqu'un a la fortune si bonne, que son éloquence, sa justice, sa valeur, ou quelque autre mérite lui acquière tant de gloire et de louange que son père y puisse avoir part, et que de sa lumière les ombres de son parentage puissent être éclairées, ne fait-il pas un bien inestimable à ceux qui l'ont engendré ? Qui sauroit que jamais Ariston ni Grillus eussent été au monde, si Xénophon et Platon n'eussent été leurs fils ? Il ne sera jamais que pour la considération de Socrate on ne fasse mention de Sophronicus. Ce seroit une chose infinie de vouloir raconter tous ceux de qui la mémoire n'est vivante, que pource que l'excellence de leurs enfants a donné sujet à la postérité de connoître leur nom. Chacun sait le mérite et la réputation de Marcus Agrippa, remarqué, entre autres choses, pour avoir eu la couronne navale, gagné toute sorte de dons militaires, et fait des bâtimens aussi victorieux de toutes les magnificences précédentes, comme invincibles à celles qui seront aux siècles à venir. Cependant son père fut si peu de chose, que depuis la mort du fils on ne l'a pas seulement nommé. Dites-moi, je vous prie, qui vous estimez le plus obligé, de lui à son père, ou de son père à lui ? Octavius étoit père d'Auguste ; mais outre que sa condition n'étoit pas des plus illustres, la splendeur du père adoptif aida bien à supprimer aucunement le naturel. Qui dirons-nous, à votre avis, qui a plus reçu de bien, ou le fils du père, ou le père du fils ? Quel plaisir pensez-vous qu'eût pris ce bon homme, de voir son fils, après avoir marché sur le ventre à ses ennemis, et fait mettre les armes bas en toutes les parties de l'Empire,

présider au repos et à la paix universelle ? N'avez-vous pas opinion qu'il eût méconnu son bien propre, et qu'autant de fois qu'il eût jeté les yeux sur soi-même, il eût eu de la peine à croire qu'un si grand homme fût parti de sa maison ? Qu'ai-je à faire de vous en nommer un monde d'autres, qui fussent demeurés aux ténèbres de l'oubli, si la gloire de leur fils ne les eût déterrés, et ne les retenoit encore en la mémoire du siècle présent ? Et puis nous ne demandons pas s'il y a eu quelque fils qui ait plus rendu de bien à son père qu'il n'en a reçu. La question est s'il est possible que cela soit. Quand de tout ce que j'ai amené d'exemples il n'y en auroit pas un où les fils ne dussent du retour à leurs pères, ce n'est pas à dire qu'il ne puisse avenir des choses non avenues, et que la nature ne soit capable d'éclorre, quand il lui plaira, quelque accident qui n'ait encore jamais été vu. Si chacun à part soi ne peut rien faire, quand il s'en joindra plusieurs ensemble, ils en pourront peut-être venir à bout.

XXXIII. Scipion sauva son père en une bataille, et en une âge où il n'avoit encore point de barbe, eut l'assurance de pousser son cheval au travers de l'armée des ennemis, et passa par-dessus le ventre d'une infinité de vieux soldats, et par-dessus ses années même, pour aller faire son premier essai. Si cela vous semble peu de chose, d'avoir méprisé des dangers qui eussent fait peur aux plus grands capitaines, ajoutez-y qu'il défende son père accusé de crime, qu'il rompe des menées faites contre lui par des ennemis puissants de biens et de crédit, qu'il le fasse consul pour la deuxième et troisième fois, qu'il lui procure tout ce qu'après le consulat on peut encore souhaiter, que des moyens acquis en la guerre il le secoure en sa pauvreté, et ce qui est la principale gloire de ceux qui suivent les armes, le fasse riche des butins gagnés sur les ennemis. Si cela n'est encore assez, ajoutez-y sa conti-

nuation aux gouvernements et autres charges extraordinaires, et qu'après avoir ruiné les premières villes du monde, protecteur et fondateur d'un empire qui se devoit un jour étendre du lever au coucher du soleil, il mette lui seul en sa maison plus de noblesse que n'avoient jamais fait tous ses prédécesseurs. Vous me direz que rien de tout cela n'eût été sans le père de Scipion. Je vous l'avoue; mais pour cela voudriez-vous douter qu'une vertu qui laisse en doute si elle a été plus utile ou plus honorable à sa république, ne fût davantage qu'un bienfait si vulgaire comme est celui de la génération?

XXXIV. Toutefois si cela ne vous satisfait encore, imaginez-vous-en quelqu'un qui ait ôté son père de la torture, et se soit mis en sa place; car il y a moyen d'étendre les bienfaits du fils autant que bon vous semblera; mais celui du père, qu'est-ce autre chose qu'un bien simple, facile, et qui ne dépend pas de la volonté de celui qui le fait? Que faut-il tant de langage? Il le donne le plus souvent sans savoir à qui. Il appelle une femme à son aide, il se propose les lois du pays, les privilèges des pères, la perpétuité de sa maison, et rien moins que celui qu'il va mettre au monde. Et si quelqu'un devenu maître en l'étude de la sagesse en a fait leçon à son père, et l'en a rendu capable, mettrons-nous encore en dispute s'il a plus donné à son père que son père à lui; vu qu'il lui donne une vie bienheureuse, et que seulement il en a reçu la vie? Mais, direz-vous, quoi qu'on fasse pour son père, quoi qu'on lui donne, cela vient toujours de son bienfait. Aussi est-ce du bienfait de nos précepteurs que nous savons quelque chose, et néanmoins nous pouvons bien devenir plus savants qu'ils ne sont. Pour le moins est-il malaisé que nous n'en sachions plus que ceux qui nous ont appris à connoître nos lettres, et que si bien ces commencements nous ont été nécessaires, ils ne demeu-

rent pourtant au-dessous de la suffisance que nous acquérons par la continuation d'étudier. Les choses qui sont les premières ne sont pas pourtant les plus grandes. Il y a bien de la différence; et ne s'ensuit pas que pource que les plus grandes ne peuvent être sans les premières, les premières et les plus grandes doivent aller de pair¹.

XXXV. Il faut à cette heure contribuer quelque chose du mien à ce discours. S'il y a moyen de vaincre la chose donnée, il y a moyen aussi de vaincre celui qui la donne. Le père a donné la vie au fils. Or il y a quelque chose de meilleur que la vie. Le père donc peut être vaincu, puisqu'il est quelque chose de meilleur que ce qu'il a donné. Tout de même, si celui qui a donné la vie a été en deux occasions préservé de la mort, il n'y a point de doute qu'il n'ait plus reçu qu'il n'a donné. J'ai deux fois préservé mon père de la mort; il s'ensuit donc qu'il a plus reçu de moi que ce qu'il m'a donné. Tant plus nous avons de besoin d'une chose, tant plus nous avons d'obligation à celui qui nous la donne. Or celui qui vit a plus de besoin de la vie, là où celui qui n'est pas né se passe et de la vie et de toute autre chose fort à son aise, comme n'ayant besoin de rien. La conséquence est donc indubitable, que le fils a plus fait pour son père de lui avoir sauvé la vie, que son père n'a fait pour lui de l'avoir engendré. Il n'y a moyen que les fils fassent pour leurs pères plus que les pères ont fait pour eux. Pourquoi? Pource qu'ils en ont reçu la vie, sans laquelle ils ne leur pourroient faire le bien qu'ils leur ont fait. C'est une obligation que je dois à tout autre qui m'aura sauvé la vie, aussi bien qu'à mon père; car s'il m'eût laissé mourir, je ne l'eusse su remer-

1. On lit *de pair* dans l'édition de 1630; dans les suivantes, *du pair*, ce qui est plus conforme à l'usage de Malherbe: voyez plus haut le chapitre xxix du livre II, et le chapitre xlv du XXXIII^e livre de Tite Live.

cier. Il seroit donc impossible à ce compte-là de vaincre le bienfait d'un médecin qui nous auroit guéris de quelque maladie mortelle, ou de quelque marinier qui en un naufrage nous auroit baillé un ais pour nous sauver. Or on peut vaincre les bienfaits, et de ceux-ci, et de tous autres qui par quelque autre moyen nous auroient donné la vie. Il n'est donc non plus impossible que les bienfaits des pères puissent aussi être vaincus. Si j'ai reçu de vous une chose, pour la conservation de laquelle j'ai besoin que plusieurs autres m'assistent, et je vous en ai donné une qui se peut maintenir de soi-même sans le secours de personne, je vous ai plus donné que je n'ai reçu de vous. Le père a donné à son fils une vie, qu'il eût aussitôt perdue sans les moyens qui furent apportés pour la lui conserver. Le fils, s'il a donné la vie à son père, il lui a donné une vie qui pour subsister n'avoit besoin que d'elle-même. Il faut donc avouer que si son fils lui a donné la vie, il a plus reçu qu'il ne lui avoit donné.

XXXVI. Je ne dis pas ceci pour ruiner la révérence que nous devons à ceux qui nous ont engendrés. Au contraire, si les enfants le goûtent comme ils doivent, ce leur est une instruction pour en devenir meilleurs. La vertu, de son naturel, aime la gloire, et se plaît de passer ce qui va devant. Il n'y a point de meilleur expédient pour amener les enfants au combat de piété, que de leur proposer l'espérance de la victoire. Que si les pères y apportent leur consentement, comme il n'est pas inconvénient que ce ne puisse quelquefois être notre bien d'avoir été vaincus, quelle contention plus desirable, quelle félicité plus grande leur pourroit arriver, que d'être amenés à ce point d'avouer qu'ils sont plus obligés à leurs enfants, que leurs enfants ne leur sont obligés? Si nous en faisons autre jugement, nous donnons dispense aux enfants, et les refroidissons de la reconnoissance qu'ils doi-

vent à leurs pères; au lieu que nous devrions faire tout ce qui dépend de nous pour les y rendre plus échauffés. Voici donc comme il faut parler à eux : « Courage, jeunes gens, courage, mes amis. Vous avez une dispute la plus louable du monde avec vos pères, si vous leur devez plus que vous ne leur pouvez rendre. Ils vous ont prévenus, mais ils n'ont pas gagné pourtant. Ayez seulement la volonté bonne, et ne perdez point le cœur. Vous ne sauriez vaincre si vous n'en avez envie. Tant de gens d'honneur qui vous ont précédés en ce combat vous serviront de guides, vous inviteront par leur exemple, et vous montreront que vous avez moyen de vaincre vos pères par les mêmes voies que les leurs ont été vaincus. »

XXXVII. Anchise avoit porté Énée à son col en un temps qu'il ne pesoit guère, et en des lieux où il n'y avoit point de danger à le porter; mais indubitablement Énée fit davantage, quand au milieu des ennemis victorieux épandus emmi les rues, sous les ruines de sa ville qu'il voyoit tomber, et au travers des feux mêmes, il porta ce bon homme appesanti d'années, et qui pour une surcharge avoit ses dieux domestiques. Et ne le porta pas seulement; mais, qu'est-ce que la piété ne peut faire? l'emporta comme il faut, et le mit au nombre de ceux que Rome a depuis adorés comme fondateurs de sa grandeur. Ces jeunes gens de Sicile vainquirent aussi leurs pères, quand le mont Etna ayant par une agitation extraordinaire embrasé les lieux voisins jusques à la plus grande partie de l'île, ils les chargèrent sur leurs épaules, et au travers des flammes les emportèrent hors du danger. On a cru que les feux s'ouvrirent en deux, et se retirant de part et d'autre, laissèrent une sente¹ à ces jeunes hommes, de qui l'audace étoit à la vérité digne d'un bon événement. Antigonus

1. Un sentier.

vainquit son père, quand après avoir en une grande bataille défait ses ennemis, il le fit jouir de sa conquête; et lui remit le royaume de Syrie entre les mains. C'est vraiment être roi, que de le pouvoir être et ne le vouloir pas. Titus Manlius vainquit son père, quand pour la stupidité de son esprit ayant été par lui relégué aux champs pour un temps, il vint trouver un tribun du peuple, qui avoit mis son père en comparence¹ personnelle, et lui demanda le jour de l'assignation. Le tribun qui pensoit que ce jeune homme d'un côté voulût mal à son père, et de l'autre lui dût savoir bon gré, pource que sa relégation étoit un des principaux points qu'il lui mettoit sus, se laissa conduire sans y penser en un lieu fort écarté, où Titus Manlius se trouvant seul avec lui, lui mit la dague à la gorge, et lui dit que s'il ne lui juroit de quitter cette poursuite il lui alloit faire perdre la vie, et qu'il choisît de quelle façon il aimoit mieux que son père demeurât sans accusateur. Le tribun lui promit qu'il ne passeroit pas plus avant, et ne le trompa point; mais pour sa décharge déclara devant l'assemblée ce qui s'étoit passé. Je vous laisse à penser si un autre que lui eût eu si bon marché de faire un affront à un tribun.

XXXVIII. Un exemple me fait souvenir d'un autre, de sorte que je n'aurois jamais fait si je voulois vous raconter ceux qui ont cherché leur péril pour le salut de leurs pères, ou qui, d'un lieu bas où la fortune les avoit fait naître parmi le peuple, leur ont donné les premières places au théâtre de la gloire. Aussi vraiment est-ce un ouvrage louable au delà de toutes louanges, et recommandable par-dessus toute recommandation, de pouvoir dire : « J'ai obéi à mon père et à ma mère; je leur

1. *Comparence*, comparution; *mettre en comparence*, ajourner à comparaître.

ai cédé ; je me suis humilié à leurs volontés, raisonnables ou déraisonnables, et s'il y a eu quelque contestation entre nous, ce n'a été sinon que j'ai fait tout ce qu'il m'a été possible pour faire qu'ils reçussent plus de bien de moi, qu'ils ne m'en avoient donné. » Entrez, je vous prie, en ce combat, et pour avoir été battus une fois, ne laissez point d'y retourner. Heureux ceux qui vaincront ! heureux ceux qui seront vaincus ! Quelle gloire plus grande peut avoir un jeune homme, que s'il se peut dire à soi-même (car à un autre il n'est pas permis) : « J'ai vaincu mon père de bienfaits ? » Et quelle plus juste occasion de contentement peut arriver à un père, que de pouvoir publier partout où il se trouve qu'il a plus d'obligation à son fils, que son fils ne lui en a ? Qu'est-ce autre chose que de céder à soi-même ? qui est le comble de toute la félicité qu'on sauroit désirer.

LIVRE QUATRIÈME.

I. En toutes les questions que jusques ici nous avons traitées, nous n'en avons point touché de si nécessaire, ni qu'il faille disputer avec plus de soin, que celle qui va être mise sur le bureau, si faire plaisir et le rendre sont choses qui de soi-même doivent être désirées. Il est des hommes qui n'aiment l'honneur que pour le profit, qui ne considèrent pas que la vertu n'a rien de magnifique quand elle a quelque chose de vénal, et ne veulent ouïr parler de chose qui soit louable, si par même moyen elle ne leur apporte quelque fruit. Or y a-t-il rien de si vilain, que si je marchande combien on me donnera pour être homme de bien ? Le gain n'est point un ressort qui fasse mouvoir la vertu, comme aussi le dommage ne la divertit point de ses résolutions. Et tant s'en faut que par espérances et par promesses elle débauche les personnes pour les attirer à soi, qu'au contraire elle veut que tout soit remis sur elle, et le plus souvent est du nombre des choses qui sont bannies¹ au rabais. Quand elle nous appelle, il faut passer pardessus toute utilité pour l'aller trouver. Quand elle nous envoie en quelque part, il y faut marcher, et sans considération ni du bien ni de la vie, nous résoudre à l'obéissance générale de tout ce qu'il lui plaît nous commander. Que me servira, direz-vous, d'avoir fait un acte magnanime ? Que me servira d'avoir montré ma courtoisie ? Il

1. *Bannir* est pris au sens qu'il avait dans quelques Coutumes, de publier, faire une adjudication.

vous servira que vous l'aurez fait. Hors de cela, on ne vous promet rien. Si d'aventure il vous en vient quelque commodité, recevez-la comme une partie casuelle. Le salaire des belles actions est en elles-mêmes. S'il est vrai que ce qui est honnête soit désirable de soi, et que le bienfait soit chose honnête, puisqu'il est de même nature, il n'est pas raisonnable qu'il soit d'autre condition. Or que ce qui est honnête soit désirable de soi, c'est chose que nous avons si souvent prouvée, que je ne pense point qu'il soit plus de besoin d'y retourner.

II. Les Épicuriens, qui n'ont autre philosophie que les délices, et de qui les discours sentent le cabaret plutôt que l'école, ne sont pas en ceci d'accord avec nous. La vertu chez eux n'est que ministre des voluptés. Elle les sert, et les voit au-dessus de soi. Il n'y a point, disent-ils, de volupté sans vertu. Mais pourquoi faites-vous marcher la volupté la première? Non que je dispute de leurs préséances par vanité simplement de marcher devant, mais parce qu'en cet avantage consiste la décision de tout le fait. La vertu ne s'abaisse jamais à porter la queue. Si elle le fait, elle cesse d'être vertu. C'est à elle de faire le pas devant, de conduire, de commander, et d'être au haut bout; et vous lui voulez faire demander le mot. Que vous importe? dites-vous, puisqu'aussi bien que vous, je suis d'avis que sans la vertu on ne peut vivre heureusement, et que bien que la volupté soit ma maîtresse, et que je me dédie entièrement à la suivre et à la servir, si est-ce que je la rejette et la condamne si elle ne s'accompagne de la vertu. Toute la question est si la vertu est cause du souverain bien, ou si elle est le souverain bien elle-même. Quand on ne s'informerait d'autre chose, avez-vous opinion que le rang soit toute l'occasion de cette dispute? Quelle confusion sauroit être plus grande, et quel aveuglement plus manifeste, que de vouloir que la dernière

aille devant? Je ne me pique pas de ce que la volupté précède la vertu; mais quelle apparence y a-t-il de l'associer avec une qui la méprise, qui lui est ennemie capitale, qui cherche le travail et la douleur pour se séparer d'avec elle, et qui n'est pas moins en son naturel dans les incommodités de quelque action magnanime, que l'autre parmi les délices d'un repos efféminé?

III. Il a fallu faire ce discours, pource que faire plaisir, qui est la matière que nous avons à traiter, est l'office de la vertu, et qu'il n'est rien de si malhonnête, que de donner à autre fin que pour avoir donné. Car si nous ne donnions qu'avec espérance de retirer, il ne faudroit pas donner à qui seroit le plus digne de recevoir, mais à qui auroit plus de moyen de rendre. Et toutefois ordinairement nous ne donnerons pas sitôt à quelque fâcheux [riche]¹, qu'à un pauvre que nous jugerons honnête homme. Ce n'est plus bienfait, depuis que l'on prend garde à la fortune. Et puis s'il n'y avoit que l'utilité qui nous conviât à faire plaisir, ceux qui en ont le plus de moyen, comme les riches, les grands et les rois, en auroient le moins d'occasion, parce qu'ils se peuvent passer du bien d'autrui. Les Dieux mêmes, qui jour et nuit sans intermission font sentir aux hommes tant d'effets de leur bonté, puisqu'en leur nature seule ils ont un magasin de toutes choses, qui les rend abondants, assurés, et inviolables à tout effort extérieur, qu'ont-ils besoin de rien donner, si c'est chose qui ne se doive faire que pour en tirer de la commodité? Ce n'est pas bienfait, c'est usure de regarder, non où ce que nous donnons sera plus dignement employé, mais où le profit en sera plus grand, et d'où nous aurons moins de peine à le ravoir. Il faut donc conclure

1. Le mot *riche* manque dans l'édition de 1630; mais c'est certainement une omission involontaire; il y a en latin : *diviti importuno*.

que les Dieux qui ne donnent pour cette considération, donnent par une disposition seule de leur nature à la libéralité. Car s'il est vrai que rien ne nous doit inciter à faire plaisir que l'utilité, il est vrai par conséquent que les Dieux qui ne peuvent rien espérer de nous, n'ont aucune occasion de nous rien donner.

IV. Je sais bien que la réponse qu'on fait ordinairement, c'est que Dieu ne nous fait point de bien, qu'il est hors de toute sollicitude, qu'il nous néglige, qu'il tourne les yeux ailleurs, qu'il a bien d'autres fusées à démêler; ou plutôt, ce qu'Épicure trouve être la perfection de félicité, qu'il n'en a du tout point, et ne veut pas prendre la peine de faire plaisir ou déplaisir. Quiconque tient ce langage n'oit pas les requêtes qui leur sont adressées journellement, ni les vœux qu'on leur fait à toute heure de tous les coins de la terre, et [qui]¹ touchent ou le particulier ou le public; ce qui certainement ne se feroit pas, et ne seroit pas croyable que tant de peuples qui sont au monde eussent embrassé d'un consentement unanime cette rêverie, de parler à des Dieux incapables de les ouïr et de les assister, s'ils n'avoient connu par expérience que tantôt de leur mouvement propre ils nous font des biens que nous ne leur demandons point, et tantôt ils nous en accordent que nous leur avons demandés, et que le plus souvent ils nous secourent si à propos qu'ils rompent le coup² à de grands inconvénients qui étoient préparés pour nous arriver. Or y a-t-il homme du monde si misérable, et si né pour avoir de l'affliction, qui en quelque chose ne se ressent de leur libéralité? Regardez ceux mêmes qui ne

1. Qui manque dans l'édition de 1630. Dans celle de 1631 on lit : « pour choses qui touchent. » Le latin est *privata et publica*.

2. Rompre un coup, c'est empêcher qu'une chose préjudiciable ne se fasse. (*Dictionnaire de l'Académie de 1694.*)

font tous les jours que se plaindre, et qui à toute heure ont les larmes aux yeux au souvenir de leur condition, nous n'en trouverons pas un à qui le ciel n'ait fait quelque grâce, et qui ne puisse dire que de cette fontaine de biens universelle il ne vienne quelque goutte jusques à lui. Quand nous ne voudrions point parler des choses qu'ils nous donnent par une distribution inégale, est-ce chose contemptible que ce qu'ils donnent à tous ceux qui viennent au monde également? Quand Nature se donne soi-même, fait-elle un petit présent?

V. Dieu ne nous fait point de bien. D'où nous viennent donc tant de choses que nous possédons, que nous donnons, que nous refusons, que nous gardons et que nous dérobons? D'où nous viennent tant de chatouillements des yeux, des oreilles et des esprits? D'où cette abondance jusqu'au luxe et à la superfluité? Car ils ne se sont pas contentés de nous donner les choses nécessaires, ils nous ont voulu tout fournir, jusques aux délices. Qui nous a donné tous ces arbres fruitiers et toutes ces herbes salutaires que nous avons? Qui nous a donné cette diversité de viandes¹, qui succèdent l'une à l'autre selon les saisons, en telle quantité que ceux mêmes qui ne veulent rien faire trouvent de quoi vivre en ce que la terre produit fortuitement? Qui nous a fait naître toutes ces espèces d'animaux, les uns en terre ferme, les autres en l'eau, et les autres en l'air, afin qu'en tout le corps de la nature, il n'y eût membre qui ne payât à l'homme quelque tribut²? Qui a lâché la course à toutes ces rivières, les unes qui par leurs sinuosités arrosent les campagnes et les embellissent, et les autres qui par leurs canaux larges et navigables donnent moyen de communiquer les commerces de la mer à la terre, et de la terre à la mer? Qui

1. *Viande*, nourriture. — 2. Voyez *Poésies*, pièce xv, p. 63.

a fait cette merveille inconnue, qu'aux lieux où pour l'intempérance du ciel toutes humidités sont épuisées, il se fait aux plus chauds jours de l'année de certains accroissements d'eaux, qui leur apportent les mêmes commodités que la pluie, pour abreuver ce que la véhémence de la chaleur a desséché? Que dirai-je des bains que produit le sein de la terre pour une infinité de maladies, et des eaux chaudes qui sourdent aux rives de la mer?

VI. Comme osez-vous appeler bienfait deux ou trois arpents de terre qu'on vous peut avoir ajoutés aux vôtres, et quand on vous a donné des campagnes qui n'ont ni borne ni mesure, vous faites difficulté d'avouer qu'on vous ait rien donné? Si quelqu'un vous a donné quelque somme d'argent, s'il a rempli votre coffre, vous croyez qu'il a beaucoup fait pour vous, et appelez cela bienfait; et tant de fleuves où l'or et le sablon courent ensemble, tant de métaux de toutes sortes semés dans les entrailles de la terre, la science de les trouver et les marques extérieures pour les découvrir sont à votre dégoût si peu de chose, que vous penseriez vous faire tort si vous les aviez comptés pour un bienfait? Si on vous a donné quelque méchant taudis, où il y ait en la cheminée quelque morceau de marbre, ou en la lambrissure quelque chétif coup de pinceau, vous ne pensez pas qu'on vous ait fait un petit présent; et vous possédez un palais spacieux, où vous ne voyez point je ne sais quelles enjolivures aussi déliées que le fer qui les a faites, mais des masses entières de pierre, distinguées de matière et de couleur, et de laquelle une seule petite pièce suffit à vous étonner, avec un toit au-dessus qui luit de jour d'une façon, et la nuit de l'autre, et cependant vous pensez n'avoir rien reçu? Et ce qui est la vraie marque d'ingratitude, est que vous ne voulez point savoir de gré des choses que vous êtes si

passionnés à posséder. D'où avez-vous eu ce vent que vous respirez ? d'où cette lumière qui donne ordre et règlement à toutes vos actions ? d'où le sang qui vous coule dans les veines, pour la distribution de la chaleur vitale en toutes les parties de votre corps ? d'où tant de saveurs exquisés, qui vous provoquent le palais en la fin même de vos repas et vous ressuscitent l'appétit ? d'où toutes ces pointes qui vous rendent le goût du plaisir après en être lassés ? et enfin qui vous donne ce repos où vous vous enterrez devant la mort ? Si vous aviez quelque ressentiment, ne diriez-vous pas :

C'est de la main de Dieu que tout ce bien me vient.
 Il me donne mes bœufs, il me les entretient ;
 C'est lui par qui je chante, et lui par qui j'entonne
 Dessus mon chalumeau tous les vers que je sonne¹ ?

Et puis il ne vous a point donné quelque petit nombre de bœufs ; il a couvert toute la terre de troupeaux, et leur a baillé de quoi vivre selon les saisons. Il ne s'est point contenté de nous apprendre à dire avec un chalumeau quelque vaudeville, et de mauvaise grâce, pour en recevoir je ne sais quel maigre plaisir, mais nous a pourvus de cette infinité de sciences et de métiers nécessaires à l'entretien de notre vie, et nous ayant donné des voix capables d'être diversifiées en autant de façons que bon nous semble, a voulu que pour la perfection du plaisir nous eussions l'industrie de les accompagner de respirations, recherchées aux choses qui ne respirent du tout point. Car toutes ces inventions que nous avons viennent aussi peu de nous que notre accroissance ou que la disposition réglée que tous nos membres ont à faire leur office quand l'âge leur en a donné le moyen ; aussi peu que la chute des dents de

1. Virgile, *Églogue* I, v. 6 et suivants.

lait aux enfants, que la puberté quand nous commençons à nous fortifier, et que les dernières dents qui nous viennent quand nous sommes arrivés jusques où nous devons croître, pour nous avertir d'être préparés à nous en retourner. Nous avons en nous les semences de tout âge et de toute science, et Dieu comme souverain ouvrier s'est réservé l'autorité de les faire sortir comme il lui plaît.

VII. Vous direz que ce sont choses qui viennent de Nature. Ne voyez-vous pas qu'en disant cela vous ne faites que changer le nom à Dieu? Que pensez-vous que ce soit que Nature, sinon Dieu même, et sa providence infuse au monde, et distribuée à toutes ses parties? Vous le pouvez nommer de telle autre façon qu'il vous plaira, Jupiter très-bon, très-grand, tonnant, et arrêteur¹; non, comme disent nos histoires, pource qu'après un vœu qui lui fut fait, l'armée des Romains qui étoit en fuite s'arrêta, mais pource que par lui toutes choses s'arrêtent et s'affermissent. Si vous le voulez appeler Destin, vous le pouvez faire, et ne mentir point; car puisque le Destin n'est autre chose qu'une enfilure de causes accrochées l'une à l'autre, il faut qu'il soit le Destin, puisqu'il est la première cause à laquelle toutes les autres causes sont attachées. Il n'y a point de nom propre à signifier quelque effet ou quelque vertu céleste qui ne lui puisse être approprié. Autant qu'il fait de sortes de bien, autant il peut avoir de sortes de noms.

VIII. A Rome nous l'appelons le père Liber, Hercule et Mercure. Père Liber, pour l'invention des semences et réparation de la nature avec plaisir. Hercule, pource qu'il n'y a rien de plus fort que lui, et qu'après s'être lassé des ouvrages du monde, on tient qu'il se doit résoudre en feu. Mercure, pource que la raison, le nombre, l'ordre et la

1. *Jupiter Stator.*

science viennent de lui. Tournez-vous de quelque côté que vous voudrez, vous le verrez se présenter à vous. Il est partout. Toute sa besogne est pleine de lui. Tu n'avances donc rien de dire que tu ne dois rien à Dieu, puisque tu te confesses obligé à la Nature. Elle n'est point sans lui, ni lui sans elle. L'un et l'autre ne sont qu'un. Il n'y a point de différence. Si Sénèque vous a prêté quelque chose, sachez-en gré à Annæus ou à Lucius¹, n'importe; c'est toujours un même créancier, encore que les noms soient différents. Nommez-le comme bon vous semblera, c'est toujours lui. Aussi dites Nature, Destin, Fortune : ce sont les noms d'un même Dieu, qui use diversement de son pouvoir. La justice, probité, prudence, valeur, et tempérance, sont toutes qualités qui se peuvent trouver en une seule âme. Aimez-en celle qu'il vous plaira : c'est l'âme que vous aimez.

IX. Mais afin que obliquement le discours ne m'emporte à une autre dispute, Dieu fait une infinité de grandes grâces à l'homme, sans espérance qu'il lui en revienne rien, parce que Dieu n'a point besoin qu'on lui donne, et aussi que l'homme n'est pas capable de rien donner à Dieu. Il s'ensuit donc que c'est chose desirable de soi que de faire plaisir. Toute l'utilité qu'il y faut considérer, c'est celle de celui qui reçoit; pour la nôtre, il la faut mettre à part. Vous dites que les laboureurs ne jettent pas leurs grains sur le sable, et que tout de même quand nous voulons donner, il faut prendre garde que ce soit en lieu qui le mérite. Quand nous faisons plaisir, nous avons la considération même que nous avons quand nous labourons et que nous semons; car ce n'est pas chose desirable de soi que de labourer ou de semer. Vous

1. Ce sont les trois noms de Sénèque; il s'appelait *Lucius Annæus Seneca*.

demandez après comme vous devez donner, de quoi il ne seroit point de besoin, si le donner étoit chose desirable de soi; vu que à qui qu'on donnât, et en quelque façon qu'on donnât, ce seroit toujours un bienfait. Ce qui est honnête se fait suivre pour l'amour de lui-même. Mais pour cela nous ne laissons pas de prendre garde à ce que nous faisons, et quand et comment nous le faisons; car en cette observation consiste l'honnêteté. C'est pourquoi quand je regarde à qui je donnerai, mon intention est que ce que je donne soit un bienfait, parce que si je donne à un homme de mauvaise vie, il y a de la honte et n'y a point de bienfait.

X. C'est chose desirable de soi que de rendre une chose baillée en garde; et toutefois je ne la rendrai pas ni en tout lieu, ni à toutes heures. Je la pourrois rendre quelquefois de telle façon, et devant tant de personnes, que je ferois mieux de la désavouer tout à fait. Je regarderai à l'utilité de celui à qui j'ai à la rendre, et la lui nierai, si je connois que ce soit chose qui étant rendue lui puisse apporter du déplaisir. J'en ferai de même en matière de bienfaits : je ne donnerai point, que je ne regarde quand, à qui, comment, et pourquoi. Le jugement doit conduire toutes nos actions. Il n'y a point de bienfait où il n'y a point de jugement, pource que rien n'est vertueux si le jugement ne l'accompagne. Combien de fois voyons-nous ceux qui ont fait quelque don mal employé, se tancer eux-mêmes, et dire qu'ils aimeroient mieux l'avoir perdu, que donné à celui à qui ils l'ont donné ! On ne sauroit perdre son bien plus honteusement, que de le donner mal à propos. Et y a plus de quoi se fâcher de n'avoir pas donné comme il faut, que de n'avoir pas été remercié. Le dernier vient de la faute d'autrui, le premier de la nôtre, pour n'avoir pas bien su choisir. Vous pensez que l'élection que je veux qu'on y fasse, soit de regarder qui aura plus de moyen de se revan-

cher. Rien moins. Je n'en cherche point un qui me rende, j'en cherche un qui sache gré; car on n'est pas toujours ingrat pour ne rendre point, et quelquefois aussi on ne laisse pas de l'être après avoir rendu. Je ne considère que la volonté. C'est pourquoi je passerai par-dessus un riche qui ne vaudra rien, et donnerai au pauvre qui sera honnête homme; car avec son indigence il ne laissera pas d'avoir du ressentiment, et quand il sera nécessaire de toutes choses, il sera toujours riche d'affection. Ce n'est ni le gain, ni le plaisir, ni la gloire qui me fait donner. Si je contente celui qui reçoit, c'est assez. Je ne donne que pour faire ce qu'il faut que je fasse. Non pas que cette nécessité n'ait de l'élection; mais je vous dirai quelle elle est.

XI. Je prendrai un homme de bien, sans malice, qui ait de la mémoire et du ressentiment, abstinent au bien d'autrui, non avare ni mesquin au sien, et qui ait bonne volonté. Après cette élection ainsi faite, que la fortune ne lui donne point de moyen de me reconnoître, je ne m'en soucie pas : j'ai fait ce que je voulois faire. Si mon utilité me doit faire libéral, si je ne dois faire bien qu'en espérance qu'on me le rende, il faut donc que je me prive d'en faire à un qui s'en va en quelque pays bien éloigné, à un que je ne verrai jamais, ni à un malade désespéré de guérison, et que quand moi-même je me connoîtrai prêt à mourir je me garde de rien donner, parce que je n'aurai pas du temps assez pour en recevoir la revanche. Et toutefois pour montrer que le bienfaire est de soi-même une chose desirable, s'il vient quelque étranger en notre port, encore qu'il se veuille rembarquer tout aussitôt, nous ne laissons pas de le secourir. Si quelqu'un a fait bris¹, nous lui équipons une autre barque

1. A fait naufrage par suite du bris de son navire.

pour le reporter. Il s'en va sans nous connoître, et ne faisant plus compte de nous voir jamais, nous baille notre assignation sur les Dieux, pour être payés de ce que nous avons fait pour lui. Cependant ce bienfait, tout stérile qu'il est, ne laisse pas de plaire à notre conscience, et de nous donner du contentement de l'avoir fait. Et en l'article même de la mort, un homme ne fait-il pas en son testament une infinité de biens, qu'il sait bien qui ne lui seront jamais reconnus? Combien perdons-nous de temps à consulter combien et à qui nous donnerons? Ce n'est pas que cela nous importe, puisque nous ne devons rien recevoir des uns ni des autres; mais c'est que nous ne donnons jamais avec une diligence plus rigoureuse que quand, l'utilité mise à part, l'honnêteté seule nous demeure devant les yeux, et nous ôte ces brouillas d'espérance, de crainte et de plaisir, qui nous avoient obscurci le jugement. Quand la mort nous a si bien investis qu'il n'y a plus de moyen d'en échapper, et que nous sommes renvoyés à la conscience, comme à un juge incorruptible, c'est alors que nous pensons de mettre notre bien en mains de personnes qui le méritent, et commençons de faire les choses avec religion, quand nous les faisons sans intérêt.

XII. Et certainement un homme alors a bien du plaisir de penser en soi-même : « Je mettrai cettui-ci plus à son aise qu'il n'est; je donnerai à cettui-là moyen de paroître plus qu'il ne fait : » là où si nous ne devions donner que pour en avoir récompense, il se faudroit laisser mourir sans testament. Vous me direz qu'un bienfait est un prêt non payable; que le prêt de soi n'est point chose desirable; par ainsi que le bienfait ne l'est point aussi. Quand nous disons que le bienfait est un prêt, c'est par une façon de parler figurée; comme quand nous disons que la loi est une règle qui juge ce qui est juste, et ce qui

ne l'est pas, et toutefois une règle de soi n'est pas chose désirable. La démonstration nous fait user de ce langage. Quand je dis que le bienfait est un prêt, il faut entendre que c'est comme un prêt; et qu'il ne soit vrai ¹, j'y ajoute non payable, combien qu'il ne soit point de prêt qui ne puisse ou qui ne doive être payé. Mais tant s'en faut qu'il se faille proposer du profit quand on fait quelque plaisir, que souvent pour le faire il se faut résoudre de perdre, et courre fortune selon que l'occasion s'en présentera. Comme si quelqu'un est entre les mains des voleurs, je ferai ce que je pourrai pour l'en délivrer, et le faire passer sûrement. Je prendrai la protection d'un criminel qui aura quelques grandes parties ², et je m'attirerai ses ennemis sur les bras, pour tomber peut-être en la peine d'où je le veux tirer, au lieu que je pouvois demeurer à quartier ³, et regarder le combat sans être de la partie. Je répondrai pour un qui a été condamné à payer, et m'obligera à ses créanciers, afin que ses biens ne soient décrétés; ou pour sauver un homme qui aura sa tête à la taille ⁴, je me mettrai en danger d'y mettre la mienne. Si quelqu'un est sur les termes d'acheter une maison au terroir de Tusculum ou de Tivoli, pource que l'air y est bon, et que c'est une agréable demeure en été, il ne dispute point en quelle saison il l'achètera; quand elle est achetée, il s'en sert. Il en est de même quand il est question de bienfaits; car si vous me demandez ce qui en revient, je vous répondrai : une bonne conscience. Qu'est-ce

1. Cette locution traduit l'interrogation latine : *vis scire?* L'orthographe est différente dans le texte qui est joint à l'édition de 1669 de la traduction de du Ryer : on y lit *est* pour *et* : « Est qu'il ne soit vrai. »

2. *Partie*, adversaire, celui qui plaide contre quelqu'un.

3. *A quartier*, à part, à l'écart.

4. Voyez plus haut, p. 74, note 1.

qui revient de faire plaisir? Mais vous-même, dites-moi, qu'est-ce qui revient d'être juste, d'être innocent, d'être magnanime, d'être chaste, d'être tempérant?

XIII. Pourquoi est-ce que le monde fait son tour? A quelle fin est-ce que le soleil allonge tantôt les jours, et tantôt les accourcit? Tout cela sont bienfaits; car ils se font pour notre commodité. Comme c'est l'office du monde de donner les vicissitudes aux choses, comme c'est celui du soleil de changer de place d'un côté à l'autre quand il se lève et quand il se couche, et sans récompense faire ces choses qui nous sont salutaires; aussi est-ce un des offices de l'homme de bien de faire plaisir. A quelle fin donc est-ce qu'il donne? De peur de ne donner point, et de perdre l'occasion de faire bien. C'est votre plaisir de vous accoutumer à ne rien faire, de vous plonger en une sécurité aussi profonde que le dormir même, et tout le jour à l'ombre d'une treille de jardin vous entretenir de quelques pensées bien délicates, que vous appelez repos d'esprit, vous engraisser à force de manger et de boire, et par indigestions empirer le mauvais teint que vous avez à faute de vous exercer. De nous, c'est notre plaisir de ne trouver rien de laborieux qui puisse soulager le labeur de ceux que nous voulons obliger, rien de dangereux qui les ôte de danger, ni rien d'incommode qui leur apporte de la commodité. Qu'ai-je à faire de retirer un bien que j'aurai fait? Après qu'on m'aura rendu, n'est-ce pas mon intention de continuer à donner? Le bienfait regarde l'utilité de celui à qui il est fait, et non la nôtre : autrement c'est à nous, et non à lui que nous le faisons. C'est pourquoi nous reconnoissons bien du profit en des choses de quoi nous ne pouvons faire cas, pource qu'on les a pour de l'argent. Le marchand profite aux villes, le médecin sert aux malades, le fripier est bon pour les choses qui sont à vendre; mais

pource que tous ces gens-là ne servent aux autres que pour leur profit, ils profitent sans qu'on leur en sache gré.

XIV. Depuis qu'il y a du dessein de gagner, il n'y a plus de bienfait. Je donnerai ceci, j'aurai cela. C'est une enchère. Je ne dirai point qu'une femme soit femme de bien, qui fait la froide pour allumer d'autant celui qui la poursuit, ou qui craint la peine des lois et la rigueur de son mari. Je trouve qu'Ovide a bien dit :

Quæ, quia non licuit, non dedit, illa dedit¹.

Je ne pense point faire de tort à celle qui est femme de bien par crainte, de la mettre au rang de celles qui ne valent rien. Tout de même, qui a donné pour recevoir n'a point donné. Autrement il faudroit dire que nous faisons plaisir aux animaux que nous nourrissons pour nous en servir ou pour les manger ; que nous faisons plaisir aux arbres que nous arrousons de peur que la terre qui n'est point remuée venant à s'endurcir par la sécheresse ne soit occasion de les faire endurer². Tout ce qu'on apporte à cultiver, ou un champ, ou quelque autre chose de qui le fruit n'est point en elle-même, ne peut avoir la gloire d'être fait de bonne foi. Il ne se faut rien proposer d'avare ni de sordide quand il est question de faire plaisir. Il y faut aller d'une humeur libérale, et après avoir donné une chose, avoir envie d'en donner une autre, et surtout ne regarder point s'il nous en reviendra quelque chose, de peur que la gloire de donner ne se gâte par la honte de donner pour le profit. De quoi se peut vanter un homme qui s'aime soi-même, et qui tourne à son utilité particulière tout ce qu'il épargne et

¹. Voyez Ovide, *Amor.* III, *eleg.* IV, v. 4. — Dans l'édition de 1630 il y a *quam* pour *quæ*.

². *Endurer*, souffrir ; en latin : *ne... laborent*.

qu'il acquiert? Quand l'intention de faire plaisir est pure et nette, toutes ces imaginations ne viennent jamais en l'esprit. Elle nous fait oublier nos intérêts, et la main au collet nous traîne au dommage tout évident, étant assez satisfaite du contentement qu'elle a de faire plaisir.

XV. N'est-ce pas chose hors de toute dispute, que l'injure est le contraire du bienfait? Comme l'injure de soi est évitable, pour la même raison le bienfait est desirable de soi. Et comme l'infamie du mal est plus que toute la récompense qui nous est proposée de le faire, aussi quand il est question de bienfaire, l'honnêteté de la chose même, sans autre considération, doit être assez forte pour nous en donner la volonté. Nous avons tous une inclination naturelle d'aimer nos bienfaits. Depuis que nous avons obligé un homme, nous prenons plus de plaisir à le voir qu'auparavant, et bien souvent le premier bien qu'il a reçu de nous est cause que nous lui en faisons un second. Combien de fois oyons-nous dire: « Je l'ai tiré de peine, je lui ai sauvé la vie, je ne saurois avoir le courage de l'abandonner! Il me prie de l'assister contre ses ennemis. Ce sont gens de beaucoup de moyen et de crédit. Je voudrois bien n'en rien faire; mais le remède? Je l'ai déjà assisté une et deux fois. » Ne voyez-vous pas que cette considération a je ne sais quoi de violent, qui nous contraint de faire plaisir? premièrement pource qu'il le faut faire, et secondement pource que nous y sommes embarqués. Il y en a tel à qui la première fois nous pouvions nous excuser, mais pource que nous lui avons déjà fait plaisir, nous pensons qu'avoir commencé nous oblige à continuer. Et tant s'en faut que l'utilité soit ce qui nous convie à faire plaisir, qu'au contraire l'affection seule que nous portons à notre bienfait est le plus souvent cause que nous faisons de la dépense à entretenir des choses qui ne nous servent de rien, et sommes portés aussi naturellement à l'indul-

gence d'un bienfait mal réussi, que d'un enfant qui nous déplaît.

XVI. Pour le regard de ce qu'ils disent, qu'on se doit aussi revancher d'un bienfait pour le profit, et non pour l'honneur, il sera bien aisé de leur répondre; parce que des mêmes raisons que nous avons amenées pour prouver que le bienfait est de soi chose desirable, nous tirerons la conséquence indubitable de ce que nous avons en cet endroit à leur prouver. Il faut faire état que cette maxime que nous baillons pour fondement à toutes nos preuves, qui est qu'une chose honnête n'est estimée pour autre occasion que pource qu'elle est honnête, est un point qui demeure fixe, et contre lequel il n'y a plus d'apparence de disputer. Qui est-ce qui voudroit dire que ce ne fût chose honnête de reconnoître un plaisir qu'on a reçu? Qui est-ce qui n'aura mal au cœur d'un ingrat, et ne le détestera comme un homme qui n'est pas même capable de se faire bien? Quand on vous parlera¹ de quelqu'un qui aura beaucoup d'obligations à son ami, et cependant ne fera compte de les reconnoître, que direz-vous de lui? de quoi l'accuserez-vous? ou d'avoir fait une chose qui lui fera recevoir de la honte, ou de n'en avoir point fait une qui lui pouvoit apporter du profit? J'estime que vous le tiendrez pour un méchant homme, et qui a plutôt besoin de punition que de curateur; ce que vous ne feriez pas, si ce n'étoit chose honnête et desirable de soi que de reconnoître un bienfait. Il est des choses qui ont une montre² douteuse, et qu'on ne peut tenir pour honnêtes, que premièrement on n'en fasse l'interprétation. Mais cette-ci est trop belle, trop brillante, et trop exposée à la vue, pour révoquer son mérite en doute.

1. Dans l'édition de 1630 : « Quand on nous parlera. »

2. *Montre*, apparence.

XVII¹. Y a-t-il chose au monde de qui l'approbation soit si universellement reçue aux esprits des hommes, comme de reconnoître un plaisir quand on nous l'a fait? Que pensez-vous qui nous convie à le faire? Est-ce le profit? qui rend quiconque l'estime coupable d'ingratitude. Est-ce l'ambition? quel sujet y a-t-il de se vanter d'avoir payé ce qu'on devoit? Est-ce la crainte? les ingrats ne craignent rien, pource qu'on n'a point fait de loi contre eux, avec cette opinion, peut-être, que la nature y avoit assez pourvu, comme il n'y a point de loi qui commande l'amour des enfants envers les pères, ni l'indulgence des pères envers leurs enfants. Nous n'avons que faire d'être poussés à une chose où nous sommes portés naturellement. Comme il ne faut exhorter personne à se vouloir du bien, parce que c'est une affection qui sort avec l'homme du ventre de la mère, aussi ne faut-il à rechercher² les choses qui sont honnêtes de soi-même. Leur propre mérite les recommande; et est une chose si aimable que la vertu, que ceux même qui font de mauvais actes ne laissent pas en leur âme d'approuver ce qui est bon. Qui est celui qui ne prenne plaisir qu'on l'estime libéral? qui parmi les injures et les outrages n'affecte le nom d'homme de bien? qui ne cherche quelque beau masque à la laideur de ses méchancetés? et qui, s'il a fait quelque injure, ne la fit volontiers passer pour obligation? Ainsi quand ils ont foulé quelqu'un aux pieds, ils prennent plaisir qu'il les remercie; et ne pouvant être ni bons ni libéraux, montrent toutefois qu'ils seroient bien aises qu'on les eût en cette opinion. Cette affection que naturellement on porte à ce qui est honnête, leur fait de-

1. Dans les éditions de 1630 et de 1631, les chapitres XVI et XVII sont réunis en un seul. Le suivant toutefois a le chiffre XVIII.

2. Aussi l'homme ne manque-t-il pas de rechercher....

sirer une réputation contraire à leur vie, et cacher leur méchanceté, qui leur déplaît et leur fait honte, quoiqu'ils ne se puissent priver d'en tirer le fruit. Aussi faut-il qu'un homme soit étrangement révolté contre les maximes naturelles, et dépouillé de tout sentiment d'humanité, qui fait mal avec cette intention de se donner du contentement. Et de fait, demandez à qui vous voudrez de ceux-ci qui vivent de brigandages, et qui coupent la gorge aux passants sur les chemins, s'ils ne seroient pas plus aises que l'argent leur vînt d'autre façon. Le plus enragé de tout ce qu'ils sont vous dira qu'il seroit bien content de n'en faire point la vie, pourvu qu'il en eût le revenu. La méchanceté ne plaît à personne, mais seulement le profit d'être méchant. La plus grande obligation que nous ayons à la nature, c'est qu'aussitôt que nous sommes sur le point de quelque action, la vertu nous fait passer dans l'âme quelque rayon de sa lumière; et si nous ne l'avons suivie, pour le moins nous ne pouvons pas nous excuser qu'elle ne nous ait éclairé.

XVIII. Voulez-vous bien voir que la gratitude est chose desirable de soi-même? Représentez-vous si l'in-gratitude de soi-même n'est pas évitable, comme la chose du monde qui divise et ruine le plus la société du genre humain. Quel autre moyen avons-nous de nous conserver, que par la vicissitude des offices que nous nous rendons l'un à l'autre réciproquement? Tout ce que notre vie a pour se défendre, tout ce qu'elle peut opposer aux violences extérieures, est en la communication des bienfaits. Mettez les hommes chacun à part soi, que sera-ce qu'une gorge chaude au reste des animaux¹, et un peu de

1. Il y a en latin : *Animalium præda et victima*. Gorge chaude signifie, en terme de fauconnerie, la chair des animaux vivants qu'on donne aux oiseaux de proie.

sang, qu'ils auront plus tôt épandu que désiré? Toutes ces bêtes qui vivent aux solitudes ont de quoi se défendre. L'homme, comme exposé aux injures, est né sans armes. S'il a des dents et des ongles, c'est à tout autre usage plutôt qu'à le faire redouter. La société seule est le rempart de sa faiblesse et la couverture de sa nudité. La société le fait commander aux animaux les plus grands et les plus effroyables, au lieu que s'il étoit seul il ne seroit pas capable de contester avec le plus petit. Et par la société, combien qu'il soit né pour vivre en la terre, il ose entreprendre sur une autre nature, et rendre la mer une partie de sa domination. C'est en la société qu'il trouve le remède de ses maladies, l'appui de sa vieillesse et la consolation de sa douleur. C'est la société qui lui fait avoir du courage, parce que s'il est assailli de la fortune, il est assuré d'être secouru. Otez la société du monde, vous divisez l'unité du genre humain, sans laquelle la vie ne peut subsister. Or il n'y a point de meilleur moyen de l'ôter, que de tenir cette opinion, que l'ingratitude de soi n'est point évitable, mais seulement pour la crainte de quelque chose d'extérieur. Car combien y a-t-il d'hommes qui peuvent être ingrats sans craindre d'en être recherchés? Et puis, pensez-vous que celui qui reconnoît un plaisir par crainte, ait moins d'ingratitude que celui qui ne le reconnoît du tout point?

XIX. Un homme de bon sens ne craint jamais les Dieux. C'est l'imagination d'un furieux de redouter ce qui est salutaire. Où il y a de la crainte, il n'y peut avoir d'amour. Et vous-même, Épicure, ne vous faites-vous pas un Dieu sans armes? Ne lui ôtez-vous pas les traits et les foudres, et ne le mettez-vous pas en un lieu séparé du monde, clos entre deux cieux d'un labyrinthe de hautes murailles, hors du commerce et de la vue, sans compagnie ni d'homme ni de bête, et sans matière de

faire ni bien ni mal? Ne lui bouchez-vous pas les yeux et les oreilles, pour ne savoir rien de ce qui se passe au monde, et le négliger, comme assez empêché à prendre garde que les mondes qu'il a de tous côtés ne lui tombent sur le dos? En quelle plus mauvaise posture, en quel équipage plus contemptible le sauriez-vous mettre, pour nous ôter toute occasion d'en avoir peur? Et cependant vous voulez qu'on croie que vous lui portez honneur comme à votre père? C'est, à mon avis, de bonne affection. Ou bien si vous ne craignez qu'on ne pense que ce que vous en faites soit pour reconnoître quelque obligation, puisque vous ne lui en avez point, et que vous avez été fait par la rencontre fortuite de vos atomes et de vos miettes, à quelle fin prenez-vous la peine de l'honorer? Vous me direz que c'est pour la dignité particulière de sa nature, et pour la splendeur de sa majesté. Je ne veux pas disputer qu'ainsi ne soit; mais aussi faut-il que vous m'accordiez que, puisqu'il n'y a ni espérance qui vous y convie, ni prétention de récompense qui vous en sollicite, il y a donc quelque chose desirable de soi-même, de qui l'excellence vous y attire, qui est l'honnêteté dont il est question. Or y a-t-il quelque chose plus honnête que le ressentiment d'un plaisir qu'on nous a fait? La vie n'a point plus d'étendue que la matière de cette vertu.

XX. Mais vous me direz qu'en cela même il se trouvera quelque utilité. Je l'avoue; car en quelle vertu est-ce qu'il ne s'en trouve point? Mais nous appelons une chose desirable de soi-même, qui bien qu'elle ait hors de soi quelques commodités, ne laisse pas de plaire quand on les met à part. Il y a du profit à reconnoître un plaisir; mais quand il y auroit de la perte, il ne faut pas laisser de le reconnoître. Quelle utilité se peut proposer un homme qui reconnoît un plaisir? Il acquiert de

nouvelles amitiés, et donne occasion de lui faire plaisir une autre fois. Et quoi donc, que fera-t-il s'il pense acquérir des ennemis? S'il voit que tant s'en faut qu'il lui en revienne quelque chose, au contraire une partie de ce qu'il a déjà court fortune de se perdre, faudra-t-il qu'il se dispose volontairement à sa ruine? C'est ingratitude de rendre avec espérance, et jeter les yeux sur un second plaisir en s'acquittant du premier. Quiconque ne part point d'auprès d'un malade qui veut faire son testament, avec dessein d'avoir, ou la succession, ou quelque légat¹, qu'il fasse tous les offices de bon ami qu'il est possible de faire, je l'appelle ingrat, puisqu'il se propose des espérances, et qu'il jette l'hameçon². C'est un oiseau de proie, il rôde autour de la charogne. Celui qui a l'âme reconnoissante, au contraire est satisfait de sa bonne intention, et fait une chose vertueuse pour le seul amour de la vertu.

XXI. Voulez-vous voir qu'il est ainsi, et qu'il n'est point corruptible à l'utilité? Il y a deux sortes d'hommes reconnoissants. L'un est celui qui a rendu quelque chose au lieu de ce qu'il avoit reçu. L'autre est celui qui de bon cœur a reçu quelque bienfait, et de bon cœur s'en reconnoît obligé. Le premier a peut-être de quoi faire montre. Le dernier est resserré dans sa conscience. Mais que lui sert cette bonne affection qui ne paroît point? Si fait. Quand il ne feroit autre chose, cela seul est une reconnoissance : il aime son bienfacteur, confesse qu'il doit, et desire de s'acquitter. Si vous y demandez quelque chose de plus, le défaut ne vient pas de lui. Celui qui ne peut faire son métier faute d'outil n'est pas pour cela moins bon artisan. Le chantre que le bruit empêche de se faire ouïr n'a pas moins bonne voix. Si j'ai envie de

1. *Légat*, legs. — 2. Dans l'édition de 1630 : « le hameçon. »

me revancher, la reconnoissance est faite; ce qui reste, c'est le payement; car assez souvent il peut y avoir de la gratitude sans rendre, et de l'ingratitude après avoir rendu, parce que de cette vertu, comme de toutes les autres, la considération est en la volonté. Il suffit à celui qui doit, que son intention soit bonne; tout autre manquement est imputable à la fortune, et non à lui. Comme un homme ne laisse pas d'être éloquent pour ne rien dire, d'être fort pour avoir les mains en repos, et pilote pour n'être pas sur la mer, parce qu'une science n'est point défectueuse pource qu'elle est empêchée de s'employer: ainsi ne peut-on accuser d'ingratitude celui qui veut reconnoître, bien qu'il ne le puisse faire, et qu'autre que lui ne sache sa volonté. Je dirai bien davantage. Quelquefois un homme est tenu pour ingrat, et ne l'est pas; mais le peuple, qui jamais n'interprète les choses que de travers, lui en donne la réputation. Le remède, c'est sa bonne conscience, qui le réjouit au milieu des calomnies, lui représente la fausseté de ce qu'on dit de lui, prend sur soi l'événement de toutes choses, et voyant le grand nombre qui le condamne, ne compte point les opinions, mais avec une seule emporte son arrêt d'absolution. Si cela ne lui réussit, et que la fidélité reçoive le traitement de la perfidie, il demeure au-dessus de sa peine, et ne succombe point à l'affliction.

XXII. J'ai, dit-il, ce que je voulois avoir, et que je demandois. Je ne me repens, ni ne me repentirai point; et quelque cruauté que la fortune me fasse, elle ne m'orra jamais dire: « Qu'est-ce que je pensois faire? de quoi me sert à cette heure ma bonne volonté? » Elle me sert en la torture, et dans le feu même. Et pour ce, qu'on me brûle un membre après l'autre, et que goutte à goutte on me fasse fondre, je bénirai les feux qui feront luire mon innocence, et seront à mes ennemis mêmes témoins

indubitables de ma bonne foi. Reprenons à cette heure un argument dont nous nous sommes déjà servis. D'où nous vient, quand nous sommes prêts à mourir, le soin de reconnoître ceux qui nous ont fait plaisir, et envoyer notre mémoire à la recherche de notre vie passée, afin que pas un qui nous ait obligés n'ait occasion de se plaindre qu'il ne nous soit pas souvenu de lui ? Nous sommes alors en un point où les espérances ne sont plus de saison, et toutefois en cette extrémité nous prenons peine de laisser tout le monde content. Ne cherchons point la cause de cette considération ailleurs qu'en l'excellence de la chose, qui est elle-même sa récompense, et aux appâts qu'ont toutes choses honnêtes pour gagner les âmes, et par l'admiration d'une splendeur à qui rien n'est comparable les assujettir à se ranger à leur amour. Vous me direz que c'est chose qui apporte beaucoup de commodités. Il est vrai. Aussi est-il raisonnable que la meilleure vie soit la plus assurée, et que ceux de qui la conscience est bonne aient l'esprit plus en repos. Nature n'eût pas été juste, si la gratitude n'avoit et son fruit et ses récompenses, comme les autres vertus. Mais tant s'en faut que je croie qu'elle ait besoin de promettre quelque chose pour être suivie, qu'au contraire quand, au lieu que le chemin y est sans péril et sans peine, il faudroit traverser des rochers et des montagnes de qui le coupeau¹ seroit dans les nues, et à la merci de tout ce que les lieux solitaires ont de serpents et de bêtes sauvages, je serois d'avis de passer, et de l'aller trouver.

XXIII. Si une chose a des commodités extérieures, ce n'est pas à dire qu'elle ne soit desirable de soi. On ne voit guère de choses belles qui n'aient quelque mérite d'ail-

I. *Coupeau*, sommet.

leurs. Mais elles vont devant, le reste les suit. Qui doute que le tempérament de tout cet univers ne se fasse par les révolutions et vicissitudes du soleil et de la lune? que l'un ne nourrisse les corps, relâche les terres, resserre les humeurs superflues et rompe ce que la rigueur de l'hiver a trop étreint? que l'autre par la vertu pénétrante de sa tiédeur ne fasse mûrir les fruits, et par sa croissance et décroissance ne donne règle à la fécondité de toutes choses? que le cours du soleil ne fasse l'année, comme celui de la lune le mois, parce qu'elle n'a pas à faire tant de chemin? Mais quand tout cela ne seroit point, n'ont-ils pas l'un et l'autre de quoi nous retenir les yeux, et se rendre adorables, encore qu'ils ne fissent que se montrer? Quand tout ce nombre infini d'étoiles se lève au soir, et que tant de flambeaux inextinguibles s'allument en toutes les parties du ciel, qui est le stupide que la beauté d'un tel spectacle n'élève à la contemplation? Tout le monde les regarde, et pas un ne pense à la commodité qui lui en revient. Voyez-les couler doucement, sans faire bruit, et sous une contenance de ne bouger d'une place faire une diligence incroyable. Combien pensez-vous qu'en cette nuit où vous n'imaginez autre chose qu'une simple distinction des jours pour les séparer, elles dépêchent d'affaires de conséquence? combien en ce silence elles préparent de sujets de parler? et combien par leur même sente, il marche de destinées avec elles, pour être portées à leur période par la certitude infailible de leur mouvement? De tous ces feux, qui ne semblent avoir été mis au ciel que pour l'embellir, il n'y en a pas un qui ne fasse quelque chose. Si vous croyez qu'il n'y en ait que sept qui marchent, et que le reste soit immobile, vous vous trompez. Le nombre est petit de celles de qui nous connoissons les mouvements, mais il en est une infinité qui, pour être loin de

notre vue, sont hors de notre jugement. Mais quoique c'en soit¹, elles vont et viennent toutes; et de celles qui s'accommodent à la portée de nos yeux, il y en a la plupart qui ne veulent pas qu'on remarque leur allure, et qu'on la reconnoisse exactement. Quand donc vous n'en tireriez ni votre génération, ni votre vie, ni votre conduite, laissant toutes leurs utilités à part, et ne jugeant que de la beauté seule d'une si grande machine, ne confesserez-vous pas que c'est l'objet le plus agréable qu'il vous est possible de voir, et la matière qui mérite mieux de vous entretenir?

XXIV. Comme encore que le premier usage de notre vie soit en ces corps lumineux, et qu'ils ne nous soient pas seulement utiles, mais nécessaires, toutefois leur majesté seule nous occupe tout l'esprit : ainsi toute vertu, mais principalement la gratitude, a bien avec soi beaucoup de choses propres pour la vie, mais elle ne veut pas qu'en cela soit le fondement de l'amitié que nous lui portons. Elle a quelque chose de plus de mérite, et n'est pas assez reconnue par celui qui la met au nombre des choses profitables. Qui reconnoît un plaisir parce qu'il y a du profit, il ne le reconnoîtra par conséquent qu'autant qu'il y en aura. La cause de sa reconnaissance en sera la mesure. La vertu ne veut point qu'une âme lâche et basse présume de lui faire l'amour. Il faut venir à elle les mains ouvertes. Voici ce que pense un ingrat : « Je voudrois bien lui rendre le plaisir qu'il m'a fait; mais il me coûtera trop, mais si je le fais, je me pourrai mettre en peine; tout le monde ne le trouvera pas bon; il vaut mieux que je ne fasse rien qui me porte préjudice. » Ce sont choses incompatibles que la gratitude et l'ingratitude. Comme les effets en sont différents, aussi sont les intentions.

1. Dans les éditions de 1630 et de 1631 : « Quoi que s'en soit. »

L'une contre l'honneur fait ce qui est profitable; l'autre ce qui est honnête contre le profit.

XXV. C'est chose que tout le monde se propose, de vivre selon nature, et de se conformer à l'exemple des Dieux. Or les Dieux s'ils font quelque chose, ils n'y apportent jamais autre considération, que la raison qu'ils ont de la faire; si peut-être vous ne pensez qu'aux encensements et aux sacrifices soit la récompense de cette infinité de biens qu'ils nous font. Considérez combien de choses ils ont à faire tous les jours, combien ils en distribuent, combien ils font germer de fruits, combien ils versent d'orages pour amollir la terre, et pour redonner de l'humeur aux fontaines qui se dessèchent, et comme par une infusion de nourriture invisible ils renouvellent toutes choses, et conservent le monde en son entier. Cependant toutes leurs actions sont gratuites, et de tout ce qu'ils font et qu'ils donnent, ils n'en tirent pas une seule commodité. Pour nous conformer à leur exemple, il nous faut suivre cette même considération de n'aller jamais¹ pour le salaire où nous sommes appelés par le devoir. Ayons honte de trafiquer de bienfaits. Les Dieux ne nous vendent rien. Les voulez-vous imiter? faites du bien à ceux mêmes qui sont ingrats. Les méchants voient le soleil comme les bons, et les mers ne font point meilleure mine à la barque d'un marchand qu'à la frégate d'un écumeur².

XXVI. Voici où ils nous font une question : si un homme de bien doit faire plaisir à celui qu'il sait bien être ingrat? Devant que de répondre, laissez-moi dire quelque chose, de peur que je ne me trouve surpris par quelque interrogation captieuse. Les stoïques font de

1. VAR. (édit. de 1631) : Cette même considération et n'aller jamais....

2. Voyez *Poésies*, p. 78, pièce XIX, vers 71 et suivants.

deux sortes d'ingrats. L'un est ingrat parce qu'il est fol. Le fol est mauvais aussi. Qui est mauvais a toute sorte de vices, et par conséquent l'ingratitude. Ainsi tous ceux qui sont mauvais, nous les appelons intempérants, avarés, paillards, et querelleux; non pas que chacun de ces vices en son dernier degré se trouve en un mauvais homme, mais parce qu'ils y peuvent tous être, et que de fait ils y sont, encore qu'ils ne paroissent pas. L'autre que le vulgaire appelle ingrat, est celui qui a quelque inclination particulière à ce vice. Pour ce premier ingrat, qui n'est ingrat sinon qu'en tant qu'il est mauvais, et qui n'a ce vice que tout ainsi qu'il a tous les autres, l'homme de bien ne laissera pas de lui faire plaisir; car s'il en refusoit à telles gens, il n'en feroit à personne. Mais quant à l'autre, qui fait profession de tout prendre et ne se revanche de rien, je ne lui donnerai non plus qu'à un affronteur¹. Qui est-ce qui voudroit prêter à un qui a mangé tout ce qu'il avoit? ou bailler un dépôt à un qui fait coutume de les nier? Un fol peut être appelé couard, suivant la règle des mauvais, qui universellement et sans distinction ont toute sorte de vices; mais couard est proprement celui qui tremble au moindre bruit qu'il oit, et appréhende toutes choses sans occasion. Le fol a bien tous les vices ensemble, mais il n'a pas à tous une naturelle inclination. L'un est enclin à l'avarice, l'autre est luxurieux, l'autre est sujet à faire des querelles.

XXVII. C'est pourquoi ceux-là s'abusent qui font ces questions aux stoïques : Achille est-il couard? Aristide est-il injuste? Fabius, qui par temporiser sagement releva les affaires de sa république, est-il téméraire? Décius craint-il la mort? Scévole est-il traître, ou Camille déserteur? Nous ne disons pas que tous vices soient en toutes

1. *Affronteur*, trompeur.

personnes, de la façon que nous en voyons quelqu'un éminent en quelque particulier; mais qu'il n'y a sorte de vice dont un fol et un mauvais se puisse dire exempt; si bien qu'à ce compte-là le plus hardi même peut avoir de la couardise, et le prodigue de l'avarice. Comme un homme a tous les sentiments, mais ce n'est pas à dire que tous les hommes aient des yeux de Lyncée; aussi celui qui est fol n'a pas tous les vices en son extrémité¹, comme quelques vices se voient en quelques-uns. Tous vices sont en tous hommes², mais tous ne sont pas extrêmes en un homme seul. L'un aime l'argent, l'autre les femmes, et l'autre le vin. Ainsi, pour revenir à mon propos, quiconque est mauvais, est ingrat; car il n'y a point de méchanceté dont le mauvais n'ait quelque semence. Toutefois celui s'appelle proprement ingrat, qui penche plus à ce vice qu'à nul autre; et c'est à lui que je me garderai bien de faire plaisir. Comme un père n'a guère de soin au bien de sa fille, qui la marie avec un fâcheux que déjà plusieurs femmes ont rejeté; comme un pense mal à ses affaires, qui en baille la conduite à quelqu'un qui a fait cession; comme un père ne sera pas en son bon sens, qui par testament laissera pour tuteur à son fils un brigandeur³ ordinaire de pupilles: ainsi dirons-nous que celui-là sait très-mal comme la libéralité doit être exercée, qui choisit un méchant pour lui bienfaire, et ne considère pas qu'il y perd ce qu'il y met.

XXVIII. Vous me direz que les Dieux font du bien aux ingrats comme aux autres. Il est vrai; mais les choses qu'ils leur donnent sont envoyées pour les gens de bien, et ce que les méchants y participent, c'est pource qu'ils

1. Il faut lire sans doute : « en leur extrémité, » ou « tout vice en son extrémité. »

2. VAR. (édit. de 1631) : En tous les hommes.

3. *Brigandeur*, spoliateur.

ne peuvent être séparés. Or il est plus raisonnable d'assister les méchants pour les bons, que d'abandonner les bons pour les méchants. Ainsi tout ce que vous alléguiez, le jour, le soleil, l'hiver, l'été, le printemps, l'automne, les pluies, les fontaines, et les vents réglés par les saisons, sont choses qui ont été généralement faites pour tous les hommes, et n'y eût pas eu d'apparence de les épilucher tous un à un, pour faire à chacun son présent particulier. Le Roi met aux charges ceux qu'il en connoît dignes ; mais s'il donne quelque chose par tête à son peuple, il y comprend tout le monde, sans distinguer qui mérite ou qui ne mérite pas. En la distribution publique des blés, le larron, le parjure, l'adultère en ont leur part comme les autres. On n'informe point des vertus ni des vices ; il suffit d'être de la ville. Quand c'est chose qui se baille, non à ceux qui sont gens de bien, mais à ceux qui sont habitants, le bon et le mauvais la partagent également. Tout de même, il y a des choses que Dieu donne universellement à tout le genre humain, d'où personne n'est exclus ; car il n'étoit pas possible de faire qu'un homme de bien et un méchant partant ensemble de même port, et allant à même voyage, le vent fût bon à l'un, et contraire à l'autre. Et puis pour le bien commun il falloit que le commerce de la mer fût libre, et que l'homme n'eût rien de clos à sa juridiction. Il n'y avoit pas moyen de défendre aux pluies les champs des sacrilèges, et leur prescrire ce qu'elles arrouseroient ou n'arrouseroient pas. Il y a des choses qu'on expose à qui les veut prendre. On bâtit les villes pour les bons et pour les mauvais. Les monuments des esprits sont mis en lumière pour tout le monde, et quelquefois pour des gens qui ne méritent pas de les toucher. La médecine assiste indifféremment toutes personnes, et ne vit-on jamais supprimer les compositions des remèdes salutaires pour empêcher la guérison de ceux

qui sont les plus indignes de vivre. Faites le contrôleur et le difficile quand il est question de choses qui se donnent séparément, et où le mérite se considère; mais en celles où chacun peut avoir part, cette diligence est superflue. Il y a bien de la différence de choisir un homme, ou de ne l'exclure point. Le palais¹ est ouvert à tout le monde. La paix est pour les meurtriers comme pour les autres. Ceux qui ont dérobé le bien d'autrui demandent qu'on leur rende le leur. Les séditieux et les gens de bien en une ville se garantissent par une même muraille contre la violence des ennemis. Les lois sont la défense de ceux mêmes qui les ont plus outragées. Il est de beaucoup de choses qu'il n'y avoit moyen de donner à certaines gens sans les donner à tous. De celles-là où nous y sommes tous appelés sans différence, je n'en dispute point. Mais pource qu'il faut que je donne avec élection, je verrai, si je puis, de ne donner point à un ingrat.

XXIX. Si donc un ingrat me consulte, ne lui dirai-je point mon avis? Ne lui laisserai-je point tirer de l'eau en mon puits? S'il est hors de son chemin, ne l'y remettrai-je point? Ou peut-être serai-je tenu de lui faire tous ces offices, sans que toutefois je lui doive rien donner? Il y faut trouver quelque distinction, ou pour le moins la chercher. Un bienfait est une action qui profite; mais toute action qui profite n'est pas bienfait, car il y a des choses trop petites² pour en mériter le nom. Deux points sont requis pour appeler une chose bienfait. Premièrement qu'elle soit assez grande, parce que toutes ne sont pas à la mesure de ce nom; car si je donne un morceau de pain, ou quelque denier, ou si je laisse allumer une chandelle à la mienne, quelle apparence y a-t-il que j'appelle

1. Les tribunaux.

2. Édition de 1630: Car il y a de choses trop petites.

cela bienfait ? Ce n'est pas que ces petites choses-là ne fassent quelquefois plus de plaisir que de bien plus grandes ; mais la valeur en est si contemptible, qu'aux occasions mêmes où elles semblent les plus nécessaires, elles ne peuvent avoir aucun prix. Puis après il faut ce qui est le principal : c'est que le bienfait aille à celui pour qui je le destine, et que je l'en juge digne ; que je le donne de bon cœur, et que je m'en réjouisse après l'avoir donné. Or il n'y a rien de toutes ces considérations aux choses dont il est question ; car nous ne les leur donnons pas comme à gens qui le méritent, mais les baillons nonchalamment comme choses de peu de prix ; et semble que nous n'ayons pas tant d'égard à l'homme, comme nous avons à l'humanité.

XXX. Je ne veux pas dire qu'il n'y ait des choses qu'en considération du mérite de quelque autre je donnerois à celui que je connoîtrois ne les mériter point ; comme en la brigue des honneurs, quelquefois des gens qui ne valaient du tout rien ont été préférés à de bien habiles hommes, pour le seul respect de l'antiquité de leur maison ; comme certainement cela n'est pas sans apparence. C'est chose sacrée que la mémoire des grandes vertus, et n'y a rien qui plus convie de gens à bien faire, que de voir le crédit des grands personnages, et la considération de leurs services vivre si longtems en la souvenance des hommes, que le fruit en soit encore recueilli par leur postérité. Qui bailla le consulat au fils de Cicéron, que la mémoire de son père ? Qui fit dernièrement appeler Cinna de l'armée pour le faire consul ? Qui a donné des charges à Sextus Pompeius, et à tous les Pompées, sinon la grandeur d'un homme seul ? Grandeur à la vérité si grande, qu'il y a eu assez de sa ruine pour élever tous ceux de sa maison. Qui en ces derniers jours a fait prêtre en plus d'un collège Fabius Persicus, homme si sale et si abomi-

nable, que les plus sales et les plus abominables ne s'en approchoient qu'avec horreur? N'est-ce pas la mémoire d'un Verrucosus, d'un Allobrogicus, et de ces trois cents, qui par les mains d'une famille seule avec autant de fortune que de courage décidèrent la querelle de tout le peuple romain? Nous devons ce respect aux vertus, de les honorer absentes comme présentes. Ceux qui ont obligé plus d'un siècle, il est raisonnable que plus d'un siècle les reconnoisse. Cettui-ci a mis d'honnêtes hommes au monde : il faut avoir égard à lui. S'il n'a point de mérite, ses fils en ont. Cet autre est d'une maison où il y a eu de grands personnages : quel qu'il soit, c'est raison qu'il se ressente de leur gloire, et que comme lieux sales éclairés du soleil, ces fainéants, qui n'ont point de clarté propre, prennent quelque lumière de celle de leurs prédécesseurs.

XXXI. Je veux en cet endroit prendre la défense des Dieux. Car on demande ordinairement : « Que vouloit dire leur providence de faire régner Arideus? » Pensez-vous que ç'ait été à lui qu'elle ait donné ce royaume? Ç'a été à son père, et à son frère. Pourquoi a-t-elle mis l'empire du monde entre les mains de Caius César, homme insatiable de l'effusion du sang humain, et qui le regardoit couler avec une contenance si émue et si passionnée, qu'il faisoit croire que volontiers il eût ouvert la bouche pour le recevoir? Et quoi donc, vous croyez que ce fut à lui qu'il fut donné? Ce fut à Germanicus son père, à son aïeul, à son bisaïeul, et à plusieurs autres de moindre condition, mais non de moindre mérite, qui les avoient précédés en cette maison. Pensez-vous, quand on fit MamerCUS Scaurus consul, qu'on ne sût pas bien son exercice ordinaire de lécher les mois de ses servantes? Et lui-même le dissimuloit-il? N'étoit-ce pas son plaisir qu'on le reconnût tel qu'il étoit? Il me souvient d'avoir ouï ré-

citer en beaucoup de compagnies, et louer en sa présence une rencontre qu'il fit contre soi-même. Voyant un jour Asinius Pollio couché de son long, il lui dit avec une parole deshonnête qu'il lui feroit une chose qu'il prenoit plus de plaisir qu'on lui fit. Et comme il reconnut que Pollio s'en piquoit, il le paya de cette réponse : « Tout le mal que j'ai dit soit sur moi et sur ma tête. » Il en a fait lui-même le conte beaucoup de fois. Et toutefois un homme de qui tout le monde savoit l'ordure et la vilénie, et qui lui-même la publioit, n'a point laissé d'être honoré du consulat. Il a vu porter les verges devant lui, et a été assis au tribunal. La raison est qu'il est impossible de se ramentevoir ce vieil Scaurus, prince du sénat, et laisser en la poussière ceux qui sont sortis de lui.

XXXII. Et comme il y en a que les Dieux traitent favorablement en considération de leurs pères, ou de quelques prédécesseurs plus éloignés, aussi en est-il à qui ils font des grâces particulières pour le mérite qui doit être longtemps après eux en quelques-uns de leur postérité ; car ils savent toute la suite de leur besogne, du commencement jusques à la fin, et rien ne doit advenir qui ne leur soit présent. De nous, ce qui nous en paroît nous semble sortir de dessous terre, et sommes surpris comme d'un accident inopiné quand il arrive des choses qu'il y a longtemps qu'ils acheminent, et qu'ils tiennent entre leurs mains. Ils font ceux-ci rois, pource que leurs prédécesseurs ne l'ont pas été, pource qu'ils ont estimé que le commandement sur leurs passions leur fût un empire souverain, pource que la justice et la tempérance ont été leurs sceptres et leurs couronnes, et qu'au lieu de vouloir être servis par la République, ils n'ont point imaginé de plus glorieuse domination que de se dédier à la servir. Ils les font rois, parce qu'en leur race il y a eu quelque homme de bien, qui a eu l'âme au-dessus de la fortune,

qui en une dispute civile s'est laissé vaincre, afin que l'utilité publique vainquît. Pour l'amour de lui, que cettui-ci qui en est sorti commande ; non qu'il le puisse ni qu'il le sache mieux faire, mais parce qu'un autre l'a mérité pour lui. Il est si contrefait qu'il fera peur à voir, et tant plus il sera paré, tant plus il sera laid. Je sais bien qu'on dira que je suis un aveugle et un téméraire, qui ne sais pas le rang qu'il faut bailler aux gens de bien. Qu'on en croie ce qu'on voudra. Je sais que je fais une grâce à l'un, et que je paye à l'autre une chose que je lui dois il y a longtemps. D'où connoissent-ils cettui-ci, qui ne pense qu'à fuir la gloire qui le suit, qui porte aux dangers le visage que les autres en rapportent, et qui n'a jamais de considérations particulières qui le séparent du bien public ? Où est-il ? qui est-il ? Ce n'est point chez moi qu'on fait papier de mise¹ et de recette. Je sais à qui je dois. Aux uns je suis long à payer ; aux autres je baille par avance, comme l'occasion se présente, ou que je vois qu'il est expédient pour le bien de mes affaires.

XXXIII. Je ferai donc quelquefois du bien à un ingrat, mais non pas pour l'amour de lui. Mais quoi ? si vous ne savez s'il est ingrat ou non, comme ferez-vous ? Attendez-vous que vous le sachiez, ou si vous craignez de laisser passer l'occasion qui s'offre de l'obliger ? A attendre il y va du temps ; car, comme dit Platon, la pensée de l'homme n'est pas chose bien pénétrable. A n'attendre point, il y a du hasard. Je réponds à cela, que nous ne recherchons jamais trop exactement une certitude ; mais parce que c'est chose qui n'est pas bien aisée à trouver que la vérité, nous nous contentons de suivre ce qui nous en apparoît. Toutes les actions de la vie vont par ce chemin. C'est ainsi que nous semons, ainsi que

1. *Faire papier*, tenir registre. — *Mise*, dépense.

nous nous mettons sur la mer, que nous allons à la guerre, que nous nous marions, et procurons d'avoir des enfants; encore que tout cela soient choses qui n'ont rien de certain en leur événement. Pour nous appeler à quelque entreprise, il suffit de nous y montrer de l'espérance; car qui voudroit bailler caution à celui qui sème que sa récolte sera bonne, à celui qui se met sur la mer qu'il fera son voyage sans fortune, à celui qui va à la guerre qu'il vaincra, à celui qui se marie qu'il aura une femme de bien, et à celui qui veut être père que ses enfants lui donneront du contentement? Nous suivons la raison, et non pas la vérité. Nous ne laisserons guère de marques de notre vie, si nous n'entreprenons que ce que nous serons assurés qui nous doit réussir. En la dispute de ces vraisemblances, qui me tirent l'une d'un côté, l'autre de l'autre, je ne puis point faillir de gratifier un qui en apparence me donne opinion qu'il ne sera point ingrat.

XXXIV. Mais ne peut-il pas arriver qu'un que vous aurez gratifié comme homme de bien se trouvera méchant, et qu'au contraire un que vous aurez rejeté comme méchant se trouvera homme de bien? Nous nous fions aux apparences des choses qui n'ont point de certitude, et y sommes trompés le plus souvent. Qui en doute? Je voudrois bien avoir quelque chose de plus clair pour me conduire, mais je n'en trouve point. Il faut que je suive la vérité sur cette piste, comme sur la plus apparente. Il est vrai que je n'y entrerai pas que je ne l'aie bien considérée auparavant. Car il se peut bien faire aussi qu'en un combat je tuerai un ami que je prendrai pour un ennemi, et ne frapperai point un qui sera du parti contraire, parce que je penserai qu'il soit du mien. Mais ce ne sont pas choses qui arrivent tous les jours; et quand cela sera, il n'y a point de ma faute, parce que j'ai fait l'un et l'autre contre mon intention. Si je sais qu'un homme soit ingrat,

je ne lui ferai point de plaisir. Mais il m'a surpris, il est autre que je n'avois pensé. En cela, il n'y a point de ma faute. Je lui ai fait plaisir, parce que je pensois qu'il fût homme d'honneur. Oui, mais si vous avez promis à quelqu'un de lui faire plaisir, et qu'après vous trouviez que c'est un ingrat, le lui ferez-vous, ou non ? Si vous le faites sciemment, vous faillez, parce que vous faites plaisir à un à qui vous n'en devez point faire. Si vous ne le faites, vous faillez aussi, parce que vous ne faites pas ce que vous avez promis. Voici un scrupule qui vous donne de quoi ronger vos ongles, et fait courre fortune à la présomptueuse maxime que vous tenez, que jamais le sage ne se repent de chose qu'il ait faite, que jamais il n'y trouve à redire, et jamais ne change d'avis. Le sage ne change point d'avis, tant que les choses demeurent en l'état qu'elles étoient quand il l'a pris. Aussi n'est-il point capable de se repentir : parce qu'alors il ne se pouvoit mieux faire que ce qu'il a fait, ni mieux résoudre que ce qu'il a résolu. Au demeurant, quoi qu'il entreprenne, ce sera toujours avec cette condition : pourvu qu'il n'arrive point d'empêchement. Aussi disons-nous que tout lui réussit et que rien n'advient contre son opinion : parce qu'en son âme il a toujours bien présumé qu'il lui pouvoit arriver quelque chose qui gêneroit l'exécution de ce qu'il entreprenoit. C'est une assurance de fous, de se répondre de la fortune. Le sage a toujours deux succès devant les yeux. Il sait ce que l'erreur peut sur toutes les choses du monde, comme tout y est mal assuré, et combien les meilleurs conseils ont ordinairement de traverses, qui se bandent¹ à les faire condamner en l'événement. Il marche après le sort avec un pas suspendu, comme en un chemin glissant. Mais quelque incertitude qu'il y ait aux choses, il n'y a jamais

1. *Se bandent*, conspirent.

que de la certitude en son âme; et cette condition, qu'il n'oublie en rien qu'il fasse ou qu'il propose, le garde que jamais il ne peut choir que sur ses pieds.

XXXV. Je vous ai promis un plaisir; mais c'est pourvu qu'il ne survienne rien qui m'en doive empêcher; car que sera-ce, si ce que je vous ai promis, ma patrie me le demande? s'il se fait une ordonnance par laquelle ce que je vous ai promis soit défendu? Je vous ai promis ma fille; mais depuis j'ai su que vous étiez étranger. Il ne peut donc y avoir d'alliance entre nous. Ma défense est la loi qui me le défend. Mettez les choses comme elles étoient quand je vous ai fait ma promesse, et si je ne la vous tiens, je n'empêche point que vous ne m'appeliez méchant et parjure, comme il vous plaira. Autrement, par le changement qui est arrivé, je suis quitte de ma parole, et aux mêmes termes que j'étois avant que la vous avoir donnée. Je vous ai promis de plaider votre cause; mais depuis j'ai su qu'il y a de l'intérêt de mon père. Je vous ai promis d'aller aux champs avec vous; mais on m'assure que tout est plein de voleurs par les chemins. Je devois me trouver à une vue¹ avec vous; mais mon fils est malade, mais ma femme est au travail d'enfant. Pour tenir ma parole engagée, il faut que tout soit comme il étoit quand je vous ai promis. Or quelle plus notable mutation peut-il arriver que de vous avoir trouvé un ingrat et un méchant homme, contre ce que je m'en étois persuadé? Je pensois vous donner quelque chose, pour l'opinion que j'avois que vous eussiez du mérite; mais je vous la refuserai, pource que je vois bien que vous n'en avez point;

1. *Se trouver à une vue*, c'est à se transporter sur un héritage contentieux pour le montrer à l'œil à sa partie, et l'assurer de ce qui lui est demandé. » Voyez le dictionnaire de Furetière. — C'est là le sens propre de la locution latine *in rem præsentem venire*, que Malherbe traduit de cette manière.

et peut-être me fâcherai-je encore avec vous pour m'avoir si vilainement abusé.

XXXVI. Si est-ce que devant que me dédire, je considérerai ce que la chose peut valoir. Sa mesure me donnera conseil. Si elle est petite, je la vous donnerai, non pource que vous la méritez, mais pource que je vous l'ai promise. Et ne vous la donnerai pas comme un présent; mais je penserai qu'il faut retirer ma parole, et me mordrai le doigt pour me ressouvenir de n'y retourner pas. Je serai bien aise qu'il m'en coûte quelque chose, afin qu'une autre fois je ne sois pas si léger à promettre. Cela me servira de bâillon¹. Si elle est grande, je me garderai bien, comme disoit Mécénas, de faire chose de quoi je sois tancé plus d'une fois; car je ferai comparaison de l'un à l'autre. C'est quelque chose de tenir sa promesse; mais aussi est-ce beaucoup de ne donner point à un qui en soit indigne. Toutefois il en faut considérer l'importance. Si c'est peu de cas, il faut avoir patience. Mais s'il m'en peut revenir quelque dommage, ou que ce soit chose qui me puisse faire rougir, j'aime mieux m'excuser une fois de l'avoir refusé, que toute ma vie de l'avoir donné. Le tout est de savoir combien j'estime ma parole; et non-seulement je ne baillerai point ce que j'aurai promis mal à propos, mais, qui plus est, je me ferai rendre ce que je n'aurai pas bien donné. Un homme n'est pas sage qui a été surpris en une promesse, s'il pense être obligé de la tenir.

XXXVII. Philippe, roi de Macédoine, avoit en son armée un soldat, vaillant homme, et qui avoit bien servi en beaucoup d'occasions, à cause de quoi le Roi de fois à autre lui donnoit beaucoup de choses, et le reconnois-

1. Malherbe traduit ainsi *linguarium*, qui paraît signifier plutôt « une amende pour des paroles inconsidérées. »

sant d'une âme vénale, ne cessoit de lui laisser aller quelque petit présent, pour engager toujours davantage son affection. Il arriva que ce soldat étant sur un navire qui se perdit, fut jeté sur les terres d'un homme du pays, qui tout aussitôt qu'il fut averti de cet inconvénient, courut au rivage, où le trouvant malmené comme il étoit, il le recueillit, le fit apporter en sa maison, lui quitta son lit, le fit panser un mois à ses dépens, et enfin, après l'avoir bien remis, lui donna moyen de s'en retourner. Ce soldat en disant adieu devoit faire son hôte tout d'or, et ne lui demandoit point plus long terme que de se voir auprès de son prince. En la première occasion qu'il eut de parler à Philippe, il ne faillit pas de lui faire le discours de son naufrage, et sans lui parler du secours, au bout du compte lui demanda les biens d'un certain homme, qu'il lui dépeignit comme il voulut. Ce certain homme étoit ce même hôte qui l'avoit si bien reçu et si bien traité. Les rois sont bien souvent contraints de fermer les yeux quand ils donnent, et principalement entre les nécessités de la guerre, où il y a danger de mécontenter les demandeurs. La justice d'un homme ne peut pas résister à tant de cupidités qui ont les armes en la main. Aussi n'est-il pas possible d'être bon capitaine, et être homme de bien tout ensemble. Comme seroit-il possible de souler tant d'hommes perpétuellement affamés? Que leur demeurerait-il si chacun avoit le sien? Cette considération fit accorder à Philippe ce que le soldat lui demandoit. Le pauvre homme se voyant hors de sa maison, ne fit pas comme quelque niais, qui eût pensé qu'on lui eût fait grâce de ne l'avoir pas donné lui-même. Il en écrivit à Philippe, en peu de paroles et librement. Cette lettre le mit tellement en furie, qu'à peine eut-il loisir de la lire pour commander à Pausanias qu'il fit rendre le bien au premier maître, et que le soldat fût marqué au front de lettres qui por-

tassent témoignage de son crime. Et certainement il méritoit mieux que ces lettres lui fussent gravées dans les os que marquées simplement sur le front, pour avoir été si malheureux de vouloir réduire son hôte en la même ruine et en la même misère d'où il l'avoit tiré. Mais nous parlerons du châtimement qu'il méritoit. Quoi que c'en soit, il n'y a point de doute qu'il ne le fallût priver de ce que par une injure si remarquable il s'étoit efforcé de posséder. Et pour ce qui est de la punition, qui est-ce qui auroit eu compassion d'un acte que la pitié même n'auroit su pardonner ?

XXXVIII. Philippe ne vous peut donner ce qu'il vous a promis, qu'il ne fasse non-seulement une injustice, mais un acte abominable, et que par même moyen il ne ferme le rivage à tous ceux qui jamais courront fortune sur la mer. Mais n'importe, vous voulez qu'il le fasse, pource qu'il le vous a promis. Ce n'est pas légèreté de quitter une erreur quand on l'a reconnue. On a plus tôt fait d'avouer franchement qu'on a été trompé, et qu'on ne pensoit pas que la chose allât de cette façon. C'est la rigueur d'une opiniâtreté trop folle et trop présomptueuse, de dire : « Bien ou mal, il faut que cela soit, puisque ma parole y est. » Il n'y a point de honte, quand la chose change, de changer d'avis. Or sus, je veux que Philippe le fit jouir de ce bien qu'il vouloit avoir acquis par son naufrage. N'eût-ce pas été une interdiction générale d'eau et de feu à tous ceux que la fortune eût jamais fait tomber en quelque inconvénient ? « Il vaut bien mieux, dit Philippe, que tu te promènes par mon royaume avec ton inscription, où chacun lira que je veux que la table hospital¹ soit sacrée, et n'entends point que ce soit crime capital aux terres de mon obéissance de recueillir les personnes

1. La table de l'hospitalité.

affligées en sa maison. Je ne saurois faire mettre cette déclaration sur table de bronze où elle fût plus authentiquement que sur ta peau. »

XXXIX. Pourquoi donc est-ce, dira quelqu'un, que votre Zénon, ayant promis vingt-cinq ou trente écus à quelqu'un, que depuis il ne trouva pas tel qu'il pensoit, il s'opiniâtra contre l'avis de ses amis à les lui prêter, pource qu'il les lui avoit promis? Premièrement la considération d'un prêt est autre que d'un bienfait. Quand vous avez prêté, si on ne vous rend vous avez moyen de vous pourvoir par justice. Si son bien est de mise¹, vous y entrez pour votre part. Un bienfait se perd tout à la fois, et tout à l'heure. Puis l'un est le trait d'un mauvais homme, et l'autre d'un mauvais ménager. Et ne croyez pas que Zénon même, si c'eût été quelque somme d'importance, se fût opiniâtré à la lui prêter. C'étoit vingt-cinq ou trente écus. Ne lui pouvoit-il pas survenir une maladie où il les auroit dépendus? C'est le moins que peut valoir l'honneur de tenir sa parole. Je vous ai promis d'aller souper chez vous, quelque froid qu'il fasse. Mais s'il neige, c'est un marché à part. Je vous ai promis de me trouver à vos fiançailles. Je ne laisserai pas d'y aller pour quelque indisposition; mais si j'ai quelque accès de fièvre, je suis dispensé d'y aller. Je vous serai caution puisque je vous l'ai promis; mais si la somme n'est liquidée, ou s'il se faut obliger par écrit, je n'en ferai rien. En toutes promesses cette condition est entendue: si je puis, si je dois. Remettez-moi les choses comme quand je vous fis ma promesse, il est raisonnable que je la tienne. Si depuis il est survenu quelque chose, et que je vous manque, vous ne vous pouvez plaindre de moi. Puisque la condition est

1. Si son bien est saisi, mis aux enchères, abandonné aux créanciers par suite de banqueroute. Le texte porte *si fero cesserit.*

changée, pourquoi ne puis-je changer d'avis? Faites que les choses soient de même, pour moi je suis toujours ce que j'étois. Nous ne sommes pas mis en amende toutes les fois que nous ne comparaissons pas à quelque assignation. Il y a des fautes qui ont des excuses recevables.

XL. Cette réponse peut servir aussi pour la question que je vais proposer : si de quelque façon que ce soit il faut toujours rendre un plaisir qu'on a reçu. Je dois bien avoir la volonté bonne, mais quelquefois il se peut faire que la grandeur de celui qui m'a fait plaisir, ou ma petitesse, m'ôte le moyen de la témoigner. Car qu'est-ce qu'on peut rendre à un roi? Que peut-il venir d'un pauvre homme qui soit digne d'un grand seigneur? vu même qu'il en est de cette humeur, que jamais ils ne sont las d'accumuler un bienfait à l'autre, et prendroient pour injure qu'on se voulût revancher en leur endroit. Avec ces gens-là que sauroit-on faire autre chose, que vouloir? Ce n'est pas excuse légitime de refuser un bienfait, que d'alléguer qu'on n'a pas rendu le premier. Je le prendrai d'aussi bon cœur qu'il me sera donné, et ne refuserai point à celui qui me fait cet honneur de m'aimer, un sujet capable de donner de l'exercice à sa bonté. Qui ne prend point le second bienfait, n'est pas bien aise d'avoir reçu le premier. Je ne me revanche pas. Qu'importe? Il ne tient pas à moi. Je le ferois, si j'en avois eu l'occasion ou le moyen. Il avoit l'un et l'autre quand il m'a fait plaisir. Est-il homme de bien, ou méchant? S'il est homme de bien, j'ai bonne cause. S'il est méchant, je ne dispute point avec lui. C'est aussi, à mon avis, une chose qu'il ne faut pas faire, que de se hâter de se revancher outre la volonté de ceux qui nous ont obligés, ni les presser de prendre, s'ils ne sont contents de recevoir. Ce n'est pas bien rendre la pareille, que de forcer un homme à reprendre outre son gré ce qu'il vous a baillé avec le vôtre. Il y en a que si on leur

envoie quelque petit présent, ils ne l'auront pas sitôt reçu, que mal à propos ils n'en renvoient un autre; tant ils ont de peur qu'on ne les pense avoir obligés. C'est faire un affront à un présent, que de le rendre sitôt, et par précipitation de la revanche montrer qu'on n'en estime point l'obligation. Il se peut encore offrir une autre occasion où je ne rendrai point un bienfait, encore que j'en aie le moyen. Ce sera quand ma revanche me feroit plus de mal, que de bien à celui à qui je la ferois, et que je m'incommoderois beaucoup pour bailler une chose de quoi il ne seroit guère accommodé. Quoi que c'en soit, qui se dépêche de rendre, pense qu'on lui ait prêté quelque chose, et non pas qu'on lui ait fait plaisir. Toute impatience de payer montre qu'on ne doit pas de bon cœur. Qui ne doit de bon cœur est ingrat.

LIVRE CINQUIÈME.

I. Je pensois aux quatre premiers livres avoir achevé ce que je m'étois proposé de traiter, pource que j'y avois discouru de la façon de faire plaisir, et de le recevoir, qui sont les deux points où la chose consiste. Ce que je fais de plus, le sujet ne le demande pas, je le lui baille. Je sais bien que je devois aller où il me mène, et non pas où il me convie, parce qu'autrement il ne cessera de naître quelque chose, plutôt non nécessaire que superflue, de qui la douceur me provoquera l'esprit. Mais puisque vous le voulez¹, allons de long, et après la matière principale dépêchons ce qui en approche, bien qu'il n'y soit pas attaché. Si nous ne gagnons notre peine, au moins il y a de l'apparence que nous ne la perdrons pas. Et puis vous êtes d'une humeur que vous ne voudriez jamais ouïr parler d'autre chose que de bienfaits, tant vous y êtes porté par l'inclination de votre bon naturel. Je ne vis jamais homme, ni si disposé à faire plaisir, ni qui fasse plus de cas de ce qu'on lui donne, pour petit et considérable² qu'il soit. Votre bonté vous a fait venir à ce point, qu'il vous est avis qu'on vous oblige quand on fait plaisir au premier venu. Si vous étiez reçu à payer pour les ingrats, ce seroit votre ambition de les acquitter; tant vous avez peur que quelqu'un ne se repente d'avoir fait

1. Voyez plus haut, page 51, note 1.

2. Il faut sans doute lire : « et peu considérable. » Il y a en latin *levissimorum officiorum*.

plaisir. Vous cherchez si peu de gloire au bien que vous faites, et avez tant d'égard au contentement de ceux que vous obligez, que si bien vous faites quelque chose pour quelqu'un, vous la faites d'une sorte qu'elle a plutôt apparence de revanche que de bienfait. C'est ce qui vous en fait recueillir plus que vous ne voulez, parce que les bienfaits ont cela de commun avec la gloire, qu'ils suivent ceux qui les fuient, et que ceux qui en faisant plaisir ont eu moins de soin qu'on les reconnoisse sont ordinairement ceux qu'on voit les mieux reconnus. Quelque ingratitude et dissimulation qu'il y ait eue aux plaisirs qu'on a reçus de vous, si vous n'en faites d'autres, il ne tient qu'à vous en demander. C'est une patience qui ne se trouve qu'en un homme de bien, et en une âme vraiment généreuse, de supporter d'un ingrat si longtemps, qu'on lui donne occasion de se changer. Et de fait il en arrive ainsi le plus souvent. Quand on ne se pique point trop tôt contre les vices, ils perdent cette véhémence que l'aigreur auroit irritée, et à la fin se laissent accabler à la vertu.

II. Il se dit communément un propos qui est fort à votre goût : qu'il est vilain d'être vaincu de courtoisie. Et toutefois on doute s'il est véritable. Et pour moi je trouve que la question vaut bien d'être débattue, et qu'il n'y a pas si peu de difficulté que vous pensez. Il n'y a jamais de honte de céder aux choses où il est honnête de combattre. Pourvu qu'on ne quitte point les armes et qu'on ne démorde l'envie de vaincre, on ne peut jamais être vaincu. Tous ceux qui ont même intention en l'entreprise de quelque chose, n'ont pas ni même moyen ni même force en l'exécution. La fortune, à qui appartient le succès des choses les mieux délibérées, ne se partage pas à chacun également. Pourvu que la carrière soit honorable, encore que quelqu'un qui sera mieux en jambes

nous passe, ce nous est toujours du mérite d'avoir couru. Il n'est pas de ceci comme des courses publiques, où la palme fait la déclaration de la victoire; encore qu'en celles-là même ceux qui font le mieux ne sont pas quelquefois ceux à qui la fortune laisse emporter le prix. Quand il est question d'un office où deux apportent chacun ce qu'ils peuvent de leur côté, s'il y en a un de qui la condition soit si bonne qu'il ne puisse rien entreprendre que ses moyens ne lui permettent d'exécuter, et que l'autre extrêmement redevable n'ait de quoi faire sa revanche pareille au plaisir qu'il a reçu, ni peut-être de quoi se revancher du tout, mais cependant ait la volonté bonne, et l'esprit continuellement bandé à s'acquitter, il est aussi peu vaincu que celui qui l'épée au poing veut mourir avec ce contentement, que l'ennemi ait pu avoir sa vie, mais non pas l'avantage de le faire retirer. Un homme de bien n'est point sujet à cette vergogne que vous dites, d'être vaincu; car il ne se rend jamais, jamais il ne renonce à la querelle; mais immuable jusques au dernier soupir, il demeure sur sa posture, et croit qu'à la vérité on lui a fait beaucoup de plaisir, mais qu'il n'avoit pas volonté d'en rendre moins.

III. En Lacédémone le pancrace et le ceste étoient défendus, parce que ce sont combats où la victoire consiste en la confession du vaincu. De plusieurs coureurs, celui qui le premier est au bout de la carrière passe les autres de vitesse, mais non pas de courage. Un lutteur que trois fois on a porté par terre, perd bien le prix, mais il n'est pas pourtant tenu de le bailler lui-même à son ennemi. Ce peuple qui ne se proposoit rien avec tant d'ambition que d'être invincible, ne voulut point permettre de combats où le vaincu fût lui-même contraint de prononcer l'arrêt de sa honte, et faire bailler la palme au victorieux. Ce que lui fait pour la police d'une république est générale-

ment observé par tous ceux qui aiment l'honneur : c'est de se résoudre de n'être jamais vaincus ; parce qu'une grande âme, quoi qu'il arrive à son désavantage, ne voit jamais rien au-dessus¹ de soi. C'est pourquoi on ne dit point que les trois cents Fabies furent vaincus, mais bien qu'ils furent tués ; que les Carthaginois vainquirent Régulus, mais qu'ils le prirent ; et ainsi de tout homme à qui la fortune n'a point abattu le courage, de quelque pesanteur qu'elle se laisse tomber sur lui. Il en est de même aux bienfaits. Il est vrai qu'il a bien reçu d'autres plaisirs, en plus grand nombre, et de plus d'importance que ceux qu'il a faits ; mais il n'est pas vaincu pourtant. Si vous calculez la mise et la recette, il pourra y avoir quelque chose plus d'un côté que d'autre ; mais si vous considérez les volontés (comme à la vérité c'est ce qui est considérable) et non autre chose, la palme se trouvera si bien disputée, que vous ne saurez à qui l'adjuger ; car, quand deux se sont battus, desquels l'un a force coups, et l'autre quelque égratignure seulement, on ne laisse pas de dire qu'ils n'ont rien eu l'un de l'autre, encore qu'il y en ait un qui semble avoir été plus malmené.

IV. Il faut donc conclure qu'en matière de bienfaits, pourvu qu'un homme se reconnoisse redevable, et qu'il ait la volonté disposée à la revanche, et porte le courage où les moyens ne peuvent aller, il est impossible qu'il soit vaincu. Puisqu'il a cette généreuse résolution, qu'il y demeure ferme, et que par démonstrations extérieures il la fait paroître en toutes les occasions qui se présentent, qu'importe qu'il ait reçu quelque peu plus qu'il n'a donné ? Vous avez moyen de donner beaucoup, et de moi tout ce

1. On lit dans l'édition de 1630 : « *Au-dessous* de soi ; » mais c'est une faute d'impression, qu'on a corrigée dans l'édition de 1631. Le latin porte : *Inter superantia animus invictus est.*

que je puis, c'est de recevoir. La fortune est pour vous, la bonne volonté est pour moi. Je suis en pourpoint, et vous armé de toutes pièces ; mais pour cela vous n'emporterez rien du mien. La courtoisie est donc une querelle où il n'y a moyen de vaincre personne, parce que chacun a de l'affection autant qu'il en veut avoir ; car s'il y a de la vergogne à ne pouvoir rendre autant qu'on a reçu, il ne faut donc rien prendre des grands seigneurs, que leur condition a mis au delà de toute revanche. Il ne faut rien prendre des rois ni des princes, que la fortune fait trop grands pour recevoir si peu que nous avons moyen de leur donner ; si ce n'est que nous leur voulions mettre en compte les services que nous sommes capables de leur faire, et la disposition universelle que nous apportons à leur obéir ; comme de fait tout ce qu'ils ont de grandeur n'est bâti que là-dessus. Il est aussi des hommes que la sagesse a tellement dépouillés de toutes sortes de desirs, et rendus contempteurs si magnanimes de la vanité du monde, qu'il n'est pas possible à la fortune même de les obliger. Si Socrate m'a fait plaisir, quel moyen aurai-je de me revancher en son endroit ? Comme ferai-je avec Diogène, qui tout nu regardoit l'éclat des richesses les plus magnifiques aussi dédaigneusement que du fumier, et qui, à son jugement et de tous ceux qui n'avoient point de taie devant les yeux, fouloit sur la tête à celui qui avoit le monde à ses pieds ? Il avoit plus que celui qui avoit tout, pource qu'il pouvoit refuser plus qu'Alexandre n'étoit capable de donner.

V. Telles gens que cela ne nous font point de honte de nous surmonter en bienfaits. Si je ne blesse point un homme invulnérable, je n'en ai pas moins de valeur. Le feu ne brûle moins, pour avoir rencontré quelque matière qui n'est point brûlable ; ni le fer, pour ne couper pas une pierre, ou quelque autre chose qui n'est point divi-

sible, n'a pas moins la vertu de couper. J'en dis de même d'un homme qui a la volonté disposée à reconnoître. Ce ne lui est point de honte d'être vaincu de bienfaits, quand la fortune ou la vertu de ceux qui lui ont fait plaisir est telle, que les revanches trouvent la porte fermée chez eux. Pour le père et la mère, il y a de l'apparence qu'ils nous peuvent vaincre; car en l'âge où nous les trouvons sévères, et que nous n'avons pas le jugement de comprendre le bien que nous en recevons, nous leur voulons mal. Et puis comme le temps, qui mûrit toutes choses, nous a fait reconnoître que ce qui nous les faisoit haïr nous les devoit faire aimer, et que toutes leurs rigueurs étoient des diligences nécessaires pour tenir en bride les mouvements inconsidérés de notre jeunesse, à cette heure-là nous les perdons. Il y en a peu qui vivent si longtemps, qu'ils goûtent le vrai contentement qu'il y a d'avoir des enfants. La plupart ne les sentent que par la charge qu'ils en reçoivent. Et toutefois ce n'est point chose honteuse qu'un fils soit vaincu de bienfaits par son père. Mais pourquoi seroit-elle honteuse du père, puisqu'elle ne l'est d'homme du monde? Il est des personnes à qui nous sommes égaux et inégaux : égaux en affection, qui est la seule chose qu'ils nous demandent, et la seule aussi que nous leur promettons; inégaux en fortune, qui peut bien empêcher la volonté que nous avons de reconnoître, mais pour cela ne nous doit pas faire rougir comme vaincus. Pourvu qu'on suive, il n'y a point de déshonneur à n'atteindre pas. Nos affaires sont quelquefois d'une façon, que devant que de payer la première dette, il faut faire un second emprunt. Et ne faut point avoir honte de devoir des choses que nous ne pourrons pas rendre; parce que nous savons bien qu'il ne tiendra pas à nous, et que si nous en sommes empêchés, ce sera pour quelque incommodité qui nous en ôtera le moyen. Quoi qu'il en soit, nous ne

serons point vaincus en affection, et n'aurons point honte de l'être en choses qui ne seront pas en notre pouvoir.

VI. Alexandre se glorifioit ordinairement que jamais personne ne l'avoit vaincu de bienfaits¹. Ce n'est pas une louange qu'il dût imputer à l'obéissance des Macédoniens, des Grecs, des Cares², des Perses, et de tant d'autres peuples réduits sous son empire depuis un coin de la Thrace jusques aux derniers bords de la mer du Levant, puisque Socrate le fit aussi bien que lui, et que Diogène même le vainquit. Je dis qu'il le vainquit. Pourquoi non? puisqu'à la honte de son ambition élevée au-dessus de toutes les hauteurs de la terre, il lui fit voir un homme à qui il ne pouvoit ni rien prendre ni rien donner. Le roi Archélaüs pria Socrate de le venir trouver. A quoi on dit qu'il fit réponse qu'il ne vouloit point aller trouver un homme qui lui pût faire plus de bien qu'il ne lui en pouvoit rendre. Je ne sais pas qui lui faisoit tenir ce langage; car il étoit libre de ne rien prendre s'il ne vouloit. Et puis il commençoit le premier à faire plaisir, parce qu'il venoit à la requête d'Archélaüs, et lui faisoit un plaisir de quoi il ne se pouvoit jamais acquitter. Tout ce que lui pouvoit donner Archélaüs, c'étoit de l'or et de l'argent, et il en pouvoit recevoir l'exemple de ne faire cas ni de l'or ni de l'argent. Pourquoi donc avoit-il peur de ne se pouvoir revancher en son endroit? Que pouvoit-il recevoir de si grand comme ce qu'il lui eût donné, de lui faire voir un homme qui savoit que c'étoit de la vie et de la mort, et qui étoit sur la frontière de l'une comme toujours prêt de passer à l'autre? s'il eût ouvert les yeux à ce roi, qui ne voyoit goutte en plein midi, et qui savoit si peu des secrets de nature, que l'étonnement de voir une éclipse de soleil lui fit fermer son palais, et raser le poil à son fils,

1. VAR. (édit. de 1631): En bienfaits. — 2. *Cares*, Cariens.

comme s'il eût fait le deuil, ou qu'il lui fût survenu quelque grand inconvénient? Combien lui eût-il fait de plaisir s'il le fût allé trouver dans les ténèbres où la peur l'avoit envoyé cacher, et lui eût dit : « Sortez, n'ayez point de peur ! Ce que vous voyez n'est pas une défaillance du soleil, c'est la rencontre de deux astres, parce que la lune qui marche au-dessous du soleil s'est trouvée entre lui et nous, et nous en a fait perdre la vue. Quand elle ne le fait que toucher en passant, elle n'en cache qu'une partie. Quand son opposition est plus grande, elle en cache davantage; et si elle est du corps entier, et que à droite ligne elle se trouve entre le soleil et la terre, nous ne le voyons du tout point. Mais parce qu'ils font toujours leur chemin d'une extrême vitesse, ils ne seront guère en cette conjonction, et tout incontinent se trouveront l'un d'un côté et l'autre de l'autre, et la terre sera éclaircie comme elle étoit. C'est un ordre qui durera éternellement, et ne sera jamais siècle qui n'ait des jours limités¹, où par cette interposition de la lune nous serons empêchés de voir, ou tout le soleil, ou une partie de ses rayons. Attendez tant soit peu, vous le verrez désemparrassé de ce nuage, et luire aussi clair et net qu'il étoit auparavant. »

Socrate n'avoit-il pas de quoi payer Archélaüs, en lui enseignant à se conduire au gouvernement de son État? Et sans en venir plus avant, que pouvoit donner Archélaüs, qui ne fût assez reconnu par le seul honneur que Socrate lui eût fait de le recevoir? Pourquoi donc est-ce que Socrate fit cette réponse? sinon que cet homme, qui en paroles couvertes se moquoit ordinairement des grands plutôt que des autres, aima mieux se défaire d'Archélaüs par une excuse² qu'il prît à son avantage, que de lui ré-

1. *Limités, fixés; en latin dispositos ac prædictos dies.*

2. L'édition de 1630 porte *par un écrit*, faute corrigée dans l'édition de 1631.

pondre quelque chose mal à son goût qui l'auroit offensé. Il lui dit qu'il ne vouloit rien prendre qu'il ne pût rendre, et peut-être qu'il eut peur qu'il ne lui fallût prendre quelque chose contre son humeur, ou qui ne fût pas digne de lui. On dira que s'il ne la vouloit, il avoit moyen de la refuser. Oui, mais il encouroit l'indignation d'un prince qui n'avoit pas sa colère réglée, et qui vouloit, quoi qu'il donnât, qu'on le reçût avec honneur. Autant vaut ne recevoir point ce qu'un roi baille, comme ne bailler point ce qu'il veut recevoir. Les deux ne lui font pas moins d'injure l'un que l'autre; et même, s'il est superbe, il se piquera moins de n'être point craint, qu'il ne fera d'être dédaigné. Voulez-vous savoir le vrai sujet qui garda Socrate d'aller trouver Archélaüs? Cet homme, qui étoit si libre qu'une ville libre ne le put endurer, ne voulut pas se donner un maître, et s'assujettir volontairement.

VII. Je crois que nous avons assez traité cette question, s'il y a de la honte à être vaincu de bienfaits. Ceux qui la font savent bien qu'un homme ne peut se faire plaisir à soi-même; car autrement ils eussent bien su aussi qu'il n'y a point de honte d'être vaincu par soi-même. Or il y a quelques stoïques qui demandent si on se peut devoir quelque chose à soi-même, et si on est obligé de s'en acquitter. Ce qui, à mon avis, a donné sujet de mettre cette dispute en avant, c'est que nous disons ordinairement: « Je n'en sais gré qu'à moi, je ne me puis plaindre que de moi, j'en suis en colère contre moi-même, je m'en châtierai, je m'en veux mal, » et plusieurs autres telles paroles, qui semblent s'adresser à quelque autre qu'à nous. Ils disent que si je puis faire chose qui me nuise, je puis aussi faire chose qui me profite. Et puis quelle raison y a-t-il que faisant quelque chose pour un autre on l'appelle bienfait, et que la faisant pour moi-même elle ne porte pas le même nom? Pourquoi ne me serai-je obligé

d'une chose que je me serai donnée, puisque si un autre me l'avoit donnée je lui en serois obligé? Pourquoi ne craindrai-je autant d'être ingrat à moi-même, comme de vivre parmi la crasse et les ordures, et par une avarice extraordinaire me refuser ce qui est nécessaire pour la bouche ou pour les habits? On parle aussi mal d'un qui souffre une vilénie en son propre corps, que de celui qui fait marchandise de l'impudicité d'autrui. Comme on n'approuve pas un cajoleur, qui s'accorde à tout ce que dit un autre, et ne trouve rien de si faux qu'il n'affirme pour lui faire plaisir, aussi ne fait-on un qui se mire soi-même, qui est content de sa suffisance, et se veut faire croire qu'il est habile homme. Un vicieux est aussi peu supportable quand il se fait soi-même la matière de son intempérance, que quand il se donne carrière en quelque autre sujet. Quelle conquête plus glorieuse peut faire un homme, que la sienne propre? Quelle domination plus louable peut-il avoir que celle de ses passions? Il n'est point de peuple si barbare, et si peu capable de sujétion, de qui le gouvernement nous soit si difficile que de nous-mêmes. Platon a remercié Socrate de ce qu'il avoit été son précepteur. Pourquoi ne peut aussi justement Socrate se remercier de ce que lui-même il s'est enseigné? Marcus Cato disoit ordinairement : « S'il te manque quelque chose, emprunte-le chez toi. » A ce compte-là, si je me puis prêter, pourquoi ne me pourrai-je aussi donner? Il est une infinité de choses où la coutume du langage d'un homme en fait deux ordinairement. Nous disons : « Laisse-moi, je me veux entretenir, » et : « Je me tirerai l'oreille. » Si cela est, comme quelquefois un homme peut avoir sujet de se courroucer contre soi-même, ne peut-il pas avec autant de raison avoir sujet de se remercier? Ne se peut-il pas louer, puisqu'il se peut reprendre, et se faire bien, puisqu'il se peut faire mal? Injure et plaisir sont

choses contraires. Si nous disons : « Il s'est fait injure, » tout de même nous pouvons dire : « Il s'est fait plaisir. »

VIII. On ne se peut rien devoir à soi-même. Naturellement l'obligation précède la revanche. Un qui doit présume un qui a prêté. L'un ne peut être sans l'autre, non plus qu'un mari sans femme, ou qu'un père sans enfants. L'un ne peut recevoir que l'autre ne donne. Ce n'est ni donner ni recevoir, que mettre une chose d'une main en l'autre. Comme un homme ne se porte point, encore qu'il fasse mouvoir son corps d'un lieu à l'autre; un homme qui plaide sa cause ne s'assiste point, et ne se peut ériger une statue comme à l'auteur de son salut; un malade qui s'est guéri par le soin qu'il a eu de se gouverner, ne s'en demande point de salaire : ainsi en toute autre chose, quand par notre industrie nous nous sommes fait quelque bien, nous n'en devons point de reconnaissance, parce que nous n'avons à qui la faire. Quand j'accorderois qu'un homme se peut donner quelque chose, ne la reçoit-il pas quand il la donne? Et quand j'accorderois qu'il peut recevoir quelque chose de soi-même, n'en fait-il pas la revanche quand il la reçoit? On a son change sans aller hors de la maison; c'est un nom illusoire qui ne fait que passer. Celui qui donne, est celui même qui reçoit; ce sont deux actions en un homme seul. Devoir est un mot qui ne peut avoir lieu qu'entre deux personnes. Comme seroit-il donc en un seul homme, puisqu'il s'acquitte par l'action même qu'il s'est obligé? comme en une boule il n'y a ni haut ni bas, devant ni derrière, parce que le mouvement change l'ordre; ce qui suivait, précède, l'orient devient l'occident, et de quelque façon que tout aille il revient toujours en même point. Pensez qu'il en est ainsi de l'homme; faites-lui faire tant de tours qu'il vous plaira, ce sera toujours lui. S'est-il blessé, il n'a contre qui faire informer. S'est-il attaché,

s'est-il enfermé, il n'est point tenu d'en rendre compte. Il s'est donné quelque chose; mais au même temps il l'a rendue à celui qui la lui avoit donnée. On dit que jamais Nature ne perd rien. Ce qu'on lui ôte d'un côté lui revient de l'autre. Mais, direz-vous, à quel propos vient cet exemple pour la question mise en avant? Je le vous dirai. Faites compte que vous êtes ingrat; le bienfait pour cela ne se perd point, il demeure à celui qui l'a donné. Prenez le cas que vous n'en vouliez pas prendre la revanche. Elle est déjà chez vous avant qu'on vous la fasse. Vous ne pouvez rien perdre. Ce qui vous est ôté vous est acquis. Le cercle tourne dans vous-même; en prenant vous donnez, en donnant vous prenez.

IX. Vous me direz qu'il se faut faire plaisir, et qu'il se le faut donc rendre. L'antécédent d'où vous tirez cette conséquence n'est pas véritable; car personne ne se fait plaisir, mais obéit à l'inclination qu'il a de nature de se procurer du bien, et de laquelle vient cette sollicitude extrême que nous avons d'éviter ce qui nous peut nuire, et suivre ce qui nous peut profiter. C'est pourquoi celui qui se donne quelque chose n'est point libéral, celui qui se pardonne point clément, ni point miséricordieux celui qui a compassion de sa misère propre. Ce qui étant fait à l'endroit des autres est libéralité, clémence et miséricorde, est nature quand il est fait en notre endroit. Le bienfait est une chose volontaire; mais c'est chose que par force il faut faire que de procurer notre utilité. Plus un homme fait de bien, plus il est en réputation d'être libéral. Qui jamais a vu louer un homme, pour s'être fait plaisir et s'être délivré de la main des voleurs? On ne peut dire qu'un homme se loge; aussi ne peut-on dire qu'il s'oblige. On ne se peut faire crédit; aussi ne se peut-on faire plaisir. S'il est vrai qu'un homme se puisse faire du bien, c'est une libéralité qui est en perpétuelle action.

Il ne peut savoir le compte de ses bienfaits. Comme donc aura-t-il moyen de se revancher, vu que les revanches lui seront autant de nouvelles obligations? Comme pourrat-il discerner s'il se prête ou s'il se rend, vu qu'il est lui-même le théâtre et le joueur de la comédie? Je me suis tiré de péril; c'est un plaisir que je me suis fait. Si une seconde fois je m'en tire, est-ce un nouveau plaisir que je me fais, ou une revanche de celui que je me suis déjà fait? Et puis quand je vous accorderai qu'un homme se peut faire plaisir, je ne vous accorderai pas pourtant qu'il se le doive. Pourquoi? Pource qu'en se le donnant, il se le rend. L'ordre d'un bienfait va de cette façon : on reçoit, on doit, et puis on rend. Il n'y a point d'apparence que nous nous puissions rien devoir, parce que nous faisons la dette et l'acquittons tout ensemble. Donner, devoir, et rendre, sont des actions qui se doivent faire entre deux personnes; par une seule, il n'y a point de moyen.

X. Bienfait est bailler quelque chose profitable. Le mot de bailler présuppose une autre personne qui reçoive. Ne dirions-nous pas qu'un homme seroit hors du sens, qui diroit qu'il se seroit vendu quelque chose? parce que la vendition est une aliénation et remise d'une chose et du droit que nous y avons, sur une autre personne. Il est de donner comme de vendre. C'est laisser partir quelque chose de nos mains, et bailler à posséder à un autre ce que nous avons possédé. On ne se peut donc donner de bienfait, puisqu'on ne se peut rien donner du tout. Il se fait un assemblage de deux contraires, qui sont donner et recevoir. Et cependant il y a bien de la différence, quand on les met l'un vis-à-vis de l'autre. Mais si quelqu'un se fait plaisir à soi-même, à cette heure-là donner et recevoir, qui sont deux choses, n'en deviennent qu'une. Je pense avoir dit, il n'y a guère, qu'il est des choses d'une certaine forme, que toute leur

signification s'en va hors de nous. Je suis frère, mais c'est d'un autre; car il n'y a point de moyen qu'un homme soit frère de soi-même. Je suis pareil, mais c'est à quelqu'un. On ne peut parler de comparer ni de joindre, qu'on ne s'imagine plus d'une chose. Les bienfaits sont de cette nature. Le mot même de bienfait le montre. Il y a aussi peu de moyen de se bienfaire, que de se favoriser, ou d'être de son parti. Cette matière est assez fertile d'exemples, pource que le bienfait est au rang des choses qui veulent de la pluralité. Il est des choses très-belles, très-honnêtes et très-excellentes, qui ne se peuvent faire qu'en compagnie. On fait cas de la bonne foi, comme d'une des choses autant utile que nulle autre au commerce des hommes, et cependant on ne dit point qu'un homme se soit gardé la foi.

XI. Venons à cette heure à la dernière partie. Celui qui se revanche, il faut qu'il lui coûte quelque chose, comme à un qui paye de l'argent qu'il doit. Or il ne coûte rien à celui qui se revanche à l'endroit de soi-même, non plus que celui ne gagne rien qui se fait bien à soi-même. Le bienfait et la revanche ont une réciprocation qui n'est point en un homme seul. Celui qui se revanche profite à son tour à celui qui l'avoit obligé. Celui qui se revanche à soi-même, à qui peut-on dire qu'il profite? Et qui est celui, quand il oit parler de bienfait et de revanche, qui ne s'en imagine l'un en un lieu, et l'autre en l'autre? Qui se revanche à soi-même se profite. Et qui est l'ingrat qui n'ait toujours été disposé à le faire? Mais plutôt qui est celui qui se soucie d'être ingrat, pourvu qu'il puisse faire son profit? Ils disent davantage. Si nous nous devons des remerciements à nous-mêmes, nous nous devons aussi des revanches. Or nous disons : « Je me rends grâces de ce que je ne me suis point marié avec une telle, et de ce que je n'ai point contracté d'amitié avec

un tel. » En disant cela , nous cherchons de la gloire , et abusons des termes de remercier, pour donner du mérite à notre action. Un bienfait peut bien être fait et n'être pas rendu. Qui se fait bien à soi-même ne peut faire qu'il ne retire ce qu'il a donné. Ce n'est donc point un bienfait. Un bienfait se fait en un temps, et la revanche en l'autre. En un bienfait, ce qui est de plus estimable et de plus glorieux, c'est que pour l'utilité d'un autre nous oublions la nôtre, et nous incommodons pour l'accommoder ; ce que ne fait point celui qui se fait bien à soi-même. Bienfaire est une action de société, qui acquiert des amis et oblige des personnes. A se bienfaire à soi-même, il n'y a point de société, point d'acquisition d'amis, ni d'obligation d'aucun. Nous ne donnons sujet à personne de dire : « Il faut que j'honore cet homme, il a fait du bien à un tel, il m'en fera. » Un bienfait est ce que quelqu'un donne, non pour l'amour de soi, mais pour l'amour de celui à qui il donne. Celui qui se fait du bien, il le fait pour l'amour de soi. Ce n'est donc point un bienfait.

XII. Trouvez-vous à cette heure que je vous aie menti de ce que je vous avois dit à l'entrée de ce discours ? Vous direz que tant s'en faut que je puisse tirer quelque gain de ma peine, je fais ce que je puis pour la perdre. Ayez patience, et vous direz encore plus vrai que vous ne dites ; parce que je vous mènerai dans des obscurités, d'où quand vous serez sorti, vous n'aurez non plus fait pour vous que de vous être tiré d'un borbier où vous pouviez ne vous mettre point si vous n'eussiez voulu ; car quel plaisir y a-t-il de se rompre la tête à dénouer une chose que vous n'avez nouée pour autre fin que pour la dénouer ? Mais comme il y a des choses que pour jouer et passer le temps nous lions en sorte qu'il n'est pas bien aisé de les délier si vous n'en savez le secret, et que celui

toutefois qui les a liées délie tout aussitôt, parce qu'il en connoît l'entrelacement, cependant elles donnent du plaisir, parce que leur difficulté tente la pointe du jugement, et l'excitent à se bander; tout de même ces subtilités qui semblent insidieuses ôtent l'assoupissement et la nonchalance des esprits, que tantôt il faut mettre en une campagne rase, pour s'y donner carrière à leur aise, tantôt mener dans des solitudes scabreuses et pénibles, pour avoir l'exercice de se faire passage en des lieux qui n'en ont point. Il y en a qui disent qu'il n'est point d'ingrats; et voici leurs raisons. Un bienfait est chose qui profite. Or, selon l'opinion de vous autres stoïques, on ne sauroit profiter à un méchant. Il s'ensuit donc qu'un méchant ne peut recevoir de bienfait, et par la même conséquence il est impossible qu'il soit ingrat. Davantage, le bienfait est une chose honnête et vertueuse; le méchant n'est susceptible de rien d'honnête ni de vertueux; par conséquent il n'est point susceptible de bienfait. Ne recevant point, il n'est point obligé de rendre; et pourtant il est impossible qu'il soit ingrat. Il y a encore plus : vous dites vous-mêmes que l'homme de bien ne fait rien que bien. S'il ne fait rien que bien, il ne peut être ingrat. L'homme de bien rend un plaisir quand il l'a reçu, le méchant n'en peut recevoir, et par cette raison il n'y a homme de bien ni méchant qui soit ingrat. Ainsi donc ce mot d'ingrat est le nom d'une chose qui n'est point en nature. Nous ne connoissons point d'autre bien que ce qui est honnête. Ce qui est honnête ne trouve point de place chez le méchant; car il ne seroit plus méchant s'il avoit le commerce de la vertu. Or, tandis qu'il est méchant, on ne lui peut faire de bien, parce que le bien et le mal sont deux contraires, qui ne se peuvent jamais assembler. Il s'ensuit donc que personne ne lui profite, parce que, quoi qu'on lui donne, il se corrompt tout aus-

sitôt, à faute qu'il n'en sait pas bien user. Comme un estomac bilieux altère la qualité de tout ce qu'on lui baille, et des plus saines viandes en fait des occasions de sa douleur, aussi depuis qu'un esprit ne voit goutte, vous ne lui pouvez rien commettre où il ne trouve le sujet de sa honte et la cause de sa perte. De là vient que ceux qui sont les plus gorgés de contentements et de richesses ont le plus de trouble et d'agitation, et que pour l'abondance de la matière d'où procède leur inquiétude, ils entrent en une confusion si grande, qu'ils sont quelquefois bien empêchés de se trouver. Il ne peut donc rien arriver au méchant qui lui soit profitable, ou plutôt qui ne soit cause de sa perte. Il communique son mauvais naturel à tout ce qui l'approche, et les choses belles en apparence et qui seroient bonnes si on les bailloit à un homme de bien, deviennent poison et peste entre ses mains. C'est pourquoi il n'est pas possible qu'il fasse bien à personne, parce qu'il ne peut donner ce qu'il n'a point; et quand il pourroit bienfaire, il n'en a pas la volonté.

XIII. Accordons que tout cela soit véritable, comme il l'est; il ne s'ensuit pas pourtant qu'un méchant ne puisse recevoir quelque chose qui pourra ressembler un bienfait, et que s'il ne s'en revanche, on ne le puisse appeler ingrat. Il y a des biens de l'âme, des biens du corps, et des biens de fortune. Quant aux biens de l'âme, le méchant n'y a point de part; pour les deux autres, il y est recevable. Il les peut prendre, il les doit rendre, et s'il ne les rend, il est ingrat. Nous ne sommes pas seuls de cette opinion. Les péripatétiques même, qui donnent les coudées assez franches à la félicité de l'homme, disent qu'il est de certains bienfaits de peu d'importance qu'un méchant peut recevoir, et que ne les rendant point, il est coupable d'ingratitude. Nous disons donc qu'une chose ne se peut appeler bienfait s'il n'en vient quelque profit à

l'âme; toutefois, qu'elle ne soit commode et desirable, nous ne le nions pas. Un méchant peut faire à un homme de bien des présents de cette nature, et en peut aussi recevoir de lui; comme de l'argent, des habits, des états et la vie même. Si quelqu'un ne les rend point, on ne le peut appeler ingrat. Mais comme pouvez-vous appeler un homme ingrat pour ne rendre point ce qui n'est pas un bienfait? Il est des choses qui prennent leur nom de ce qu'elles semblent être, plutôt que de ce qu'elles sont. Ainsi nous disons une boîte d'or ou d'argent; ainsi nous appelons un homme ignorant, non qui n'a du tout point de lettres, mais qui n'y a pas fait beaucoup de progrès; ainsi nous disons qu'un homme est tout nu quand ses habits sont déchirés. Ces choses-là ne sont pas bienfaits; toutefois elles en ont la ressemblance. Vous pensez peut-être que je veuille dire que tout ainsi qu'elles sont comme bienfaits, celui qui ne les rend point est aussi comme un ingrat, mais non pas ingrat véritablement. Ce n'est pas ainsi que je l'entends, parce que celui qui les donne et celui qui les prend sont d'accord que ce sont bienfaits, et tous deux les appellent de cette façon. Et par ainsi celui qui trompe en une chose qui a l'apparence d'un vrai bienfait, est aussi bien ingrat, comme est empoisonneur celui qui baille à boire une liqueur innocente, s'il pense bailler une poison.

XIV. Cléanthe pressé bien davantage, et dit que quand ce ne seroit pas un bienfait que ce qu'on reçoit, celui qui ne le rend point ne laisse pas d'être ingrat; pource que quand c'en seroit un, il n'eût pas laissé d'en faire de même. Ainsi celui qui s'est mis sur un chemin pour voler et pour tuer, est voleur avant que de mettre la main au sang, parce qu'il s'est armé pour le faire et qu'il en a eu la volonté. La méchanceté se pratique et se fait paroître en l'exécution, mais elle est formée de plus long temps.

Ce qu'il a reçu n'étoit pas un bienfait, mais il en avoit le nom. On punit les sacrilèges, et toutefois il n'est point d'homme qui ait les mains si longues qu'il les porte jusques au ciel. Il demande davantage comme il se pourroit faire qu'on fût ingrat à l'endroit d'un méchant, puisqu'on n'en peut recevoir de bienfait. Pource qu'ayant donné une chose du nombre de celles que les ignorants appellent biens, on est obligé, quelque méchant qu'il soit, de lui faire une revanche de même qualité que son bienfait, et sans examiner les choses de plus près, lui rendre pour bon ce qu'il a baillé pour bon. Quoi qu'un homme nous ait prêté, soit de l'or ou du cuir marqué du coin de la ville, comme autrefois en Lacédémone, pourvu qu'il soit de mise, n'importe. C'est argent que nous devons, acquittons-nous en mêmes espèces que nous sommes obligés.

XV. Vous n'avez que faire de vous informer que c'est que bienfait, et si un nom si grand et si spécieux se doit ravalier à une matière si vile et si contemptible. Laissez faire recherche à quelque autre de la vérité, contentez-vous de suivre ce qui en a l'apparence, et vous conformez à ce qui est honnête suivant l'opinion commune, et que vous-même appelez honnête, quelque chose que ce soit. Comme vous tenez qu'il n'y a personne ingrat, on pourroit dire par la même raison qu'il n'y auroit personne qui ne le fût; car puisqu'à votre compte tous les fous sont méchants, et qu'un vicieux en une chose est vicieux en toutes, il est nécessaire que tous les hommes soient ingrats, puisqu'il n'en est point qui n'ait de la folie et de la méchanceté. Quoi donc? de quelque côté que l'homme se tourne, il ne peut faillir qu'il ne soit injurié. Quelles plaintes fait-on plus ordinaires que de l'ingratitude, et qu'il n'en est guère à qui le bien qu'on leur fait ne semble une occasion légitime de rendre du mal? Nous ne sommes pas seuls qui en murmurons, et qui mettons au rang du

vice tout ce qui n'est point conforme aux règles de la vertu. Voici je ne sais quelle voix qui sort, non de l'école des philosophes, mais de dessous une halle, à la condamnation de la malice universelle du monde¹.

.....

A cette heure on passe bien plus outre; les bienfaits sont méchancetés exécrables. On ôte la vie à ceux pour qui on la dût perdre. Les meurtres et les empoisonnements sont les récompenses des bienfaits qu'on a reçus. Assassiner sa patrie et conjurer à sa ruine sont les marques de grandeur et d'autorité. Toute hauteur est basse qui n'est au-dessus² de la République. Les armées qu'elle paye sont tournées contre elle, et les harangues ordinaires des capitaines à leurs soldats, c'est de massacrer leurs femmes et leurs enfants, et ne laisser ni leurs propres maisons, ni leurs dieux domestiques, que tout ne porte les témoignages de leur fureur. Ceux qui dussent rougir d'entrer en triomphe en la ville, quand le sénat même le commanderoit, et qui ramenant une armée victorieuse, n'auroient audience que hors des murailles, maintenant couverts du sang de leurs citoyens et bien souvent de leurs frères, penseroient n'être pas dignement reçus en la ville s'ils n'y entroient les enseignes déployées. Ce n'est pas à la liberté à parler; les étendards lui font signe qu'elle se taise. Et ce peuple maître du monde, qui

1. Ici se trouvent, dans le texte latin, trois vers qui n'ont point été traduits par Malherbe :

Non hospes ab hospite tutus,
Non socer a genero; fratrum quoque gratia rara est;
Imminet exitio vir conjugis, illa mariti.

(Ovide, *Métamorphoses*, liv. I, v. 144 et suivants.)

2. L'édition de 1630 et les suivantes portent par erreur *au-dessous*. Il y a dans le texte latin : *Humili se ac depresso loco putat stare quisquis non supra rempublicam stetit.*

avoit donné la paix à tant de nations, et toujours essayé de porter les guerres si loin, que le bruit ne lui pût fâcher ni les yeux ni les oreilles, a les ennemis à sa porte, et de la peur que lui font ses propres armes n'ose sortir de sa maison.

XVI. Coriolanus fut ingrat. S'il eut de la piété, ce ne fut que bien tard, et après avoir déjà fait la moitié du parricide qu'il avoit entrepris. Catilina fut ingrat. Il ne pensa pas faire assez de prendre la ville, s'il ne tâchoit de la ruiner, si de l'autre côté des Alpes il n'appeloit les peuples de la Gaule à la poursuite de leurs inimitiés naturelles, et ne leur donnoit moyen d'immoler des capitaines romains aux monuments de leurs pères, pour s'acquitter à la fin des sacrifices qu'ils avoient si longtemps désiré de leur payer. Marius fut ingrat, qui, de simple soldat, parvint à la dignité de consul. S'il n'eût fait mourir autant de Romains que de Cimbres, et s'il n'eût donné le signal, ou pour mieux dire, s'il n'eût été le signal lui-même de perdre la ville et de couper la gorge à la plus grande partie des habitants, il n'eût point reconnu de changement en sa fortune, et eût pensé être toujours aussi petit compagnon qu'il avoit été. Sylla fut ingrat, qui guérit sa patrie avec des remèdes pires que la maladie même, qui après avoir depuis Préneste jusqu'à la porte Colline marché dans le sang, commença de nouvelles boucheries dans la ville, tua deux légions (ce qui fut cruel, après la victoire, et ce qui fut détestable, après leur avoir donné sa parole, et les avoir fait assembler en un petit coin, pour avoir moins de peine à les massacrer), et enfin, ô grands Dieux! inventa la proscription, qui est une promesse d'argent et d'impunité à celui qui apporteroit la tête d'un citoyen romain, au lieu qu'anciennement une couronne étoit la récompense de celui qui en avoit sauvé quelqu'un. Pompée fut ingrat, qui pour trois

consulats, trois triomphes et un nombre infini d'autres honneurs, usurpés presque tous avant que l'âge l'en eût rendu capable, ne put mieux faire connoître le gré qu'il en savoit à sa patrie qu'en prenant des compagnons pour lui aider à l'assujettir; comme si sa grandeur eût dû être moins enviée, quand on eût vu entre les mains de plusieurs une autorité que personne ne devoit avoir. Il fut ingrat de se procurer des commandemens extraordinaires, de distribuer les provinces, pour s'en réserver le choix, de faire trois parts de la République, pour en retenir les deux en sa maison, et enfin de réduire le peuple romain à cette extrémité, de ne pouvoir avoir la vie qu'il ne se résolût à la servitude. Jules César, son ennemi et son vainqueur, fut ingrat d'avoir laissé la guerre de Gaule et d'Allemagne pour venir assiéger Rome, et tout homme de bien et populaire qu'il étoit, donner le rendez-vous à ses troupes dans le cirque de Flaminius, bien plus près que Porsenna ne s'étoit campé. Il est vrai qu'il ne fut pas si cruel comme il pouvoit être par le droit que la victoire lui avoit acquis. Il fit ce qu'il disoit ordinairement; il ne tua personne qui n'eût l'épée à la main. Et quoi donc? Les autres à la vérité furent plus sanguinaires, mais au moins comme ils furent souls, ils mirent les armes bas; cettui-ci remit bien de bonne heure l'épée au fourreau, mais il ne la quitta jamais. Antoine fut ingrat à son dictateur, quand en la harangue qu'il fit au peuple, il déclara qu'il avoit été bien tué, et donna des gouvernemens et des charges à ceux qui avoient fait le meurtre. Il fut ingrat à sa patrie, de la déchirer comme il fit de guerres, proscriptions et pilleries, et la réduire en si mauvais termes, qu'elle qui avoit rendu les droits, franchises et libertés aux Grecs, aux Rhodiens et à tant de grandes villes, devint tributaire, non de rois de sa nation, mais de je ne sais quels étrangers, que la fortune même n'a-

voit pas estimés dignes du sexe que la nature leur avoit donné.

XVII. Je n'aurois pas du temps assez, s'il me falloit souvenir de tous ceux qui ont été ingrats jusques à la ruine et destruction entière de leur patrie, et n'aurois pas moins de besogne si je voulois réciter combien de fois la République même a été ingrate à l'endroit de ses citoyens les plus gens de bien et les plus zélés à son service, n'étant pas le nombre des indignités qu'elle a faites moins grand que celles qu'elle a reçues. Elle a envoyé Camille en exil, et y a laissé aller Scipion. Cicéron a eu le même traitement que Catilina, et a souffert en sa maison et en ses biens des outrages que peut-être son ennemi même eût eu honte de lui faire quand il fût demeuré victorieux. Rutilius, pour récompense d'avoir été homme de bien, fut contraint de s'aller cacher en un coin de l'Asie. Caton fut une fois refusé de la préture, et ne put jamais avoir le consulat. Nous sommes ingrats publiquement. Que chacun parle à soi-même en particulier ; il n'y en a pas un qui ne se plaigne de quelque ingrat. Or il n'est pas possible que tout le monde se plaigne, et qu'il demeure quelqu'un de qui on ne se plaigne point. Il faut donc conclure que tous les hommes sont ingrats généralement. Mais ne sont-ils autre chose ? Si sont. Ils sont stupides, malicieux, et timides, tout ce qu'ils sont¹ ; et ceux qui le sont le plus, sont ceux qu'on estime avoir plus de résolution. Ajoutez-y qu'ils sont tous ambitieux, tous sans piété ; mais pour cela ne vous mettez pas en colère ; pardonnez-leur, ils sont tous hors du sens. Je ne vous dis rien que je ne vous mette le doigt dessus. Regardez comme la jeunesse est ingrate. Qui est le jeune homme si simple qui ne souhaite la mort de son père ; si modéré, qu'il ne l'attende ;

1. *Tout ce qu'ils sont, tous tant qu'ils sont.*

et si consciencieux, qu'il ne se la représente? Qui trouverez-vous qui craigne la mort de sa femme, tant soit-elle vertueuse, et qui plutôt ne compte son âge, pour se figurer dans combien de temps il en pourra être délivré? Qui est celui qui après avoir gagné sa cause porte seulement hors du palais la mémoire du bien que lui a fait son avocat? Mais tout cela demeure sans dispute; allons ailleurs. Qui est celui qui meure sans quelque regret? Qui est l'homme qui au dernier moment ait l'assurance de dire :

Au gré de mes destins mes jours sont achevés¹?

Qui est celui qui au partir du monde ne soupire, et ne fasse connoître que s'il pouvoit il n'en partiroit point? Et toutefois il n'est point d'ingratitude plus manifeste, que de ne se contenter point du temps qui nous est limité. Si vous comptez les jours, vous n'en aurez jamais assez. Pensez que ce n'est point du nombre d'années que dépend la félicité. Prenez-en ce qu'on vous en baille. La mort la plus différée n'est pas la plus heureuse, comme la vie la plus longue n'est pas la meilleure. Combien seroit-ce plus sagement fait de nous repasser en la mémoire les plaisirs passés, pour en remercier la fortune, et sans compter combien ont vécu les autres, penser que nous pouvions vivre moins que nous n'avons vécu! Dieu n'a pas pensé que je méritasse davantage; je me contente. Il me pouvoit donner plus de jours; toutefois j'ai de quoi le remercier. Ne soyons jamais ingrats envers les Dieux; ne le soyons point envers les hommes, et particulièrement reconnoissons ceux qui ont fait quelque plaisir, ou à nous, ou à ceux qui nous appartiennent.

XVIII. Vous me direz que j'étends les obligations jusques à l'infini, quand je parle de ceux qui nous appartiennent.

1. Virgile, *Énéide*, liv. IV, v. 653.

ment, pource qu'à ce compte-là qui fait plaisir au fils fera plaisir au père, et qu'on pourroit encore demander si le faisant au père on obligerait par même moyen le frère, l'oncle, le grand-père, la femme et le beau-père. De sorte que pour vider cette question, il seroit besoin d'y mettre quelques bornes, et prescrire jusques où l'enfilure de ce parentage doit aller. Si je laboure votre champ, je vous ferai plaisir; et si j'empêche votre maison d'être brûlée, ou si je la garde d'aller par terre, ne vous en ferai-je point? Si je tire votre serviteur de quelque peine, vous me remercierez; et si je sauve la vie à votre fils, ne me penserez-vous point être obligé?

XIX. Vous m'alléguez des exemples qui ne se ressemblent point. Mon champ n'a point d'obligation à celui qui l'a labouré, ni ma maison à celui qui l'a étançonnée, parce que l'un et l'autre sont insensibles. C'est à moi que le plaisir est fait; j'en dois la revanche, parce que nul autre ne la doit. Aussi l'intention de celui qui laboure mon champ, n'a point été de lui faire plaisir, mais à moi. J'en dirai de même du serviteur, parce qu'étant à moi, ce qui est fait pour lui m'oblige, comme chose qui revient à mon profit. De mon fils, c'est une autre chose. Il est capable de recevoir un plaisir. Aussi le reçoit-il, et je ne fais que m'en réjouir. C'est un nœud qui me touche, mais qui ne m'étreint point. Mais vous qui dites que vous ne devez point ce qui est fait pour votre fils, répondez-moi. La santé du fils, sa bonne fortune et sa richesse, sont-ce choses où le père n'ait point d'intérêt? Ne sera-t-il pas plus heureux si son fils lui demeure, et plus malheureux s'il le perd? Et quoi donc? se peut-il faire que celui que j'ai fait heureux, et garanti d'être malheureux, ne m'ait point d'obligation? Il ne m'en a point, direz-vous. Il est des choses faites pour les autres qui s'étendent jusques à nous; il faut que celui les rende qui les a reçues.

comme si quelqu'un à qui vous avez prêté de l'argent m'en a puis après baillé une partie, vous n'avez point d'action contre moi, mais contre celui seulement à qui vous l'avez prêté. On ne nous sauroit faire plaisir, de quelque nature qu'il soit, qu'il n'en revienne quelque commodité à nos parents, et quelquefois à ceux qui sont les plus éloignés. La question est de savoir qui a reçu le plaisir. On ne s'informe point de ce qu'il en a fait, ni avec qui il l'a partagé ; il faut aller à la source, c'est au coupable qu'on se doit adresser. Mais, je vous prie, où pensez-vous ? Ne me dites-vous pas que je vous ai donné votre fils, et que s'il fût mort vous ne l'eussiez pas voulu survivre ? Comme est-il possible que je vous aie sauvé celui de qui la vie vous est plus chère que la vôtre, et que vous ne m'en ayez point d'obligation ? Vous vous jetez à mes genoux, vous tuez des victimes comme pour votre salut propre, et me dites que vous et votre fils êtes une même chose, que j'ai sauvé deux vies, et la vôtre encore plus que la sienne. Pourquoi me cajolez-vous de cette façon, si je ne vous ai point fait de plaisir ? Pource que si mon fils a emprunté de l'argent, combien que ce ne soit pas moi qui doive, toutefois je ne laisse pas de le payer. S'il a été surpris avec quelque femme, j'en rougirai ; mais je ne serai pas adultère pourtant. Je vous dis que je vous suis obligé de ce que vous avez fait pour mon fils, non que je le sois, mais pource que je serai bien aise de l'acquitter. Mais ce m'a été un plaisir extrême de le voir hors de danger, ce m'a été un grand bien, et si je l'eusse perdu, je demeurerois sans enfants, et me trouvois par conséquent en l'affliction la plus grande et la plus sensible qui me pouvoit arriver. Il n'est pas à cette heure question si ce que tu as fait m'a profité, mais si tu m'as donné quelque chose ; car un animal, une pierre et une herbe me peuvent bien profiter, et toutefois je ne leur dois point de bien-

fait ; parce que rien ne peut bienfaire, que ce qui en a la volonté. Votre intention n'a pas été de faire plaisir au père, mais au fils, et cependant vous ne saviez pas seulement que je fusse son père. Et pour ce quand vous direz : « N'ai-je pas fait plaisir au père de qui j'ai sauvé le fils ? » répliquez de l'autre côté : « Aurois-je fait plaisir à un homme que je ne connoissois pas, et à qui je ne pensois du tout point ? » Mais que direz-vous si, comme quelquefois il peut arriver, vous vouliez mal au père de qui vous avez sauvé le fils ? Voudriez-vous dire que vous eussiez obligé un de qui vous étiez alors capital ennemi ? Mais pour laisser la dispute et décider en jurisconsulte, il faut regarder l'intention de celui qui donne. Il a donné à celui à qui il vouloit donner. Si la chose a été faite en l'honneur du père, c'est le père qui a reçu le bienfait. Si le plaisir a été fait au fils, le père en peut bien tirer quelque fruit, mais il n'en est pas obligé ; non pas que si l'occasion s'offre il ne fasse quelque chose de son côté ; toutefois ce ne sera point comme tenu de payer une dette, mais comme convié de commencer le premier à faire plaisir. Hors de sa volonté vous ne lui pouvez rien demander. S'il fait quelque chose, c'est équité, plutôt que reconnaissance ; car il n'y a pas moyen de limiter si un plaisir fait au fils s'étend au père, à la mère, au grand-père, à l'oncle, aux enfants, aux parents, aux amis, aux serviteurs et à la patrie. Il vaut donc mieux dire que celui est obligé chez qui le plaisir prend sa première assiette : autrement de l'un à l'autre vous enfileriez tout ce qu'il [y] a d'hommes au monde, et entreriez en un labyrinthe d'où vous ne sauriez jamais vous débrouiller. Mais voici une autre question : Deux frères sont ennemis. J'en sauve l'un. On me demande si j'oblige l'autre, qui ne sera pas bien aise que son frère soit échappé. Il n'y a point de doute que ce ne soit un bienfait de profiter à quelqu'un,

encore que ce soit contre sa volonté; comme au contraire je ne tiens pas qu'un homme fasse plaisir s'il n'en a l'intention, encore qu'il fasse chose d'où il nous revienne quelque profit.

XX. Appelez-vous bienfait une chose qui le tourmente et qui l'afflige? Il y a beaucoup de bienfaits qui ont une mine triste et renfrognée, comme d'attacher, couper et brûler pour guérir. Il ne se faut pas soucier si celui à qui nous faisons du bien le trouve mauvais, il faut regarder s'il a sujet de le trouver bon. Une pièce d'argent n'est pas mauvaise, pource qu'un étranger, et qui n'en connoît point le coin, la refuse. Qu'il haïsse le bien qu'on lui fait tant qu'il voudra; s'il en a du profit, il en a l'obligation, pourvu que celui qui lui donne le fasse en intention de lui profiter. Il suffit que la chose soit bonne, le mauvais courage de celui qui la reçoit ne l'altère point. Or à cette heure prenons le revers de la médaille. Il veut mal à son frère, mais il lui est expédient de l'avoir. Je l'ai tué. Quoi qu'il die et qu'il s'en réjouisse, je ne lui ai point fait de plaisir. C'est une insidieuse façon de nuire, que de nuire en sorte qu'on en soit remercié. Je vois bien ce que vous voulez dire. Ce qui profite est bienfait, ce qui nuit ne l'est point. Mais je vous vais dire une chose qui ne nuit ni ne profite, et cependant c'est un bienfait. J'ai trouvé votre père mort en quelque lieu à l'écart, et l'ai inhumé. Je n'ai rien fait pour lui, parce qu'il n'avoit point d'intérêt de quelque façon qu'il lui fallût pourrir, et n'ai rien fait aussi pour son fils, car que lui en est-il revenu? Voulez-vous que je vous die ce qu'il y a de gagné? J'ai fait un office qu'il falloit qu'il fît. Il desiroit de pouvoir inhumer son père, le devoir l'y obligeoit, je l'ai délivré de cette peine. Encore faut-il que j'aie reconnu le corps, et qu'il me soit souvenu du fils; autrement si la seule compassion m'a fait faire pour lui ce que j'eusse fait pour

le premier venu, cela ne se peut appeler bienfait. Si j'ai jeté de la terre sur un mort que je ne connoissois point, c'est un office que j'ai fait à l'humanité, personne ne m'en doit rien en particulier. Mais quelqu'un peut-être me dira que puisque je suis si curieux de savoir à qui j'aurai bienfait, il semble que j'aie intention de le redemander ; ce qu'on tient qui ne se doit pas faire, et voici la raison qu'on met en avant. Un mauvais homme, quoique vous le redemandiez, ne le vous rendra pas. Un homme d'honneur le vous rendra de lui-même, et ne donnera point la peine de l'en solliciter. Après, si vous avez fait plaisir à un homme d'honneur, ne vous précipitez point de le lui ramentevoir, pour ne lui faire ce tort qu'on pensât que de soi-même il ne fût pas assez disposé à s'acquitter. S'il est méchant, il faut plier les épaules. Ne faites point un prêt d'un bienfait. La loi même ne veut pas qu'on redemande, puisqu'elle ne le commande point. Et certainement tandis que je ne me verrai point trop pressé, j'emploierai plutôt un autre que celui à qui j'aurai fait plaisir. Mais si le salut de mes enfants, la vie de ma femme, ou la liberté de ma patrie m'envoie où je voudrois bien ne point aller, je commanderai à ma discrétion de s'accommoder à ma fortune, et protesterai que si je viens à la porte d'un ingrat, c'est après que j'ai trouvé toutes les autres fermées, et qu'il ne m'est demeuré que cette seule voie pour remédier à mon extrême nécessité. Le besoin de ravoir en cette occasion vaincra la honte de redemander. Et puis, quand je donne à un homme d'honneur, c'est bien avec dessein de ne redemander jamais ; mais toujours cette condition se doit entendre : si la nécessité ne m'y contraint.

XXI. Vous me direz que la loi le défend, puisqu'elle ne le permet pas. La coutume de vivre, plus forte que loi du monde, nous fait bien passage à des choses qui n'ont

point de loi. Il n'y a point de loi qui défende de révéler le secret d'un ami, ni qui commande de garder la parole à un ennemi. Aussi n'y en a-t-il point qui commande de tenir sa promesse. Et toutefois si quelqu'un a publié quelque chose que je ne voudrois pas qui fût sue, ou s'il n'a pas fait ce qu'il m'avoit promis, je me plaindrai de lui. Oui, mais vous faites un prêt d'un bienfait. Nullement. Je n'exige pas, je redemande; et encore je le fais d'une façon, que c'est plutôt avertir que redemander. Quand mes affaires seroient si découstées qu'il n'y auroit plus rien d'entier, je n'irai jamais chercher le remède vers un homme avec lequel il me faille lutter. Si je le connois de si fâcheuse desserre¹ qu'il faille plus d'un simple avertissement pour en tirer quelque chose, j'aimerai mieux ne lui dire mot, et ne penserai pas qu'il soit digne que je le presse de faire son devoir. Comme un homme qui a mangé tout ce qu'il avoit et ne s'est réservé ni bien ni honneur à perdre, n'est plus importuné de ses créanciers, parce qu'ils ne veulent pas s'amuser à poursuivre ce qu'il leur est impossible d'avoir; celui que je verrai manifestement et opiniâtrément ingrat, aura les mêmes trêves avec moi. S'il s'en peut tirer quelque chose avec des paroles, je prendrai²; mais je n'en viendrai point jusques aux tenailles.

XXII. Il y en a qui ne désavouent pas qu'on ne leur ait fait plaisir, mais ils ne savent comme le rendre. Ces gens-là ne sont pas si bons comme ceux qui s'acquittent, ni si mauvais comme ceux qui ne pensent rien devoir. Leurs effets sont longs à se produire, mais quoi qu'il en soit³, ils ont de la volonté. Je me contenterai d'avertir ceux que je verrai de cette humeur, et feignant de penser ail-

1. *Être de fâcheuse desserre*, être mauvais payeur, ou, comme l'on dit très-familièrement, être dur à la détente.

2. VAR. (édit. de 1631) : Je le prendrai.

3. VAR. (*ibid.*) : Quoi que c'en soit.

leurs, d'un propos à l'autre je les amènerai tout bellement au point où je voudrai qu'ils viennent. Je sais bien que tout aussitôt ils me diront : « Pardonnez-moi, je vous jure que je ne pensois pas que ce fût chose où je vous pusse servir ; je m'y fusse offert sans vous donner la peine d'en parler. Je vous prie, ne pensez pas que je ne me souviennne de l'honneur que vous m'avez fait, et combien vous m'avez obligé. » Pourquoi les connoissant ainsi disposés, douterai-je de les rendre meilleurs, et pour eux, et pour moi ? Si je vois quelqu'un sur le point de faire quelque faute, je fais ce que je puis pour l'en empêcher ; à plus forte raison dois-je garder mon ami qu'il ne faille, et surtout qu'il ne faille en mon endroit. C'est un second bien que je lui fais, de ne souffrir pas qu'il soit ingrat. Et puis, je ne viendrai pas ouvertement aux reproches, mais tout doucement je lui ferai ressouvenir de ce qui se sera passé entre nous, et le prierai de me faire plaisir en quelque occasion qui se présente. De cette façon il ne sera pas si sourd, qu'il n'entende bien que le plaisir que je lui demande est une semonce que je lui fais de se revancher de celui qu'autrefois je lui ai fait. Quelquefois, s'il en est besoin, je le piquerai un peu plus avant, mais ce sera pourvu qu'il y ait apparence que cela serve. Car autrement si je trouve que sa guérison soit sans espérance, je ne perdrai point les remèdes, et me garderai que d'un ingrat je n'en fasse un ennemi. Si nous faisons la règle générale de ne rien dire à personne, il n'y a point de doute que par notre silence les ingrats s'endurciront en leur vice, et que ceux qui pour peu d'atteinte qu'on leur donnât pourroient encore se faire gens de bien, s'achèvent¹ de perdre à faute d'une remontrance, qui a quelquefois servi au père à corriger le fils, à la femme à retirer son

1. VAR. (édit de 1631) : S'achèveront.

mari de la débauche, et à l'ami de provoquer ¹ la froideur et la paresse de son ami.

XXIII. Il y en a qui s'éveillent pour peu qu'on les pousse, sans qu'il soit besoin de les frapper. Aussi en est-il qui à reconnoître un bien qu'on leur a fait ont bien assez de foi, mais il y a de la rouille à leur ressort, et n'ont pas le mouvement si prompt comme il seroit besoin. Il les faut pincer, pour leur ôter cet assoupissement. Ne faites pas de votre bienfait une injure; car c'est injure, si tout exprès vous ne me redemandez point un bienfait, afin que la honte me demeure de ne m'en être point acquitté. Je me revancherois volontiers, mais que puis-je faire si je ne sais ce que vous desirez de moi, et si les occupations et les divertissements que j'ai d'ailleurs ne me donnent pas le loisir d'en épier les occasions? Faites que je sache en quoi je suis capable de vous servir. Qui vous donne mauvaise opinion de moi, devant que d'en avoir fait aucune épreuve? Pourquoi voulez-vous perdre et votre bienfait et votre ami? Que ne m'accusez-vous d'ignorance plutôt que d'ingratitude, et de peu de pouvoir plutôt que de mauvaise volonté? Venez-en à l'essai. Je lui en dirai donc quelque chose en secret, sans aigreur, sans reproche, et si à propos, qu'il pensera plutôt s'en être souvenu de lui-même, que d'en avoir été averti.

XXIV. Un jour un vieux soldat, peu compatible avec ses voisins, avoit une cause qui se plaidoit devant Jules César, et étoit sur le point de la perdre. « Vous souvenez-vous, dit-il, mon capitaine, qu'après de Sucrone en Espagne vous vous donnâtes une entorse au pied? » Comme César eut répondu qu'oui, le soldat continuant : « Vous souvenez-vous que là même à l'extrême chaleur du jour,

1. Tel est le texte de toutes les éditions. La préposition *de* remplace à devant le dernier infinitif.

comme il vous eût pris envie de vous reposer sous un arbre qui ne rendoit guère d'ombre, et que la place fût inégale, et pleine de grandes masses de roches d'entre lesquelles ce seul arbre étoit sorti, un soldat vous étendit son manteau pour vous coucher dessus? — Il m'en souvient bien, répondit César, et me souviens bien que me trouvant fort pressé de soif, je me voulus traîner à une fontaine qui n'étoit pas bien loin de là, parce que ma douleur me gardoit de cheminer, et que ce même soldat, homme brave et courageux, m'alla querir de l'eau dans son morion. — Pourriez-vous point, mon capitaine, répliqua le soldat, reconnoître ou l'homme ou le morion? — Pour le morion, dit César, je ne le saurois remarquer, mais l'homme fort bien. Contentez-vous que ce n'est pas vous; » ce qu'il ajouta comme en colère, parce qu'il avoit opinion que par ce vieux conte il lui voulût distraire l'esprit, et brouiller le jugement de sa cause qui ne valoit rien. « Vous avez raison, César, dit alors le soldat, de ne me connoître point. J'avois alors tous mes membres. Depuis je perdis un œil à la bataille de Monde, et fus tellement blessé, qu'il me fallut tirer des os de la tête. Et quand vous verriez le morion même, il ne seroit pas en état que vous le pussiez reconnoître; car il me fut mis en deux d'un coup d'épée. » A cette heure-là César fit défense de le molester davantage, et lui donna les champs pour lesquels il avoit été mis en procès.

XXV. Et quoi donc? pourquoi ne pouvoit-il pas redemander un bienfait à son capitaine, puisqu'il voyoit que pour la multitude des affaires il ne pouvoit pas avoir la mémoire nette, et qu'ayant la grandeur de sa fortune occupée¹ à ranger des armées, il n'étoit pas possible qu'il

1. VAR. (édit. de 1631) : Et que l'ayant la grandeur de sa fortune occupé....

se pût souvenir de chaque soldat en particulier ? Ce ne fut pas redemander son bienfait, mais le reprendre en un bon lieu où il l'avoit serré pour la première occasion, où toutefois pour le ravoir il falloit étendre la main. Je le redemanderai donc, ou par quelque nécessité qui m'y pourra contraindre, ou pour l'honneur de celui même à qui j'aurai à le redemander. Au commencement que Tibère vint à l'empire, comme quelqu'un voulant parler à lui, au premier mot de sa harangue lui eût dit : « Il vous peut souvenir, » Tibère qui pensa qu'il lui vouloit ramener quelques particularités de leur ancienne amitié, que peut-être il n'eût pas pris plaisir d'ouïr, sans le laisser passer plus avant lui dit : « Il ne me souvient point de ce que j'ai été. » Tant s'en faut que j'eusse voulu redemander un bienfait à un homme de cette humeur, que je n'eusse rien plus désiré que de sortir du tout de sa mémoire, et n'y rentrer jamais pour quelque sujet que ce fût. Il vouloit qu'on adorât sa fortune présente, et qu'on ne parlât plus de la passée. Ses anciennes connoissances lui faisoient mal au cœur, et rien ne le gênoit si cruellement comme la présence d'un vieil ami. Il y a plus de considération à redemander un plaisir bien à propos, qu'à le demander. Il y faut apporter des paroles si pesées, qu'un ingrat même n'ait moyen d'y reculer. Si nous avions à vivre entre des sages, il faudroit attendre et ne rien dire. Toutefois quelque sages qu'ils fussent, je trouverois que ce seroit le plus sûr de leur déclarer franchement la disposition de nos affaires, et le pouvoir qu'ils ont d'y remédier. Les Dieux savent tout, et cependant nous ne laissons pas de leur faire des vœux et des prières, non tant pour les persuader à nous bienfaire, que pour leur faire souvenir de nous. Ne voyez-vous pas en Homère ce prêtre, qui pour obtenir sa demande, comme il fit, leur allègue sa dévotion, et que toute sa vie il les a religieuse-

ment servis et adorés? C'est la seconde vertu, de vouloir être averti, et le pouvoir être. Il faut doucement hocher la bride aux esprits, pour les faire tourner du côté qu'on veut. Il en est peu qui d'eux-mêmes soient capables de se conduire. Ceux-là font beaucoup, qui se remettent en chemin quand on leur fait connoître qu'ils n'y sont pas. Il ne les faut pas laisser sans guide. Nous avons la nuit les mêmes yeux que le jour, et toutefois ils nous demeurent inutiles, jusques à ce que la clarté revenue les remette en exercice, et leur donne moyen de nous continuer le service accoutumé. Les outils se reposent, si l'ouvrier ne les fait travailler. Aussi la volonté bien souvent est bonne, mais tantôt les délices et la paresse lui ôte le mouvement, et tantôt elle est retenue pour ne savoir pas ce qui est de son devoir. C'est à nous de la mettre en besogne, et non pas nous dépiter contre elle, et la laisser en son ordure. Quand un écolier choppe¹ à réciter sa leçon, le maître avec un mot ou deux qu'il lui nomme lui relève la mémoire. Il en faut faire de même à ceux que nous voulons qu'ils se ressouviennent de reconnoître un plaisir qu'on leur a fait.

1. *Chopper*, faire un faux pas, se tromper.

LIVRE SIXIÈME.

I. Il y a de certaines questions qu'on ne met en avant que pour l'exercice de l'esprit. C'est tout le fruit qu'on en peut tirer. Il en est d'autres qui plaisent quand on les recherche, et profitent quand on les a trouvées. Je m'en vais vous en faire voir de toutes les deux sortes. Vous me ferez tenir les premières sur la montre, ou replier incontinent, comme il vous plaira. Pour les autres, quand je les aurai dépliées, et que vous ne les voudrez regarder, encore aurez-vous fait quelque chose d'en avoir eu la vue. Il n'est pas inutile de connoître tout ce qu'il est superflu d'apprendre. Je vous regarderai toujours au visage, et selon que vous me ferez signe je m'arrêterai, ou passerai plus avant.

II. On demande s'il est possible d'ôter un plaisir par force. Quelques-uns tiennent que non, parce que c'est une action et non pas une chose, et qu'il y a même différence qu'entre le don et la donation, la navigation et la personne qui navigue. Il n'est point de malade sans maladie, et cependant le malade et la maladie sont deux choses. Ainsi le bienfait est une chose, et ce qui vient à nous par le moyen du bienfait en est une autre. L'action n'a point de corps ; depuis qu'elle est faite, elle ne peut plus n'avoir été. Quant à la chose, elle est portable d'un lieu à l'autre, et peut à toute heure changer de main. Ainsi quand vous ôtez ce qui est à vous, la nature même ne peut pas reprendre ce qu'elle a donné. Il peut y avoir de l'interruption en ses bienfaits, mais de rescision il n'y en

a point. Je meurs, mais j'ai vécu; je suis aveugle, mais j'ai vu. Ce que nous avons eu peut bien cesser d'être, mais il n'est pas possible qu'il n'ait été. Or ce qui est le plus assuré en un bienfait, c'est l'avoir été. L'usage s'en peut perdre, mais il ne laisse pas de demeurer. Que la nature bande tout ce qu'elle a de forces, elle ne peut retourner en arrière. Je puis bien perdre une maison, de l'argent, un serviteur, et toute autre chose qui porte le nom de bienfait; mais quant à ce qui est proprement bienfait, il est immobile, et n'y a moyen de me l'ôter. Il faut qu'on m'ait donné, il faut que j'aie reçu.

III. Je trouve que Marc Antoine, voyant que la fortune prenoit parti ailleurs, et qu'il ne pouvoit plus disposer de rien que de sa vie, encore pourvu qu'il se dépêchât, fait cette exclamation fort à propos dans le poète Rabirius :

J'ai ce que j'ai donné.

O que de choses il avoit eu moyen d'avoir, s'il eût voulu ! Ce sont les richesses vraiment assurées et inviolables à tous les accidents qui peuvent survenir. L'envie même, qui n'aime point ce qui s'élève, ne les regarde jamais de travers, quand elles monteroient jusques au ciel. A quoi pensez-vous d'épargner des choses à quoi vous n'avez rien, et dont vous n'êtes que dispensateurs ? Tous ces biens qui vous enflent au-dessus de l'humanité, qui vous font oublier votre foiblesse, que vous enfermez sous tant de cadenas et de verrous, que ravis par l'effusion du sang d'autrui¹ vous défendez aux dépens du vôtre, pour qui vous faites gémir la mer et la terre sous le faix de vos armes, pour qui vous mettez les villes en poudre, sans penser à ce que la fortune vous prépare, et pour qui deux hommes alliés, amis, et compagnons aux charges publi-

1. En latin : *Quæ ex alieno sanguine rapta.*

ques, perdant la considération de tant de choses qui les devoient retenir, ont mis tout cet univers en désordre, ne sont pas à vous. Vous n'en êtes que le dépositaire. Ils tendent déjà les mains à un nouveau maître. Un ennemi s'apprête à les prendre, ou un successeur qui ne vous aime pas mieux qu'un ennemi. Voulez-vous que je vous die le moyen comme ils seront vraiment à vous, et que jamais vous ne courrez fortune de les perdre? Donnez-les. Pensez à vos affaires, et voyez de vous en rendre la possession plus honnête et plus assurée. Ce que vous estimez tant, et à quoi vous imputez votre richesse et votre grandeur, tandis que vous l'avez n'a point de nom honorable. C'est une maison, c'est un esclave, c'est de l'argent. Quand vous l'aurez donné, c'est un bienfait.

IV. Je confesse, dites-vous, que quelquefois nous pouvons avoir reçu un bienfait, et cependant nous ne le devons pas. Il faut donc qu'on nous l'ait ôté. Il y a plusieurs occasions qui nous font cesser d'être obligés; non pas qu'on ait repris le bienfait, mais parce qu'on l'a corrompu. Quelqu'un m'a tiré de prison, mais depuis il m'a forcé ma femme. Il ne m'a rien ôté; mais en me faisant une injure qui n'est pas moindre que son bienfait, il m'a rendu quitte de ce que je lui devois. Que si l'injure et le bienfait mis en balance, l'injure se trouve la plus pesante, outre que l'obligation demeure éteinte, il m'est permis de me plaindre, et de faire ce qui dépend de moi pour en avoir la raison. Le bienfait en cela n'est point ôté, mais vaincu. Et quoi? n'est-il pas quelquefois des pères si méchants et si malheureux que la loi même permet de se retirer d'avec eux et les renoncer? Est-ce qu'ils aient ôté à leurs enfants ce qu'ils leur avoient donné? Non; mais l'impiété venue après le bienfait lui a fait perdre sa recommandation. Le bienfait n'en va pas, mais la grâce du bienfait; de sorte que l'ayant encore, je cesse de le

devoir. Quelqu'un qui m'avoit prêté de l'argent m'a brûlé ma maison. Le dommage a récompensé le plaisir. Je suis quitte et n'ai rien payé. Un autre m'avoit fait de la courtoisie et m'avoit donné quelque témoignage de me vouloir du bien ; mais depuis il m'a traité si outrageusement et s'est porté si indignement en mon endroit , que je lui suis aussi peu obligé que si jamais il ne m'avoit fait plaisir. Il a coupé la gorge à ses bienfaits. Quelqu'un qui avoit baillé son bien à ferme , a gâté les blés de son fermier et lui a coupé ses arbres. Il ne lui peut rien demander , quelque contrat qu'il y ait entre eux ; non qu'il ait reçu la somme accordée , mais pource qu'il s'est empêché lui-même de la recevoir. Ainsi bien souvent , vous qui êtes créancier , serez condamné envers votre débiteur¹ , pource qu'il se trouvera qu'il n'a pas tant du vôtre comme vous avez du sien. Le juge ne vous dira pas quand et quand : « Vous lui avez prêté de l'argent , il faut qu'il le vous rende. Et quoi donc ? Vous avez eu son bétail , vous avez tué son esclave , vous jouissez de sa terre , sans l'avoir achetée. Toutes choses estimées et compensées , vous qui demandiez , pensez à payer. » Quelquefois aussi le bienfait demeure et l'obligation s'en perd , s'il y a eu du regret à le faire ou de la repentance après l'avoir fait ; si celui qui l'a fait a pensé plutôt le perdre que le donner ; s'il l'a fait pour sa considération propre ; s'il s'en est glorifié , et l'a publié partout jusqu'à l'importunité. De cette façon le bienfait demeure , encore qu'on ne le doive point , comme il est des deniers d'une nature que le créancier n'en peut faire de poursuite. Ils sont dus , mais on ne les exige pas.

V. Il y en a qui font cette comparaison des bienfaits et des injures. Vous m'avez fait un plaisir , mais depuis vous m'avez fait une injure. Je vous dois la revanche du

1. *Debiteur*, débiteur.

bienfait et le ressentiment de l'injure. Cela ne se doit pas entendre de cette façon. Vous êtes quitte à moi du mal que vous m'avez fait, et moi quitte à vous du bien que j'en avois reçu. L'absolution est réciproque. Quand je dis que je lui ai rendu son bienfait, je n'entends pas lui avoir rendu la même chose, mais quelqu'autre au lieu de celle qu'il m'avoit baillée; car rendre, c'est bailler chose pour chose. Pourquoi non? puisqu'en tout paiement nous ne regardons pas de rendre les mêmes espèces, mais le même nombre d'argent. Quelquefois on nous aura prêté des testons, et nous rendrons des écus; ou bien sans bailler ni or ni argent, par quelque assignation, transport de dette, ou quelques assurances que nous baillerons à notre créancier, nous le rendrons content, et cependant nous dirons que nous lui avons rendu son argent. Il m'est avis que j'ois que vous me dites que je perds ma peine. Qu'importe que le bienfait demeure, puisqu'il n'y a plus d'obligation? Ce sont des finesses de jurisconsultes qui disent qu'il n'y a point d'usucapion d'héritage, mais seulement des choses qui sont en l'héritage, comme si l'héritage et les fruits de l'héritage n'étoient pas une même chose. Rendez-moi plutôt content d'une chose qui sera bien plus à propos: si un homme m'ayant fait un plaisir, et depuis une injure, je lui dois rendre la pareille de l'un et de l'autre, et payer chacune de ces deux dettes séparément; ou bien si pour n'avoir plus que faire ensemble, je dois être quitte du bienfait pour l'amour de l'injure, et lui de l'injure pour l'amour du bienfait. Vous devez savoir comme cela se décide en vos écoles, mais au palais nous le pratiquons de cette façon. Les actions sont séparées; sur ce qui est demandé on se défend; chaque procédure se fait à part. Si quelqu'un m'a baillé de l'argent à garder, qui puis après me dérobe quelque chose, il me poursuivra pour le dépôt, et moi lui pour le larcin.

VI. Les exemples que vous avez allégués ont de certaines lois qui les règlent. Une loi ne brouille point l'autre; chacune va par son chemin. Le dépôt a son action, et le larcin la sienne. Mais il n'y a point de loi pour le bienfait; j'en suis l'arbitre. C'est à moi de faire l'estimation du bien et du mal que j'ai reçu, et là-dessus déclarer qui fera du retour à son compagnon. En ce que vous avez mis en avant nous ne pouvons rien; on nous mène, il faut suivre. Au bienfait, nous y pouvons tout. Voilà pourquoi je les juge sans séparer ni diviser; mais les bienfaits et les injures, je les renvoie à un même juge. Autrement il faudroit aimer et haïr, plaindre et remercier en même temps: qui sont choses incompatibles. J'aurai bien plus tôt fait de mettre le plaisir et l'injure vis-à-vis l'un de l'autre, et faire à ma conscience ¹ le jugement de leur inégalité. Comme une écriture faite sur les mêmes lignes d'une autre ne l'ôte pas, mais empêche qu'on ne la puisse lire, ainsi une injure n'ôte pas le bienfait, mais elle garde qu'il ne paroisse.

VII. Je vous ai dit que je vous regarderois toujours au visage, et me conduirois par la mine que je vous verrois faire. Il me semble que vous vous ridiez, comme si je me laissois emporter trop loin, et que vous ayez envie de me dire :

Quelle route prends-tu si fort à la main droite?
N'éloigne point le bord ².

Je ne saurois faire que ce que je fais; et pourtant si vous pensez que nous ayons assez discouru sur cette matière, prenons-en une autre et voyons si nous pouvons être obligés à celui qui, contre sa volonté, nous a fait plaisir. J'eusse bien parlé plus clairement, mais j'ai fait la pro-

1. VAR. (édit. de 1631) : En ma conscience.

2. Virgile : *Énéide*, liv. V, v. 162.

position ainsi confuse, afin que par la distinction on connût puis après qu'il est question de deux choses : si nous sommes obligés à celui qui nous fait quelque bien sans le vouloir faire, et si nous le sommes à celui qui nous en fait sans le savoir; car que nous ne devions rien à celui qui nous en fait par force, c'est chose trop manifeste, sans qu'il faille perdre des paroles à le prouver. Cette question, et toute autre qui la ressemble, se décide par une maxime générale¹ : qu'il n'y a point de bienfait, que premièrement on ne se soit proposé de le faire, et secondement qu'on n'ait eu affection de le faire à celui à qui on l'a fait. C'est pourquoi nous ne remercions point les rivières, encore que navigables à toute sorte de bateaux, elles nous apportent d'une course éternelle tout ce qui sert à la vie de l'homme, ou que pleines de poissons coulant doucement au travers d'une large campagne, elles réjouissent la terre et nous fassent des paysages où se perd la gloire de tous les pinceaux qui travaillent à les imiter². Le Nil apporte des commodités autant que fleuve qui soit au monde, et toutefois personne ne lui pense être obligé du bien qu'il fait, comme aussi personne ne s'offense contre lui, quand il excède son débordement ordinaire, ou qu'il se retire plus tard qu'il n'a accoutumé. Que le vent me serve à souhait, que sans tempête il me porte incontinent où je veux aller, je ne lui en sais point de gré, ni à une viande qui me sera la meilleure et la plus salutaire que je la saurois désirer. La raison est que qui veut obliger, il ne faut pas seulement qu'il profite, mais

1. On lit dans l'édition de 1630 : *Un maxime générale*, avec *un* au masculin et *générale* au féminin; *un* est une faute, que les éditions suivantes ont corrigée. Le *Dictionnaire* de Nicot ne donne au mot *maxime* (dans le latin du moyen âge, *maxima*) que le genre féminin.

2. *Et nous fassent des paysages....* Ce membre de phrase a été ajouté par Malherbe.

aussi qu'il ait l'intention de profiter. Pour la même raison aussi nous ne devons rien aux bêtes brutes, et cependant combien d'hommes sont échappés aux périls par la seule vitesse de leurs chevaux ! ni aux arbres, et toutefois combien voyez-vous faire en été d'agréables retraites sous leur ombre contre la chaleur excessive du soleil ! Or que m'importe que celui qui me profite ou ne le sache point, ou qu'il soit incapable de le savoir, puisque ni l'un ni l'autre n'a la volonté de profiter ? N'y auroit-il pas autant d'apparence que je susse gré à un bateau, à un carrosse ou à une lance, comme à un homme qui sans le vouloir faire me profite casuellement ?

VIII. Je puis bien être obligé sans que je le sache, mais je ne le saurois être par un qui ne le sache point. Combien voit-on d'hommes guéris par des choses fortuites que cependant on ne met pas entre les remèdes ! N'y en a-t-il pas eu qui pour être tombés au cœur de l'hiver dans une rivière ont recouvert¹ leur santé, que toutes les drogues des apothicaires ne leur avoient su rendre ? d'autres qui pour avoir eu le fouet ont perdu la fièvre quarte ? et d'autres encore auxquels une subite appréhension a tellement diverti l'esprit, que l'heure suspecte s'est passée, et l'accès qu'ils attendoient ne leur est point venu ? Toutefois il n'y a pas un de ces accidents qui soit appelé salutaire, encore qu'il puisse quelquefois arriver que la fortune en fait naître les causes de notre salut. Ainsi s'il y a des hommes qui nous profitent sans qu'ils le veuillent, ou plutôt pource qu'ils ne le veulent pas, quelle raison avons-nous de penser leur être obligés ? Mais que direz-vous si peut-être la fortune a fait réussir à mon avantage ce qu'ils avoient entrepris pour ma ruine ? Pensez-vous que j'aie de l'obligation à un qui visant à moi a frappé mon

1. On disait autrefois, surtout au palais, *recouvert* pour *recouvré*.

ennemi? Pourquoi suis-je encore en vie, sinon pource qu'il a été maladroît? Bien souvent un témoin, pour se parjurer trop manifestement et dire des choses hors de toute apparence, a fait décroire¹ les dépositions véritables de tous ses compagnons, et avoir compassion d'un criminel, comme d'un homme circonvenu par la menée de ses ennemis. Il y en a d'autres à qui le grand crédit de leurs parties, qui les avoit mis en peine, a été ce qui les en a fait sortir. Les juges qui pouvoient condamner par raison, n'ont pas voulu condamner par faveur. Cependant ce qui a servi n'a pas obligé, parce qu'on ne regarde pas où le coup a donné, mais où vouloit donner celui qui l'a tiré. C'est l'intention qui distingue le bienfait de l'injure, et non pas l'événement. Ma partie qui mettra quelques contrariétés en avant, ou par quelque trait présomptueux offensera le juge, ou légèrement se départira de la déposition d'un de ses témoins, me fera par ce moyen gagner ma cause. Je ne m'informe point s'il s'est oublié pour me faire plaisir; il me suffit de savoir que son intention étoit de me faire mal.

IX. Pour lui être obligé, il faudroit que lui et moi eussions voulu une même chose. Il ne m'a point fait de bien, puisqu'il ne m'en a point voulu faire. Car qu'y a-t-il de si déraisonnable que de s'offenser contre un qui en la presse vous aura marché sur le pied, ou poussé, ou fait jaillir quelque ordure sur vous? Or qu'y a-t-il qui vous ôte le sujet de le rechercher, attendu que de soi la chose est injurieuse, sinon qu'il ne l'a pas faite à son escient? Ce qui garde l'un d'avoir fait injure, garde l'autre d'avoir fait plaisir. La volonté fait l'ami et l'ennemi. Combien y en a-t-il qui fussent morts à la guerre, si quelque maladie ne les avoit empêchés d'y aller? Il y en a qui, sans un

1. *Décroire*, ne pas croire, suspecter.

ajournement que leur avoit fait faire leur partie, eussent été accablés de la chute de leur maison, et d'autres qui si leur vaisseau ne se fût perdu seroient la chaîne aux pieds entre les mains d'un corsaire. Et néanmoins nous ne savons gré ni à la maladie, ni au naufrage, parce qu'un accident n'a pas le sentiment de faire un bon office; ni à cet ennemi qui nous a garantis, pource qu'il nous a chicanés. Cela ne se peut appeler bienfait, qui ne part point d'une bonne intention, et que celui même qui le fait ne connoît point. Si quelqu'un m'a fait plaisir sans le savoir, je ne lui dois rien. S'il m'a fait plaisir en me voulant nuire, je verrai de faire comme lui.

X. Revenons au premier. Vous voulez que je fasse quelque chose pour le reconnoître, et il n'a rien fait pour m'obliger. Passons à l'autre. Vous voulez que j'aie volonté de lui rendre, et il n'a pas eu volonté de me donner; car qu'est-il besoin de parler du troisième, de qui la fortune a converti l'injure en bienfait? C'est peu pour m'obliger, que de l'avoir voulu faire; ne l'avoir point voulu, c'est assez pour ne m'obliger point; car en un bienfait, la volonté seule ne suffit pas. Mais comme ce ne seroit pas un bienfait, quand l'intention seroit la meilleure qu'on la sauroit desirer, s'il n'étoit accompagné de la fortune; aussi n'en est-ce pas un, quelque profit ou plaisir qu'il fasse, si une bonne intention ne l'a précédé. Outre le succès de la chose qui me profite, il faut pour m'obliger qu'elle ait été entreprise avec dessein de me profiter.

XI. Cléanthe en amène cet exemple. J'ai envoyé deux laquais chercher Platon à l'Académie. L'un est allé, et n'a laissé coin ni au portique ni ailleurs, où il ait pensé le pouvoir trouver, qu'il n'ait regardé partout. Enfin il s'en est revenu bien las, et bien fâché de ne l'amener point. L'autre s'est assis à écouter le premier charlatan qu'il a trouvé, ou s'en est allé jouer dans les rues avec

d'autres marauds comme lui ; mais d'aventure il a vu passer Platon, et de cette façon a trouvé celui qu'il ne cherchoit point. Nous dirons que le premier est bon garçon, parce que s'il n'a été heureux il a été diligent ; et pour l'autre, de qui la fortune a favorisé la poltronnerie, nous lui baillerons les étrivières. C'est la volonté qui m'apporte le bienfait. Voyez avec quelle condition je veux être obligé. La volonté n'est rien, qui ne profite ; le profiter n'est rien, qui n'en a la volonté. Prenez le cas que quelqu'un ait eu la volonté de me donner, et ne m'ait point donné ; son affection est bien chez moi, mais non pas son bienfait. La volonté doit aller quant et ¹ la chose, et la chose quant et la volonté. Comme si un homme m'a voulu prêter de l'argent, et ne m'en a point prêté, je ne lui dois rien ; aussi si quelqu'un m'a voulu faire plaisir, mais il ne s'en est point suivi d'effet, je serai bien son ami, mais non pas son obligé. J'aurai en son endroit la volonté qu'il a eue au mien ; et si ma fortune étant meilleure que la sienne je fais quelque chose pour lui, je ne me revancherai point, mais l'obligerai, parce que j'aurai commencé la courtoisie.

XII. Je vois bien à cette heure où vous voulez venir. Vous n'avez que faire de me rien dire ; votre visage parle. Vous voulez savoir si ayant tiré plaisir de ce qu'un autre faisoit pour l'amour de soi, vous lui en avez de l'obligation ; car ordinairement je vous ois plaindre qu'il est des hommes qui font une chose pour eux-mêmes, et cependant la veulent mettre sur le compte de leurs amis. Je vous dirai ce qui en est ; mais premièrement je diviserai cette question, pour ne confondre ce qui est raisonnable et ce qui ne l'est pas. Il y a bien de la différence si quelqu'un nous fait plaisir pour l'amour de soi, ou pour

1. Quant et, avec.

l'amour de nous, ou pour l'amour de l'un et de l'autre. Celui qui ne pense qu'à soi, mais nous profite, pource qu'autrement il ne se pourroit profiter, est comme un qui fait bonne provision de fourrage pour entretenir toute l'année son bétail, comme un qui nourrit bien ses esclaves pour en avoir plus d'argent, et qui fait bien traiter et bien bouchonner ses bœufs, et comme un laniste¹ qui a soin de bien équiper et bien instruire ses gladiateurs, pour les mieux vendre à ceux qui les produisent aux spectacles. Il y a bien différence de faire plaisir, ou de négocier.

XIII. Aussi ne suis-je pas si peu raisonnable, que de ne vouloir du tout point avoir d'obligation à celui qui en me profitant aura fait aussi quelque chose pour lui-même; car je ne demande pas qu'il s'oublie pour se souvenir de moi; au contraire c'est tout mon desir que le bien qu'il me fait lui profite plus qu'à moi-même. Pourvu qu'il nous ait considérés tous deux, et qu'il se soit proposé de diviser son bienfait entre nous, je ne suis pas marri qu'il en ait la meilleure part. L'association qu'il me fait, et le soin qu'il a de moi, me rendent coupable, non-seulement d'injustice, mais d'ingratitude, si je me fâche qu'il se profite en une chose en laquelle il m'a profité. C'est avoir un très-mauvais naturel, de ne savoir point de gré d'un plaisir s'il n'incommode celui qui le fait. Je n'en dirai pas de même de celui qui pour l'amour de soi me fait plaisir. Pourquoi ne vous ai-je aussi tôt fait plaisir, que vous à moi? Prenez le cas que pour arriver à quelque magistrat² il m'ait fallu racheter dix prisonniers d'un plus grand nombre que tenoient les ennemis. Si je vous ôte les fers des pieds, et vous tire de servitude, ne m'aurez-vous point

1. Le *laniste* (*lanista*) était celui qui dressait les gladiateurs.

2. *Magistrat*, comme en latin *magistratus*, désignait jadis et la magistrature et celui qui l'exerçait.

d'obligation ? Cependant ce que j'en ferai sera pour l'amour de moi. Ma réponse est qu'en cela vous faites quelque chose pour l'amour de vous, et quelque chose aussi pour l'amour de moi. Le rachat¹ est pour l'amour de vous (car pour ce qui vous touche, il vous suffisoit de racheter les premiers venus), l'élection pour l'amour de moi. Ainsi l'obligation que je vous ai n'est point de ce que vous m'avez racheté, mais de ce que vous m'avez choisi, parce qu'en l'affaire que vous aviez, je n'étois pas plus nécessaire que tout autre que vous eussiez voulu racheter. Vous avez voulu que j'eusse ma part en une chose qui vous devoit profiter. Mais en ce que vous me préférez aux autres, vous ne faites rien que pour l'amour de moi. C'est pourquoi si pour être prêteur il vous falloit nécessairement payer la rançon de dix prisonniers, et que nous ne fussions justement que dix, pas un de nous ne vous auroit de l'obligation, parce qu'en nous délivrant vous ne pouviez avoir autre égard qu'à votre commodité particulière. Or je ne suis pas si déraisonnable, que je n'avoue que vous m'avez fait plaisir, mais je dis que vous y avez participé.

XIV. Et quoi donc² ? si je vous eusse fait balloter, et que votre nom se fût trouvé du nombre de ceux qu'il m'eût fallu racheter, ne me penseriez-vous rien devoir ? Si ferois, mais peu de chose ; et je vous dirai quoi. Vous avez fait quelque chose pour moi de m'avoir fait balloter. Ce que mon nom a rencontré, je le dois au sort ; ce qu'il a pu rencontrer, je le vous dois. Vous m'avez fait ouverture à recevoir votre bienfait. Je sais bien que j'en dois la meilleure part à la fortune, mais je vous suis obligé de ce

1. *Rachet*, rachat.

2. La phrase est plus claire en latin. Malherbe a négligé de traduire *inquit*, « dit-il, dit celui qui m'a racheté. »

que sans vous la fortune n'eût point eu le moyen de m'obliger. Quant à ceux qui font des plaisirs mercenaires, et qui ne regardent point à qui, mais pour combien ils les font, je ne les mets du tout point en compte. Quelqu'un m'a vendu du blé. C'est bien chose certaine que si je voulois vivre il m'en falloit acheter; mais pourtant je ne lui suis point tenu de la vie, parce qu'il me l'a fait acheter. Je ne prends point garde combien m'étoit nécessaire une chose sans laquelle je ne pouvois vivre, mais combien je dois peu savoir de gré d'une chose que je n'aurois point eue si je n'avois point eu d'argent. Le marchand qui a fait venir le blé ne pensoit point à mes affaires, il vouloit faire les siennes. Au demeurant il est payé, je ne lui dois rien.

XV. Vous me direz qu'à ce compte-là vous ne devez rien, ni à votre médecin, qui a eu sa pièce d'argent quand il vous est venu voir, ni à votre précepteur, à qui vous avez payé son *landit*¹; et toutefois ce sont personnes à qui nous portons ordinairement beaucoup d'affection et de respect. Je réplique à cela qu'il est des choses qui valent plus qu'on ne les achète. Nous achetons d'un médecin des choses qui sont au delà de toute estimation, la vie, et la santé; d'un précepteur, la connoissance des bonnes lettres, et la polissure de notre esprit. Nous ne leur payons donc pas ce qu'ils nous baillent, mais la peine qu'ils prennent, et le retardement qu'ont leurs affaires cependant qu'ils se divertissent à nous servir. Ils n'ont pas la récompense de leur mérite, mais le salaire de leur occupation. Il y a bien encore une meilleure raison, mais devant que la vous dire je veux répondre à l'objection que vous allez ouïr. Il y a des choses qui valent plus que ce qu'on les

1. Le *landit* ou *landi* était le salaire ou présent que les écoliers donnaient à leurs maîtres vers le temps du *Landit*, c'est-à-dire de la foire qui se tenait à Saint-Denis au mois d'octobre.

[vend, et pour ce encore que vous les ayez achetées, vous m'en devez quelque chose qui n'est point au marché. Premièrement, qu'importe combien elles valent, puisqu'on est d'accord de ce qu'on en doit payer? Et puis vous-même en avez fait le prix, et non pas moi. Elles valent mieux que ce qu'on les] a vendues ¹. Oui, mais on ne les a pu vendre davantage. Les saisons donnent le prix aux choses. Estimez-les tant que vous voudrez; quand elles sont payées au plus haut prix qu'elles peuvent aller, elles sont payées ce qu'elles valent. Au reste l'acheteur est quitte au vendeur, quand il a bien payé ce qu'il a pris. Et puis quand ces choses vaudroient davantage, puisqu'il n'y va rien du vôtre, pourquoi les voulez-vous estimer par leur effet et par leur usage, et non pas par la coutume, et selon que les vivres sont chers ou à bon marché? Quel paiement assez grand sauriez-vous faire à un qui dans son vaisseau vous passe la mer d'un monde à l'autre, qui en haute mer, quand vous avez perdu la terre de vue, vous fait tenir une route assurée, prévoit les tempêtes futures, et plein de sollicitudes, cependant que les autres ne pensent qu'à se donner du bon temps, fait plier les voiles, abattre le mât, et tenir toutes choses préparées pour l'inconvénient ou d'un coup de vague ou d'un tourbillon? Et toutefois vous êtes quitte à lui d'une chose de si grande importance quand vous lui avez payé son naulis ². Combien estimez-vous le contentement de trouver un logis quand vous avez passé quelque fâcheuse lande, un couvert quand il tombe une grosse pluie, et une étuve ou un bon feu quand vous avez bien froid? Tout cela se trouve en une hôtellerie, et cependant nous savons combien il

1. Ce qui est entre crochets avait été sauté dans l'édition de 1630 et a été rétabli dans l'édition de 1631.

2. Prix du passage. Voyez tome I, p. 358.

nous y doit coûter. On ne sauroit dire combien fait pour nous un qui nous étançonne une maison ruineuse, et la tient suspendue de tous côtés, sans autre appui que celui de son artifice émerveillable ; et toutefois peu de chose nous acquitte d'un si grand bien. Une muraille est la sûreté de tout un peuple contre les incursions des ennemis et des voleurs, et quelquefois il arrivera qu'une seule tour sera la conservation de l'honneur et de la vie de toutes les familles d'une ville, et néanmoins on sait combien les matières en coûtent, et combien les maçons qui les font doivent avoir de leur peine par chacun jour.

XVI. Il n'y auroit jamais de fin à mes discours, si je voulois de tous côtés vous ramasser les exemples des choses qui ne coûtent guère et valent beaucoup. Pourquoi donc me dites-vous qu'après avoir payé mon médecin et mon précepteur je leur dois encore quelque chose, et que le salaire que je leur baille ne suffit pas à m'acquitter ? Pource que le médecin et le précepteur font quelque contrat d'amitié avec nous, et ne nous obligent pas en la vente qu'ils nous font de leur science, mais au témoignage qu'ils nous rendent de quelque particulière affection en notre endroit. Et pour ce, si un médecin ne fait autre chose que monter en ma chambre aux heures accoutumées de ses visites, me tâter le pouls, et m'ordonner vitement ce que je dois faire ou ne faire pas, sans se soucier autrement de l'événement de mon mal, quand je lui ai baillé son salaire je ne lui dois rien davantage, parce qu'il ne m'est pas venu voir comme son ami, mais comme un homme qui l'avoit envoyé querir. Tout de même si un précepteur m'a mis au rang du commun, et sans affection particulière de m'instruire a versé au milieu de sa classe ce que j'ai recueilli comme les autres écoliers, il ne faut point qu'il attende rien de moi que ce qu'on a de coutume de lui payer. D'où vient donc cette

grande obligation que nous leur avons? Ce n'est point pour le bon marché d'une chose qu'il nous ont vendue moins qu'elle ne valoit, mais pour quelque démonstration qu'ils nous ont faite d'avoir du soin de nous, et nous vouloir du bien plus que l'ordinaire de leur profession ne les obligeoit. Il n'étoit pas tenu comme médecin de faire ce qu'il a fait pour moi. Ma maladie lui a donné de la peur, et non sa réputation. Il ne s'est pas contenté de m'enseigner les remèdes, mais les a lui-même appliqués, et s'est assis auprès de moi pour en attendre l'opération. Il s'est trouvé à toutes les occasions qu'il a pensé qu'il me pouvoit arriver quelque accident. Il ne s'est lassé ni dédaigné d'aucun service. Il a eu peur quand il m'a ouï plaindre. Il étoit appelé de beaucoup de personnes, mais j'étois seul qui lui travaillois l'esprit, et ne voyoit les autres qu'autant que mon mal lui en donnoit le loisir. S'il m'a fait ces offices-là, je lui suis obligé comme à un ami, et non point comme à un médecin. Si d'autre côté mon précepteur s'est efforcé de me faire apprendre quelque chose, s'il a accommodé sa patience à ma tardité, si outre les leçons ordinaires il m'a fait quelques répétitions séparément, si par exhortations il a fortifié la bonté de mon inclination, si par louanges il a relevé mon courage, et par remontrances excité ma fainéantise, s'il a fait sortir mon esprit dehors en dépit qu'il en eût, et par manière de dire l'est allé querir avec la main aux ténèbres où il étoit pour le produire au jour, et ne m'a point avarement dispensé ce qu'il savoit afin qu'il me fût plus longtemps nécessaire, mais a désiré me le pouvoir verser tout à une fois si j'eusse été capable de le recevoir, je suis ingrat si je ne l'aime et ne l'honore comme l'homme du monde qui m'en a donné le plus d'occasion.

1. *Se dédaigner de quelque chose, juger quelque chose indigne de soi.*

XVII. Si ceux qui font les métiers les plus déshonnêtes nous ont fait quelque chose où nous voyons qu'ils aient pris plaisir de nous bien servir, nous leur donnons ordinairement quelque pièce d'argent par-dessus le marché. Nous baillons le vin à un batelier, à un pauvre artisan, et à un homme même qui travaille chez nous à la journée. Et à ceux de qui nous tenons les sciences, qui sont l'embellissement et l'appui de notre vie, nous ne serons pas ingrats si nous ne leur pensons devoir autre chose que ce que nous leur avons accordé? Il y a davantage, c'est qu'en la tradition de cette sorte d'études, il se fait une communication d'esprits; et quand cela est, il n'y a point de doute qu'après que le médecin et le précepteur ont eu le prix de leurs peines, on leur doit encore celui de leur affection.

XVIII. Platon ayant passé une rivière dans un bac sans que le batelier lui demandât de l'argent, il pensa que ce fût pour quelque respect particulier qu'il lui portât, et lui dit qu'il avoit fait plaisir à Platon. Comme puis après il vit qu'il traitoit les autres de même, et généralement ne prenoit rien de personne, il lui dit alors qu'il n'avoit point fait de plaisir à Platon. Car afin que je te doive quelque chose, il ne suffit pas que tu me la baillies, mais il faut que tu me la baillies pour l'amour de moi. Si vous jetez de l'argent au milieu du peuple, si j'en ai recueilli quelque pièce, vous ne pouvez dire que vous m'avez obligé. Et quoi donc? ne me devez-vous rien? Non pas comme un particulier. Je vous dois comme font tous les autres; quand ils payeront tous, et moi aussi.

XIX. Vous dites donc que je ne suis point tenu à un batelier qui m'aura passé l'eau, et n'aura rien pris de moi. Je le dis voirement¹. Il fait bien quelque chose de bon,

1. *Voirement*, vraiment.

mais non pas un bienfait ; car il le fait pour l'amour de lui, ou quoi qu'il en soit il ne le fait pas pour l'amour de vous. Et lui-même ne pense pas vous obliger ; mais il le fait, ou pour la République, ou pour le voisinage, ou pour quelque vanité, ou peut-être il en attend quelque récompense en gros, qui vaudra mieux que ce que par tête il en pourroit recueillir. Et comment donc ? Si le Prince donne le droit de bourgeoisie à toute la Gaule, et à toute l'Espagne quelque immunité, chaque Gaulois et chaque Espagnol ne lui en aura-t-il point d'obligation en particulier ? Pourquoi non ? Mais ce ne sera pas comme d'un plaisir fait à leurs personnes, mais comme de la portion d'un bienfait que toute leur province aura reçu. Oui, mais le Prince ne savoit qui j'étois, et faisant cette gratification générale, tant s'en faut qu'il pensât à me faire bourgeois, qu'il ne se souvenoit point que je fusse au monde. Ainsi pourquoi lui serois-je tenu d'une chose, que quand il l'a faite je n'étois point en son imagination ? Premièrement il n'a pu penser à faire du bien à toute la Gaule, qu'il n'ait aussi pensé de vous en faire, parce que vous en êtes. Et s'il ne vous a désigné par quelque marque particulière, il vous a compris en celle de votre nation. Et puis vous lui devez une chose non particulière, mais commune, et ne la payerez pas comme une chose que vous devez, mais comme une contribution à la reconnoissance que votre nation lui en fera.

XX. Si quelqu'un prête de l'argent au corps de la ville d'où je suis, je ne dirai point qu'il soit mon créancier, et si je fais l'état de mes dettes, cette partie ne sera point du compte. Toutefois quand il sera question de payer, j'y entrerais pour ma part comme les autres. Par la même raison je soutiens que je ne dois rien d'une grâce octroyée à ma nation, parce qu'elle m'a bien été faite, mais sans me la penser faire, tant s'en faut qu'on me la

fit pour l'amour de moi. Toutefois j'avoue bien qu'il sera raisonnable qu'il m'en coûte quelque chose, parce que par un long circuit il en est arrivé quelque fruit jusques à moi. Si on veut qu'une chose m'oblige, il la faut faire en ma considération. Vous me direz qu'à ce compte-là vous ne devez rien ni à la lune ni au soleil, parce que ce qu'ils tournoient au ciel, ils ne le font pas pour l'amour de vous. Ils le font pour le bien et pour l'entretienement de l'univers, dont je suis une partie, et par conséquent ils le font pour l'amour de moi. Davantage, eux et les hommes ne sont pas une même chose; car qui me fait plaisir pour avoir moyen de s'en faire ne m'oblige point, parce qu'il me fait instrument de son utilité. Or on ne peut dire du soleil et de la lune qu'ils nous fassent plaisir avec dessein de s'accommoder en quelque chose; car en quoi sommes-nous capables de les servir?

XXI. Je penserois, direz-vous, que le soleil et la lune nous veulent faire du bien, s'ils étoient libres de ne le vouloir pas. Mais il faut qu'ils se meuvent, et ne leur est pas possible de s'en dispenser; et puis qu'ils s'arrêtent s'ils peuvent, et laissent leur besogne s'il est en leur liberté de se reposer. Voyez combien je vous vais bailler de réponses à cette objection. Cettui-là ne veut pas moins, qui ne peut ne vouloir pas. Au contraire on ne sauroit avec un meilleur argument prouver qu'une volonté soit ferme, que de dire qu'elle n'a pas même moyen de se changer. Un homme de bien ne sauroit ne faire point ce qu'il fait; car s'il ne faisoit ce qu'il fait, il ne seroit pas homme de bien. Et par cette même raison il ne peut faire de bien-fait, parce qu'il fait ce qu'il doit, et il ne peut ne le faire point. Davantage, il y a bien de la différence de dire: « Il ne peut ne le faire point, parce que veuille ou non, il est contraint de le faire; » ou bien: « Il ne peut ne le vouloir point; » car s'il lui est force de me faire du bien, j'en ai

l'obligation à celui qui le contraint, et non point à lui. S'il faut qu'il le veuille, mais pour cette considération qu'il ne peut rien vouloir de meilleur, c'est lui-même qui se contraint. Ainsi ce que je ne lui devois point pource qu'il est contraint, je le lui dois pource qu'il se contraint soi-même. Qu'ils cessent de vouloir, dites-vous. Représentez-vous qu'il n'y a homme si hors du sens qui n'avoue que c'est vraiment une volonté que celle qui ne peut cesser ou changer quand bon lui semble sans qu'il lui en arrive mal, et qu'au contraire on ne peut rien imaginer qui ait tant de volonté, que ce qui en a une si ferme et si certaine, que l'éternité même n'est pas capable d'y mettre fin. Seroit-il possible que celui voulût, qui peut dévouloir en un moment, et que celui ne semblât pas vouloir, de qui la nature est insusceptible de ne vouloir point?

XXII. Or sus, dites-vous, qu'ils s'arrêtent, s'ils le peuvent faire. C'est comme si vous disiez : Que tous ces corps lumineux, distingués par espaces et rangés pour être les sentinelles de l'univers, quittent leurs places; que par une confusion subite les astres choquent les astres; que par la rupture de la concorde des choses tout ce qui est au ciel tombe en la terre; que cette contexture, de qui la vitesse n'est point imaginable, rompe à mi-chemin ses vicissitudes promises jusques à tant de siècles; que ce qui va et vient à cette heure-alternativement avec ses contre-poids réglés pour tenir le monde en son égale température, soit embrasé par une soudaine combustion; que tant de diversités ne soient plus qu'une chose; que le feu possède tout; qu'une obscurité relente¹ lui succède, et que les Dieux mêmes tombés au fond d'un abîme² soient

1. *Relent, relente*, qui sent le renfermé, le moisi. Le texte latin est *pigra nox*.

2. L'édition de 1630 porte ici *une abîme*; mais au livre VII, chap. III, il y a *un abîme*, au masculin.

compris en cette universelle calamité. Le démenti qu'on vous donneroit coûteroit bien cher. Toutes ces choses-là vous profitent en dépit que vous en ayez ; et quoique leurs mouvements aient une plus grande et première cause, si est-ce qu'ils se font pour l'amour de vous.

XXIII. Ajoutez-y à cette heure que les Dieux ne peuvent être contraints par une puissance externe, et n'ont rien qui les commande que leur éternelle volonté. Ils ont établi un ordre pour ne le changer jamais. Ainsi ne peut-on dire que peut-être ils voudroient bien ne faire point ce qu'ils font, parce que s'il est des choses qu'ils ne puissent faire cesser, c'est que par un arrêt précédent ils ont ordonné qu'elles persévéreroient jusques à la fin. Jamais ils ne se repentent de leur premier avis. Aussi, pour n'en mentir point, il ne leur est pas permis de le rétracter. Ce n'est pas que si leur propre force les retient invariables en leurs résolutions, il y ait du manquement en leur puissance ; mais pource qu'ils ne se peuvent fourvoyer des choses qui sont parfaitement bonnes, et que par un décret immuable ils se sont eux-mêmes commandé de marcher de cette façon. Or en ce premier établissement par lequel ils règlent le monde, ils se souvinrent de l'homme, et en toutes choses mirent quelque vertu capable de servir à sa commodité ; si bien que les astres ne font pas seulement leurs courses pour eux-mêmes, mais aussi pour nous, comme étant une partie de la besogne aussi bien qu'eux. Nous sommes donc obligés au soleil, à la lune, et généralement à tous les corps célestes, parce qu'encore qu'ils se lèvent et marchent pour de plus dignes sujets que nous ne sommes, si est-ce qu'en allant à des choses de plus de mérite, ils ont cette vertu de nous faire du bien en leur passage. Et puis il y faut ajouter que le bien qu'ils nous font vient par délibération, et non fortuitement ; ce qui est un autre argument de l'obligation

que nous leur avons, parce qu'ils ne sont point ignorants du bien qu'ils nous font, et que nous n'en recevons rien que longtemps auparavant ils ne sachent que nous le devons recevoir. Et combien qu'ils aient un plus haut dessein et un plus grand fruit de leur action que de conserver les choses mortelles, néanmoins dès le commencement du monde cet esprit universel a pris la peine de rechercher nos utilités, et de régler toutes choses en sorte qu'il fit paroître que nous n'avons pas été le dernier objet de son imagination. Nous devons du respect à ceux par qui nous sommes en ce monde, et cependant assez de fois l'homme et la femme s'assemblent qu'ils ne pensent pas à faire des enfants. Nous n'en pouvons pas autant dire des Dieux, parce que la provision qu'ils nous ont faite d'aliments et de toutes choses nécessaires nous démentiroit. Tant de choses qu'ils ont engendrées pour notre usage montrent bien le soin qu'ils ont apporté à nous engendrer. Nature devant que de nous faire a pensé à nous. Nous ne sommes pas si peu de chose que nous lui soyons tombés des mains sans qu'elle en ait rien aperçu. Regardez quelle juridiction nous avons, et combien l'empire de l'homme est hors de l'homme. Regardez jusques où nos corps ont liberté de se promener, et comme, si nous ne sommes pas contents de ce grand espace d'un bout de la terre à l'autre, nous avons la mer qui s'humilie à nous et nous reçoit aussitôt qu'il nous plaît d'y voyager. Regardez ce qu'osent les esprits des hommes, comme seuls ils connoissent les Dieux ou s'en informent, et s'élèvent en haut à la contemplation des choses célestes. L'homme n'est point une besogne tumultuaire et faite sans y penser. C'est la première pièce des ouvrages de Nature, et celle de qui, ou pour le moins à qui elle a plus de sujet de se glorifier. Quelle frénésie est-ce de mettre en dispute le bien que les Dieux donnent aux hommes? Quelle re-

connoissance doivent espérer de nous ceux à qui nous n'en pouvons faire qu'il ne nous coûte quelque chose, si nous ne voulons pas seulement confesser d'être obligés à ceux qui nous font journellement une infinité de biens, qui ne se peuvent lasser de nous en faire, et qui les font avec intention de n'en avoir jamais rien ? De quelle perverse inclination procède cette ingratitude, de ne vouloir rien devoir à quelqu'un, pource qu'il ne s'offense à ceux qui désavouent le plaisir qu'il leur a fait, et de la continuation et entresuite de ses bienfaits l'un après l'autre tirer une conséquence qu'il faut qu'il donne par nécessité ? Dites : « Je ne veux point de ses bienfaits ; qu'il les garde ; qui lui demande rien ? » et ajoutez à ces paroles toutes celles qu'une âme qui n'a point de honte est capable d'imaginer. Pour cela vous ne ferez point cesser sa libéralité. Vous ne la sentirez point moins pour la méconnoître, et ce qui est encore plus généreux, il vous fera du bien au même temps que vous direz du mal de lui.

XXIV. Ne voyez-vous point comme les pères contraignent leurs enfants, tout petits et délicats comme ils sont, à souffrir les choses qui leur sont salutaires ? S'ils pleurent ou répugnent, ils les caressent, et de peur que leur laissant les membres libres en un âge qui n'a point encore de jugement ils ne s'y donnent quelque entorse, ils les serrent pour les tenir droits et les rendre de belle taille. Au partir de là ils les envoient à l'école, avec menaces s'ils ne font leur devoir d'étudier. Puis comme déjà les ans leur apportent cette audace inconsidérée qui leur est ordinaire, ils tâchent de leur faire couler en l'âme la frugalité, la pudeur et les bonnes mœurs. S'ils ne les reçoivent volontairement, ils les leur appliquent par la rigueur. Et enfin comme l'âge les a mis au rang des hommes, et qu'ils doivent se conduire d'eux-mêmes, si pour leur mauvaise inclination ils rejettent les avis qu'on leur donne, on tente

par la force l'amendement que par la douceur on leur a inutilement procuré. Ainsi des bienfaits que les enfants reçoivent des pères, les plus grands sont ceux qui leur sont faits sans qu'ils en aient ou la connoissance, ou la volonté de les recevoir.

XXV. A cette manière d'ingrats, et qui rejettent les bienfaits, non pour ne les vouloir, mais pour n'être tenus de s'en revancher, ressemblent certains autres, qui au contraire de ceux-ci sont trop ardents et trop précipités à reconnoître, et prient ordinairement qu'il arrive quelque malheur à ceux qui leur ont fait plaisir, afin de leur pouvoir témoigner qu'ils s'en souviennent, et qu'ils ne desireroient rien tant que de s'en acquitter. La question est s'ils font bien, et si leur zèle a de la piété. Je trouve qu'ils sont comme ces esprits passionnés pour une femme, qui font des souhaits qu'elle soit contrainte par quelque accident de quitter le pays, afin de lui faire compagnie en son bannissement; qu'elle soit pauvre, afin de lui faire connoître qu'ils n'ont rien qui ne soit à elle; qu'elle soit malade, afin de ne bouger du chevet de son lit, et mériter sa bonne grâce par la diligence qu'ils apporteront à l'assister; finalement, amoureux comme ils sont, ils font des vœux que des ennemis n'auroient pas le courage de s'imaginer. C'est pourquoi vous voyez souvent une haine et une amitié furieuse finir de même façon. Il en prend de même à ceux qui desirent des inconvénients à leurs amis, afin de les en délivrer, et se veulent faire passage au bienfait par une injure, au lieu qu'ils feroient mieux de se reposer, que par une méchanceté chercher l'occasion de faire bien. Que diriez-vous d'un pilote qui souhaiteroit le mauvais temps, des tempêtes enragées et des tourbillons de vent, pour donner à sa suffisance plus de recommandation par le péril? ou de quelque général d'armée qui prieroit aux Dieux que l'ennemi avec un grand nombre d'hommes le

vînt attaquer dans son retranchement, comblât son fossé, mît le désordre et l'épouvante en ses troupes, passât sur le ventre à ceux qui résisteroient, et déjà vainqueur absolu plantât ses drapeaux sur les portes, afin que les choses semblant par cet accident du tout renversées et hors d'espérance de salut, il eût davantage de gloire à les relever par sa valeur? C'est faire venir ses bienfaits par un détestable chemin, de souhaiter que la fortune combatte celui qu'on desire de défendre, et mette par terre celui qu'on se promet de redresser. C'est un naturel inhumain, et perversément ambitieux de revanche, de faire des vœux contre celui qu'avec honneur on ne peut abandonner.

XXVI. Mais mon vœu, direz-vous, ne lui porte point de préjudice. Je lui souhaite le remède aussitôt que le péril. Cela s'appelle que vous avouez que vous faites quelque mal, mais non pas tant que si vous lui souhaitiez le péril sans le remède. Ce sont de mauvais traits, de plonger un homme en l'eau pour l'en tirer, l'abattre pour le redresser, et l'enfermer pour le mettre dehors. L'intention d'une injure ne peut être bienfait, et n'y a jamais de mérite à faire cesser un inconvénient que vous avez fait naître. J'aime mieux que vous ne me blessiez point, que de me guérir. Vous me pouvez obliger de me guérir si je suis blessé, mais non pas de me blesser pour être guéri. La cicatrice ne donne jamais de contentement, que quand on se souvient de la plaie; et si nous prenons plaisir de la voir reprise, c'est en sorte que nous aimerions encore mieux qu'elle n'eût du tout point été. S'il y a de l'inhumanité de faire ce souhait contre une personne qui ne vous a jamais fait plaisir, combien pensez-vous qu'il y en ait davantage contre ceux à qui vous avez de l'obligation?

XXVII. Oui, mais je souhaite quand et quand de le

secourir ¹. Premièrement, si je vous arrête à la moitié de votre vœu, vous êtes ingrat. Je n'ois pas encore le remède que vous y voulez apporter, mais j'ois bien ce que vous desirez qu'il souffre. Vous lui souhaitez du trouble d'esprit, du souci, de la peur, et quelque chose encore de pire, afin qu'il ait besoin d'être secouru; ces souhaits-là sont contre lui. Vous souhaitez qu'il ait besoin de votre aide; cettui-ci est pour vous. Vous avez envie de le payer, et non pas de le secourir. Qui se précipite de cette façon, cherche d'être quitte, et non pas de s'acquitter. Ainsi toute l'honnêteté qui peut être en ce que vous souhaitez, est ingratitude et vilénie; car vous ne desirez pas d'avoir moyen de lui rendre le plaisir qu'il vous a fait, mais qu'il ait besoin de vous en requérir. Vous prenez le haut du pavé, et, ce qui fait mal au cœur à dire, faites agenouiller à vos pieds un qui vous a fait plaisir. Combien feriez-vous plus honnêtement de lui devoir avec une bonne affection, que de chercher un mauvais moyen de le payer! Il y auroit moins de mal à lui nier la dette; il n'y perdrait que ce qu'il y auroit mis. Mais vous le voulez voir par la ruine de ses affaires réduit à vous faire hommage, et si abattu par le changement de sa condition, qu'il ait le crève-cœur de voir ses bienfaits au-dessus de lui. Voulez-vous que je die que cela soit une bonne volonté? faites vos souhaits devant celui pour qui vous les faites. Appelez-vous vœu ce qui se peut diviser entre l'ami et l'ennemi, et qui, si vous n'eussiez dit ces dernières paroles, vous auroit acquis un ennemi capital? Il s'est trouvé des ennemis qui ont souhaité de prendre des villes pour en empêcher le pillage, et de vaincre des en-

1. C'est le texte de l'édition de 1630. Dans les suivantes on lit : « D'avoir moyen de le secourir, » ce qui est plus conforme au latin : *ut possim ferre illi opem.*

nemis pour leur donner la vie; et cependant ce ne laissent pas d'être vœux d'ennemis, et tout ce qu'il y a de douceur ne vient qu'après la cruauté. Mais enfin quelle opinion peut-on avoir d'un vœu de qui le succès n'est formidable à personne tant qu'à celui pour qui il est fait? Vous lui faites courre grand'fortune, de lui bailler les Dieux pour assaillants, et vous pour défenseur. Les Dieux mêmes y sont injuriés, en ce que des deux côtés de la médaille vous prenez le plus beau pour vous. Afin que vous profitiez, vous voulez qu'ils nuisent. Si vous pratiquiez une accusation contre lui, et puis la fissiez cesser, si vous l'embrouilliez en quelque procès, et l'en débrouilliez tout aussitôt, qui douteroit que vous ne fussiez un méchant homme? Quelle différence y a-t-il de tenter ces inconvénients par fraude, ou de les procurer par vœu, sinon que vous lui donnez plus forte partie? Ne demandez point quel tort vous lui faites. Votre vœu est superflu ou injurieux, et injurieux, même quand il ne réussiroit point. Ce que vous ne pouvez est une grâce de Dieu, ce que vous désirez est une injure. C'est assez. Il a de quoi vous savoir même gré que si vous l'aviez faite.

XXVIII. Vous répliquez que si vos vœux eussent succédé¹ à le mettre en peine, ils eussent aussi succédé à l'en tirer. Premièrement, vous lui désirez un danger certain, sous espoir d'une assistance qui ne l'est pas. Mais prenons le cas que l'un et l'autre soit certain, si est-ce que toujours ce qui le fâche marche devant. Et puis, voulez-vous connoître la condition de votre vœu? Imaginez-vous que le mauvais temps vous a surpris en haute mer, et que vous ne savez en quelle part vous devez chercher le port. Quelle gêne pensez-vous qu'ait soufferte celui qui a eu faute², encore qu'il ait trouvé du secours! celui qui a eu peur,

1. Succédé, réussi. — 2. Faute, besoin.

encore qu'il ait été garanti! celui qui a été en prison et sur la sellette, encore qu'il ait eu arrêt d'absolution! Jamais la fin d'une crainte n'est si douce, qu'une sécurité solide et inébranlée ne soit beaucoup plus agréable. Souhaitez d'avoir moyen de me rendre ce que j'ai fait pour vous quand j'en aurai besoin, et non pas que j'en aie besoin afin que vous ayez moyen de me le rendre. Vous ne me souhaitez rien que vous-même ne me fissiez si vous en aviez le moyen.

XXIX. Combien pensez-vous que ce vœu seroit plus honnête! Je lui desire si bonne fortune, qu'il ait toujours moyen de faire plaisir, et jamais besoin d'en recevoir; que la matière d'obliger les hommes lui afflue de toutes parts en telle abondance, que jamais il n'ait sujet de regretter de ne le pouvoir faire, ni de se repentir de l'avoir fait; que la multitude de ceux qui auront de la reconnoissance et du ressentiment en son endroit provoque son naturel, disposé de lui-même à l'humanité, à la miséricorde et à la clémence, mais que jamais il n'ait occasion de les employer; qu'il soit réconciliable à ceux qui le rechercheront, et ne soit point en peine de se réconcilier à personne; que toujours la fortune également indulgente l'accompagne d'une félicité si continuelle, que ceux qu'il obligera ne lui puissent jamais faire autre paiement que de confesser qu'ils lui sont obligés. Combien auriez-vous plus de raison de faire ces vœux, qui vous acquitteroient aussitôt que les autres, qui vous remettent à des occasions qu'il est malaisé que vous voyiez jamais arriver! Car qui nous garde que nous ne puissions reconnoître un bienfait à l'endroit de ceux à qui la fortune n'a rien nié de tout ce qui se peut desirer? Un avis fidèle, une conversation assidue, un entretien de bonne grâce, qui plaise sans être flatteur, des oreilles fidèles aux délibérations, sûres et secrètes, et une privauté de communication, ne sont-ce

pas choses qui nous peuvent acquitter aux plus grands à qui nous saurions être obligés? Jamais les prospérités n'ont mis un homme en lieu si sûr, que n'avoir faute de rien ne lui fasse avoir faute d'un ami.

XXX. Toute autre occasion de nous revancher ne peut être que triste, et tant s'en faut qu'on fasse bien de désirer qu'elle arrive, qu'au contraire il faut faire des vœux qu'elle n'arrive point. Ne pouvez-vous être quitte, que les Dieux ne soient courroucés? Quand autre chose ne vous montreroit la faute que vous faites, ne la voyez-vous pas en ce que celui à qui vous desirez de vous revancher est bien plus heureux que vous lui demeuriez ingrat? Figurez-vous la prison, les fers, la misère, la servitude, la guerre, la pauvreté. Ce sont les matières de votre souhait, c'est où vous envoyez ceux qui ont contracté avec vous. Pourquoi ne desirez-vous du bien à un qui vous en a fait? Avez-vous peur que vous ne trouviez de quoi vous revancher? Ne vous en mettez point en peine, c'est une matière de quoi vous ne manquerez point. Croyez-vous qu'un homme puisse être si riche, qu'on ne lui puisse payer ce qu'on lui doit? Je vois bien que je vous fais languir, il faut que je vous ôte de peine. Quand l'opulence et la félicité de celui qui vous a fait du bien ne vous laisseroit avoir moyen quelconque de vous revancher, je vous vais dire une chose de quoi les plus contentes fortunes ont affaire, et que n'ont point ceux qui ont tout : un qui parle franchement, et qui trouvant un homme engagé parmi des conteurs de fables, et par l'accoutumance d'ouïr leurs piperies, privé de connoissance et de jugement, l'a tiré d'entre leurs mains et lui a ouvert les yeux pour connoître le mensonge et ne consentir qu'à la vérité. Ne voyez-vous pas en quels précipices les jette la liberté qu'ils suppriment et la fidélité qu'ils ravalent à des obéissances serviles? parce que n'étant pas chose sûre de

leur suader ou dissuader ce qu'on estime le meilleur, ceux qui sont auprès d'eux tournent leurs imaginations à la flatterie, et comme en une contention profitable, disputent à qui sera le plus artificieux à les tromper. De là viennent les fausses impressions qu'ils prennent de leurs forces, et que se croyant être aussi grands comme on leur dit qu'ils sont, ils s'attirent des guerres périlleuses sur les bras, rompent des paix utiles et nécessaires, versent le sang d'une infinité d'hommes, et quelquefois le leur, pour une passion à laquelle personne n'ose contredire, s'opiniâtrent sur la certitude qu'ils s'imaginent en des choses incertaines, craignent de fléchir autant que d'être vaincus, se promettent de la perpétuité en ce qui branle pour la seule extrémité de sa hauteur, et bien souvent se font tomber leurs États sur leurs têtes, pour n'avoir pas connu qu'en ce théâtre de leur pompe, brillante de vanités passagères et de biens périssables, aussitôt qu'ils ont cessé de pouvoir ouïr les choses véritables, ils devoient cesser aussi d'espérer aucun heureux événement.

XXXI. Xerxès se préparant à la guerre contre la Grèce, encore que de lui-même il fût assez ambitieux et n'appréhendât guère la caduque foiblesse des choses du monde, il n'y eut pas un des siens qui ne contribuât quelque trait à le fortifier en sa vanité. L'un disoit que les Grecs n'attendoient pas la déclaration de la guerre, mais s'enfuïroient à la première nouvelle d'un tel appareil. Un autre, qu'il n'y avoit point de doute qu'un si grand nombre d'hommes ne fût suffisant à mettre toute la Grèce dans terre¹, non pas à la conquérir; qu'il n'y avoit à craindre, sinon que les villes ne fussent abandonnées, et

1. *Mettre dans terre* traduit le latin, *obruere*, qui signifie proprement, *couvrir de terre, enfouir*.

qu'en ces grandes solitudes un tel équipage ne fût inutile, à faute de résistance qui donnât occasion de l'employer. Un autre, que le monde auroit de la peine à loger cette armée, qu'il n'y auroit pas de mer assez pour ses vaisseaux, que les soldats ne sauroient comme camper, qu'il ne se trouveroit point de plaine qui ne fût trop petite pour mettre sa cavalerie en bataille, et que quand tout ce qu'il y avoit de mains en son armée tireroient une flèche, l'air auroit trop peu d'espace pour les recevoir. Entre toutes ces rodomontades, et autres que chacun inventoit pour plaire à cet homme déjà furieux de la bonne opinion qu'il avoit de soi-même, il n'y eut que Démaratus, Lacédémonien, qui lui dit que cette grande multitude de laquelle il se glorifioit lui sembloit une masse pesante et indigeste, qui devoit faire peur à celui qui la menoit; qu'il y avoit du poids, mais non pas de la force; que jamais on ne peut conduire ce qui n'a point de mesure; que ce qu'on ne peut conduire ne peut durer. « Vous trouverez, dit-il, en la première montagne les Lacédémoniens, qui vous montreront ce qu'ils savent faire. Tous ces milliers de peuple s'arrêteront devant trois cents hommes, qui fermes comme s'ils étoient fichés en terre, garderont le pas qu'ils auront en garde, et le boucheront de leurs propres corps avec une obstination si grande, que toute l'Asie ne suffira pas à les déloger. L'effort de tout le genre humain réduit en corps d'armée sera soutenu par une poignée de gens. Après que la mer se sera laissé gourmander à votre arrogance, une petite sente se moquera de vous; et quand vous aurez compté la perte que vous ferez au passage des Thermopyles, vous saurez dire combien vous pourra coûter le demeurant. Vous saurez qu'on vous peut faire fuir, quand vous aurez su qu'on vous peut faire demeurer. Il n'y a point de doute qu'en beaucoup de lieux tout ne fuie devant vous, et que d'ar-

rivée¹ vous ne portiez de l'étonnement où vous passerez, comme un torrent nouvellement débordé ; mais après qu'ils se seront reconnus, ils se rassembleront de tous côtés, vous affoibliront par vos propres forces, et vous ruineront à la fin. Ce qu'on met en avant est vrai, qu'il y a trop peu de terre pour un si grand appareil ; mais c'est ce qui vous gâtera. La Grèce aura de quoi vous vaincre, pource qu'elle n'aura pas de quoi vous loger. Vous ne vous y pourrez pas remuer tout à la fois ; et, ce qui sera votre ruine, quand il y aura quelque désordre en un quartier, ou que quelque chose y branlera par quelque effort qu'y feront les ennemis, vous ne pourrez pas y remédier à propos. Il y aura longtemps que vous aurez été défait, et vous ne penserez pas avoir été combattu. Au demeurant, ne vous imaginez pas que ce que vous avez tant d'hommes que vous-même n'en savez pas le nombre, soit cause qu'on ne vous puisse faire tête. Il n'y a rien de si grand qui ne soit périssable ; et quand il n'arriveroit autre malheur, la seule grandeur est cause suffisante de ruiner ce qu'on estime le plus assuré. » Les choses se passèrent comme Démaratus les avoit prédites. Ce prince qui faisoit trembler le ciel et la terre, et qui tout aussitôt changeoit la forme d'une chose qui l'avoit empêché, fut arrêté par une compagnie de gens de pied, et par autant de défaites comme il tenta de combats, reconnut combien il y a de différence d'une armée à une multitude confuse de peuple qui n'est point aguerri. Ainsi plus misérable de honte que de perte, il remercia Démaratus de ce que seul il lui avoit dit la vérité, et lui permit de demander ce qu'il voudroit. Il lui demanda de pouvoir entrer dans Sardis², qui est la ville capitale de l'Asie, porté dans un chariot, et la tiare droite sur la tête, qui étoit une grandeur ré-

1. *D'arrivée*, d'abord. — 2. *Sardis*, Sardes.

servée à la seule personne du Roi. Il méritoit bien de n'avoir point la peine de demander de récompense. Mais voyez, je vous prie, la misère de cette nation, qu'en un si grand nombre d'hommes il ne se trouvât personne de qui le Roi pût ouïr la vérité, que celui qui se pouvoit résoudre de la dire à ses dépens.

XXXII. Auguste relégua sa fille, débordée en impudicité si jamais femme le fut, et sans penser au tort qu'il se faisoit, fit savoir à tout le monde la vergogne de sa maison. Il publia comme elle recevoit les hommes par troupes, passoit les nuits à faire des collations en tous les quartiers de la ville, n'exemptoit pas même de ses ordures la tribune¹ où son père avoit fait l'édit contre les adultères, et se trouvoit tous les jours à la statue de Marsyas, où de simple adultère devenue coureuse publique, elle se contentoit à son aise, et pour n'être point obligée aux cérémonies, prenoit plaisir de se voir sous des hommes qu'elle ne connoissoit point. Toutes ces vilénies, pour la honte qui en retournoit sur lui-même, eussent été mieux céléées avec impunité, que divulguées avec scandale. Cependant il ne s'en étoit pu taire. A quelque temps de là, comme sa colère fut passée et que la honte lui fut revenue, soupirant du regret de n'avoir pu taire ce qu'il avoit ignoré jusques à ce qu'il fût déshonnête d'en parler, il s'écrioit ordinairement : « Je n'en serois pas où je suis, si Agrippa ou Mécénas eussent vécu. » Tant il étoit malaisé à celui qui avoit tant de milliers de peuples sous sa domination de recouvrer seulement deux hommes qu'il avoit perdus. On lui avoit taillé des légions en pièces, il en eut aussitôt levé de nouvelles. Son armée de mer avoit été perdue, il ne fut guère qu'il n'en eût une autre sur l'eau. Le feu lui avoit consumé quelques bâtiments, il en eut

1. VAR. (édit. de 1631) : Le tribunal.

incontinent réédifié de plus magnifiques. Mais en toute sa vie il ne put trouver de quoi remplir les places d'Agrippa et de Mécénas. Qu'en dois-je penser? Étoit-ce qu'il n'en trouvoit point qui fussent de leur mérite, ou que par dégoût il aimât mieux avoir matière de se plaindre que la peine de chercher? Ne nous figurons pas qu'Agrippa et Mécénas eussent de coutume de lui dire la vérité, et que s'ils eussent été en vie, ils n'eussent dissimulé comme les autres. Mais c'est chose qu'on voit ordinairement, qu'un grand, pour faire dépit à ses serviteurs présents, magnifie ceux qu'il a perdus; et parce qu'il est hors de danger de les ouïr jamais, leur donne hardiment la gloire d'avoir été libres à lui dire la vérité.

XXXIII. Mais pour revenir d'où je suis parti, vous voyez comme sans beaucoup de peine on se peut revancher à l'endroit de ceux mêmes que la fortune a portés au haut de sa gloire. Dites-leur, non ce qu'ils prennent plaisir d'ouïr, mais ce que toute leur vie ils prendront plaisir d'avoir ouï. Que leurs oreilles, où il n'entre que des flatтерies, reçoivent quelquefois une parole de vérité. Donnez-leur un bon avis. Vous demandez ce que vous pouvez faire pour eux? Faites que leur félicité ne les aveugle point; qu'ils sachent que s'ils n'ont beaucoup de mains, et bien fidèles, qui leur aident, il ne leur est pas bien aisé de la retenir. Aurez-vous peu fait pour eux, quand au lieu de cette folle imagination qu'ils ont d'une éternelle grandeur, vous leur aurez fait connoître que le sort ne peut donner que des choses casuelles; que ce qui nous vient au petit pas s'en retourne à toute bride; et qu'on ne descend point par échelons comme on est monté, mais que bien souvent de la très-haute fortune à la très-basse il y a si peu de chemin, qu'il se trouve fait devant que d'avoir été appréhendé? Vous ne savez point le prix de l'amitié, si vous ne jugez que lui donnant un ami vous lui donnez

une chose rare, non-seulement en une maison, mais en tout un siècle, et de quoi on trouve qu'on a le moins quand on s'est imaginé d'en avoir le plus. Et quoi? Pensez-vous que ce soient autant de vos amis que ceux qui sont aux rôles que votre nomenclateur porte en la mémoire ou en la main? Pensez-vous que ce soient amis, que ceux qui par troupes se rendent tous les jours à votre porte, et qui approchent de vous plus ou moins, selon le prix que vous mettez vous-même à leurs qualités? C'est une coutume qu'ont toujours eue les rois, et ceux qui les imitent, de faire de leurs amis comme du peuple d'une ville, qu'on divise par ordres, afin que chacun tienne le rang de sa condition. C'est une vanité des grands, de vouloir qu'on fasse grand cas de pouvoir entrer chez eux, et d'être le plus près de leur porte, pour à l'ouverture mettre le premier le pied dans une maison où il y a puis après tant d'autres portes, qu'après être entré dedans on se trouve encore dehors.

XXXIV. Caius Gracchus, et après lui Livius Drusus, furent les premiers qui amenèrent cette mode à Rome de faire distinction de ceux qui leur venoient faire la cour, et d'en faire entrer les uns au cabinet, et les autres à la chambre, et laisser le reste se promener à la salle ou à la basse-cour : tellement qu'ils faisoient compte d'avoir des amis de plusieurs sortes, et en effet n'en avoient du tout point. Appelez-vous ami celui à qui on désigne sa place pour vous saluer? Pensez-vous que la foi d'un homme vous soit ouverte, à qui votre chambre est si fermée qu'il y frappe deux heures, et si enfin on lui ouvre, c'est si peu qu'il faut qu'il se tourne de côté pour y entrer? Attendez-vous une parole franche et véritable d'un qui n'oseroit vous dire *bonjour*, qui est une parole publique et permise indifféremment à tous ceux qu'on ne connoît point, que son rang de parler ne soit venu? Allez chez qui vous

voudrez de ceux-ci qui mettent toute une ville en rumeur pour leur faire la cour; quand vous y verrez les rues pleines, et les chemins couverts d'allants et de venants, souvenez-vous que vous êtes en un lieu où il y a bien des hommes, mais pas un ami. C'est au cœur que les amis se trouvent, et non pas en une basse-cour. C'est au cœur qu'il les faut recevoir, loger et retenir, avec une affection où tous les sentiments contribuent quelque chose. Apprenez cette leçon aux grands, vous les payez de tout le bien que vous en sauriez recevoir. Vous avez mauvaise opinion de vous, si vous pensez ne pouvoir servir qu'à ceux qui sont en affliction. Si vous êtes capable de vous bien conduire en toutes fortunes, aux douteuses prudemment, courageusement aux mauvaises, et discrètement aux bonnes, il ne se sauroit présenter chose où vous ne puissiez faire quelque office à votre ami. Ayez cette résolution, de ne l'abandonner point quand il aura besoin de vous. Cette vie est assez fertile de tumultes et de misères; vous ne chômez point de sujets pour donner de l'exercice à la volonté que vous avez de l'assister. Comme celui qui desire du bien à quelqu'un pour y avoir part, encore qu'il semble penser aux affaires d'autrui, toutefois il a soin des siennes; ainsi qui desire de voir son ami en quelque peine pour y survenir et l'en dégager, il montre son ingratitude, et qu'il en fait si peu de cas, qu'il est content de s'acquitter aux dépens de quelque inconvénient qu'il en puisse recevoir. Il y a je ne sais quoi qui lui pèse, il se veut décharger. Il y a bien de la différence d'avoir hâte de reconnoître un bienfait, pour le rendre, ou pour ne le devoir point. Qui a envie de rendre, attendra la commodité de son bienfaiteur, et la desirera. Qui ne pense qu'à être quitte, ne se souciera pas de quelle façon il y arrive¹;

1. On lit dans l'édition de 1630 : « Ne se souvient pas de quelle

qui est un argument indubitable d'un homme qui n'a rien de bon dans le cœur.

XXXV. Il y a de l'ingratitude en cette précipitation. Je ne le vous saurois mieux exprimer, que de répéter ce que je vous ai dit. Vous n'avez pas envie de rendre le bien qu'on vous a fait, mais de vous dépêtrer. Il m'est avis que je vous ois dire : « Ne serai-je jamais hors d'avec cet homme? Quand je devrois remuer le ciel et la terre, il faut que j'en sorte. » Si vous desiriez de vous acquitter du sien, vous confesseriez que ce seroit un payement où il n'y auroit point d'apparence; et toutefois il y en a encore moins en ce que vous desirez, pource que par imprécation vous maudissez une tête que vous devriez révéler avec religion. Si tout haut vous lui souhaitiez qu'il fût pauvre, qu'il fût prisonnier, qu'il n'eût de quoi vivre, ou qu'il mourût, ne feriez-vous pas connoître au monde votre inhumanité? Mais quelle différence trouvez-vous de le dire, ou de le penser? Seriez-vous en votre bon sens si vous faisiez ces souhaits-là pour vous? Allez à cette heure, et vous louez d'une reconnoissance qu'un ingrat même auroit horreur d'imaginer, sinon que ne se contentant pas de nier sa dette, il se voulût déclarer ennemi [de celui qui l'auroit obligé]¹.

XXXVI. Quel jugement feriez-vous d'Énée, s'il avoit désiré que sa ville fût prise, pour avoir l'honneur de porter son père sur ses épaules hors du péril de la captivité? Que diriez-vous des jeunes gens de Sicile, s'ils avoient souhaité l'inflammation extraordinaire du Montgibel²,

façon il y arrivera. » Il y avait là deux fautes évidentes : *souvient* au lieu de *souciera* et *arrivera* au lieu d'*arrive*. Elles ont été corrigées dans les éditions suivantes.

1. Les mots mis entre crochets manquent dans l'édition de 1630. Dans le texte latin il n'y a rien qui y réponde.

2. *Gibel* (*Gibello*), de l'arabe *Djebel*, montagne, est le nom moderne de l'Etna.

afin que par l'office qu'ils firent à leurs pères leurs noms fussent mis entre les exemples, et leur piété rendue mémorable en la bouche de tous les siècles à venir? Rome ne doit rien à Scipion, s'il desira la continuation de la guerre punique pour avoir l'honneur de la mettre à fin; et ne doit rien non plus aux Décien qui moururent pour elle, s'ils avoient désiré de la voir en une extrémité qui n'eût point de remède que leur résolution de se perdre pour la sauver. C'est la plus infâme vergogne¹ que sauroit avoir un médecin, que de chercher de la besogne. Il s'en est trouvé qui pour faire des cures de réputation, ayant irrité les maladies les ont enfin rendues mortelles, ou mis les malades en tel état qu'il leur a fallu souffrir des gênes² et des cruautés désespérées avant que de pouvoir être guéris.

XXXVII. Hécaton récite que Callistratus allant en exil avec quelques autres, qui par les menées de certains séditioneux étoient bannis avec lui, comme un d'entre eux souhaitoit que la ville se vît en si mauvais termes qu'on fût contraint de les rappeler, il répondit que devant que cela fût il prioit aux Dieux qu'il ne pût jamais y revenir. Rutilius, Romain, fut encore plus courageux. Comme quelqu'un lui disoit qu'on étoit à la veille d'une guerre civile, et que dans peu de jours il faudroit que tous les bannis fussent rappelés : « Que vous ai-je fait, dit-il, que vous souhaitiez que mon retour soit de pire condition que mon partement? Ne vaut-il pas mieux que mon pays ait honte de mon absence, qu'en ma présence occasion de s'affliger? » Ce n'est pas un bannissement, quand il n'y a personne qui ne soit plus honteux que le banni. Comme ces deux gens de bien firent en bons patriotes, de ne vouloir pas en la ruine de leurs villes trouver une brèche pour rentrer en leurs maisons, et supporter plutôt leur afflic-

1. En latin : *gravissima infamia*. — 2. *Génes*, tortures.

tion particulière, que de souhaiter celle de tout un peuple en général, ainsi celui n'est point louable, qui desire des incommodités à un homme pour avoir le contentement de l'en délivrer. Quand l'intention en seroit bonne, la prière n'en peut rien valoir. Qui auroit mis le feu en une maison, ne seroit pas quitte pour l'éteindre; et tant s'en faut qu'il en acquit de la gloire, qu'il auroit de la peine d'en éviter la punition.

XXXVIII. Il est des villes où les méchants souhaits sont traités comme les crimes mêmes. Démade à Athènes fit condamner un qui vendoit des choses nécessaires aux funérailles, parce qu'il fut convaincu d'avoir souhaité de bien gagner; ce qu'il ne pouvoit faire, s'il ne mouroit beaucoup de personnes. Et cependant tous ne sont pas d'accord qu'il ait été bien condamné. Peut-être qu'il ne souhaitoit pas que beaucoup de gens eussent affaire de sa marchandise, mais qu'il la pût avoir à bon marché, et la vendre bien cher. Puisque la négociation consiste à vendre et acheter, et que le gain n'est pas moins en l'un qu'en l'autre, pourquoi n'en tirez-vous l'interprétation que d'un côté? Et si vous le punissez, que ne punissez-vous tous ceux qui font la même négociation, puisqu'en leur cœur ils font le même souhait? Il ne se trouveroit guère d'hommes qui se pussent parer de la condamnation; car à qui est-ce que le gain vient d'ailleurs que du dommage d'autrui? Le soldat demande le trouble, afin qu'on ait besoin de lui. Le laboureur hausse la tête quand il voit enchérir le blé. L'avocat se réjouit de la multitude des procès. Le médecin en une saison malsaine fait ses affaires. Les merciers et les marchands de soie s'enrichissent par la débauche des jeunes gens. Que le vent n'abatte point de maisons, que le feu n'en brûle point, les maçons et les charpentiers n'auront point de besogne. On a puni le vœu d'un homme, mais celui de tout le reste du

monde ne vaut pas mieux. Où pensez-vous que tendent Arruntius, Atérius, et tous ces autres qui font métier comme eux de crocheter les testaments, sinon à cela même que se proposent les fossoyeurs, désignateurs et libitinaires¹? Encore ceux-ci desirent la mort aux personnes sans savoir à qui, et ne perdent rien à leur vie; mais les autres demandent la fin de leurs meilleurs amis, et si celui qu'ils chevalent² ne meurt bientôt, il les épuise, parce que toujours il leur coûte quelque chose. Aussi ne desirent-ils pas seulement sa mort pour avoir ce que par leur déshonnête servitude ils pensent avoir mérité, mais aussi pour se décharger de la dépense que journallement ils font pour entretenir son amitié. Il ne faut donc point douter que perdant en la vie de ceux dont la mort leur est profitable, leur vœu ne soit plus violent que celui de ces pauvres gens. Et cependant leur mauvaise volonté connue à tout le monde ne reçoit point de punition. Enfin retirons-nous tous au cabinet de la conscience, et nous représentons les choses que nous avons souhaitées dans l'âme, combien trouverons-nous de vœux que nous aurons honte de nous confesser à nous-mêmes, et combien peu que nous voulussions avoir faits en la présence d'un témoin!

XXXIX. Mais il est des choses répréhensibles, qui pourtant ne sont pas condamnables³; comme est le vœu de cet ami qui cherche une mauvaise preuve de sa bonne affection, et tombe au vice qu'il se propose d'éviter, devenant ingrat par cette impatience précipitée de faire paroître qu'il ne l'est point. Voici ce qu'il dit : « Que je le voie

1. *Designatores, libitinarii*, les directeurs et entrepreneurs de funérailles.

2. *Chevaler*, presser vivement quelqu'un pour obtenir quelque chose. Nicot traduit le mot par le verbe latin *captare*.

3. Dans l'édition de 1631 : « condamnables. »

à ma merci ; qu'il ait besoin de ma faveur ; qu'il coure fortune du bien, de l'honneur et de la vie, et ne se puisse garantir sans moi ; qu'il soit si misérable qu'il prenne ma revanche pour un bienfait ; que dans sa maison même il se fasse des parties contre lui, desquelles sans mon aide il n'ait moyen de se parer ; qu'il ait en tête un puissant ennemi résolu de le ruiner ; que de tous côtés il trouve quelqu'un qui lui en veuille et qui cherche de venir aux mains avec lui ; que d'une part il soit pressé d'un créancier, et de l'autre poursuivi par un accusateur. »

XL. Regardez comme vous êtes raisonnable. Vous ne lui souhaiteriez rien de tout cela, s'il ne vous avoit fait plaisir. Quand je me voudrois taire des autres fautes plus importantes que vous faites, de rendre le mal pour le bien, pour le moins ne vous pouvez-vous excuser de cette-ci, que vous n'attendez pas de faire les choses en leur saison ; ce qui toutefois est si observable, que pour bienfaire il ne le faut ni laisser passer ni prévenir. Comme on peut reprendre un plaisir mal à propos, aussi n'est-il pas toujours temps de le rendre. Si vous me rendez un plaisir en une occasion où je ne le desire point, vous êtes ingrat ; combien donc l'êtes-vous davantage, de me vouloir contraindre à le desirer ! Allez tout beau. Pourquoi ne voulez-vous point que mon bienfait fasse quelque séjour avec vous ? Vous est-ce un si grand déplaisir de m'avoir quelque obligation ? Que sauriez-vous plus faire si vous étiez pressé de quelque usurier ? Pourquoi me cherchez-vous de la besogne ? Pourquoi me brouillez-vous avec les Dieux ? Comme seriez-vous âpre à exiger, qui avez si peu de patience à rendre ?

XLI. Apprenons donc que l'obligation des plaisirs que nous avons reçus ne nous ôte point le repos d'esprit. Desirons de rendre, mais attendons-en les occasions, et ne les faisons point. Cette précipitation d'être

quitte a de l'ingratitude. Celui ne rend point volontiers qui ne doit point de bon cœur. Ce qu'il ne prend pas plaisir de voir en sa maison, lui est charge plutôt que présent. Combien seroit-il plus honnête et plus juste d'avoir toujours le bienfait d'un ami en la main et le lui montrer, que de le presser mal à propos de le reprendre, et lui faire ce tort d'en user comme d'argent prêté! Puisque le bienfait est un bien qui attache deux personnes ensemble, dites à celui qui vous a fait plaisir : « Il ne tient pas à moi que ce qui est vôtre ne retourne à vous; je ne souhaite point qu'une mauvaise fortune vous donne occasion de le reprendre; c'est tout mon desir de vous voir un visage joyeux et content quand je le vous rendrai; et si quelque mauvais destin se prépare pour l'un de nous deux, et qu'il faille ou que l'incommodité de vos affaires vous fasse avoir besoin de ce que j'ai de vous, ou que ma misère me remène à votre porte vous en demander encore autant, soient plutôt les destinées rigoureuses à moi qu'à vous. Donne celui qui a déjà donné. Je suis prêt :

Il ne tient point à Turne¹.

Vous en verrez la preuve au premier sujet qui s'en offrira. Cependant les Dieux me soient témoins que la protestation que j'en fais est véritable. »

XLII. Vous avez une chose, Libéralis, que je remarque fort souvent. Partout où il est question de faire un office à votre ami, vous y êtes bouillant, et craignez toujours de n'y venir pas assez à temps. Cette inquiétude n'est point digne d'une belle âme. Il se faut assurer de soi, et sur le témoignage que nous rend notre conscience de la vérité de notre amour, donner congé à tout ce qui nous peut brouiller l'esprit. On peut aussi bien faillir en donnant,

1. Virgile, *Énéide*, liv. XII, v. 11.

qu'en ne donnant point. Que la première loi du bienfait soit que celui qui a fait le plaisir choisisse le temps d'en recevoir la revanche. Mais j'ai peur qu'on n'ait mauvaise opinion de moi. Ne pensez point à la renommée; contentez votre conscience. Vous avez deux juges en ce fait. Vous en pouvez tromper l'un, et l'autre non. Et quoi donc, s'il ne se présente jamais occasion de rendre, demeurerai-je toujours obligé? Vous demeurerez obligé, mais vous ne serez ni honteux ni marri de l'être, et prendrez du contentement à regarder une chose qu'on a mise en garde entre vos mains. Le déplaisir de ne pouvoir assez tôt rendre est une repentance d'avoir pris. Si vous avez jugé quelqu'un digne de vous bienfaire, pourquoi le trouvez-vous indigne que vous lui soyez obligé?

XLIII. Ceux-là s'abusent bien qui pensent qu'il ne faille faire autre chose que donner, et qu'un homme n'est pas brave si tous ceux qui le viennent voir ne s'en retournent les mains et les poches pleines en leur maison. C'est bien la marque d'une grande fortune, mais non pas toujours d'un grand cœur. Il y a quelquefois plus de peine à prendre qu'à donner; car pour ne rien donner à l'un au préjudice de l'autre, puisqu'ils sont pareils étant faits avec la vertu, s'il y a de la grandeur de courage à faire un plaisir, il n'y en a pas moins à le devoir. Encore y a-t-il plus de besogne à cettui-ci, parce qu'il y va du soin et de la diligence à garder ce qu'on vous donne, et n'y en a point à donner. Il ne faut pas pour cela nous donner l'alarme et nous hâter de nous acquitter mal à propos. Nous le pourrions faire si hors de saison, que nous ne faillirions pas moins que de ne le faire pas quand il en seroit temps. Son bienfait est entre mes mains. Je ne crains ni pour lui ni pour moi. Sa dette est bien assurée, il ne la peut perdre qu'il ne me perde; et quand il me perdrait, il ne la perdrait pas. Je l'ai remercié; cela s'ap-

pelle je l'ai payé. Qui est trop en peine de rendre une chose pense que celui qui l'a baillée soit trop en peine de la ravoir. Accommodons-nous à lui, quoi qu'il veuille. S'il veut avoir son bienfait, rendons-le-lui et ne marchandons point. S'il veut qu'il demeure en garde chez nous, pourquoi lui voulons-nous défouir son trésor? Pourquoi lui refusons-nous de le garder? Il mérite bien de choisir ce qu'il aimera le mieux. Qu'on en croie ce qu'on voudra; n'importe. L'opinion et la renommée sont choses qui nous doivent suivre, et non pas nous mener.

LIVRE SEPTIÈME.

I. Bon courage, Libéralis¹.

Voici le livre des glanes. A cette heure que je suis au bout de la matière, je regarde de tous côtés, non ce que je dois dire, mais ce que je n'ai point dit. Prenez en bonne part ce qui reste, puisque c'est pour vous qu'il est resté. Si j'eusse voulu me faire valoir, je devois aller par degrés, et mener ma besogne d'un ordre que le plus friand fût servi le dernier. Mais sans y apporter tant de façon, j'ai tout d'un coup mis sur la table ce qui m'a semblé le plus nécessaire. A cette heure s'il m'est échappé quelque chose, je le ramasse. Et pour en parler franchement, si vous m'en demandez mon avis, je ne trouve pas qu'il soit trop à propos, après qu'on a dit ce qui peut servir à l'instruction de la vie, de courre après des choses qui ne sont pas tant pour le remède de l'âme que pour l'exercice de l'esprit. Démétrius le Cynique, homme qu'à mon jugement on ne sauroit mettre auprès de rien si grand qu'il ne fasse toujours paroître sa grandeur, dit ordinairement une chose que je trouve fort à propos : qu'il vaut mieux ne savoir que peu de préceptes de sagesse, et les avoir toujours en la main, que d'en apprendre une infinité qu'il faille chercher quand on s'en veut servir. « Comme, dit-il, pour être bon lutteur il n'est pas question de savoir toutes ces prises

1. Sénèque cite ici deux vers des *Géorgiques* de Virgile (liv. II, v. 45), que Malherbe n'a pas traduits.

et liaisons qui ne se mettent guère en usage, mais suffit d'en apprendre deux ou trois exactement, et prendre bien à propos l'occasion de les pratiquer, parce que l'importance n'est pas de savoir beaucoup, mais de savoir assez pour vaincre ; aussi en cette science il y a plusieurs choses qui plaisent, mais peu qui servent. Quand vous ne sauriez point pourquoi l'Océan a son flux et son reflux ; pourquoi en chaque septième année l'âge de l'homme a sa marque ; pourquoi regardant une galerie d'un bout à l'autre, il nous semble qu'elle aille en s'étrécissant, et que les piliers du bout éloigné de nous s'entre-touchent ; pourquoi deux gémeaux séparés en la conception sont assemblés en l'enfantement ; si un même coup s'est divisé en deux, ou s'ils ont eu chacun leur conception à part ; pourquoi ayant même naissance ils ont leurs fortunes si contraires, et venant ensemble au monde prennent quand ils y sont des chemins si différents : ce ne nous¹ sera pas grand dommage de passer par-dessus des choses qu'il est aussi difficile de comprendre comme inutile de savoir. La vérité est cachée dans des abîmes. Et ne faut point pour cela que nous nous plaignions que Nature nous a fait tort ; parce que s'il est quelque chose difficile à trouver, c'est ce qui ne peut de rien servir à celui qui le trouve, que de pouvoir dire qu'il l'a trouvé. Tout ce qui fait l'amendement et la félicité de l'homme est en belle vue, et bien près de lui. Si l'esprit s'est fortifié contre les choses casuelles, et porté au delà de l'appréhension ; s'il a donné des bornes à l'avidité de ses espérances, et se restreint à ne rien demander qu'à soi-même ; s'il ne doute point de la bonté des Dieux, et est résolu contre la malice des hommes ; s'il se rit des sollicitudes de notre vie, et recon-

1. On lit *nous* dans toutes les éditions ; Malherbe avait probablement écrit *vous* ; en latin il y a *tibi*.

noît que lui chercher du lustre c'est lui procurer du tourment; s'il estime la mort un repos de toutes misères; s'il remet à la vertu la conduite de ses actions, et pour la suivre ne trouve point de mauvais chemin; si comme un animal sociable et né pour la communication, toute la terre ne lui semble qu'une maison commune; s'il ouvre sa conscience aux Dieux, et vit comme continuellement éclairé des hommes; et finalement si plus honteux de soi-même que des autres, il se retire en quelque demeure écartée où les vents du monde ne le troublent point, il n'ignore rien de ce qu'il est utile et nécessaire de savoir. Tout le reste ne lui peut servir qu'à passer le temps quand il n'a point d'occupation, ne lui étant pas défendu, depuis qu'il s'est mis en état d'assurance, de se laisser quelquefois échapper à des considérations qui n'ont à la vérité rien de solide, et toutefois peuvent contribuer quelque chose à son embellissement. »

II. Ce sont les préceptes que Démétrius veut qui ne nous partent jamais des mains, que nous portions en quelque part que nous allions, et que, s'il se peut faire, nous attachions et incorporions avec nous, afin que par leur méditation continuelle, toujours et partout nous puissions trouver ce qui nous est salutaire quand nous en aurons besoin, et que tout aussitôt que nous voudrions faire quelque chose, la distinction de ce qui est honnête ou déshonnête, présente à notre imagination, nous avertisse qu'il n'est rien mauvais que ce qui n'est point honnête, ni rien bon que ce qui se peut faire avec honneur. C'est par cette règle qu'il faut policer nos actions, faire et desirer toutes choses, et réputer les plus misérables hommes du monde, quelque belle et pleine d'éclat que puisse être leur fortune, ceux qui n'ayant soin que de leur ventre et de leur pail- lardise, laissent moisir leurs âmes en l'assoupissement d'une abominable oisiveté. C'est avec cette règle qu'il

faut qu'il se représente que la volupté est une chose fragile, peu durable, et en un moment dégoûtée des objets qu'elle estime le plus; qui plus on la prend avidement, plus elle est sujette à se changer en son contraire; qui tire infailliblement la honte et la repentance après elle, et n'a rien de splendide, ni rien digne de cette prérogative donnée à l'homme sur les autres animaux d'approcher le plus près de la divinité, mais basse et contemptible, comme faite par le ministère des plus sales et plus vergogneuses parties de notre corps, ne peut être que sale et vergogneuse en son événement. Que la volupté vraiment digne de l'homme, et de l'homme d'honneur, n'est pas de se gorger de viandes, et réveiller des cupidités qu'il est bien plus sûr de laisser dormir, mais de n'avoir en l'esprit ni ces gênes que fait naître l'ambition des hommes bandés les uns contre les autres, ni cette perturbation qui vient de croire ce qu'on nous raconte des Dieux, et nous figurer en leur nature les mêmes vices et qualités défectueuses qui sont en l'humanité. C'est cette volupté toujours égale, toujours intrépide, et jamais importune, que goûte le sage de qui nous parlons, savant aux lois du ciel et de la terre, et par la jouissance des choses présentes exempt des inquiétudes que donne l'imagination de celles qui sont à venir. Il sait bien que se proposant des choses incertaines, il est impossible d'avoir rien de ferme. Aussi les roses de son âme n'ont point d'épines¹. Il n'espère rien, il ne craint rien, mais content de ce qu'il possède, se moque de ce que lui montre la fortune, et des choses douteuses qu'il peut avoir de sa libéralité. Quand je vous dis qu'il est content de ce qu'il possède, ne vous

1. Il n'est guère besoin d'avertir que cette métaphore n'est point dans Sénèque. Il dit simplement : *Magnis itaque curis exemptus et distorquentibus mentem.*

imaginez pas qu'il est content de peu de chose. Il possède tout, non comme le possédoit Alexandre, à qui sur les bords mêmes de la mer Rouge¹ il manquoit plus qu'il n'avoit acquis. Ce qu'il tenoit, et que ses victoires avoient soumis à son empire, n'étoit point à lui, puisqu'Onésicritus avec son armée navale couroit encore l'Océan pour découvrir des ennemis, et chercher des guerres en une mer qui n'avoit jamais connu de vaisseau. Quelle marque voudriez-vous plus apparente de sa pauvreté, que de se précipiter entre des choses qui n'avoient ni fin, ni fond, ni mesure, et pour assouvir une ambition furieuse être content de s'exposer à toute sorte de périls? Qu'importe combien il a brigandé de royaumes, combien il en a donné, ni combien de terres lui sont tributaires, puisqu'il desire quelque chose qu'il n'a point?

III. Alexandre, qu'une témérité fortunée mena sur les pas d'Hercule et de Bacchus, n'a pas été seul entaché de ce vice, mais généralement tous ceux à qui la fortune a fait venir l'appétit en les soûlant. Considérez Cyrus, Cambyse, et toute la race des rois de Perse. Qui trouverez-vous qui de soi-même ait borné sa domination, et n'ait perdu la vie sur quelque dessein de l'étendre plus avant? Et ne s'en faut pas étonner : quelque grande que soit une chose, sitôt qu'elle est au pouvoir de l'ambition, elle se consume et s'épuise, comme tombée en un abîme qui n'a point de fond. Depuis que des mains sont insatiables, il n'importe qu'on y mette. Le sage seul est le vrai maître de toutes choses, et n'a point de peine à les garder. Il n'a point d'ambassadeurs au bout du monde, il ne jette point d'armées sur la frontière des ennemis, il ne tient point de garnisons dans les places, il n'a point de régiments de

1. *Rouge*, manque dans l'édition de 1630, mais se trouve dans les éditions suivantes.

gens de pied, ni de cornettes de cavalerie. Mais comme les Dieux sans armes conservent la paix en leur empire, et de leur citadelle, qui ne craint l'intelligence ni la surprise, ont l'œil à la protection de ce qui leur appartient ; ainsi de quelque étendue que soit la charge du sage, il la fait sans tumulte, et meilleur et plus grand que le reste des hommes voit à ses pieds tout ce que la terre a de plus élevé. Riez-vous-en tant qu'il vous plaira. C'est la preuve d'un courage extrêmement brave, et qui se sent extraordinairement appuyé sur sa propre force, quand l'esprit a couru de l'orient à l'occident, qu'il a pénétré dans les plus inaccessibles solitudes, et considéré cette abondance diversifiée d'animaux, et de toutes choses que la nature produit si libéralement, de pouvoir comme Dieu laisser aller cette voix : « Tout cela est à moi. » C'est de là que vient qu'il ne desire plus rien, parce que hors de tout il n'y a rien.

IV. C'est ce que je voulois, direz-vous. Vous êtes où je vous demandois. Il faut voir comme vous sortirez de ce filet, où de vous-même vous êtes venu vous envelopper. Dites-moi comme on peut donner quelque chose à un sage, puisque tout est sien ? car ce que vous lui donnez est sien aussi, et par conséquent il est impossible qu'il reçoive aucun bienfait. Et cependant vous dites qu'on lui peut donner quelque chose. La même question que je vous fais du sage, je la vous fais des amis. Vous dites qu'entre eux toutes choses sont communes. On ne peut donc rien donner à son ami, parce qu'on ne lui peut rien donner où il n'ait sa part. Il n'est pas incompatible qu'une chose soit au sage, et au maître qui la possède. Quand je dis que tout est au sage, je n'entends pas que chacun ne demeure propriétaire de ce qui est à soi. Par la constitution du droit civil tout est au Roi, et toutefois il n'y a rien de tout ce dont il s'attribue la seigneurie universelle qui n'ait son

possesseur particulier ; de façon que nous pouvons donner au Roi une maison, un esclave, et une somme d'argent, et cependant on ne dit point que nous lui donnions chose qui soit à lui ; parce que bien que son pouvoir s'étende sur toutes choses, elles ne laissent pas d'appartenir particulièrement à quelqu'un. Nous disons le terroir d'Athènes et de Campagne¹, et cependant il n'est point de champs qui n'aient leurs maîtres, et qui ne soient distingués de tenants et aboutissants. On dit bien en général : « C'est le terroir de telle ou telle ville, » mais en particulier on dit le champ d'un et d'un tel. Et pour ce je puis donner à la communauté d'une ville des terres que déjà nous appelions siennes auparavant, parce qu'elles sont d'une façon à elle, et de l'autre à moi. Qui doute que l'esclave et tout ce qu'il a ne soit à son maître ? et toutefois il ne laisse pas de lui faire des présents ; car il ne s'ensuit pas que l'esclave n'ait rien, pource qu'il n'auroit rien si son maître ne vouloit. Et ce que volontairement il donne à son maître n'est pas moins un présent, pource que son maître le pouvoit prendre de force s'il eût voulu. Par ces exemples (demeurant d'accord, comme nous sommes, que tout est au sage) on peut résoudre notre question : comme il est possible, puisque tout est sien, qu'il reste de quoi lui donner ? Les enfants n'ont rien qui ne soit au père, et néanmoins qui doute qu'un père ne puisse recevoir quelque chose de son fils ? Tout est aux Dieux, et cependant nous leur faisons des offrandes, et mettons des pièces d'argent sur leurs autels. Ce que j'ai, pour être vôtre, ne laisse pas d'être mien. Il peut bien être vôtre et mien tout ensemble. Vous dites que celui qui tient des femmes qui se prostituent est maquerreau. Toutes choses sont au sage. Au nombre de toutes choses sont comprises les femmes qui se prostituent. Il

1. Campanie.

s'ensuit donc qu'elles sont au sage, et que par conséquent il est maquereau. Par cette même raison, ils veulent dire que le sage ne peut rien acheter, et voici leur argument: Personne n'achète ce qui est sien. Tout est au sage. Le sage ne peut donc rien acheter. Ils passent plus outre, et disent qu'il ne peut rien emprunter, parce que personne ne paye intérêt de son argent. Et de cette façon, combien qu'ils entendent bien ce que nous voulons dire, ils nous proposent un nombre infini de calomnieuses¹ subtilités.

V. Quand je dis que tout est au sage, c'est en sorte que chacun ne laisse pas de demeurer maître du sien; comme sous un bon règne le Prince a bien la juridiction sur toutes choses, mais les particuliers en retiennent la propriété. Ceci se pourra mieux prouver quelque autre fois plus à loisir. Il suffira pour cette heure de dire que je puis donner au sage ce qui est d'une façon à lui, et de l'autre à moi. Ce n'est pas chose nouvelle, qu'on puisse donner une partie à celui à qui est le tout. Vous m'avez loué une maison. En cette maison il y a du vôtre et du mien. La chose est à vous, et l'usage de la chose est à moi. De même, s'il ne plaît à votre fermier, vous ne pourrez manger des fruits qui naîtront en votre jardin; et qu'il soit famine ou cherté,

Vous lui verrez en vain un grand monceau de blé².

Il aura crû dans votre champ, et sera serré dans votre grenier, et cependant vous n'y oserez toucher. Vous serez maître du logis que vous avez loué, et cependant vous n'y entrerez point. Si votre esclave est à mes gages, vous ne le pourrez emmener s'il ne me plaît. Si vous m'avez loué un coche, vous n'y pourrez avoir place que par ma cour-

1. *Calomnieuses*, chicanières.

2. Virgile, *Géorgiques*, liv. I, v. 158.

toisie. Vous voyez donc bien comme il se peut faire qu'une chose sera vôtre, et cependant vous ne laisserez pas de la recevoir de moi comme une gratification.

VI. En ce que je viens d'alléguer il y a deux maîtres d'une même chose. Comment? Pource que l'un a l'usage, et l'autre la propriété. Nous disons les livres de Cicéron, et cependant Dorus le libraire dit qu'ils sont à lui. L'un et l'autre dit vrai. L'un se les attribue pour les avoir faits, et l'autre pour les avoir achetés. A qui que vous disiez qu'ils sont, vous ne faillirez point; car ils sont à l'un et à l'autre, mais à divers titres. Ainsi Tite Live peut acheter ou recevoir en don ses propres livres d'un libraire. Je puis donner au sage ce qui est mien, encore que tout soit à lui; car puisque la seigneurie universelle est comme celle des rois, et que cependant toutes choses particulières ont leur maître particulier, il est capable de recevoir des présents, de devoir, d'acheter et de louer. Tout est à l'Empereur; mais il n'y a que ce qui est sien particulièrement qui soit de son domaine. Son empire comprend tout, son patrimoine ne s'entend que de ce qui est à lui propriétément. On peut demander ce qui est à lui, ou ce qui n'y est pas, sans diminuer rien de sa grandeur; car cela même qu'on dit être à un autre, est à lui par un autre moyen. Ainsi le sage possède toutes choses en esprit, et en propriété ce qui est particulièrement à lui.

VII. Quelquefois Bion argumente que tous les hommes sont sacrilèges; quelquefois il soutient qu'il n'en est point, et qu'il n'y a moyen de l'être. Quand il veut mettre tout le monde entre les mains du bourreau, voici ce qu'il dit : « Quiconque prend, consume, et applique à son usage une chose qui appartient aux Dieux, il est sacrilège. Or toutes choses sont aux Dieux. Tout ce donc que quelqu'un prend, en quelque lieu que ce soit, il le prend aux Dieux, à qui tout appartient. Et par conséquent quiconque prend quel-

que chose que ce soit, il est sacrilège. » Après, quand il veut mettre les temples et le Capitole au sac et au pillage, il dit qu'on ne sauroit faire de sacrilège, pource que tout ce qu'on prend en un lieu qui appartient aux Dieux, on le porte aussi en un autre qui leur appartient. On lui répond à cela : que tout est bien aux Dieux voirement, mais que tout ne leur est pas dédié; que le sacrilège se commet aux choses où la religion leur a donné titre particulier; que de cette façon le monde entier est leur temple, et qu'il n'y en a point d'autre digne de leur amplitude et magnificence; et cependant nous ne laissons pas de faire distinction des choses profanes et des sacrées, et dans un petit coin, à qui nous avons donné le nom de chapelle, nous n'oserions faire des choses que nous faisons à la vue de tout le ciel. Un sacrilège ne peut faire injure aux Dieux, pource que leur condition les a mis hors de la portée de nos insolences; et toutefois on le châtie, d'autant qu'en ce qu'il a fait il a pensé s'adresser aux Dieux. Pour son opinion et la nôtre il faut qu'il soit puni. Comme donc un homme est estimé sacrilège qui dérobe quelque chose de sacré, combien qu'en quelque part qu'il la mette, ce ne puisse être que dans l'enclos du monde, par la même raison, encore qu'on ne puisse rien ôter au sage de ce qu'il possède comme seigneur universel, toutefois on lui peut dérober quelque chose de celles qui au partage du monde sont tombées en sa propriété. Il se plaît en cette possession générale, et n'en voudroit pas de plus particulière. Il diroit comme un grand capitaine romain, à qui pour les services qu'il avoit faits à la République on vouloit bailler autant de terre qu'en labourant il en pourroit environner en un jour : « Il ne vous faut pas un citoyen à qui il faille plus qu'à un citoyen. » Combien pensez-vous qu'en ce refus il y eût plus de gloire qu'au mérite! car d'arracher les bornes de ses voisins, c'est chose ordinaire;

mais de s'en donner à soi-même, il n'est point d'exemple de cette vertu.

VIII. Quand donc nous voyons le sage avoir de l'autorité sur toutes choses, et son pouvoir s'étendre sur tout l'univers, nous disons que tout est à lui; quand nous suivons le droit ordinaire, nous comptons par tête ce qu'il peut avoir de revenu. Ces deux estimations sont bien différentes. On lui feroit horreur de lui parler de posséder le monde au même droit qu'il possède son bien particulier. Je ne vous irai point querir Socrate, Chrysippus, Zénon et tous ces autres qui sans mentir ont été grands personnages, mais que peut-être on estimeroit moins, si ce n'est que l'envie ne s'oppose pas à la gloire de ceux qui sont morts. Je vous viens d'alléguer Démétrius. C'est un homme que je crois que la nature expressément ait fait naître au siècle où nous sommes, pour montrer qu'il nous est aussi peu possible de le corrompre, comme à lui de nous corriger; homme d'une sagesse exacte, encore qu'il ne l'avoue pas, d'une résolution inébranlable et d'une éloquence conforme à la gravité des matières qu'il traite, non fardée, non empêchée à l'élection des paroles, mais qui suit où l'affection du sujet l'emporte, et qui par ses conceptions toujours relevées témoigne combien son âme a de courage et de vigueur. Je ne pense point que Dieu l'ait fait si plein de prud'homie et de suffisance, que pour être un exemple que notre siècle eût la gloire de suivre ou la reproche¹ de n'avoir point suivi.

IX. Si quelque dieu lui vouloit bailler la possession propriétaire du monde à cette condition de n'en rien donner, je jurerois bien qu'il ne la voudroit pas prendre, et qu'il diroit: « Quant à moi, je n'ai rien qui m'oblige ni qui m'arrête, je ne me veux point brouiller en cette confusion

1. Voyez plus haut, liv. III, chap. xvi.

d'affaires, ni m'engager au fond d'une bourbe d'où j'aie de la peine à me tirer. Pourquoi m'apportez-vous tout ce qu'il y a de mal et d'ordure sur la terre? Je ne prendrais pas ce que vous m'offrez, quand ce seroit pour le redonner aussitôt, parce qu'entre tant de choses, il y en a beaucoup que j'aurois honte qu'elles vinssent de ma main. Je me veux remettre devant les yeux l'éclat de ces vanités, par qui tous les hommes du monde, et les rois même, sont éblouis. Je veux considérer ce qui est le prix de votre sang et de vos vies. Faites-moi venir premièrement les dépouilles de la luxure¹, l'une après l'autre, ou tout à la fois, comme vous aimerez le mieux. Je vois les compartiments élaborés d'une voûte, et des coquilles des plus vilains et plus paresseux animaux que produise la nature, qui ont coûté beaucoup d'argent, et où le peintre a si vivement contrefait cette bigarrure qui les recommande, que l'artifice ne diffère point du naturel. Je vois des tables et des meubles de bois, qui ne valent pas moins que le revenu d'un sénateur, et qui sont d'autant plus estimés, que la mauvaise fortune des arbres les a produits avec plus de nœuds. Je vois là des vases de cristal qui ne sont prisés que pource qu'ils sont fort fragiles, et que le péril qui dût apporter le dégoût, en fait naître le desir à ceux qui n'en savent pas bien user. J'en vois de porcelaine; parce que la luxure ne seroit pas servie à souhait si quelque vaisseau qui ne fût de prix recevoit ce qui doit incontinent être vomé. Je vois des perles, non une à chaque oreille (car aujourd'hui les oreilles se sont accoutumées à la pesanteur), mais par couples les unes au-dessus des autres. Les femmes n'avoient pas encore bien mené leurs maris pas le nez², s'ils ne leur eussent

1. Dans le sens du latin *luxuria*, luxe.

2. Ce jeu de mot est de Malherbe. Sénèque s'est contenté de dire : *Non satis muliebris insania viros subjecerat, nisi...*

pendu aux oreilles le revenu de deux ou trois bonnes maisons. Je vois des robes de soie (s'il faut appeler robes ce qui ne défend ni le corps ni la honte, et que celles qui les portent se peuvent dire aussi nues que si elles ne portoient du tout rien), et cependant les étoffes en sont apportées de bien loin et achetées bien cher, afin que leurs mignons mêmes ne puissent voir davantage en la chambre que ce que publiquement elles découvrent à la vue de tous ceux qui les veulent regarder.

X. « Où en es-tu, avarice? Combien est-il aujourd'hui de choses qu'on estime plus que ton or? Toutes celles que je viens de dire sont plus honorées qu'il n'est, et coûtent plus qu'il ne fait. Je ne touche point à ces plaques d'or et d'argent que tu mets en réserve, et qui sont les sujets ordinaires de notre passion. Mais si est-ce qu'il semble que la terre, qui d'ailleurs a mis au jour tout ce qui a été nécessaire pour l'usage de notre vie, eût retiré ces métaux au lieu le plus secret de ses entrailles, et se fût couchée dessus de tout son poids pour les y retenir, prévoyant qu'ils n'en pourroient sortir qu'à la ruine et destruction du genre humain. Je vois le fer tiré des mêmes ténèbres où étoit l'or et l'argent, afin que puisque les hommes avoient à s'entre-tuer, ils ne manquassent non plus d'outils pour le faire que de récompenses de l'avoir fait. Encore toutes ces choses-là sont matérielles et ont de quoi rendre l'esprit aucunement complice de la folie des yeux. Je vois des contrats, des cédules, des cautions, simulacres inutiles de richesses et fantômes d'une avarice malade, qui ne servent qu'à piper les esprits foibles par une imagination ridicule d'avoir des choses qui ne sont point. Que sont-ce que l'intérêt, le papier-journal¹, l'u-

1. Registre, livre de compte. Malherbe traduit ainsi le latin *calendarium*.

sure, sinon des noms sans substance, que les hommes ont recherchés pour donner quelque soubassement illusoire à leur insatiable cupidité? La nature nous a certainement donné du sujet de nous plaindre d'elle, de n'avoir mis l'or et l'argent plus avant dans la terre, ou ne les avoir couverts de quelque chose si de pesant, qu'il n'y eût moyen de jamais les faire sortir au jour. Que sont-ce ces contrats, ces papiers de compte, cette invention de vendre le temps, et cette usure vraiment sanglante de bailler l'argent à douze pour cent, sinon des maux volontaires partis de notre forge, et chimères d'une vaine convoitise, où il n'y a rien qui puisse être objet ou de l'œil ou de la main? Oh! qu'un homme est misérable qui se glorifie de tenir un gros papier de rentes, de labourer de grandes campagnes par ses esclaves, d'avoir des troupeaux innombrables distribués à paître en toutes les provinces, de mener une suite qui semble une armée, et finalement d'avoir des palais de qui l'enceinte ait plus l'apparence d'une ville que de la maison d'un particulier! Quand il aura bien considéré toutes ces particularités, qui sont les sujets ordinaires de sa dépense, et qu'il pensera bien avoir de quoi s'enfler, il confessera qu'il est pauvre s'il compare ce qu'il desire à ce qu'il a. Laissez-moi aller. Renvoyez-moi parmi mes biens. Je m'en vais en mon royaume de sagesse, de qui l'étendue n'a point de limites, et d'où je sais bien que je ne puis jamais être dépossédé. Toutes ces choses sont miennes, mais c'est d'une façon que tout le monde en a sa part. »

XI. Aussi comme Caius César un jour lui¹ voulut donner deux cents talents, il fut si dédaigneux et si brave à ne les prendre point, que seulement il ne voulut pas qu'on sût qu'il les eût refusés. Aussi pour n'en mentir point, à

1. A Démétrius le Cynique.

quelque fin que fût fait ce présent, ce n'étoit pas chose suffisante pour honorer ou pour corrompre un courage ferme et résolu comme le sien. Il ne lui faut point dérober le témoignage qu'il mérite. J'ai ouï réciter que s'étonnant du peu de sens de l'Empereur, qui s'étoit persuadé que si peu de chose le dût rendre autre qu'il n'étoit, il tint un propos aussi relevé que son âme étoit haute et généreuse : « Il me devoit, dit-il, offrir tout son empire, puisqu'il avoit envie de me tenter. »

XII. Encore donc que tout soit au sage, on ne laisse pas de lui pouvoir donner quelque chose. Aussi quoiqu'on die que tout est commun entre les amis, ce n'est pas à dire qu'on ne puisse faire un présent à son ami ; car cette communauté n'y est pas telle qu'avec un compagnon qui peut dire : « Cette moitié est vôtre, et cette-ci mienne ; » mais comme celle d'entre le père et la mère, qui ayant deux enfants n'en ont pas chacun le sien, mais chacun deux. Or à cette heure quiconque soit celui qui veut que nous soyons compagnons, je lui veux montrer qu'il n'y a rien de commun entre lui et moi. Pourquoi ? Pource que cette société, non plus que l'amitié, ne peut être qu'entre les sages. Les autres sont aussi peu amis que compagnons. Au reste les choses peuvent être communes en beaucoup de sortes. Les degrés du théâtre destinés aux chevaliers romains leur sont communs à tous ; et cependant quand j'y ai pris place, je la puis appeler mienne. Si je la cède à quelqu'un, encore que je lui aie cédé une chose commune, il semble toujours que je l'aie gratifié de quelque chose. Il est des choses qui ne sont aux personnes qu'avec certaine condition. Si j'ai place aux sièges des chevaliers, ce n'est pas pour la vendre, ni pour la louer, ni pour y habiter, mais seulement pour regarder. Et pour ce je ne mentirai point si je dis que j'ai place aux sièges des chevaliers ; mais venant au théâtre, si je trouve toutes les

places des chevaliers prises , je puis dire que j'y ai place , parce qu'il m'est permis de m'y seoir, mais je ne l'ai pas, parce que ceux avec qui ce droit de place m'est commun ont tout occupé. Pensez qu'il en est de même entre les amis. Tout ce qu'a notre ami nous est commun , mais celui qui le tient en a la propriété. Je n'en puis user sans sa permission. Vous vous moquez , direz-vous. Si ce qui est à mon ami est à moi , je dois avoir puissance de le vendre. Il ne s'ensuit pas ; car vous ne pouvez pas vendre les sièges du théâtre, et cependant vous y avez part avec tous les autres chevaliers. Vous n'avez pas liberté de vendre une chose, ni de la consumer, ni d'en faire ce qu'il vous plaît ; elle n'est donc pas à vous. C'est un argument qui ne vaut rien ; car une chose ne laisse pas d'être à vous, pour y être à certaine condition. Vous me l'avez baillée, mais pour cela vous ne laissez pas de l'avoir.

XIII. Pour ne vous tenir pas davantage, un bienfait ne sauroit être plus grand que l'autre, oui bien les choses où il consiste, selon que ceux qui donnent prennent plaisir d'étendre leur bienveillance, et de se contenter en la témoignant. Comme quand les amoureux multiplient leurs baisers et s'embrassent plus étroitement, ils ne s'aiment pas davantage, mais ils donnent de l'exercice à leur affection. La question que je vais proposer est vidée par les précédentes. Aussi ne ferai-je que passer par-dessus ; les raisons qui ont servi aux autres serviront encore en cette-ci. On demande si celui qui a fait tout ce qu'il a pu pour se revancher est quitte ; car pour montrer qu'il n'est point quitte, il a fait ce qu'il a pu pour s'acquitter. Il ne peut donc avoir fait ce qu'il n'a point eu moyen de faire ; comme celui n'a point payé son créancier, qui pour le payer a cherché de l'argent partout et n'en a point trouvé. Il est des choses de cette nature, que l'effet y est néces-

saire, et d'autres qu'on répute comme faites, quand pour les faire on a tout essayé. Le médecin est quitte de ce qu'on lui peut demander, quand pour guérir le malade il n'a rien oublié de ce qui dépend de lui. L'avocat de qui la partie a perdu sa cause n'a pas moins de suffisance, pourvu qu'il ait bien plaidé. Si le général d'une armée a fait tout ce que peut faire un sage et vaillant capitaine, et que cependant il se soit passé quelque chose à l'avantage de ses ennemis, il ne mérite pas moins d'être loué. Tout de même si quelqu'un pour se revancher en votre endroit a fait ce qui lui est possible, mais votre bonne fortune l'en a gardé, vous n'avez point eu de sujet d'éprouver un ami; vous avez toujours été riche, il n'a eu que vous donner; toujours sain, il ne vous a pu assister; toujours à votre aise, il n'a pu vous secourir; encore qu'il ne vous ait rien rendu, vous ne le pouvez accuser d'ingratitude. Et puis si continuellement cette pensée lui a occupé l'esprit, s'il a toujours ouvert les yeux, et n'a rien oublié de la diligence qui s'y pouvoit apporter, n'a-t-il pas eu plus de peine que s'il eût eu moyen de rendre aussitôt qu'il eut reçu?

XIV. Le fait de l'emprunteur n'est pas semblable, pource que s'il ne paye, ce n'est pas assez d'avoir cherché de l'argent. Il a toujours son créancier à dos, qui ne lui en quitteroit pas un jour, où vous au contraire avez affaire à un homme de bon naturel, qui, s'il vous voyoit en cette inquiétude, vous diroit :

« Bannissez-vous ce trouble de l'esprit¹.

« C'est assez; ne vous tourmentez plus; je suis content de vous; vous me faites tort si vous croyez que j'en desire

1. Virgile, *Énéide*, livre VI, v. 85.

quelque chose davantage ; j'ai tout le témoignage que je pouvois desirer de votre affection. » Oui, mais si vous dites que celui qui a payé en cette monnoie soit quitte, vous mettez rendre et ne rendre point en un même degré. Posons à cette heure le cas au contraire, que quelqu'un ne se fût nullement souvenu qu'on lui eût fait plaisir, et n'eût pas fait une seule démonstration de s'en ressentir, ne diriez-vous pas qu'il seroit ingrat? Or cettui-ci a couru de jour et de nuit, et a laissé toutes autres affaires, tant il avoit de peur qu'il ne lui échappât quelque occasion de se revancher. N'estimerez-vous non plus celui qui a eu cette sollicitude si continuelle et si pressée, que celui qui n'en a point eu du tout? Vous êtes injuste, si vous demandez une chose qu'il ne tient pas à moi que je ne vous baille. Enfin prenez le cas qu'ayant su que vous aviez été pris, j'ai emprunté de l'argent, et baillé en gage¹ tout ce que j'avois pour en trouver; je me suis embarqué au cœur de l'hiver le plus cruel qui pouvoit être; j'ai passé à la merci de tous les brigandages de la côte, et couru toutes les fortunes de la mer; et finalement ayant été par toutes les solitudes les plus égarées pour chercher ceux qui sont fuis de tout le monde, je suis arrivé où étoient les corsaires, mais un autre vous avoit déjà délivré. Direz-vous que je ne me suis point senti du plaisir que vous m'avez fait? non pas même quand en ce voyage par le bris du navire j'aurois perdu l'argent que je portois pour votre rançon, et que je me serois mis aux pieds les fers que je m'étois proposé de vous ôter? Si est-ce que les Athéniens appellent Harmodius et Aristogiton tyrannicides; et la main de Mucius laissée sur l'autel de l'ennemi eut la même gloire que si elle eût fait le coup qui lui avoit été commandé. Quand la vertu lutte contre la fortune, on ne

1. VAR. (édit. de 1631) : Baillé à gage.

l'estime pas moins pour être demeurée au deçà de l'exécution. Celui qui a suivi les occasions, et qui comme il lui en est échappé une a couru après l'autre, afin de vous pouvoir rendre ce qu'il avoit reçu de vous, il a plus fait que celui qui sans sueur et sans peine n'a pas été sitôt obligé qu'il n'ait trouvé moyen de s'acquitter.

XV. Vous me dites qu'au bienfait il y a deux points, la volonté de donner, et la chose qui est donnée, et que par conséquent il en faut deux à la revanche. Vous auriez raison de tenir ce langage à un paresseux, qui sans bouger d'une place penseroit assez faire de vouloir, mais non pas à un qui assemble à cette volonté tous les efforts qui lui sont possibles, et ne voit pierre qu'il ne remue pour s'acquitter; car il ne tient pas à lui que l'effet n'accompagne la volonté. Davantage, il ne faut toujours estimer les choses au nombre; quelquefois une en vaut deux. C'est pourquoi, puisque l'impossibilité lui résiste, payez-vous de la grandeur de son affection. Que si toujours en la reconnaissance les effets sont nécessaires, à qui est-ce que les Dieux ne reprocheront l'ingratitude, puisqu'on ne leur peut rien offrir que la volonté? Oui, mais, direz-vous, les Dieux ne peuvent rien recevoir de nous. Il est vrai; mais si celui qui m'a fait plaisir pour la félicité de sa condition en est de même, pourquoi est-ce qu'il ne se contentera de la même satisfaction?

XVI. Toutefois si vous voulez que je vous die ce qui m'en semble, et que je me signe¹, je suis d'avis que l'un fasse compte d'avoir reçu la revanche, et que l'autre se souvienne qu'il n'en a point fait. Que l'un quitte, et que l'autre ne pense pas moins à payer. Que l'un die: « Je suis payé, »

1. Que je signe ma réponse. Malherbe traduit ainsi les mots latins : *Si vis signare responsum.*

et que l'autre réponde : « Je dois. » Le but de toutes nos questions doit toujours être le bien public. Il faut couper chemin aux excuses des ingrats, s'il est possible, et ne leur rien laisser sous quoi leur mauvaise volonté se puisse mettre à couvert. J'ai fait tout ce qui m'a été possible. Continuez. Avez-vous opinion que nos ancêtres n'eussent de jugement assez pour connoître qu'il n'est pas raisonnable de traiter également un bordelier¹ à qui les dés et les femmes auroient fait manger tout ce qu'il auroit pu trouver en la bourse de ses amis, et un homme de bien qui par inconvénient de feu, par violence, ou par quelque autre accident plus pitoyable, auroit perdu tout ce qu'il avoit, ou du sien ou de l'autrui ? Le commerce de la foi leur a semblé chose si nécessaire qu'ils n'ont rien voulu recevoir qu'on pût alléguer à son préjudice, et ont pensé qu'il valoit mieux rejeter quelque petit nombre d'excuses légitimes, que, les recevant, faire une ouverture générale à tout le monde d'en inventer à son plaisir. Vous avez fait ce que vous avez pu pour vous revancher. C'est assez pour lui, et peu pour vous ; car comme celui qui ne se tient pas satisfait de vous voir avec toutes sortes de sollicitudes et d'anxiétés rechercher les moyens de lui rendre ce que vous en avez reçu, ne mérite point de reconnoissance, aussi êtes-vous ingrat si quand il se tient payé de la bonne volonté qu'il voit en vous, et ne vous demande autre chose, vous ne jugez que par vous tenir quitte il vous rend davantage son obligé. Ne lui dérobez point ce que vous lui devez, et ne l'importunez pas aussi de protestations ; mais sans dire mot, voyez de trouver l'occasion de vous acquitter. Rendez à

1. Nicot, dans son *Dictionnaire*, traduit ce mot, que Malherbe a ajouté, par *ganeo*, *scortator*, « débauché, coureur de mauvais lieux. »

cettui-là, parce qu'il redemande, et à cettui-ci, parce qu'il ne redemande point ; à cettui-là, pource qu'il ne vaut rien, à cettui-ci, pource qu'il est homme d'honneur. Au demeurant, s'il étoit homme de bien quand il vous fit plaisir, et que depuis il soit devenu méchant, ne vous faites pas accroire que ce changement vous ait rendu quitte. Vous ne le seriez pas d'une chose déposée entre vos mains, ni d'argent qu'on vous auroit prêté ; pourquoi le seriez-vous plutôt d'un bienfait ? S'il a changé, voulez-vous changer aussi ? Et quoi donc ? si un homme sain vous avoit baillé quelque chose, et qu'il devînt malade, vous penseriez-vous dispensé de la lui rendre ? N'est-ce pas en l'infirmité que nous avons plus de sujet d'assister nos amis ? Il est malade d'esprit, il est raisonnable de lui aider, et supporter de lui. Il faut, à mon avis, que ceci soit distingué, pour être entendu.

XVII. Il y a deux sortes de bienfaits. L'un, qui est le vrai bienfait, ne peut être ni donné ni reçu que par un sage. L'autre descend parmi le peuple, et tombe au commerce de ceux qui ne sont pas tant suffisants. Quant à cettui-ci, c'est chose sans doute qu'à qui que ce soit que je doive, qu'il devienne meurtrier, larron, adultère, ou ce qu'il voudra, je n'y ai point d'intérêt, il faut que je paye. Les crimes ont leurs lois. Ils seront mieux châtiés par un juge que par un ingrat. Ne soyez point ce qu'il est. Jetez au méchant, rendez à l'homme de bien : à cettui-ci, pource que vous lui devez ; à cettui-là, pour ne lui devoir rien.

XVIII. Pour l'autre sorte de bienfait, il n'est pas si aisé de s'y conduire. Comme je ne puis recevoir si je ne suis sage, il semble aussi que je ne puis rendre à celui qui ne l'est point ; car posez le cas que je rende, il n'est pas capable de recevoir, il a perdu l'usage des choses. Voudriez-vous que je renvoyasse la pelote à un manchot ?

C'est folie de donner à quelqu'un ce qu'il ne peut recevoir. Je commencerai à répondre par la fin. Je ne lui donnerai point chose qu'il ne pourra recevoir; mais si je lui dois, je ne laisserai pas de lui rendre, sans regarder à son incapacité; car je ne puis obliger sinon celui qui reçoit; si je rends, je ne fais que m'acquitter. Oui, mais il ne se pourra servir de ce que je lui aurai rendu. C'est à lui d'y penser. Il en sera coupable, et non pas moi.

XIX. Vous me direz que rendre est bailler à quelqu'un qui reçoive. Et quoi? si vous deviez du vin à quelqu'un, et qu'il vous l'eût fait verser dans un sein¹ ou un crible, le lui penseriez-vous avoir rendu? ou bien le lui voudriez-vous rendre d'une façon qu'en le lui rendant il fût perdu pour vous et pour lui? Rendre, c'est avec le gré de celui à qui vous devez lui rebailier ce qu'il vous a prêté. Je ne suis obligé à autre chose. De le faire jouir de ce qu'il aura reçu de moi, c'est un soin qui passe déjà plus avant. Je lui dois tenir parole, mais je ne suis pas son tuteur. Qu'il conserve, s'il veut, ce que je lui rends; je lui veux rendre ce que je lui dois. Je rendrai à mon créancier l'argent qu'il m'aura prêté, sans m'informer s'il le va tout aussitôt employer en pâtisserie. S'il veut que je le baille à quelque garce, je le veux bien aussi. S'il me dit que je le mette dans sa poche, encore qu'elle soit percée, je l'y mettrai, parce que je n'ai qu'à le rendre, et non pas à le garder quand je l'aurai rendu. Je suis obligé de conserver un plaisir que j'ai reçu; si je l'ai rendu, mon obligation ne va point plus avant. C'est assez qu'il ne se perde point

1. Dans toutes les éditions postérieures à l'édition de 1631 on a changé le mot *sein* en celui de *sac*, qui ne rend pas aussi bien le mot latin *reticulum*. On comprendrait plutôt que les éditeurs eussent remplacé *sein* par *seine*, seule forme que donne Nicot: ce mot est, comme on sait, le nom d'un filet de pêche.

tandis qu'il est chez moi. Mais au demeurant, si celui qui me l'a fait me le redemande, il faut que je le lui rende, quand il lui devrait tomber des mains en le recevant. Je le rendrai à l'homme de bien, quand il en sera temps; au méchant, quand il me le demandera. Oui, mais vous ne lui pouvez pas rendre la chose en l'état que vous l'avez prise; car vous l'avez prise d'un sage, et vous la rendez à un fou. Non fais; je la lui rends telle qu'à cette heure il la peut recevoir. S'il y a du manquement, il en est accusable, et non pas moi. Je lui rendrai ce qu'il m'a baillé. S'il redevient sage, je le lui rendrai tel que je l'ai reçu; tandis qu'il est vicieux, je le lui rendrai tel qu'il est capable de le recevoir. Mais que sera-ce si le changement est si grand qu'il ne soit pas seulement devenu vicieux, mais inhumain et sauvage, comme un Apollodorus, ou comme un Phalaris? lui rendrez-vous en tel état le plaisir que vous aurez reçu? C'est chose impossible en nature, qu'une altération si notable en un homme sage; et si quelqu'un de très-homme de bien est devenu très-méchant, il n'est pas possible qu'en ce qu'il est à cette heure, il ne demeure quelque impression de ce qu'il fut par le passé. La vertu ne désempare jamais tellement une âme, qu'elle n'y laisse des caractères que nulle mutation, tant soit-elle grande, n'ait jamais la force d'effacer. Quoiqu'une bête sauvage nourrie parmi nous regagne les bois, elle ne dépouille jamais toute la douceur qu'elle a prise en notre conversation, et demeure aussi différente des autres qui n'ont jamais senti la main de l'homme, comme de celles qui nous sont privées et domestiques naturellement. Il n'est pas possible que celui qui a eu quelque trait de prud'homie puisse devenir méchant en perfection. C'est une teinture qui ne prend jamais si bien une autre couleur, que toujours elle ne retienne quelque apparence de celle qu'elle avoit premièrement. Puis après je vous

demande si c'est une cruauté qui particulièrement demeure cachée dans l'âme, ou qui rompe toute clôture, et se manifeste en la ruine du général; car puisque vous m'avez allégué Apollodorus et Phalaris, si le méchant intérieurement est de leur naturel, pourquoi ne lui rendrai-je le bien qu'il m'aura fait, afin qu'une fois pour toutes je m'en dégage, et que jamais plus je ne me rembarque avec lui? Mais si publiquement il se réjouit et se paît de sang humain, s'il ne distingue point les âges en l'exercice de ses cruautés insatiables, si nulle sorte de supplice ne le satisfait, si non la colère, mais une avidité naturelle, est cause de sa furie, si aux yeux des pères il met le glaive en la gorge des enfants, si non content d'une mort simple, il y ajoute des gênes et des tortures extraordinaires, s'il ne brûle pas, mais rôtit, s'il ne fait autre métier que de tuer, et toujours dégoutte de quelque sang épandu nouvellement, quand je ne lui rendrai point un plaisir qu'il m'aura fait, ne le quitterai-je pas à un bon marché? Tout ce qui me pouvoit convier à la revanche, c'est la considération de la société des hommes; mais puisque lui-même la découpe et la démembre de cette façon, quelle obligation me peut-il rester qui m'attache désormais avec lui? Si quelqu'un fait la guerre à mon pays, tout ce qu'il a fait pour moi n'a plus de mérite; la reconnoissance devient crime de félonie. S'il laisse mon pays en repos, mais travaille le sien, si pour être éloigné de la province d'où je suis il ne la trouble point, mais fait toujours quelque tumulte et quelque remuement en la sienne, cette mauvaise inclination fera que me séparant de sa compagnie je me résoudrai, sinon de le haïr, pour le moins de lui vouloir du mal, et ne douterai point que l'affection générale de tout le genre humain ensemble ne me soit plus considérable, que ce que je dois à l'amitié particulière d'un homme seul.

XX. Mais encore que cela soit, et que depuis le temps que par la licence qu'il prit de faire toutes choses défendues il ne demeura rien qui ne fût permis en son endroit, et que je sois libre de vivre avec lui comme il me plaira, si est-ce que j'y apporterai cette observance, que si je lui suis bon à quelque chose qui ne donne appui ni mainforte à ses mauvaises intentions, mais qui se puisse faire sans le préjudice du public, je ne craindrai point en cette occasion indifférente de lui rendre, si je puis, le plaisir que j'en ai reçu. S'il a quelque petit enfant qui coure fortune, je serai bien aise de lui pouvoir sauver la vie; car en cela, quelle incommodité recevront les misérables qui journellement sont travaillés par sa cruauté? Je ne lui baillerai point de quoi payer des gardes. S'il veut bâtir, je lui fournirai du marbre; s'il aime les beaux habits, je lui en ferai venir, parce que ce sont des vanités qui ne peuvent faire mal à personne; mais pour des soldats et pour des armes, c'est chose qu'il n'aura point de moi. S'il me demande des comédiens ou des femmes, je serai bien aise de lui bailler quelque chose qui l'apprivoise, et qui peut-être soit un instrument de l'adoucir. S'il veut des gondoles, des vaisseaux à chambres, ou quelques autres telles fantaisies de grands, qui lassés des passe-temps de la terre veulent que l'eau leur en fournisse, je ne ferai point difficulté de lui en bailler; mais non pas des galères et des vaisseaux de guerre, qu'il puisse employer à l'établissement de son injuste domination. Si je le vois malade sans apparence de guérison, tout d'une main je me revancherai de ce que je lui dois, et m'obligerai tout le monde, pource qu'aux gens de son humeur, le remède est la fin de la vie, et n'est rien si bon que la mort à ceux que la continuation de mal faire a mis hors de toute espérance d'amendement. Mais il n'est guère de méchancetés si désespérées que celle de quoi nous parlons, et quand il

s'en trouve, c'est un prodige non moins expiable qu'une ouverture de la terre, ou que des flammes sorties de dessous les abîmes de la mer. Et pour ce reculons-nous-en, et parlons des choses qui nous sont détestables, mais au deçà de l'horreur. Quant à cet autre qui n'est que vulgairement méchant, que je puis rencontrer partout, et à qui chacun en particulier craint d'avoir affaire, il n'y a point de doute que je ne lui doive rendre ce qu'il aura fait pour moi. Je ne veux pas faire mon profit de ses vices. Que ce qui n'est point à moi s'en retourne à son maître, bon ou mauvais, il ne m'en chaut. Puisque je prends garde de si près à rendre, que ferois-je s'il étoit question de donner? Je me souviens ici d'un conte qu'il faut que je fasse.

XXI. Un philosophe pythagorique avoit pris de méchants souliers à crédit chez un cordonnier. Au bout de quelques jours revenant pour le payer, après avoir longtemps heurté à la boutique qui étoit fermée, quelqu'un lui dit : « Que gagnez-vous? Le cordonnier que vous demandez est mort et enterré¹. Mais peut-être que ce qui nous afflige pour l'opinion que nous avons que nos amis morts sont perdus pour nous à jamais, ne vous semble rien à vous autres qui tenez qu'ils doivent revenir au monde, » rencontrant² sur ce pauvre homme qui étoit pythagorique. Notre philosophe remporte son argent, prenant plaisir à le faire sonner en sa main. Mais depuis blâmant en soi cette volonté secrète qu'il avoit eue de ne payer point, et reconnoissant que ce peu de profit lui avoit donné quelque plaisir, il retourne à la même boutique, résolu que le cordonnier n'étoit point mort pour lui, et qu'il falloit payer ce qu'il devoit; et par entre

1. Enterré. Il y a dans le latin *combustus est*.

2. Rencontrant, plaisantant.

deux ais de qui la jointure s'étoit lâchée laissa tomber son argent dans sa boutique, afin de s'accoutumer par cette punition à ne vouloir rien avoir du bien d'autrui.

XXII. Cherchez à qui rendre ce que vous devez. Si personne ne vous le demande, faites-en de vous-même la sommation. Qu'il soit homme de bien ou méchant, ce n'est pas à vous de vous en informer. Rendez-lui, et vous accusez. Ne savez-vous pas comme vos offices sont divisés? Sa charge est d'oublier et la vôtre de vous souvenir. Ce n'est pas que quand je dis qu'il faut qu'il oublie, je lui veuille faire perdre la mémoire, et principalement d'une chose si louable comme est un bienfait. Il est des choses que nous commandons de faire au delà de leur mesure, afin que justement on les fasse comme nous les voulons avoir. Quand je dis qu'on ne se doit point souvenir de ce qu'on a donné, j'entends qu'on ne s'en doit point vanter, ni le publier, ni s'en prévaloir en façon quelconque au désavantage de celui qui l'a reçu; car il en est que¹ s'ils ont fait quelque plaisir, ils ne se trouveront en compagnie où ils n'en fassent le conte. Ils le diront devant dîner, ils ne s'en tairont pas quand ils seront soûls. Ils en importuneront ceux qu'ils ne connoissent point, et entre leurs amis le feront passer pour un secret. Afin de couper chemin à cette mémoire ainsi excessive et importune en reproches, en commandant d'oublier, qui est plus qu'on ne peut faire, nous conseillons ce qu'on doit faire, qui est de n'en parler point.

XXIII. Quand nous doutons qu'une chose ne soit pas faite comme nous la desirons, il faut que le commandement passe outre les bornes, afin que l'obéissance aille jusques où elle doit aller. On ne se sert des hyperboles,

1. Dans l'édition de 1631 il y a *qui* au lieu de *que*.

que pour amener par le mensonge à la vérité. C'est pourquoi quand Virgile a dit :

Plus que la neige blancs, et plus prompts que le vent¹,

il a dit plus que ce qui pouvoit être, afin de faire croire tout ce qui se pouvoit. Et celui qui a dit :

Roide comme un torrent, ferme comme un rocher²,

a bien pensé qu'on ne se persuaderoit pas qu'il y eût homme au monde immobile comme un rocher. L'hyperbole a toujours plus de hardiesse que d'espérance ; mais pour faire croire ce qui est croyable, elle affirme³ ce qui passe au delà de toute crédulité. Quand nous disons que celui qui a fait un plaisir l'oublie, nous voulons dire qu'il fasse comme s'il l'avoit oublié ; que la mémoire en disparoisse, et ne se renouvelle plus. Quand nous disons qu'il ne faut point répéter un plaisir qu'on a fait, nous n'en condamnons pas toute répétition ; car assez souvent les méchants ont besoin d'être pressés de rendre, et les gens de bien d'en être avertis. Et quoi donc ? si j'ai fait plaisir à quelqu'un, et qu'il se présente une occasion où il ait moyen de me le rendre, s'il ne la voit point, ferai-je difficulté, de la lui montrer ? lui cèlerai-je mes nécessités, afin que sous ce prétexte faussement il puisse dire qu'il ne les a point vues, ou qu'à bon escient il ait sujet de se plaindre que je ne lui ai fait connoître le moyen qu'il avoit de me secourir ? Il faut quelquefois lui en faire couler quelque ressouvenance, mais discrète, qui l'avertisse, et ne l'ajourne pas.

1. *Enéïde*, liv. XII, v. 84. Le nom de Virgile n'est pas dans le texte latin, où se trouvent seulement ces mots : *Itaque qui dixit*.

2. Ovide, *Métamorphoses*, liv. XIII, v. 801.

3. *Affirme*, affirme.

XXIV. Socrate dit un jour tout haut en la présence de ses amis : « J'aurois un manteau, si j'avois de l'argent. » Il ne demanda rien à personne, mais il les avertit tous, et lors il y eut de la presse à qui lui en bailleroit. Pourquoi non? Combien étoit-ce peu de chose que ce que Socrate recevoit? Comme les pouvoit-il toucher plus doucement que de leur dire: « J'aurois un manteau, si j'avois de l'argent? » Après cela quiconque se hâta le plus, il tarda trop; il avoit déjà failli à Socrate. Ce que nous défendons de redemander, c'est pour faire la leçon à ceux qui exigent avec trop de rigueur. Nous ne voulons pas qu'il ne se fasse jamais, mais qu'il se fasse peu.

XXV. Aristippus ayant un jour pris plaisir à sentir quelque parfum : « Mal avienne, dit-il, à ces efféminés qui ont diffamé une chose si belle. » Il faut dire comme lui : Mal avienne à ces méchants et importuns quadruplateurs de bienfaits, qui sont cause qu'on a honte de faire un avertissement si bon et si nécessaire entre les amis. Pour moi, je ferai ce que le droit d'amitié me permet, et ne me soucierai point de redemander un plaisir à ceux à qui je ne ferois point difficulté de le demander, et qui seront si aises de me le pouvoir rendre, qu'ils tiendront pour une seconde obligation la liberté que j'aurai prise de les avertir. On ne m'orra jamais faire cette plainte¹ :

.....
 J'y trouve plus de reproche que d'avertissement. C'est nous faire haïr les bienfaits, et non-seulement nous ôter la honte de l'ingratitude, mais quelquefois donner occa-

1. Il y a ici dans Sénèque deux vers de Virgile, que Malherbe n'a pas traduits :

Ejectum littore, egentem,
 Excepi, et regni demens in parte locavi.

(*Éncide*, liv. IV, v. 373, 374.)

sion d'y prendre plaisir. Il suffit de dire avec un langage qui ne soit ni haut ni recherché¹ :

.....
afin que lors il ait sujet de répondre : « Pourquoi ne m'auriez-vous fait plaisir? J'étois pauvre, misérable, chassé de mon pays, qui ne savois où m'adresser; vous m'avez fait cet honneur de m'ouvrir votre maison. »

XXVI. Mais vous me direz que si j'y vais ainsi couvertement, il pourra dissimuler, et se pourra faire aussi qu'il ne s'en souviendra du tout plus. Qu'est-il de faire²? Vous me faites une question certainement qui mérite bien d'être disputée, et où il sera temps de faire la fin de notre discours : En quelle façon il faut supporter les ingrats. Paisiblement, doucement et généreusement. Que jamais discourtoisie, oubliance ni ingratitude ne vous offensent en sorte que toujours ce ne vous soit plaisir d'avoir donné. Quelque injure que vous receviez, gardez qu'il ne vous échappe de dire : « Je voudrois n'en avoir rien fait. » Aimez même l'infélicité de votre bienfait. Le moyen qu'il s'en repente toute sa vie, c'est que vous ne vous en repentiez du tout point. Ne vous en offensez point comme si c'étoit quelque chose de nouveau. Si cela ne fût advenu, vous auriez sujet de vous ébahir. L'un craint la peine, l'autre les frais, et l'autre le péril. L'un est diverti par une vilaine honte qu'il a que le rendre ne lui soit une confession d'avoir reçu; l'autre ne sait pas son devoir; l'autre est paresseux; et l'autre a des occupations qui lui tiennent l'esprit ailleurs. Considérez comme l'immense avi-

1. Autre citation de Virgile, non traduite par Malherbe :

Si bene quid de te merui, fuit aut tibi quidquam
Dulce meum.

(*Énéide*, liv. IV, v. 317, 318.)

2. Qu'y a-t-il à faire? que dois-je faire?

dité des hommes a toujours la bouche ouverte, et ne se lasse jamais de demander. Vous ne vous étonnez point que personne ne rende, quand vous ne verrez personne qui ne pense avoir trop peu reçu. Qui verrez-vous d'entre eux qui ait l'âme si solide et si ferme, qu'un bienfait puisse être sûrement entre ses mains ? L'un enrage après les femmes, l'autre veut toujours avoir le ventre à table ; l'autre se consume d'une avarice qu'il est impossible d'assouvir ; l'autre a l'envie qui le travaille ; et l'autre, qui ne s' imagine que la grandeur et la vanité, entre dans les épées nues des premiers, et plus plein d'ambition que de courage, s'abandonne à toutes sortes de périls. Ajoutez-y que les vieillards perdent les mouvements de l'esprit comme du corps, et les jeunes au contraire, portés par les inquiétudes coutumières à leur âge, ont dans l'âme un tumulte perpétuel. Ajoutez-y encore un amour aveugle de soi-même, et une gloire fondée sur des choses contemptibles, une contumace bandée à mal faire, une légèreté sans arrêt, une témérité précipitée, une frayeur qui ne donne jamais de conseil fidèle, un labyrinthe d'erreurs où s'égare notre vie, une audace aux âmes les plus lâches, une discorde entre les meilleurs amis, et cette maladie universelle de courre après les incertitudes, et s'ennuyer même de ce qui est si grand, que devant que nous l'eussions nous n'espérions pas que jamais il nous fût possible de l'avoir.

XXVII. Pensez-vous trouver parmi des passions pleines de trouble et de tempête une chose si calme et si tranquille comme la foi ? Vous ne sauriez voir notre vie mieux représentée qu'au sac d'une ville, où toute honte perdue et tout respect mis sous les pieds, pour oser il suffit qu'on puisse, et n'est rien de plus magnanime que de confondre toutes choses, et ne laisser rien qui n'ait quelque atteinte de violence et de fureur. Le fer et le feu reluisent de

toutes parts. Les crimes ne reconnoissent point les lois, et la religion même, qui parmi les plus tranchantes épées des ennemis a toujours été la sauvegarde des suppliants, n'arrête point les outrages des victorieux. L'un pille la maison d'un particulier, l'autre ouvre les coffres d'une recette; l'un entre dans un lieu profane, l'autre dans un temple; l'un rompt une chose, l'autre passe par-dessus une autre, et si la place est trop étroite, il met par terre ce qui l'empêche, avec autant de plaisir comme s'il faisoit quelque butin. L'un dérobe et ne tue point, l'autre porte les habillements sanglants de quelqu'un qu'il vient de massacrer, et n'y en a pas un en tout ce désordre qui n'ait en la main quelque chose du bien d'autrui. D'où vient donc qu'en cette avidité si naturelle à toute la race des hommes, vous vous souvenez si peu de la condition commune, qu'entre tant de gens qui emportent vous en cherchez un qui veuille rapporter? Si vous vous fâchez qu'il soit des ingrats, fâchez-vous qu'il soit des luxurieux¹, des avarés, des impudiques, des malades difformes, et des vieillards qui n'aient point de couleur. Je vous accorde bien que c'est un mal insupportable, qui désunit la société des hommes et dissipe la concorde, où consiste le seul appui de notre imbécillité. Mais quel remède, si ceux qui le blâment ne l'évitent point?

XXVIII. Pensez en vous-même si vous avez reconnu tous ceux qui vous ont obligé, si jamais bienfait s'est perdu chez vous, et s'il vous souvient de tout ce qu'on a fait pour vous. Vous trouverez que vous n'aviez pas quinze ans, que tous les plaisirs qu'on vous avoit faits en enfance ne fussent évanouis, et que malaisément il vous peut res-souvenir à cette heure de ceux qu'en votre jeunesse vous

1. *Luxurieux*, en latin *luxuriosus*, fastueux, qui vit dans le luxe. Voyez plus haut, p. 125, note 1.

avez reçus. Nous en avons perdu les uns, nous en avons jeté les autres. Il y en a qui peu à peu se sont disparus de devant nous, et d'autres qui nous ont fait mal au cœur, et que nous avons mis à part, de peur de les regarder. Pour excuse de cette infirmité, je vous dirai premièrement que notre mémoire est foible, et ne suffit pas à si grand nombre de choses. Comme il y en entre une, il faut que l'autre sorte, et que ce qui est vieil fasse place au dernier venu. De là vient que nous ne faisons pas grand compte de notre nourrice, parce que le temps qui s'est passé depuis a porté trop loin de notre vue ce qu'elle avoit fait pour nous. De là vient le peu de révérence que nous portons à nos précepteurs. De là vient qu'en la brigue que vous faites pour être consul ou pontife, il ne vous souvient plus de celui qui vous donna sa voix pour être questeur. Fouillez-vous bien, et peut-être trouverez-vous en votre poche le vice dont vous vous plaignez. Vous êtes injuste, de vous aigrir contre une offense publique, et malavisé, de rechercher un crime où vous avez part. Voulez-vous avoir grâce ? faites-la. Votre patience donnera sujet à l'ingrat de s'amender, et quand cela ne seroit pas, vos reproches ne pourroient de rien servir qu'à l'empirer. Ne lui endurez point le front. S'il a encore quelque respect, ne soyez point cause qu'il n'en ait plus. Quelquefois une injure trop haut prononcée, a fait impudent celui qui ne l'étoit point. Personne ne se soucie d'être ce qu'on sait bien qu'il est. Voulez-vous ôter la honte à un homme ? faites qu'il se trouve convaincu.

XXIX. J'ai perdu le bien que j'avois fait. Et quoi ? disons-nous avoir perdu ce que nous avons porté sur l'autel ? Un plaisir est au nombre des choses consacrées. S'il est mal rendu, pour le moins il a été bien fait. Celui qui l'a reçu n'est pas tel que nous nous l'étions promis. Soyons toujours d'une sorte, et nous gardons de le ressembler.

La perte que nous plaignons à cette heure est faite il y a longtemps. Quand nous publions un ingrat, nous avons part à sa honte, parce que la plainte d'un plaisir perdu montre qu'il n'a pas été fait comme il devoit. Défendons le mieux que nous pourrons sa cause en notre conscience. Peut-être qu'il ne s'est pu revancher, peut-être qu'il n'a su, peut-être qu'il le fera. On a vu de mauvais payeurs à qui la sagesse et la patience du créancier a donné moyen d'acquitter leurs dettes, pour les avoir attendus et supportés. Il nous en faut faire de même, et donner quelque nourriture à une foi qui n'a guère de vigueur.

XXX. J'ai perdu le bien que j'avois fait. Pauvre homme, vous ne savez pas bien le temps de votre perte. Vous l'avez perdu voirement, mais ce fut quand vous le fîtes; à cette heure vous vous en êtes aperçu. La modération n'est pas quelquefois inutile à recouvrer des choses qu'on pensoit avoir perdues. Les blessures de l'âme, aussi bien que celles du corps, se veulent manier tout bellement. Ce qu'il y a moyen de démêler quand on a patience, se rompt bien souvent quand on s'opiniâtre de le tirer. Quel besoin avez-vous de l'injurier, et de vous plaindre et crier après lui? Pourquoi le désobligez-vous par votre importunité? S'il est ingrat, il ne vous doit déjà plus rien. Quelle raison avez-vous de dépiter un homme que vous avez obligé, pour donner à sa faute un prétexte par la vôtre, et vous acquérir au lieu d'un ami douteux un indubitable ennemi? Ne pensez-vous pas qu'on demande que veut dire qu'un homme qui vous avoit tant d'obligations n'ait pu supporter de vous? Sans doute on y soupçonnera toujours quelque chose; et s'il ne vous en demeure point de tache, pour le moins aurez-vous été souillé. Et puis c'est la coutume de ceux qui médisent de ne se contenter pas de quelque calomnie légère, parce qu'ils se persuadent que l'impor-

tance de la chose doit donner à leur mensonge quelque ressemblance de vérité.

XXXI. Combien prendriez-vous bien un meilleur chemin de conserver avec lui cette apparence d'amitié, voire l'amitié même, s'il est en quelque volonté de s'amender ? Il n'y a point de méchant homme qu'une opiniâtre bonté ne vainque, ni d'esprit si revêché, et si déclaré contre les choses aimables, qui ne soit contraint d'aimer les gens de bien. Aussi quand il ne leur devoit autre chose, il a cette obligation à leur facilité, qu'il peut être ingrat sans en être recherché. Voici donc ce qu'il faut que vous pensiez : J'ai fait un plaisir qu'on ne m'a point reconnu. Que dois-je faire ? Les Dieux vous montrent le chemin, suivez-les. Ils commencent à faire du bien à ceux qui l'ignorent, et le continuent à ceux qui le méconnoissent. Faites-en de même. L'un leur reproche la nonchalance, l'autre l'injustice, l'autre les jette hors du monde, et se les représente en quelque coin destitués de toutes choses, sans pouvoir, sans connoissance, sans lumière et sans occupation. L'autre sait bien que c'est au soleil que nous devons les intervalles du jour et de la nuit, que c'est lui qui par la dissipation des ténèbres nous garantit d'une éternelle obscurité, qui tempère les saisons, nourrit les corps, fait germer les semences et mûrit les fruits ; et cependant il dit que c'est quelque pierre ou quelque globe de feux fortuitement assemblés, et aime mieux lui donner tout autre nom, que de l'appeler Dieu. Toutefois comme les bons pères qui se rient quand ils sont injuriés de leurs enfants, les Dieux ne cessent de multiplier leurs biens sur ceux mêmes qui n'accordent pas qu'ils les tiennent de leur main, et d'une continuation toujours égale font leur distribution à tous les peuples du monde, comme n'ayant ce pouvoir immense à autre fin que pour l'employer à faire bien. Ils envoient les pluies en leur

saison pour arroser la terre, donnent du mouvement à la mer par le moyen des vents, marquent les temps par la course des astres, amollissent les hivers et les étés avec une plus douce respiration, et par une bonté qui ne s'altère jamais supportent l'inclination malheureuse que nous avons à les offenser. Conformons-nous à cet exemple. Donnons, quoique nous ayons donné beaucoup de choses qui ne nous aient pas bien succédé. Donnons à d'autres, et à ceux mêmes qui nous ont déjà trompés. Si notre maison tombe, nous ne laissons pas d'en refaire une autre. Si le feu l'a consumée, la place est encore tiède que déjà nous y mettons de nouveaux fondements, et bien souvent rétablissons les villes aux mêmes lieux où l'abîme les a dévorées : tant nous avons le courage opiniâtre aux bonnes espérances. Il ne se ferait rien sur la mer ni sur la terre, si on ne tentoit une seconde fois ce qui à la première n'a pas bien réussi.

XXXII. C'est un ingrat. Il se fait l'injure, et non à moi. Quand je lui ai fait plaisir, j'ai fait ce que je devois. Pour cela je ne donnerai pas moins, mais je prendrai mieux garde comme je donnerai. Un autre me rendra ce que cettui-ci m'a fait perdre. Au contraire je continuerai de donner encore à lui-même, et comme un bon laboureur vaincra par la culture l'infertilité du terroir. Mon bienfait est perdu pour moi, et lui pour tout le monde. Ce n'est pas un acte généreux que donner et perdre, oui bien perdre et donner.



APPENDICE.

COMMENCEMENT DU LIVRE II DU TRAITÉ DES BIENFAITS DE SÉNÈQUE.

La traduction du *Traité des bienfaits*, telle qu'elle parut en 1630, offre, comme on l'a vu plus haut (p. 25), une lacune assez importante au commencement du second livre. Cette lacune fut comblée seulement en 1639, dans l'édition séparée de cet ouvrage publiée par Ant. de Sommaville, qui, suivant les termes du privilège à lui octroyé à cette occasion, annonçait avoir « recouvert (le traité) augmenté de quelques chapitres non encore imprimés. » Il ne faut probablement voir dans cette déclaration qu'une supercherie au moyen de laquelle le libraire put obtenir un privilège, celui qu'on avait accordé aux éditeurs de 1630 étant expiré depuis plusieurs années. Ce qui nous paraît venir à l'appui de cette conjecture, c'est le sans-*façon* avec lequel P. du Ryer, qui professait une si haute admiration pour Malherbe, a modifié et corrigé le nouveau texte lorsqu'il l'a inséré avec le reste du *Traité* et les *Épîtres* dans sa traduction des Œuvres de Sénèque (1659, in-fol.). Aussi est-il permis, ce semble, de le lui attribuer. Quoi qu'il en soit, nous donnons ici ces onze premiers chapitres du livre II, en nous conformant au texte de l'édition de 1639. Elle est intitulée : *Sénèque. Des Bienfaits, de la version de M^r François de Malherbe, gentil-homme ordinaire de la chambre du Roy*. A Paris, chez Antoine de Sommaville, M.DC.XXXIX. in-12.

I. Continuons notre discours, et voyons de quelle façon il faut faire plaisir; la chose est aisée à mon avis. Donnons comme nous voudrions recevoir, volontairement, promptement, et sans marchander. Ce que nous donnons n'a point de mérite, quand nous avons du regret à le voir partir d'entre nos mains, et semblons plutôt nous l'arracher, que de le donner à notre ami. Si nous ne pouvons faire qu'il n'y ait quelque

retardement, gardons pour le moins qu'on n'y aperçoive point de délibération. Celui qui délibère oblige aussi peu que celui qui refuse, parce qu'en la volonté seule du bienfaisant est toute la réputation du bienfait. Qui donne et voudroit bien ne donner point, ne donne pas, mais il est serré de si près, qu'il laisse aller ce qu'il ne peut retenir. Il en est assez qui donnent, parce qu'ils n'ont pas l'assurance d'éconduire. Les bienfaits vraiment agréables, sont ceux qui n'ont difficulté ni longueur, que la modestie de ceux qui les reçoivent. Donnons si nous pouvons devant qu'on nous demande; si nous ne pouvons, donnons incontinent après qu'on nous a demandé. Toutefois le premier est le meilleur, parce qu'un homme de courage ne venant jamais aux requêtes, qu'il ne rougisse et baisse les yeux, on ne lui fait pas peu de courtoisie de l'exempter de cette nécessité. Qui prie, achète bien ce qu'il reçoit : ç'a toujours été l'opinion des gens d'honneur, qu'il n'y a rien de mieux vendu que ce que les prières font obtenir. Si les vœux se faisoient à haute voix, ils seroient plus rares qu'ils ne sont; et quoique ce soit chose très-honnête de prier les Dieux, si le faisons-nous ordinairement en quelque solitude, et si secrètement qu'il se reconnoît bien que nous ne prenons pas plaisir d'être vus en cette action.

II. C'est un fâcheux mot que : « Je vous prie; » si nous voulons gratifier un ami, nous ne lui devons pas donner la peine de le dire. Après qu'il est dit, donnons sitôt que nous voudrons, nous ne pouvons donner que trop tard. Ce seroit beaucoup qui pourroit deviner ce qu'on veut de nous, et aller au-devant d'une nécessité que peut-être on n'a pas la hardiesse de nous déclarer. Un homme obligé de cette façon, aime sa dette et s'en ressouvient éternellement. Si la demande nous a prévenus, ne nous laissons point faire de longues harangues, semblons plutôt avertis que priés, et promettons si promptement que l'on croie que c'étoit chose que nous étions résolus de faire quand on ne nous en auroit point parlé. Comme une viande ou un verre d'eau sont quelquefois donnés si à propos à un malade, qu'ils lui sauvent la vie, ainsi le plaisir le plus petit et le plus contemptible qui se puisse imaginer, s'il est fait au besoin, il n'y a point de doute qu'il ne devienne aussi précieux qu'un de bien plus

grande importance, sur lequel on a été longtemps à délibérer. Il est certain que celui qui donne tôt, donne avec affection; aussi lui voyez-vous paroître le cœur au visage, et sa façon riante donne un témoignage indubitable du contentement qu'il a de faire plaisir.

III. Il y en a qui avec une gravité mélancolique, tantôt faisant les muets, et tantôt parlant comme s'ils avoient la peine d'ouvrir la bouche, gâtent le plaisir qu'ils veulent faire, et ne semblent pas tant promettre que refuser. Nous ferons mieux en semblables occasions d'accompagner les bons effets de bonnes paroles, et dire à celui qui nous prie : « Vous avez tort que je n'ai plus tôt su que je fusse capable de vous servir; il semble que vous vous soyez adressé à moi avec quelque défiance; c'est chose où vous n'avez que faire de l'entremise de personne; vous me faites beaucoup d'honneur de me commander; je suis content pour ce coup d'excuser vos cérémonies, pourvu qu'une autre fois quand je pourrai quelque chose qui vous soit agréable, vous en usiez avec autorité. » Sans doute celui qui recevra de cette façon estimera notre volonté plus que la chose même qu'il nous demandoit, et s'en ira disant en lui-même : « J'ai fait une belle acquisition aujourd'hui; je suis plus satisfait de la rencontre d'un si honnête homme, que si j'avois gagné beaucoup davantage par autre moyen. Il n'est pas possible que je me puisse jamais acquitter en son endroit. »

IV. Il y en a d'autres, lesquels après qu'avec un langage et une démonstration toute manifeste de leur arrogance, ils vous ont fait repentir de les avoir employés, sont encore si longs et si pesants à livrer ce qu'ils ont promis, qu'on auroit meilleur marché de n'en avoir rien obtenu; car à toute heure il faut avoir leur courtoisie en la bouche; et bien souvent cette dernière sollicitation a plus d'épines que la première. Il faut trouver un ami qui les en fasse ressouvenir, et un autre qui le reçoive. De manière qu'un présent ayant à passer par tant de mains, c'est force que les intercesseurs en partagent l'obligation avec l'auteur. Voulons-nous avoir le remerciement tout entier? Faisons que le bienfait tout entier arrive entre les mains de ceux à qui nous l'avons promis, qu'il n'y ait point de courtier qui s'en mêle, point de fripier

qui en retienne rien. La gloire de notre libéralité ne se peut communiquer à un autre qu'avec diminution de ce qui nous en appartient.

V. Il n'y a point de gêne si grande que de languir après l'attente de quelque chose. Les espérances coupées sont plus supportables que les suspendues, et toutefois la plupart des hommes a cette misérable vanité, que s'ils ont fait quelque promesse, ils en remettent l'exécution d'un jour à l'autre, pour le contentement qu'ils ont d'avoir toujours quelqu'un qui les suive. Ainsi font ordinairement les officiers des princes qui ne sont pas bien aises qu'ils n'aient un monde de gens à leur queue, et penseroient pouvoir moins, s'ils n'avoient de quoi montrer qu'ils peuvent beaucoup. Ils ne vous expédieront jamais à l'heure même, et vous n'aurez jamais rien qu'une pièce après l'autre. Aux injures ils courent la poste, aux bienfaits ils clochent et vont bien à peine le petit pas. Le dire du Comique est très-véritable : « Quand tu veux faire plaisir, souviens-toi que ce que tu donnes au temps, tu l'ôtes à l'obligation. » De là viennent ces murmures que fait naître le juste dépit. « Faites-le si vous le voulez faire, la chose ne vaut pas tant de façon. Si vous n'en voulez rien faire, il ne faut que le dire. » Quelqu'un pensera qu'il y ait de l'ingratitude en ce langage ; il n'y en a point ; car comme seroit un ingrat à ceux qui vendent si cher une si mauvaise denrée ? Mais il n'est pas possible qu'un homme qui a du courage ne se lasse de faire le valet, qu'il ne se dépîte contre ses affaires, et ne cesse de desirer ce qu'on lui fait poursuivre avec trop de cour et de longueur. C'est cruauté de faire durer le supplice d'un criminel, et miséricorde de le dépêcher promptement. En l'extrémité de sa peine est la fin de la douleur. Le temps qui précède son exécution est la plus grande et la plus cruelle partie de son supplice. Il en est de même aux bienfaits : tant plus on donne tôt, tant plus on oblige celui qui reçoit ; l'attente du bien a du trouble et de la sollicitude. Et parce que la plupart des bienfaits sont recherchés pour le remède de quelque incommodité, si nous pouvons mettre incontinent un homme hors de peine, et cependant nous le laissons trop longtemps endurer, ou le faisons réjouir trop tard, nous ôtons l'âme à notre courtoisie. Une bonne volonté n'est

jamais lente, et le propre de celui qui fait volontiers, c'est de faire vite. Qui est long à donner, ne donne pas de bon cœur, et perd ensemble deux choses de grande importance : le temps et le témoignage de l'affection. Vouloir tard est une marque de ne vouloir pas.

VI. Toutes nos actions ont des circonstances selon lesquelles elles doivent être considérées, et le plus souvent comme on est long ou prompt à faire une chose, elle réussit ou bien ou mal. Une flèche ne blesse pas toujours d'une façon, non que ce ne soit toujours le même fer, mais parce que selon qu'on la décoche elle fait des ouvertures inégales. Une épée qui n'a fait qu'égratigner la peau, eût percé la peau d'outre en outre, si le coup eût été plus violent. La façon de donner fait différer les choses qu'on donne, encore qu'elles soient du tout semblables. C'est bien du contentement et de la gloire, de ne permettre pas qu'on nous remercie, et de l'heure même qu'on donne ne se souvenir plus d'avoir donné. Quoi qu'il y ait, il ne faut jamais tancer ceux à qui nous donnons ; le plaisir et l'injure sont incompatibles ; quiconque les assemble montre qu'il a faute de jugement. Le bienfait est une chose douce, n'y apportons point d'aigreur : laissons le sucre sans absinthe¹, et si nous avons quelque chose à dire, attendons qu'il s'en présente une occasion plus à propos.

VII. Fabius Verrucosus comparoit un plaisir fait de mauvaise grâce à du pain pierreux que l'on prend parce qu'on a faim, mais mal volontiers parce qu'il ne vaut rien. Tibère un jour prié par un Allius, qui avoit mangé tout son bien, de lui donner de quoi s'acquitter, il lui commanda de lui bailler le rôle de ceux à qui il devoit ; cela n'étoit pas donner, mais bien sonner la trompette pour lui attirer sur les bras tout ce qu'il avoit de créanciers. Enfin il lui fit expédier une rescription, mais avec des remontrances si outrageuses, qu'ayant emporté ce qu'il demandoit, il ne fut rien moins que gratifié. Il le dégagea des autres, et ne se l'engagea point. Je crois bien que prévoyant beaucoup de pareilles importunités, il leur vouloit couper chemin par cette invention, qui peut-être

1. Il n'est question dans le texte latin ni de sucre ni d'absinthe ; Sénèque dit simplement : *Nec quidquam illis (beneficiis) triste miscendum.*

n'est pas mauvaise pour tenir en bride ceux qui dépendent inconsidérément; mais en matière de faire plaisir, ce n'est point ainsi qu'il y faut procéder.

VIII. Quand nous donnons quelque chose, apportons-y tout ce que nous pouvons pour la faire bien recevoir. Donner comme Tibère, c'est gourmander; et pour en dire mon avis, les princes en cela n'ont point plus de privilège que les autres. Il se proposoit d'éviter une chose, et ne laissa pas d'y tomber; car il s'en trouva qui lui firent la même requête que Allius; il leur donna bien quelque argent, mais ce fut après qu'il leur eut fait rendre compte de leurs dettes en la présence du sénat. Je trouve cette procédure plus tyrannique que libérale. Je n'appelle point faire du bien quand on me le fait d'une façon qu'il faut que je rougisse lorsqu'il m'en souvient. On m'a fait aller devant le juge; si je n'eusse plaidé, je n'eusse rien eu.

IX. Ceux qui font des règles de sagesse, font de deux sortes de plaisirs : les uns qui veulent la montre et la lumière, les autres qui cherchent le secret et l'obscurité. Les récompenses d'un service fait à la guerre, les titres d'honneur et autres telles choses à qui la publication donne de l'embellissement, se doivent bailler devant le monde. Au contraire les plaisirs qui semblent apporter quelque diminution à l'honneur et à la qualité, comme sont les remèdes dus à quelque misère ou incommodité, ne veulent être vus de personne que de celui qui les reçoit; et s'il étoit possible de le tromper lui-même, en sorte qu'il eût ce qui lui est nécessaire, et ne sût point d'où il seroit venu, ce seroit conduire la courtoisie au dernier point de sa réputation.

X. On conte qu'un jour Arcésilaus étant allé visiter un sien ami malade, et le remarquant dénué de toutes choses, mais si opiniâtre avec cela à dissimuler toutes ses nécessités que la maladie même ne les lui pouvoit faire déclarer, il pensa qu'il le falloit assister sans qu'il en vît rien, et lui coula doucement sa bourse sous son oreiller, afin que ce pauvre homme, à qui la honte faisoit dommage, fût tenu de devoir à la fortune ce qu'il faisoit scrupule de devoir à son ami. Quoi! ferai-je donc du bien à un homme, et il ne saura point qui le lui aura fait? Premièrement, si l'ignorance est une partie du plaisir, je veux qu'il l'ignore, et après cela

je lui en ferai tant d'autres, que par les derniers il connoîtra qui lui aura fait le premier ; et enfin quand il ne le sauroit pas, il me suffira que je le sais. Vous me direz que ce n'est pas assez. Aussi ne seroit-ce si je m'étois proposé de bailler à usure, mais si je n'ai pensé qu'à rendre mon bienfait agréable, il ne me faut point d'autre témoignage que le mien ; autrement je ne prends pas plaisir à bienfaire, mais à être regardé quand je fais bien. Vous voulez qu'il le sache, parlez plus ouvertement : vous voulez qu'il le vous rende. En quelque façon que ce soit, je veux qu'il le sache. Mais quoi ? si c'est son profit, son honneur et son contentement, qu'il n'en sache rien, pourquoi ne consentirez-vous à cette ignorance ? Je veux qu'il le sache, je vois bien que c'est : vous ne voudriez pas de nuit empêcher un homme d'être tué. Je ne dis pas que quand honnêtement il se peut faire, on ne puisse recueillir quelque joie de voir que ce que l'on donne soit reçu de bonne volonté ; mais si le besoin de mon ami est de cette condition, que le secours lui en fasse honte, et que ce que je fais pour lui, s'il est publié, lui soit plutôt injure que plaisir, je suis bien content qu'il n'en soit rien mis au papier de ma dépense. Serois-je si malavisé de lui dire que c'est de moi qu'il a reçu ce plaisir ? et si hardi de reprocher une chose qu'il ne m'est pas seulement permis de ramentevoir ? La loi d'un plaisir qu'un ami fait à l'autre, c'est que l'un tout incontinent oublie d'avoir donné, l'autre se souvienne éternellement d'avoir reçu.

XI. On ne sauroit mieux gêner un homme, que de lui répéter souvent qu'on lui a fait plaisir. Un à qui du temps du triumvirat un des amis de César avoit sauvé la vie, après avoir enduré longtemps de l'autorité que cette obligation lui faisoit prendre sur lui, fut à la fin contraint de lui dire tout haut : « Remettez-moi à César, ou cessez de me représenter que je fusse mort sans vous. Si vous me laissez la liberté de m'en ressouvenir à ma discrétion, vous m'avez sauvé la vie ; s'il faut que je m'en ressouvienne à la vôtre, vous m'avez tué. Je ne vous ai point d'obligation de m'avoir gardé pour un échantillon de votre crédit. Laissez-vous de me promener. Trouvez bon que j'oublie mon infortune, et triomphez de moi une fois pour toutes. » Depuis qu'un plaisir est fait, il n'en faut plus parler ; qui le ramentoit, le redemande ; le meilleur est

de n'y penser plus, et de n'en rafraîchir jamais la mémoire que par un autre bienfait. Il ne le faut pas même conter aux autres : sinon, on vous dira comme à un qui publioit partout un plaisir qu'il avoit fait : « Voulez-vous nier que vous n'en soyez payé? — Quand? — Autant de fois que vous avez fait le conte. » Ce n'est point à vous d'en rien dire, il sera plus honnête qu'un autre le fasse, et quand il le fera, ne doutez pas qu'on ne mette au nombre de vos louanges, ce que vous en méritez¹ pour n'en avoir point parlé. Mais peut-être vous avez peur que, si vous ne le dites, personne ne le sache, et que cela ne me donne occasion de ne vous en savoir point de gré. Tant s'en faut que cela soit, qu'au contraire, s'il s'en parle en votre présence, vous devez incontinent répondre : « Vraiment il mérite bien davantage; je suis seulement mari que je ne puis accompagner de plus de preuves la volonté que j'ai de le servir. » Et pour vous montrer que vous ne tenez pas ce langage en bouffonnant, ni comme font plusieurs par une modestie simulée, dédaignant en apparence ce qu'en effet ils desirent de toute leur affection, ajoutez-y toute la démonstration d'humanité que vous sauriez vous imaginer. Le laboureur qui ne se soucie de son blé que quand il le sème, ne fera jamais de bonne récolte. Ce n'est pas sans peine que le blé monte en épi. Jamais une diligence n'est fructueuse, si elle n'est continuée jusques à la fin. Peut-il être de plus notables bienfaits que ceux des pères à leurs enfants? Et toutefois ils sont inutiles, si la piété se lasse de les entretenir. Il en est de même de tous les autres bienfaits. Si nous ne leur aidons, nous les perdons. Ce n'est pas assez de les avoir fait naître, il les faut faire vivre. Aimons-les, si nous voulons qu'on nous en sache gré; mais surtout, comme j'ai dit, gardons la langue. Le ramentevoir importune, le reproche fait des ennemis. Il n'y a rien de si évitable que l'arrogance, quand on fait plaisir. Laissons la vanité, les choses parleront, pourvu que nous ayons la patience de nous taire. Quelque bienfait que ce puisse être, il est impossible qu'il ne soit haï quand il est fait arrogamment.

1. Il y a *ne méritez* dans l'édition de 1639 et dans les suivantes; *ne* est évidemment une faute, pour *en*.

Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Une ou plusieurs pages sont omises
ici volontairement.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

TRADUCTION DU TRAITÉ DES BIENFAITS DE SÉNÈQUE.

LIVRE I.	I
LIVRE II	25
LIVRE III.	51
LIVRE IV	90
LIVRE V	134
LIVRE VI.	169
LIVRE VII.	214
APPENDICE. — Traduction des onze premiers chapitres du livre II du Traité des Bienfaits	251

TRADUCTION DES ÉPÎTRES DE SÉNÈQUE.

A Monseigneur l'Éminentissime Cardinal duc de Richelieu. . .	261
Au lecteur.	263
ÉPÎTRES I à XCI.	265 à 725

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET C^e
Rue de Fleurus, 9
